

Département de l'Allier

Inventaire sommaire

des

archives antérieures à 1790

Sous-série 1 C

Complété par Marie-Elisabeth BRUEL et Jean-Thomas BRUEL en 2021

Révisé en août 2023

REPertoire

Sous-série 1 C

P.V. Généralité de Moulins, par Florent d'Argouges (et carte)	1 C 1
<hr/>	
Péages	1 C 2
<hr/>	
Forêts	Eaux et forêts - défrichements de landes 1 C 3
	Chasses aux loups (réquisitions de personnes) 1 C 2
	Pépinières, plantations sur routes 1 C 8
	Officiers 1 C 91
Sanctions pour omissions de réserves dans les coupes, taillis ou futaies	1 C 139
Prise de corps pour vente de bois appartenant au roi	1 C 173
Etat des forêts du Bourbonnais	1 C 191
Etat des bois du Roi	1 C 246
<hr/>	
Noblesse (voir aussi Bureau des finances)	1 C 4
<hr/>	
Haras	1 C 5 et 6
<hr/>	
<u>Intendance</u>	
	Bâtiments 1 C 7
	Hôpitaux 1 C 281 à 283
	Eaux minérales 1 C 284 à 285
<hr/>	
Mines d'antimoine	1 C 7
<hr/>	
Eglises, presbytères, cimetières	1 C 9
<hr/>	
Ville de Moulins (Yzeure)	1 C 10 à 22
Plans de villes	1 C 23
<hr/>	
Abrest à Montbeugny	1 C 24 à 25
Montluçon	1 C 26 à 31
Menat à Saint-Pourçain	1 C 32 à 34
Vichy	1 C 35 à 36

Casernes	1 C 38 à 41
Maréchaussée	1 C 43 à 46
Commissaire des vivres	1 C 47
Ponts-et-Chaussées	1 C 48 à 64, 165 à 171, 290
Assemblée Provinciale du Bourbonnais et Etats Généraux	1 C 65 à 79, 279 et 291
Elections – Impôts	1 C 80 à 112 et 292
Communautés religieuses de femmes	1 C 113 à 124, 289
Bureau des finances de Moulins et <u>Trésoriers de France</u>	1 C 141 et suivants
Lettres de Noblesse, lettres-patentes, édits, etc.	1 C 125 à 133 env.
Destruction du pont de bois de Moulins	1 C 166
Château de Moulins	1 C 244 et 278
Charbons - mines de Fins, Noyant, Châtillon, etc	1 C 287
Manufactures	1 C 288
Hommages et dénombremments	cf. en particulier 1 C 130, 131, 224
Château de Moulins	cf. en particulier 1 C 10, 15 à 16, 22, 269, 278, 173

Sous-série 1 C

Finances. - Subdélégations. - Elections. - Bureau des finances. - Etats provinciaux.
Principautés. - Régences, etc.

GÉNÉRALITÉ DE MOULINS

1 C 1 (liasse) - Grand in-folio oblong, 124 feuillets, papier

Procès-verbal de la généralité de Moulins fait M. d'Argouges, intendant de ladite généralité (1686). Notes sur les officiers de la sénéchaussée (folio 1-3) ; - religion (folio 4) ; - domaines (folio 4) ; eaux et forests (folio 7) ; ponts et chaussées et ouvrages publics détail des travaux qu'il serait utile de faire (folio 8-9) ; - manufactures (folio 9, verso) ; aides, gabelles et tailles (folio 11) ; - détails sur la ville et élection de Moulins (folio 14, verso) ; - notes historiques , géographiques et statistiques sur les paroisses et bureau d'élection (folio 16) ; - renseignements pour les élections de Nevers (folio 36) ; - de Gannat (folio 58) ; - de Montluçon (folio 75) ; - de Guéret (folio 87) ; - de Combrailles (folio 113) ; - et de Château-Chinon (folio 121). - A cet important mémoire est jointe la carte de la généralité de Moulins.

1 C 2 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier

1661-1771. - Bail, pour six années et pour le prix de 17,300 livres, au profit de Jacques ... Giraudeau, du domaine de Bourbonnais, délaissé à la reine Anne d'Autriche à titre de douaire (2 juin 1665). - Tarif des droits de bac appartenant à l'abbé d'Ebreuil, arrêté par Thomas Morand, « commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en la généralité de Moulins. » (1675). Arrêt du Conseil d'Etat contenant règlement sur les péages et bacs dans l'étendue de la généralité de Moulins ; état des péages qui ont confirmés, de ceux qui sont supprimés ou réunis au domaine du Roi et de ceux restant à vérifier sur titres présentés par les titulaires (1771). - Déclaration du Roi du 14 février 1702 et autres pièces relatives aux taxations des officiers des eaux et forêts. Ordonnance de Gilles de Maupeou, intendant de Moulins, enjoignant aux propriétaires de péages sur la rivière de Loire et ses affluents, de faire le balisage dans l'étendue de leurs péages (1702). - Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, jouira du droit de nomination et de présentation aux offices de la généralité de Moulins et du revenu annuel desdits offices (1718). Jugements « souverains » rendus par Gilles Brunet d'Evry, marquis de la Palisse, baron de Châtel-Montagne, premier baron du Bourbonnais et intendant de la généralité de Moulins, contre des jeunes gens accusés d'avoir tué le sieur Marchand, commis aux aides à Hérisson (1724) ; - et par Barthélemy de Vanolles, aussi intendant, contre Gilbert Fleur-d'Epine et autres faux-sauniers à cheval qui, placés en embuscade dans les bois de Châtel-Deneuvre, avaient tiré plusieurs coups de fusils sur les employés de la brigade d'Ebreuil (1731). - Modèle de requisitions d'habitants pour les « huées et chasses aux loups », avec « peine de dix livres d'amende contre chacun défaillant ». Arrêt exemptant des droits de sortie des cinq grosses fermes les charbons des mines de Fins, en Bourbonnais, pour leur permettre de soutenir dans les villes de la Loire, à Orléans et jusqu'à Nantes, la concurrence des charbons anglais

(1739). - Arrêt condamnant aux galères les employés de la brigade d'Arfeuille pour infidélités commises dans leurs fonctions (1744). - Arrêt dispensant des villes de fournir, moyennant finance, un homme vivant et mourant pour les offices qu'elles ont rachetés (1760), etc.

1 C 3 (liasse) - 18 pièces, papier

1761-1788. - Ordonnance concernant la chasse dans le ressort de la maîtrise des eaux et forêts de Moulins (1761). - Déclaration du Roi accordant des encouragements à ceux qui défrichent les landes et terres incultes (1766). - Arrêt du Conseil d'Etat, suivi d'une ordonnance de Jean de Pont intendant de la généralité de Moulins, relatif aux eaux minérales (1774). - Arrêt du Conseil d'Etat fixant la domanialité du Bourbonnais à l'an 1400 et portant que certains biens cédés, en 1499, au chapitre de Bourbon, à titre d'échange, par le duc Pierre, ne sont tenus qu'à titre d'engagement (1774). - Suppression du privilège d'exemption de la taille dont jouissaient certains maîtres de poste de la généralité de Moulins, et remplacement de ce privilège par une gratification en argent (1779). - Création de quatre offices de procureurs en la châtellenie de Cérilly (1780). - Arrêt du Conseil d'Etat autorisant les cinquante-deux députés de la généralité de Moulins nommés le 1er mai 1780, en vertu de l'arrêt du Conseil du 19 mars de la même année, à désigner neuf syndics, « savoir : trois ecclésiastiques- bénéficiers, trois gentils hommes et trois dans le nombre des bourgeois notables, dont trois du Bourbonnois, trois du Nivernois et trois de la Marche » qui assisteront à la répartition des impositions et devront « s'assembler pour délibérer entre eux sur ce qui pourra concerner l'intérêt de la province » (1781). - Instructions et correspondances relatives aux ateliers de charité (1778-1780). - Etablissement d'une société d'agriculture dans la généralité de Moulins (1786). - « Instructions sur les maladies épizootiques les plus familières à la généralité de Moulins, par M. Baraillon » (1787), etc.

1 C 4 (liasse) - 1 pièce, parchemin.

1670-1720. - Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que Jean ferault, sieur de Croissance, Pierre Ferault, frères, en « leur qualité de noblesse » (1670). - Supplique d'Antoine François de la Rochebillard adressée au Roi pour être maintenu en sa qualité de noblesse (1712). - Quittance de cinquante deux livres dix sols payés par ledit de la Rochebillard chevalier seigneur de Mécrain appelant d'une ordonnance de l'intendant (1720).

1 C 5 (liasse) - 20 pièces, papier

1717-1738. - HARAS : Extraits du règlement des haras du 22 février 1717, publié par une ordonnance de M. Perrin de Cypierre intendant de la généralité d'Orléans (1767). - Lettres de M. de Brancas invitant les maires et échevins à faire dresser le rôle des juments existant dans la généralité (1724). - annonçant la répartition des étalons dans les paroisses (1729) ; - accompagné des procès-verbaux dressés par les subdélégués de l'Intendant, paroisse par paroisse, de l'Etat des étalons royaux (1730) ; - donnant des instructions sur le choix des gardes-étalons (1730) ; - recommandant à l'Intendant à traiter favorablement les gardes-étalons dans leurs cotes d'office, « parce ce que la commission n'est pas lucrative ». Je crois, lui écrit-il que cet établissement (des haras) serait très avantageux dans cette province s'il estoit tel qu'il pourrait estre n'y manquant ny prairies, ny paturages, ny jumens ; de sorte qu'il est question que d'y établir des étalons, ce qui ne peut se faire qu'au moyen des bons traitemens que vous ferez, Monsieur, a ceux qui en prendront dans ce commencement. De mon coté je vous

enverray des chevaux autant qu'il en faudra, pour remplir les soumissions de ceux qui en voudront prendre du Roy, et en payer la moitié du prix, ou environ. Il seroit à souhaiter que les fonds que sa Majesté destine pour cette dépense fussent assez considérables pour donner ces chevaux gratuitement, mais ils sont trop petits pour y fournir ». - Lettre de M. de Maurepas à M. Pallu, intendant de Moulins, relative aux mesures à prendre à l'égard des chevaux atteints de morve (1736). - « Mémoire concernant les haras ». - « Questions (avec réponses en marge) sur l'état actuel des haras et sur les moyens de les perfectionner ». - Ordonnance en forme de règlement de M. Pallu, intendant, pour les haras de la généralité de Moulins (1736). - Commission de garde-étalon pour Pierre Brunet, de la paroisse de Chauchet, élection d'Evaux (1738), etc.

1 C 6 (liasse) - 27 pièces, papier

1764-1791. - Procès-verbal dressé par Valentin Journaulx, garde-étalon, contre des particuliers soupçonnés d'avoir fait pratiquer la saillie sans autorisation (1764). - Questions sur l'état actuel des haras dans la généralité de Moulins (1764). - Observations du sieur de Courçais, ancien major de cavalerie, sur les chevaux du Bourbonnais, du Nivernais et de la Marche, sur les moyens de les multiplier et d'en perfectionner la race, sur le nombre de juments à donner à un étalon, sur les encouragements à donner à la noblesse pour qu'elle se livre au commerce des chevaux, sur l'espèce de chevaux convenable à la généralité, etc. (1764). - Lettres de M. Bertin annonçant la révocation du sieur de Lugny, inspecteur des haras de la généralité de Moulins (1764) ; - et son remplacement par MM. de Courtais et de Soultrait. - Lettre de M. de Laverdy à M. de Flesselles, intendant, relative aux privilèges des gardes-étalons (1764). - Etat des étalons privilégiés et non privilégiés existant dans la généralité, des juments saillies en 1763 et 1764 et des poulains nés dans le cours de 1764. - Partage en trois de l'inspection des haras de la généralité de Moulins (1763). - Répartition de huit étalons arabes. - Ordonnance de M. Perrin de Cypierre, intendant d'Orléans, concernant les haras (1766). - Instructions relatives aux exemptions de corvées dont doivent jouir les gardes-étalons (1772). - Mémoire sur l'état des haras dans les départements de la Marche et de Moulins (1784). - Projet d'arrêt concernant les haras de la généralité de Rouen (s.d.). - Etat des étalons royaux existant dans le département de l'Allier, en 1791, et instructions relatives à leur vente, etc.

1 C 7 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier; 21 plans

1682-1785. - Etats de dépenses des réparations faites à la maison de l'intendance de Moulins, sous les ordres de M. Desvaux, intendant en chef des ponts et chaussées (1770). - Procès-verbal indiquant l'état et les conditions d'ameublement du premier étage du bâtiment de l'intendance de Moulins (1785). - Plan du premier étage dudit bâtiment, « avec le détail des pièces et des meubles qu'elles exigent » (1760). - Plan du rez-de-chaussée, renfermant les bureaux et les cuisines. - Coupes et élévations des anciens bâtiments. - Plan des mansardes, avec légende. - Plans de la maison de M. Le Gris. - Arrêt maintenant le sieur de Lestrangle dans le droit de « passage, pontonage ou péage qui se perçoit à son profit sur le pont de Pontcharreau, situé sur la rivière de Rousseilles, en Bourbonnois » (1727). - Arrêt condamnant François Garreau d'Hautefaye, contrôleur général des finances, domaines et bois, à payer les droits de francs-fiefs (1732). - Correspondances et mandats à vue relatifs au payement par les villes de Vichy, Saint-Pourçain et Bourbon-l'Archambault des restes dus sur le remboursement de la finance des offices de receveurs et contrôleurs d'octroi dans ces trois villes (1752). - Mines d'antimoine de Bresnay : traité entre les Dominicains de Moulins et le sieur Bournigal pour l'exploitation des métaux existant dans trois pièces de terre situées au Bois-de-Bressolles, à la Petite-Gacherie et au Champ-

Gnelé (1782). – Traité semblable entre Hugon, seigneur de Girny, lieutenant de vaisseau, demeurant à Moulins, et Louis Golliaud, marchand de fer (1782). - Procès-verbal de médecins du Roi affirmant que les fourneaux à antimoine établis par ledit Golliaud dans la ville de Moulins portent atteinte à la salubrité publique (1784). - Mémoire adressé à l'Intendant, par le sieur Golliaud, contenant le compte rendu des travaux exécutés et en cours d'exécution et des résultats obtenus (1784), etc.

1 C 8 (liasse) - 26 pièces, papier ; 2 plans.

1734-1788. - PÉPINIÈRES : Vente, par Claude-Joseph, de Saint-Hilaire, aux maire et échevins de Moulins, d'une terre située au cours de Bercy, appelée le pré Peilleraud, pour l'agrandissement de l'ancienne pépinière de muriers (1734). - Autre vente, par le même (1743). - Bail au rabais, avec cahier des charges détaillé, de l'entretien de la pépinière de Nevers (1743). - Bail, par les directeurs de l'hôpital général de Moulins, au profit de Jean Martin, jardinier de la pépinière royale de Moulins, d'un terrain contigu au cours de Bercy (1746). - Bail de l'entretien de l'ancienne et de la nouvelle pépinière de Moulins (1748). - Lettre de M. de Trudaine à M. de Bérulle, intendant, au sujet du remplacement des arbres plantés sur les grands chemins (1757). - « Devis de l'entretien et culture des pépinières royales de la ville de Moulins, ainsi que des plantations à faire sur les grandes routes » (1757). - Ordre de l'intendant au sieur Martin, jardinier des pépinières, de recevoir chez lui plusieurs jeunes filles « à l'effet de les instruire dans la manière d'élever les vers à soye et de tirer et dévider la soye des cocons » (1759). - Etat des arbres qui manquent sur les différentes routes de la généralité (1759). - Mémoire du sieur Leclerc sur les pépinières royales et sur la plantation des arbres dans la généralité de Moulins (1760). - Etat général des pépinières de Moulins (Bernardines, cours de Bercy et faubourg de Bernage) pendant l'année 1787. - Plan des pépinières du cours de Bercy et des Bernardines, etc.

1 C9 (liasse) - 46 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier

1731-1783. - Arrêt du Conseil d'Etat relatif à des réparations à faire au clocher, à la nef et au chœur de l'église de Bert, aux églises de Chareil, de Cressac et de Mazeyrac, aux presbytères de Barberier et de Saint-Sulpice-le-Dunois et à l'église de Varennes-lès-Nevers (1738). - Arrêts semblables pour réparations aux églises de Cressanges, Lignerolles et Saint-Sornin, et aux presbytères de Saint-Sulpice-le-Guérétois et de Saizy (1755). - pour réparations au presbytère de la paroisse de Saint-Jal, près Ebreuil (1757); - pour réparations à la tour de l'horloge de la ville de Charroux, aux églises d'Avril-sur-Loire, des Fours, de Souvigny-le-Thion, de Chapluzat-de-Pionnat, pour reconstruction de l'église de Saint-Loup, etc. (1760) ; - pour réparations aux églises de Deux-Chaises, d'Espinasse près Roche-d'Agous, d'Ande-la-Roche, de Target, au presbytère de Villeneuve-des-Cerfs, à la nef et au clocher de l'église de Fayolles, etc. (1764) ; - pour la construction d'une partie de l'église de Thiel, pour la reconstruction de l'église de Floret, pour le rétablissement du pont de Branssat, pour réparations au presbytère de Cesset, au clocher et au cimetière de Tronget, au presbytère de Lubié-la-Palisse, etc. (1770) ; - pour réparations à la fontaine publique de Châtel-Montagne (1770) ; - pour réparations à l'église de Rimondeix, au beffroi de Parigny-les-Vaux, à l'église Saint-Jean-de-Charroux, à la maison curiale de Saint-Germain-sur-l'Aubois, à l'église de Gipy, etc. (1770) ; - pour réparations au presbytère de Dornes, à l'église de Tréban, au presbytère de Chamblet, pour refonte de deux cloches de la paroisse de Target (1770). - pour réparations à l'église de Chatel-Perron, à l'église et au cimetière de Deneuille, au presbytère de Palinges, au chœur et au clocher de l'église de Saint-Bonnet-de-Four, à l'église et aux murs du cimetière de Dommartin (1771) ; - pour réparations au

presbytère de Chiddes, à l'église paroissiale de Nevers, à la cour et clôture de l'église de Cressanges, au presbytère de Gannay-sur-Loire (1771). - pour réparations aux églises de Ciernat et d'Ajain, au presbytère de Fleury-la-Tour, à l'église et au cimetière de Droiturier (1772) ; - pour réparations à l'église d'Etroussat (1772) ; - pour réparations à l'église et au presbytère de Saint-Sornin, à l'église de Louroux-Bourbonnais, aux presbytères de Saint-Benin et de Champbouchard (1772) ; - pour réparations à l'église de Coulevre (1780) ; - pour reconstruction du presbytère de la paroisse Saint-Pierre de Moulins (1781) ; - pour les frais de refonte d'une cloche de l'église de Varennes-lès-Nevers, pour réparations aux églises et aux cimetières de Verneix et de Billezois et à l'église et au presbytère de Saint-Etienne-du-Bas (1782) ; - pour reconstruction du presbytère de Nouziers, pour réparations à l'église, au clocher et au presbytère de Saint-Parize-en-Viry, pour clôture du nouveau cimetière de Luzy, pour réparations aux presbytères de Chaussade, de Bussière-la-Grue et de Saint-Christophe-en-Drouille et pour travaux dans la ville de Moulins-Engilbert (1782) ; - pour refonte de trois cloches dans la paroisse de Bujaleuf, pour réparations aux églises et presbytères de Tardes, de Neuvéglise, de Lancy, de Malleret, au clocher et au cimetière de la Courtine, à l'horloge de la ville de Vichy (1783) ; - pour la construction du presbytère du Maisonfeyne, pour réparations à l'église et au clocher de Saint-Géran-le-Puy, au presbytère de Salles et à l'église de Neuilly-le-Réal (1783) ; - pour réparations à l'église, au clocher et à la sacristie de Measne, au cimetière d'Urcay, aux églises de Sainte-Feyre et de Saint-Dizier-les-Domains, et au presbytère de Montilly (1783) - pour réparations à l'église, à la sacristie et au cimetière de Montégu-le-Blin, à l'église et au presbytère de Diou, à l'église et au cimetière d'Anizy (1783) ; Bert, Chappes, Cosne-d'Allier, Creuzier-le-Vieux, Deneuille-les-Mines, Huvert, Lanaillat, Lubié, Saint-Léon, Saint-Rémy-en-Rollat (1786-1793).

1 C 10 (liasse) - 3 pièces, papier ; 1 plan.

1774-1791. - VILLE DE MOULINS : Lettre de M. Cochin à M. de Pont, intendant de la généralité de Moulins, où il est dit que le contrôleur général consent « à abandonner à la ville de Moulins le château, tous les matériaux et bâtiments subsistans ainsi que tous les terrains en dépendans..., comme les jardins haut et bas et les fossés, avec toutes leurs parties accensées ou non.... » à la condition qu'elle « se chargeroit de toutes constructions et réparations nécessaires pour procurer au présidial, au bureau des finances et aux autres juridictions des logemens convenables et décents, et de remettre les prisons en bon état », et qu'elle payerait une rente de trente-six setiers de froment sur le pied de douze livres le setier (1774). - « Observations sur les nouvelles constructions que l'on projette de faire à Moulins sur l'emplacement de l'ancien château. - Lettre de M. Mauricet relative à l'établissement provisoire des tribunaux de Moulins dans la Mal-Coiffée et dans une autre tour renfermant au rez-de-chaussée les minutes des notaires (1791). - Plan du château de Moulins et de son enclos.

1 C 11 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier

1686-1733. - Mémoire pour la ville de Moulins tendant à prouver qu'à la suite d'un arrêt du Conseil, du 16 février 1700, qui a permis l'union de l'office de lieutenant général de police à ceux de maire perpétuel et de châtelain, ces derniers offices ont les mêmes droits pour ce qui regarde la police. - Mémoire sur le même objet en faveur du sieur Ceullin, châtelain et lieutenant général de police. - Délibérations des officiers de la châtellenie de Moulins portant que dorénavant l'entrée de leur chambre du conseil sera refusée au maire de Moulins qui prétendait avoir le droit d'y siéger en qualité de lieutenant général de police (1733). - Arrêt du Conseil d'Etat accordant aux religieuses de Sainte-Claire de Moulins un cul-de-sac conduisant de la rue de Montaigu à l'ancien hôtel de ville, et un autre

petit cul-de-sac aboutissant à la rue du Bout-du-Monde ; permettant aux échevins de vendre « la tour estant l'ancien hôtel de ville, acquis par les habitants il y a plus de quatre siècles, suivant les titres qu'ils ont représentés », pour servir d'hôtel de ville, et décidant que le produit de cette vente sera employé à « la décoration et embellissement d'une maison qu'ils ont achetée pour tenir leurs assemblées, sur la place publique » (1686). - Requête des maires et échevins et ordonnance de l'Intendant leur permettant de faire procéder à la vente des matériaux de la tour de l'ancien hôtel de ville (1689). - Publication de ladite ordonnance. - Adjudication, pour le prix de 510 livres, aux marguilliers de l'église Saint-Pierre, des matériaux devant provenir de ladite tour (1689). - Devis d'ouvrages à faire à l'hôtel de ville, à la fontaine située devant ledit hôtel de ville, à celle de Paris, au puits Billonnet, aux conduites des eaux, etc. ; adjudication desdits travaux au sieur Riboulet, pour le prix de dix-huit cents livres (1690).

1 C 12 (liasse) - 8 pièces, papier, dont 4 imprimés et 1 plan.

1150- 1786. - Lettre de Louis XVI aux officiers municipaux de Moulins les informant de la mort de son prédécesseur (10 mai 1774). - Lettres patentes confirmant la ville de Moulins dans la perception à perpétuité des droits d'octroi dont elle jouissait pour l'acquit de ses charges, convertissant le droit de *courte pinte* en un droit de débit et ordonnant le doublement, pendant dix ans, de plusieurs desdits droits (1779). - Extrait d'une ordonnance et d'une sentence de la chambre du domaine de Bourbonnais confirmant les chanoines de la collégiale de Moulins dans leur possession de la banalité des fours et établissant le tarif des droits à percevoir (1712-1726). - Mémoire sur « l'état ancien et actuel (1786) du fief presbytéral et patrimonial de la cure d'Yzeure de Moulins, diocèse d'Autun ». Mémoire avec pièces justificatives parmi lesquelles : donation de l'église d'Yzeure, par Henri, évêque d'Autun, à Ermengarde, abbesse de Saint-Menoux, avec réserves relativement à la situation du chapelain (1150). - bulle de Clément VII unissant l'église d'Yzeure au chapitre de Moulins (1390) ; - traité entre les habitants de Moulins et le curé d'Yzeure pour la construction d'une chapelle sur le place des Ménestreaux (1451); - titre d'érection de la chapelle Saint-Pierre des Ménestreaux en succursale de l'église d'Yzeure (1451); - etc. - Plan d'un terrain appartenant à la marguillierie de la paroisse Saint-Pierre, qui l'a concédé aux officiers municipaux de Moulins pour être affecté perpétuellement à un presbytère ; - devis des travaux d'établissement de ce presbytère (1781), etc.

1 C 13 (liasse) - 18 pièces, papier

1660-1785. - Arrêt défendant aux habitants de Moulins de vendre en gros et en détail des vins « de refoul » (1686). - Ordonnance des trésoriers de France défendant de vider les bassins et les fontaines publiques sans en avoir obtenu la permission (1758). - Arrêt du Parlement homologant une sentence du lieutenant de police de Moulins qui défendait de fondre des suifs dans l'intérieur de la ville (1781). - Ordonnance rendue au siège de police de Moulins, portant défense « à tous ouvriers, garçons et compagnons de cette ville, faubourgs et banlieue, de s'assembler en plus grand nombre de quatre, de porter cannes ou bâtons, comme aussi de se qualifier de garçons du devoir, ou gavaults..., de défendre aucune boutique, de faire aucune conduite..., à tous aubergistes, cabaretiers, piolliers, logeurs et autres particuliers..., de se qualifier de mères desdits garçons... » (1785). - Règlement de police où il est dit qu'il y a dans la ville de Moulins et les faubourgs quinze billards, ce qui donne lieu aux habitants d'y passer non seulement les jours, mais même les nuits, et portant, en conséquence, que lesdits jeux seront fermés à sept heures du soir en hiver, et à neuf heures en été (1777). - Edit portant réduction de vingt à douze des notaires de la ville de Moulins (1760). - Lettres patentes du Roi confirmant l'union

faite en faveur du collège de Moulins des biens du prieuré de Chantelle et réglant d'autres points relatifs à l'administration des biens et revenus dudit collège (1764). - Autres lettres patentes confiant aux PP. de la Doctrine chrétienne l'administration du collège de Moulins (1780). Lettres patentes du Roi portant établissement d'un hôpital général en la ville de Moulins (1660). - Extrait d'une délibération du bureau de l'hôpital de Moulins relative à la distribution des emplois entre les administrateurs (1731). - Mémoires des Carmes, Jacobins, Minimes et autres religieux de la ville de Moulins contre Marc de La Morélie, curé d'Yzeure et de Saint-Pierre des Ménestreaux, au sujet des sépultures ; ordonnance de l'évêque d'Autun et arrêt du parlement de Paris relatifs au même objet (1753-1759), etc.

1 C 14 (liasse) - 7 pièces, papier

1572-XVIIIe siècle. - Lettres du duc d'Anjou, de Bourbonnais et d'Auvergne octroyant aux bourgeois de la ville et franchise de Moulins le droit de s'exercer à tirer de l'arquebuse, de l'arbalète et de l'arc, « durant les trois dimanches du mois de may, à l'oiseau appelé papegay..., selon les formes et coutumes anciennes » (25 avril 1572). - Confirmation desdites lettres par le roi Charles IX (1572). - Extraits des titres des arquebusiers de la ville de Moulins, en particulier de lettres patentes de Louis XVI, de 1650, où il est dit qu'en « considération des grands frais qu'il convient faire à celui qui a abattu le papegay », et parce qu'il y a fort peu de vignobles dans l'élection de Moulins, le roi de l'année sera exempt « de toutes aides et tailles », et pourra user en franchise de tout le vin de son cru ou de vin acheté, jusqu'à la quantité de cinquante tonneaux. - « Statuts, reigles et ordonnances que doivent garder et observer les arhers, arbalestiers et arquebusiers de la ville, et fauxbourgs et franchise de Moulins », suivis de lettres de Louis XIII du mois de février 1611. - Mémoires envoyés par les chevaliers de l'Oiseau au prince de Condé, pour le prier de les garantir contre une menace de suppression. - Autre mémoire contenant prière à M. de Vayer, de la part du prince de Condé, de ne pas autoriser la suppression de la compagnie des arquebusiers. - Exemption accordée par l'Intendant à Martin Pelletier, maître émailleur de Moulins, du logement des gens de guerre et autres impositions de ville, à condition qu'il fournira les instruments et fera la dépense nécessaire pour les expériences de physique du collège des Jésuites (1691), etc.

1 C 15 (liasse) - 13 pièces, papier

1638-1691. - Lettres de Louis XIII, enregistrées au bureau des finances de Moulins, concédant au sieur de Saint-Geran, gouverneur du Bourbonnais, « les places vaines et vacques et usurpées, s'il s'en trouve aucunes, situées entres les vielles murailles de la ville de Moulins et la nouvelle ensinte, ensemble des fossez et contrescarpes de ladite ville, matériaux de démolition desdites vielles murailles, à la charge des cens et redevances d'un denier pour chaque toise carrée, de laisser la place d'une rue publique..., comme aussi qu'il ne pourra faire aucune desmolition desdites murailles, ny lesdits fossez estre comblez, que la nouvelle ensinte encommencée ne soit parachevée » (avril 1639). - Extrait d'une visite des fossés de la ville par les échevins. Il est constaté que les Jésuites ont comblé peu à peu le fossé voisin de l'hôpital Saint-Julien et ont élevé des constructions sur son emplacement. - Ordonnance de la Chambre du domaine, rendue à la requête des propriétaires des maisons situées depuis le puits des Quatre jusqu'au commencement de la rue d'Allier, contre divers particuliers qui avaient usurpé et comblé les fossés et détourné le cours des eaux, pour les contraindre de contribuer à l'établissement d'un canal (1675). - « Etat des sommes qui seront payées par chacun » des propriétaires de maisons situées au quartier du puits des Quatre (1690). - « Etat de la dépense à faire

pour oster l'eau des caves des habitans de cette ville de Moulins, des quartiers d'Allier et des Carmes » (1690). - Requête adressée à l'Intendant par les habitans des quartiers d'Allier, des Carmes et de Bourgogne, « et partie de ceux dont les maisons sont situées depuis l'image du Dieu de Pitié jusques au puits des Quatre ». - Ordonnance de l'Intendant pour l'adjudication de travaux aux fontaines de la place des Lices et du faubourg de Paris, et au puits Billonat (1790), etc.

1 C 16 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier

1716-1788.- Arrêt du Conseil d'Etat approuvant des travaux faits aux prisons de la ville de Moulins, tant pour l'établissement d'une infirmerie destinée aux prisonniers accusés de crimes, que pour faciliter l'écoulement des eaux des marais qui environnent le château où sont installées lesdites prisons (1772). - Rapport de MM. Dianière, médecin ordinaire du Roi, et Aubergier, chirurgien-juré, sur la position « triste et dangereuse » faite aux malades des prisons de Moulins par l'état de l'infirmerie, qui est l'endroit « le plus malsain que l'on puisse voir, que l'on puisse même imaginer ». - Description des prisons de Moulins (1785). - Procuration de Pierre-François Liget, régisseur et receveur général du duché de Bourbonnais pour le prince de Condé, à Jean-François Vatu, receveur des fermes du Roi au bureau de la douane de Moulins, pour faire la régie et recette du poids du Roi établi à Moulins, dans les conditions d'un traité rapporté en tête dudit acte (1777). - Abonnement, pour le prix annuel de cinq cents livres, par André Dagonnin, marchand de fer à Moulins, des droits dus par lui au poids du Roi (1785). - Permission donnée par le sieur Vatu aux marchands de Moulins d'avoir des fléaux, poids et balances au-dessus de vingt cinq livres, à charge par eux de payer comme par le passé, à l'entrée de la ville, le double droit, c'est-à-dire deux sols six deniers par quintal brut de toutes les marchandises (1785). - Abonnement des droits du poids du Roi pour les sieurs Gilbert Saulnier, marchand de fer, Gilbert Brunet, « Me chandelier », et Jean-André Vidalin, épicier (1788). - Bail de deux bancs de la grande boucherie de Moulins, située rue d'Allier, par Nicolas Brugnon, au profit de Claude-Alexandre, Tardé (1716). - Extraits des titres relatifs à l'un des bancs de la boucherie de Moulins. - Vente, pour le prix de mille livres, par Claude-Alexandre Tardé et Catherine Cartier, sa femme, « aux révérends pères religieux, prieur et couvent de l'hôpital S.-Gilles de la charité de cette ville de Moulins », de deux bancs de boucherie (1720), etc.

1 C 17 (liasse) - 4 pièces, parchemin, 4 pièces, papier

1650-1753. - Délibération des officiers municipaux de Moulins relative à la nécessité de faire construire un corps de garde suffisant au faubourg des Carmes, et marché avec le sieur Boucaud qui s'engage à construire gratuitement ledit corps de garde sur un terrain de la ville, à condition qu'il en aura la jouissance en temps de paix (1650). - Ordonnance de l'Intendant pour la fourniture du bois de chauffage et de la chandelle nécessaires aux corps de garde de Moulins (1729). - Arrêt du Conseil d'Etat approuvant le marché passé pour ladite fourniture (1729). - Supplique des habitans de Moulins à l'Intendant et ordonnance de celui-ci enjoignant aux propriétaires de terrains situés dans le faubourg de La Madeleine, « entre la levée des Bernards et le premier battis double de la Queusne », et, dans la ville, depuis la culée du pont Mansard jusqu'à la place Saint-Gilles, de remettre au greffe de l'hôtel de Ville leurs titres de propriété (1753), etc.

1 C 18 (liasse) - 22 pièces, papier ; 3 plans

1703-1785. - Plans et élévations de ponts en maçonnerie et en bois à construire à Moulins, sur la rivière d'Allier, d'après les ordres de M. d'Arménonville, intendant (1703). - Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que l'alignement du pont de Moulins sera continué jusqu'à la place d'Allier et que la maison occupée par les filles de la Croix sera démolie ; ordonnance de M. Le Nain, intendant, portant que la ville devra fournir à ces religieuses une autre maison (1762). - Supplique des adjudicataires du pont de Moulins pour obtenir qu'il soit fait défense à tous mariniers et autres de passer tant les gens de la ville que les étrangers (1743). - Détail et estimation des ouvrages à faire pour la construction d'un port en amont du pont de Moulins et pour la réparation des pavés dudit pont (1777). - Devis des ouvrages à faire pour la construction de deux ports ou emplacements de marchandises, destinés principalement au dépôt des vins et épiceries et au commerce des bois (1779). - Projet d'une digue et de deux ports (1781). - Subrogation de M. Faullain de Banville à M. Trésaguet de Lisle dans l'adjudication du port de Moulins et d'une digue (1785). - Devis et adjudication des réparations à faire aux pavés de Moulins (1764). - Détail des ouvrages à faire pour remettre en état les trottoirs du pont de Moulins (1778), etc.

1 C 19 (liasse) - 10 pièces, papier ; 1 cahier in-folio de 46 feuillets, papier

1632-1701. - Etat des octrois levés sur chaque tonneau de vin entrant en la ville de Moulins pendant les six derniers mois de l'année 1632, pour être affectés aux nouvelles clôtures. Recette brute : 5,910 livres 4 sols ; frais : 3,819 livres 4 sols. - Etats semblables pour 1634, 1635, 1636, 1640, 1645, etc. De 1642 à 1645, la recette monte à 263,527 livres 4 sols 5 deniers, et la dépense à 8,714 livres 12 sols 6 deniers. - Mémoire des frais faits pour parvenir à la liquidation des comptes de Gabriel, Michel et André Liandon, successivement receveurs des deniers communs et patrimoniaux de la ville de Moulins (1701). - « Compte que rend pardevant... MM. les maires et eschevins de la ville de Moulins Me Michel Liendon, conseiller du Roy, receveur des deniers communs et patrimoniaux d'icelle, et ce desdits deniers patrimoniaux des années mil six cens soixante-neuf et mil six cens soixante et dix ». Recettes : droits sur les Mes jurés boulangers, ou droit de maille, 1,000 livres ; péage des bateaux, 1,246 livres ; droit de passage du pont d'Allier, 3,013 livres ; halle au poisson, 720 livres passage des Pontchinards, 816 livres ; droit de buches 648 livres ; droit de leyde acquis des chanoines de la sainte chapelle de Bourbon, pied fourchu et pied rond, 600 livres ; etc.. Dépenses : aux Jésuites, pour chaque quart de leur pension, 225 livres ; aux Capucins, à titre d'aumône, 40 livres ; aux clercs de la ville, 4 livres « pour avoir assisté à la procession générale qui se fait le jour de Saint-Sébastien » aux chanoines de Notre-Dame, 18 livres « pour un service qu'ils ont fait après le décedz de M. de Lingendes, précédent maire » ; au père Quinton, 180 livres pour avoir « presché dans l'église cathédrale pendant le carême ; « à Jacques Magdelena, pâtissier la somme de cent livres, à luy ordonnée pour son remboursement des frais et despenses qu'il a faictes pour donner à desjeuner à tous messieurs les curés, vicquaires, sacristains, porte croix et bannières des paroisses circonvoisines, qui sont venus à la procession générale de Saint-Marc, voeux de la ville, et à la manière accoustumée » ; aux marguilliers de Saint-Pierre, 24 livres « pour les frais qu'ils sont obligés de faire le jour que la procession générale va à Montbeugny, voeu de la ville » ; au R.P. Bruslié prieur des Augustins, 30 livres pour avoir prêché pendant l'octave du Saint-Sacrement ; - au sieur Daillan, marchand, 320 livres pour vente « de muscat et hypocras qu'on a donné pour estraines à messieurs le gouverneur, lieutenant général pour le Roy en la province, intendant d'icelle... » ; à Jean Alain, 95 livres, « pour avoir raccommoqué la couverture du grand orloge » ; au sieur Vernoy, imprimeur, la somme de 20 livres pour diverses impressions à M. le maréchal d'Humières, gouverneur de Bourbonnais, la somme de 600 livres pour « deux quartiers du louage de sa maison » ; à J.-B. Fréboux, marchand, la somme de 57 livres 10 sols pour vente de confitures « qu'on a données à son altesse palatine estant à Bourbon » au

sieur Tourraud, lieutenant en la vice-sénéchaussée, 600 livres pour location de la maison occupée par Mgr Tubeuf, intendant ; à Gilbert Seye, peintre, 110 livres pour avoir fait les écussons des armes de l'évêque d'Autun, à l'occasion de son entrée dans la ville ; à Jean Chevenet, cleric-juré de la ville, 70 livres pour les frais du voyage fait par le maire et les échevins « en la ville de Bourbon, pour salluer le roy de Pologne » ; à Simon Capiton, 6 livres « pour les bouquetz qu'il a fournis pour les feux de joyes de Saint-Jean et de Saint-Pierre » ; à Antoine Perollet, 101 livres pour la poudre employée pour les feux de joie; au même, 95 livres pour la poudre employée lors du passage de la princesse de Toscane et de l'entrée de l'évêque d'Autun ; etc. - Partage du passif laissé par le sieur Liandon de dame Jeanne Huillard, sa femme (1672), etc.

1 C 20 (liasse) - 1 cahier in-folio, papier, de 16 feuillets.

1744-1756. - « Registre pour l'enregistrement des baux des octrois et (deniers) patrimoniaux de la ville de Moulins ». - Clauses et conditions du bail de 1744 et détail des droits dont la perception est à adjuger; adjudication desdits droits au profit de Claude Betin, pour le prix annuel de 7 700 livres. - Exemptions accordées aux bourgeois et habitants de Moulins, ou à certains d'entre eux, par l'ordonnance de M. Turgot de Soubs. - Bail de l'année 1750, passé au profit du sieur de la Roche, pour le prix annuel de 8 700 livres. - Procédures entre l'adjudicataire du droit de bûche et la compagnie exploitant les mines de Fain (1753), etc.

1 C 21 (liasse) - 15 pièces ou cahiers, papier

1727-1786. - Présentation faite au sénéchal de Bourbonnais, par l'adjudicataire des octrois de Moulins, de Charles Arnaud en qualité de commis (1727). - Mémoire des officiers municipaux de Moulins tendant à prouver que le faubourg de Bernage et la paroisse d'Yzeure « forment un même corps d'habitants avec l'intérieur de la ville, que ces deux parties d'un même tout jouissant des mêmes avantages et des mêmes privilèges que les autres, les charges de ce tout doivent être communes ». - Lettres de M. de Pont, intendant, commettant le sieur Faulconnier, son subdélégué, pour procéder à l'adjudication des octrois (1774). - Mémoire où il est demandé que les adjudications des octrois de la généralité et de ceux de la ville de Moulins, en particulier, soient faites par les trésoriers de France, ou au moins en leur présence; lettre d'envoi de ce mémoire à M. Necker (1777). - Extrait du bail des octrois fait au profit de Jean-François Janin, pour une période de six ans commençant au 1er janvier 1775. - Mémoire relatif aux prétentions de la municipalité de Moulins de faire comprendre les paroisses d'Yzeure, d'Avermes et de Saint-Bonnet dans les limites de l'octroi. - Etat détaillé des droits d'octroi levés sur les particuliers, de 1780 à 1786. - Projet de lettres patentes de prorogation d'octrois en faveur de la ville de Moulins, etc.

1 C 22¹ - 2 plans

XVIII^e siècle. - « Plan de la ville de Moulins, avec ses fauxbourgs et ses environs, où sont marqués les sources; bassins, puits, regards, conduits et fontaines qui fournissent les eaux ». - Vieux plan de la ville de Moulins, collé sur toile et de très grandes dimensions.

1 C 23² (liasse) - 11 plans

¹ Plans incommunicables (trois plans manquants) en raison de leur mauvais état matériel, août 2023. Documents numérisés et consultables sur l'intranet des Archives départementales.

XVIII^e siècle. - « Plan de la ville et faubourgs de Chantel-le-Château », avec notice sommaire et légende. - Plan de la ville et faubourg d'Ebreuil. « Cette ville est située sur la route de Clermont à Montlusson, composée de 257 feux et environ 1,080 habitans. Il y avoit autrefois un pont sur la rivière, qui n'existe plus. Sa destruction a causé un grand dérangement dans le commerce qu'elle faisoit avec l'Auvergne et le Bourbonnois. S'il faut en croire les habitans, le rétablissement de ce pont seroit celui de son commerce, qui étoit considérable sur les grains. Elle a une paroisse, une abeye de bénédictins de l'ordre de Saint-Maur, composée de 3 religieux jouissant ensemble de 8,000 livres de revenu (l'abbé, qui est un prêtre séculier, a aussy pour lui environ 8,000 livres de revenu), un bailliage subalterne pour juridiction, les religieux pour seigneurs, et est arrosée par la rivière de Sioule. Son commerce particulier est sur les grains ; elle a de plus un marché par semaine et quatre foires ». - Plans de la ville de Gannat, avec notice historique et statistique. - Plan de la ville de Souvigny, levé en 1762. - Plan de la ville de Varennes, avec notice. - Plan de la ville du Veudre, avec notice. - Plan de la ville de Vichy. - Plan de Villefranche.

1 C 24 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier, 2 plans.

1467-1780. - ABREST : Transaction portant échange, passée entre Henri de Langhac, seigneur de Cusset et d'Abrest, et les habitants dudit Abrest (1467). - Sentence rendue en la châtellenie d'Abrest, le 12 juin 1582, entre Jean des Cars, chevalier des ordres du Roi et seigneur dudit Abrest, et les habitants, au sujet des lais de la rivière d'Allier et de la tonte des arbres croissant dans les communaux. - Procès-verbal dressé contre plusieurs habitants cultivant des communaux (1711). - Extraits des terriers de la seigneurie d'Abrest. - Rapport d'experts sur la contestation existant entre les habitants et Marie-Madeleine de la Souche, dame d'Abrest et veuve d'Alexis-Sylvain de la Saigne, comte de Saint-Georges (1776). - « Plan géométrique des communaux et isles d'Abrest... » - AUROUER : Plan de la cure d'Aurouer (1780). - Permission du Conseil d'Etat à Gilbert Alarose de la Bresne, seigneur de la Baume, Autry, Beauregard, etc ; de « faire construire un fourneau, une grosse forge et deux petites forges à fer sur l'étang de Beauregard » (1760). - BESSAY : Ordonnance de M. de Pont, intendant, convoquant les habitants de Bessay pour délibérer sur le rétablissement de leur église (1773). - Description de la ville et paroisse de Bourbon-l'Archambault en Bourbonnais, etc.

1 C 25 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier ; 4 plans.

1192-1790. - CHARROUX : Compte du procureur syndic de la ville de Charroux pour 1752. - Aumône de douze setiers de seigle et de deux quartes d'orge fournie par les fermiers du commandeur de Marche et Mayet. - CINDRÉ : Plan de l'église de Cindré. - CUSSET : Plan d'un chemin contournant la ville de Cusset. - DIOU : Requête des habitants de Diou se plaignant d'avoir été privés des droits d'usage leur appartenant dans les « brosses de Diou, sous une prestation de blairie ». - FERTÉ-HAUTERIVE (LA) : Ordonnance de M. de Pont invitant les habitants de La Ferté-Hauterive à se réunir pour décider s'ils feront en argent ou en nature les tâches auxquelles ils ont été taxés pour la mise en état de la route de Paris à Lyon (1769). - GANNAT : Lettres patentes autorisant la ville de Gannat à contracter un emprunt de 2,400 livres (1790). - GRANDMONT : Lettre du contrôleur général des finances à l'intendant de la généralité de Moulins, le priant de faire un relevé des biens que l'ordre de Grandmont possède dans sa circonscription et de veiller, dans le cas où leurs fermiers

² Plans incommunicables en raison de leur mauvais état matériel, août 2023. Documents numérisés et consultables sur l'intranet des Archives départementales.

jouiraient de l'exemption des impositions, à ce qu'ils soient taxés à l'avenir (1741). - Mémoires imprimés renfermant des extraits des privilèges dudit ordre de Grandmont : lettres de Philippe-Auguste, de 1192, de Richard Coeur de Lion, de la même année, de François 1er, de 1516, etc. - « Etat et déclaration de tout le terrain de la franchise de Grandmont, située en la Haute Marche, généralité de Moulins, ... que fournit R.P. dom Jean-René Guyot de Monteserand, prêtre, religieux-syndic de l'abbaye chef d'ordre de Grandmont » (1636). - Mémoire destiné à prouver que les dépendances de l'abbaye de Grandmont sont exemptes des tailles. LONGEPRE (commune de Neuilly-le-Réal) : renseignements statistiques (1790). - MONTBEUGNY : Plan d'un presbytère à construire dans cette paroisse, etc.

1 C 26 (liasse) - 9 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier

1667-1753. - MONTLUÇON : Vente, par les consuls et échevins de Montluçon, à Jean Dupuis, bourgeois, d'une place vide « dans le fossé allant de la porte des Forges à celle de la Boucherie » (1667). - Arrêt du Conseil d'Etat fixant de la façon suivante les charges ordinaires de la ville de Montluçon : au prédicateur de l'Avent et du carême, 200 livres ; au principal du collège, 300 livres ; pour les torches et cierges aux cinq processions, 50 livres ; à l'horloger, 30 livres ; au fontainier, 30 livres, et pour l'entretien des portes, ponts et murailles, et autres dépenses, 200 livres (1681). - Mise aux enchères publiques du droit de maille levé sur les boulangers (1708). - Permission accordée par les échevins de Montluçon à Jean Bompoix, boulanger, de démolir une cheminée portant sur le mur de l'hôtel de ville, du côté du fossé, et de percer une porte (1738). - Arrentement, par les échevins de Montluçon, à Jean Mazon, Me chapelier, pour la somme annuelle de quinze livres, d'une maison en ruine située dans le ravelin du faubourg Saint-Pierre (1739). - Autres arrentements d'une partie du fossé des Cordeliers (1739) ; - et d'une maison située « dans le ravelin de la porte de la paroisse de Notre-Dame... appelée des Cordeliers »(1741). - Délibération des habitants de Montluçon et requête adressée à l'Intendant au sujet de la construction d'une glacière « dont le produit tournera au profit des pauvres de l'hôtel-Dieu » (1742). - Nomination en assemblée publique de Gilbert Méricot comme conducteur des fontaines de la ville (1744). - « Description de la première et mère source des fontaines de la ville de Montluçon ». - Quittances de gages d'échevins (1745-1749). - Adjudication des « carpots » et des droits sur les bois entrant par les portes des Forges, des Cordeliers et Saint-Pierre, de la tour neuve servant autrefois de corps de garde, etc. (1751).- Pièces relatives à l'établissement d'une promenade publique aux frais du prince de Condé, dans la cour du château de Montluçon (1749), etc.

1 C 27 (liasse) - 6 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier

1744-1774. - Lettres du Roi accordant à Paul Benoist l'office d'échevin ancien mi-triennal de la ville de Montluçon (1744). - Quittance de la somme de douze cents livres payée pour ledit office. - Arrêt du Conseil d'Etat portant que cet office sera « réuni au Corps et communauté de la ville pour être exercé par telle personne que ladite communauté jugera à propos d'élire » (1761). - Pièces relatives au remboursement de la finance. - Reconnaissance, par Marie-Anne Pègue, d'une rente de vingt livres assise sur une maison située dans le ravelin de la porte de Notre-Dame (1762). - Abonnement du droit de maille à François et Nicolas Gandolin, boulangers (1763). - Extraits des titres de la ville de Montluçon relatifs au droit de maille et certificat du lieutenant général de police et du procureur de la châtellenie portant que ce droit n'est pas onéreux aux pauvres gens, « attendu qu'il se fait en ladite ville une troisième espèce de pain appelée pain bis, dont ils vivent et qui est exempté du droit de maille » (1763). - Délibération des habitants et requête à l'Intendant relatives à la charge au sieur

Cibot, directeur des aides à Montluçon, de la perception du droit de maille (1763). - Acquisition d'une maison pour l'installation des écuries nécessaires pour le logement des chevaux de la compagnie de gendarmerie étant en garnison dans la dite ville (1766). - Ordonnance de l'Intendant exemptant de logement des gens de guerre et des corvées les particuliers qui seront chargés par le maire et les Echevins de Montluçon de l'entretien des arbres plantés sur les remparts (1774). - Autre ordonnance défendant de former des amas de bois, de pierre ou de fumier sur lesdits remparts (1774), etc.

1 C 28 (liasse) - 30 pièces, papier

1739-1775. - Bail des droits levés sur le bois entrant par le bout du pont (1740). - Compte de M. Nicolas de Billy, directeur des aides, « de la seconde moitié d'octroys au détail qui se perçoit pour la ville de Montluçon » (1741-1748). - Rôle du droit de maille accordé à la ville de Montluçon sur les boulangers qui cuisent du pain de froment et de seigle (1739). - Requêtes des habitants adressées à l'Intendant pour obtenir la mise à exécution de contraintes contre les boulangers refusant de payer le droit de maille (1740-1749). - Supplique adressée à Turgot intendant de la généralité de Moulins, au sujet de la suppression, par le Roi, des droits sur le pain, les grains et les farines. Cette supplique renferme un exposé des charges de la ville ; elle est accompagnée d'une lettre de Turgot félicitant les officiers municipaux de la suppression par eux faite du droit de maille (1775). - Lettre relative à la vérification par le bureau des finances des titres des possesseurs et détenteurs de terrains situés sur les murs et fossés de la ville de Montluçon (1775), etc.

1 C 29 (liasse) - 22 pièces, papier

1758-1784. - Arrêt du Conseil d'Etat approuvant « les démolitions précédemment faites d'une vieille galerie du château de la ville de Montluçon et des autres bâtiments en dépendant », et permettant « au sieur Fermé de faire démolir et détruire à ses frais le bâtiment appelé la salle Bernard et celui de la chapelle interdite dudit château, pour l'emplacement desdits édifices servir à donner plus d'aisance et d'agrément à la promenade publique formée avec la cour et les jardins » (1758). - Opposition des habitants de Montluçon à la démolition de la salle Bernard (1761). - Eclaircissements sur l'opposition faite par le maire et les consuls de Montluçon aux prétentions du sieur Fermé de faire clore une place située devant sa maison appelée de la Cave. - Ordonnance de M. de Pont pour la vente de portes de ville, débris de canons et autres objets inutiles appartenant à la ville de Montluçon (1777). - Bail des droits d'entrée sur le bois (1777). - Contrainte pour droits d'amortissement dus par la ville pour l'acquisition du magasin de M. Alaroze (1778). - Reconnaissance de cens assis sur l'hôtel de la Coudre, « où est à présent établi le collège de Montluçon » (1781). - Adjudication du loyer des casernes (1776-1782). - Supplique adressée à l'Intendant et autres pièces relatives à la translation du « marché aux étoffes, droguets, toiles et fils, de l'ancienne place au bled en celle de l'église de Saint-Pierre » (1784), etc.

1 C 30 (liasse) - 1 cahier, parchemin ; 12 pièces, papier

1242-1779. - Vidimus successifs des franchises données à la ville de Montluçon par Archimbaud, sire de Bourbon et dudit Montluçon (copie du XVe siècle). (1242). - Edit de Henri II portant affranchissement et manumission des habitants des châtellenies de Montluçon, Hérisson, Chantelle et Murat, à charge de payer à chaque Saint-Martin d'hiver la somme de deux sols tournois de franche

bourgeoisie (1548). - Confirmation des privilèges de Montluçon, par Henri III, en 1583. - Mémoires sur le droit de blairie ou de bourgeoisie réclamé aux habitants de Montluçon par le prince de Condé et refusé par eux. - Extraits de différents comptes de receveurs relatifs aux droits de bourgeoisie, blairie et autres (1391-1553). - Armoiries de Montluçon « Les armes de la ville de Montluçon » sont au champ d'argent d'une grande tour flanquée de deux tourelles massonnées de sable, la grande tour ayant deux girouettes, en chef au soleil aussi de sable... », etc.

1 C 31 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier

1495-1792. - Procès-verbal des officiers de police de Montluçon constatant « que les haies de boucherie de cette ville étoient en très mauvais état et menaçoient une ruine prochaine, que même plusieurs des bouchers n'étant point à couvert des injures du tems et craignant de périr par la chute desdites haies, auroient été obligés de quitter leurs étaux... » (1763). - Lettres relatives à l'obligation où se trouverait le Prince de Condé de concourir à la reconstruction desdites halles. - Reconnaissances des redevances dues pour chacun des seize bancs de la boucherie de Montluçon (1679). - Lettre du sieur Gellé au sieur Fontaine, garde des archives du prince de Condé au château de Moulins, annonçant la démolition des halles par ordre de la police et dénonçant les projets des maire et échevins de Montluçon (1772). - Extraits du terrier de Montluçon de l'année 1495, renfermant les reconnaissances des bouchers de la ville. - Quittance du prix d'un jardin vendu par Jacques Regrain, dit Palleau, pour la construction d'une boucherie (1790). - Rôle des souscriptions volontaires consenties pour la construction de ladite boucherie. - Décret de l'Assemblée nationale autorisant la municipalité de Montluçon à faire construire une halle de boucherie à condition que la dépense ne dépassera pas cinq mille deux cents six livres (1792), etc.

1 C 32 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier

1782-1789. - MENAT : Bail des revenus de l'abbaye de Menat, passé par Olivier-François Urvoy abbé commendataire de ladite abbaye, au profit des sieurs Maugerel, André, Pradon et Maymat moyennant le prix annuel de douze mille sept cent livres et de redevances en nature (1782). - Etat des revenus de l'abbaye de Menat pour 1784 et 1785. Supplique d'Isidore-Simon Brière de Mondetour économe général des bénéfices vacants à la nomination du Roi, à l'intendant de Moulins, pour obliger les fermiers de Menat de fournir leurs comptes (1788). - Compte desdits fermiers (1788). - et observations présentées au sujet dudit compte, par devant l'Intendant, par Alexandre Duchet, directeur et receveur des éconômats (1789), etc.

1 C 33 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 36 pièces, papier

1669-1767. - SAINT-HILAIRE : Procédures de Jean Dissonnier, curé de Saint-Hilaire, contre Claude de Merlière, au sujet de deux boisseaux de froment mesure de Bourbon, dus à la cure dudit, Saint-Hilaire (1671). - Extrait du rôle des droits d'amortissement et nouveaux acquêts de la généralité de Moulins relatif à la cure de Saint-Hilaire (1690). - Supplique du curé J-B. Baptiste à l'Intendant, portant « qu'en l'année 1690 la maison curiale et plusieurs autres du bourg de la paroisse de Saint-Hyllaire furent incendiées », et réclamant la reconstruction de la maison curiale (1723). - Requête de François Roux notaire, pour être remis en possession de sa maison occupée par le curé ; nouvelles suppliques de celui-ci à l'Intendant pour être pourvu d'un logement (1731). - correspondances

relatives à cet objet (1731-1735). - Supplique de J.-B. Yvet, curé de Saint-Hilaire, à l'intendant de Bernage, rappelant la destruction de l'ancien presbytère et demandant la construction d'un nouveau (1750). - Assemblée des habitants de la paroisse. Ils déclarent que leur situation ne leur permet pas de faire les frais de la construction demandée et prient l'Intendant de les faire décharger de quelques-unes de leurs impositions (1750). - Marché entre Philibert Duperin, curé de Saint-Hilaire, et François Marcillac, adjudicataire de la reconstruction du presbytère dudit Saint-Hilaire (1767), etc.

1 C 34 (liasse) - 16 pièces, papier

1702-1743. - SAINT-POURCAIN : Arrêt du Conseil d'Etat maintenant les officiers de la justice des pères de Saint-Lazare, seigneurs hauts justiciers et prieurs de Saint-Pourçain, « dans le droit de faire seuls la police, à l'exclusion du maire et des consuls de ladite ville », et maintenant aussi les habitants « dans la possession de former un corps et maison de ville comme ils ont fait par le passé » (1702). - Mémoire des échevins, corps et communauté de Saint-Pourçain à l'Intendant, au sujet de l'établissement d'un bureau des traites dans leur ville. Ils s'opposent à cet établissement en faisant valoir que leur pays est « un pays libre et rédimé ». - Lettres de M. Orry à M. de Sauvigny, intendant, le priant d'entendre les habitants de Saint-Pourçain et de dresser procès-verbal de leurs dires (1740). - Lettres semblables à M. de la Porte, successeur de M. Sauvigny (1741). - Lettres des fermiers généraux tendant à prouver que l'établissement du bureau en question ne portera aucune atteinte aux privilèges de la ville de Saint-Pourçain (1742). - Mémoire de l'Intendant proposant d'établir ce bureau aux Echerolles et refus des fermiers généraux sous prétexte que les soies du Languedoc, amenées par des « chemins obliques » à Saint-Pourçain, continueraient à être introduites dans Clermont. - Copie d'un arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les conducteurs de marchandises destinées aux provinces réputées étrangères, qui devront acquitter des droits à Gannat, seront tenus de faire leur déclaration à Saint-Pourçain (1722). - Lettre de l'Intendant aux fermiers généraux par laquelle il se met à leur disposition. - LE VEURDRE : Description de la paroisse du Veurdre, etc.

1 C 35 (liasse) - 5 pièces, papier

1704-1781. - VICHY : Arrêt du Conseil d'Etat fixant les droits des gardes des ports et rivières de Seine, Oise, Yonne, etc. (1704). - Mémoire tendant à établir que les habitants de Vichy sont en possession d'un droit de péage sur l'Allier, à la suite de lettres patentes à eux accordées pour leur permettre de rebâtir leur ville, brûlée et ruinée par les ennemis pendant les guerres de religion ; arrêt du Conseil d'Etat fixant le tarif des droits de bac à percevoir par ladite ville (1740-1744). - Arrêt du Conseil ordonnant que le bureau de La Palisse ressortira à l'avenir de la juridiction des traites de Vichy (1724). - Lettre des fermiers généraux au sieur Rouga, receveur des fermes à Vichy, au sujet de la visite des bateaux appartenant aux messageries de Claude Laure (1781).

1 C 36 (liasse) - 15 pièces, papier

1659-1748. - Ordonnance de François Garnier, baron d'Avrilly, président des trésoriers de France à Moulins, confirmant aux Capucins de Vichy la permission de prendre moitié d'une source chaude destinée à l'alimentation du bain de leur hospice (1659). - Lettres royaux relatives au même objet (17 août 1661). - Arrêt du grand Conseil servant de règlement pour les eaux minérales de Vichy (18 avril 1685). - Autre arrêt du grand Conseil, donné entre Jean Delaville et Antoine Joly, médecins de Cusset,

et Claude Fouet, intendant des bains et eaux minérales de Vichy, qui maintient « ledit Fouet en la qualité d'intendant des eaux minérales de Vichy et au rang et préséance sur les autres médecins dans ledit Vichy, et autres privilèges... », fait défense à toutes personnes d'enlever ni transporter des eaux minérales des fontaines hors du lieu de Vichy, que dans des bouteilles de verres ou grais, cachetées du cachet dudit Fouet et par lui certifiées véritables par un certificat qui marquera le jour qu'elles auront été puisées ; et sera tenu ledit Fouet, ou ses fontainiers et concierges, de délivrer telle quantité de bouteilles d'eau requise par ceux qui en voudront faire le transport, après néanmoins qu'elles auront été cachetées dudit cachet et certifiées ; et à cet effet que les fontaines seront ouvertes depuis les dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi... ; a permis et permet néanmoins aux habitants dudit lieu de Vichy et autres qui se trouveront sur les lieux, d'en prendre à toutes heures du jour, pour leur utilité seulement,... et d'en boire aux fontaines, user, se baigner et en faire doucher ; et pour tout droit de l'inspection, cachet et certificat desdites bouteilles..., permet audit Fouet de prendre douze deniers par bouteille de trois chopines... sans que ledit Fouet puisse exiger ledit droit de douze deniers de ceux qui sont sur les lieux et qui prennent les eaux pour leur utilisation particulière... et ordonne qu'il ne prendra rien des pauvres, tant réguliers que séculiers, qui iront sur les lieux, soit pour les eaux, fontaines, douches et bains, pour lesquels il fournira des lits, matelas, draps, serviettes pour essuyer, fagots et gros bois... (26 mars 1686). - Cession, par les directeurs de l'hôpital de Vichy, à noble Jacques-François Chomel, médecin du Roi et intendant des bains et eaux minérales dudit Vichy, d'une maison à porte cochère située sur la place des bains (1716). - Arrêt du Conseil d'Etat autorisant cette cession et élevant de douze deniers à deux sols le droit à percevoir par le sieur Chomel sur chaque bouteille d'eau minérale (1716). - Adjudication de réparations à faire à la maison des eaux minérales de Vichy, dite maison du Roi (1747). - Lettre de l'intendant des eaux de Vichy à l'intendant de la généralité de Moulins, donnant des détails sur le mauvais état de la maison du Roi (1748), etc.

1 C 37 (liasse) - 1 cahier de 17 feuillets, papier ; 1 pièce, papier

1703. - GABELLES : Compte de Gilbert Peron, receveur des gabelles au grenier à sel de Saint-Amand. Privilège ou aumône : Récollets d'Ainay-le-Château, 1 minot ; Carmes de Saint-Amand, 1 minot, etc. Attribution : Gilbert-François Piaud, président audit grenier, 1 minot ; Pierre Geoffrenet de Champdavid, 1 minot ; Charles Marchand, élu, 2 quarts ; Neyret du Cluzeau, trésorier de France, 2 minots. Appointements des brigades de Saint-Amand, de Vallon et de Culan, etc.

1 C 38 (liasse) - 24 pièces ou cahiers, papier

1764-1769.- CASERNES : Lettre de l'Intendant au Contrôleur général des finances, au sujet de la construction de casernes à Moulins ; proposition de couvrir les frais de cette construction par une augmentation du chiffre de la capitation (décembre 1764). - Lettre de la princesse d'Armagnac demandant à l'Intendant, en son nom et au nom de la princesse de Noailles, qu'on ne prenne pas une partie de la terre de mademoiselle de Semin pour y établir les casernes de Moulins ; - mémoire de Mlle de Semin démontrant que les fermiers de sa terre de Chamort, ne voulant pas « exposer leur vie pour défendre leurs choux », s'en iront le jour où les casernes seront occupées. - Lettre de M. d'Ormesson à M. de Pont, intendant à Moulins, au sujet des réclamations de Mlle de Semin, dont le terrain avait été occupé par provision (14 novembre 1767). - Supplique adressée à l'Intendant par Joseph Evezard et Jean-François Trezaget-Delisle, chargés de la construction des casernes de Moulins, pour être autorisés à prendre de la pierre dans les carrières de Montaret (1767). - Difficultés avec les sieurs François Evezard et Bela, fermiers de toutes les carrières de Coulandon. - Etat de situation des

ouvrages commencés aux casernes de Moulins. (1er février 1768). - « Devis des ouvrages à faire pour la construction d'un corps de casernes, deux magasins à fourrages... à Moulins en Bourbonnois,... entre la levée d'Aval, le pont et la rue de Bressolle, au faubourg de Bernage, dans le lieu occupé ci-devant par les baraques » (décembre 1768). - Autres devis se rapportant aux mêmes bâtiments. - Etat des dépenses des entrepreneurs (1768). - Acquisition de la maison de Jacques Chenel, située au faubourg de Bernage et où est établi le logis du *Grand monarque*, pour la construction des casernes (1768), etc.

1 C 39 (liasse) - 60 pièces ou cahiers, papier

1774-1778. - Etats de situation des travaux faits aux casernes de Moulins, au 31 décembre 1774, au 1er juillet 1775, au 31 décembre 1775, etc. - Mémoire du sieur Desvaux, ingénieur du Roi et des ponts et chaussées à Moulins, renfermant l'historique des différents projets de construction de casernes dans ladite ville de Moulins (1775). - Compte des ouvrages faits au 1er janvier 1776. - Lettre du Contrôleur général à l'Intendant ordonnant de suspendre des travaux qu'il déclare ruineux pour la généralité, le devis primitif de 140,000 livres ayant été modifié de façon à entraîner une dépense finale de 700,000 livres (28 novembre 1776). - Nouveaux devis et adjudication des travaux au sieur Jacques Descombes, pour le prix de 686,300 livres (1777). - Correspondance relative à la reprise des travaux. - « Questions sur la valeur des matériaux de construction à Moulins ». - Lettres de MM. Plouvyé, Mauricet, Desvaux et autres montrant que le sieur Descombes, adjudicataire, n'est qu'un prête-nom et que les travaux sont continués en régie par le sieur Plouvyé, administrateur du dépôt de mendicité (1778). - Dépenses faites du 15 juin 1778 au 28 septembre suivant, etc.

1 C 40 (liasse) - 45 pièces, papier

1779-1783. - Lettre du sieur Plouvyé demandant à être déchargé de l'adjudication des casernes et proposant le sieur Martinat pour lui succéder (1779). - Copie du journal des dépenses faites aux casernes jusqu'au 1er avril 1779. - Représentations du sieur Descombes, entrepreneur, affirmant sa qualité de simple régisseur. - Suite du journal des dépenses. Lettre du sieur Mauricet relative à un achat de plomb laminé ; facture dudit plomb pris à Paris. - Etat des ouvrages restant à faire au grand pavillon, suivant le devis de M. Desvaux ; à-compte dus en mars 1780. - Etat des dépenses de 1781. - Transports de plâtre par voie de terre à l'aide de voitures réquisitionnées dans les villages (1781). - Observations sur ce qui est fait et sur ce qui reste à faire pour l'entière construction des casernes. - Rapport concernant l'adjudication à passer conformément au devis du 25 octobre 1782 (1783). - Placard signé par Antoine-Jean Terray, intendant, portant qu'il sera procédé, le 25 novembre 1783, à l'adjudication des travaux des casernes restant à exécuter et de la fourniture de l'ameublement, etc.

1 C 41 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier ; 1 plan.

1780-1786. - Rapport de M. Mauricet concernant les casernes de Moulins (1783). - Rapport du même sur les travaux et dépenses (1784). - Nouvelle adjudication des travaux des casernes au profit de Jean-François Tressaguet de Lisle, pour le prix de 561,831 livres (25 novembre 1783). - Arrêt du Conseil d'Etat approuvant cette adjudication (1784). - Bordereaux de dépenses faites par le précédent adjudicataire pendant la régie de M. Desbatisses. - Subrogation de Jean-Louis Faullain de Banville à M. Tressaguet, décédé le 1er janvier 1785. - Mémoires, comptes et correspondances se rapportant aux

travaux, etc.

1 C 42 (liasse) - 6 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier ; 4 plans.

1765-1791. - Arrêts du Conseil d'Etat approuvant l'adjudication des travaux des casernes de Moulins et de Nevers (1767). - Affaire Descombes ; fourniture de pierre pour les casernes de Moulins (1780). - Placet du sieur Ragot pour être nommé concierge des casernes (1787). - Mémoires sur les casernes de Moulins et de Nevers (1788). - Extraits du plan général des casernes de Moulins (1788). - Objets ordonnés par l'Intendant pour perfectionner l'établissement du régiment en garnison à Moulins (1788). - Demandes formulées par les officiers du régiment de l'Orléanais, logé dans les casernes (1788). - Compte sommaire de l'établissement des troupes dans les garnisons et quartiers de Nevers et de Moulins (1788). - Composition d'un régiment de cavalerie. - Lettres du baron de Besenval et autres relatives au logement des troupes et à l'aménagement des casernes (1788). - Mobilier : dépenses faites par la ville de Moulins à l'occasion de l'arrivée du régiment de Royal-Guyenne, état des lits garnis, etc (1788). - Observations du sieur Mauricet au sujet de l'établissement du manège (1788). - Demande d'indemnité par le sieur de Banville, entrepreneur, par la perte ardoises emportées à Orléans par la débâcle des glaces (1789). - Etat des matériaux et équipages au 31 décembre 1789, etc.

1 C 43 (liasse) - 41 pièces, papier

1670-1689. - MARÉCHAUSSÉE : « Rolle de monstre et revue... de la compagnie du prévôt général en cette généralité, contenant les noms et surnoms des officiers, exempts et archers... » Officiers : Philippe de Villaines, prévôt général ; Gilbert-Simon Roussaut, premier lieutenant à Moulins ; Claude Prinel, lieutenant à Varennes ; Gilbert Prévost, assesseur à Moulins ; Remy Aubery, procureur du Roi à Moulins, etc. (1670). - Revue de la compagnie du vice-sénéchal du duché de Bourbonnais « et chevalier du guet dud. pays ». Officiers : Guillaume de Saint-Mesmin, seigneur des Réaux, vice-sénéchal ; Nicolas Alamargot, lieutenant général à Montluçon ; Antoine Tourraud, sieur de Chamberaude, lieutenant général et chevalier du guet, etc. (1671). - Rôle de la vice-sénéchaussée de Bourbonnais, résidences de Moulins, Gannat et Montluçon (1678). - Revues de la compagnie du prévôt général en la généralité de Moulins, et de la compagnie du vice-sénéchal de Moulins (1679). - Requête du prévôt général pour qu'il soit fait revue. - Revues de la prévôté et de vice-sénéchaussée de Moulins passées par Urbain le Goux de la Berchère, marquis de Dinteville et de Santenay, comte de la Rochepot, etc., intendant de Moulins (1683). - Revues semblables par Anne-Louis-Jules de Malon, seigneur de Bercy et de Conflans (1684); - par Jean de Creil, marquis de Creil-Bournezeau (1685). - et par Florent d'Argouges, aussi intendants (1687), etc.

1 C 44 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier

1671-1689. - Certificat de résidence délivré à François Deschamp, sieur des Prés, prévôt de Château-Chinon, et aux officiers et archers de la maréchaussée, par Lazare Devaucoux, lieutenant-général du bailliage, et Jean Etignard, procureur fiscal (1674). - Revue « de la compagnie du prévôt provincial du pays de Morvand, résidence de Chateauchinon », faite par André Jubert de Bouville, marquis de Bizy, intendant de la généralité de Moulins. Officiers : François Deschamps, sieur des Prés, prévôt provincial; Jacques Gerbaud, lieutenant ; Jacques Petit, assesseur, décédé ; Jean Bogne, procureur du Roi ; Mathieu Coquille, commissaire ; Pierre Moreau, greffier en chef (1678). - Revues semblables

passées par Charles de Faucon, seigneur de Ris ; Jean Garnier, seigneur d'Avrilly (1679) ; - Nicolas Palierne, seigneur de la Brenne (1680) ; - François de Culant (1681) ; - Urbain Le Goux de La Berchère (1683). - etc. - Revues de la compagnie du lieutenant criminel de robe courte du bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Mouëtier et de la compagnie du prévôt provincial de Morvan, passées par Antoine d'Aquin, seigneur de Châteaurenard, intendant de la généralité de Moulins. Officiers : Guillaume Sallonier, sieur du Pavillon, lieutenant criminel de robe courte : Antoine-François Girard, sieur de Busson, lieutenant assesseur civil et criminel ; Jean-Henri Bogne, procureur du Roi (1689), etc.

1 C 45 (liasse) - 19 pièces, papier

1670-1689. - Revue des officiers et archers de la compagnie du vice-sénéchal de Bourbonnais en résidence à Gannat : Claude Auvergnat, sieur des Guillons, ancien exempt faisant les fonctions de lieutenant ; Amet Bataille, sieur de Beaulieu, procureur ; Claude Dumoignaux, greffier en chef, et Noël de Saint-Quentin, greffier (1671). - « Estat au vray de la compagnie du vissénéchal de la Marche, Montégut et Combrail » : Antoine Seiglière du Plantadis, vice-sénéchal ; Claude Dupiet, lieutenant ; Gaspard Dupertuys, assesseur ; Joseph Peynichon, procureur du Roi, etc. (1671). - Revue de la vice-sénéchaussée de Bourbonnais, résidence de Montluçon, faite par Urbain Le Goux de la Berchère, intendant : Nicolas Alamargot, sieur de Ladure, lieutenant général ; Louis Bouquot, substitut du procureur du Roi ; Gilbert Desalle, greffier (1683), etc.

1 C 46 (liasse) - 46 pièces, papier

1671-1719. - Ordonnance des trésoriers de France en la généralité de Moulins enjoignant aux officiers de la maréchaussée de Nevers de produire leurs titres (1671). - « Roolle de la montre de la compagnie de monsieur le prévost général et provincial du Nivernois et Donziois, et ancien ressort du bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moustier, résidans actuellement en la ville de Nevers » : Gilbert Gascoing, sieur de Nantin, prévôt général et provincial ; Léonard Paillard, seigneur de Goulenot, lieutenant ; Benoît Bredeau, seigneur de la Charnage, assesseur ; Jean-Henri Bogne, procureur ; etc. (1673-1689). - Revues de la maréchaussée de Nevers passées par Marc-Antoine Turgot, intendant de la généralité : Louis-Anne Gascoing, prévôt général ; Jacques de Colons, sieur de Chamon, lieutenant ; Jean-Henri Guynet, assesseur, etc. (1718-1719). - Rôle de la compagnie du lieutenant criminel de robe courte au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Mouëtier ; Pierre Sallonier, sieur du Pavillon, lieutenant criminel ; Charles Vyau, sieur de la Garde, lieutenant assesseur ; Jean Bogne, procureur du Roi (1677). - Revue semblable passée par M. d'Argouges, intendant : Guillaume Salonnier, sieur du Pavillon, lieutenant criminel ; François Girard, lieutenant assesseur civil et criminel ; Jean-Henri Bogne, procureur du Roi (1686). - Ordonnances pour les revues (1680-1689), etc.

1 C 47 (liasse) - 5 pièces, papier

1691. - COMMISSAIRES DES VIVRES : Envois de farine faits par un sieur Gazagne au sieur Griffon, commissaire des vivres à Saint-Maurice.

1 C 48 (liasse) - 11 pièces, papier

1757-1789. - PONTS ET CHAUSSEES : Arrêt du Conseil d'Etat réglant la façon dont seront payés à l'avenir les sous-inspecteurs, sous-ingénieurs, contrôleurs, élèves, dessinateurs et géographes des ponts et chaussées et dont seront réglées les dépenses pour la levée des plans, recherches de matériaux, etc (1757). - Instructions du directeur général des finances sur l'emploi des fonds accordés aux pays d'élection pour les ateliers de charité (1778) ; - nouvelles lettres de 1778 et de 1780, suivies de notes sur la manière d'exécuter les travaux et de tenir la comptabilité. - « Devis général (ou règlement) des ouvrages à faire pour la construction et l'entretien des routes dans la généralité de Moulins » (1786-1788). - Arrêt du Conseil d'état ordonnant l'imposition de la somme de 264,928 liv. 3 s. 5 d. sur toutes les villes et communautés taillables du Bourbonnais, pour l'entretien des routes pendant l'année 1789 (27 fév. 1789). - Instructions sur les adjudications des ouvrages des routes pour 1789. - « Instructions sur le service des ponts et chaussées et travaux des routes dans la province de Bourbonnois » (s. d). - « Observations de la manière dont on a procédé jusqu'à présent adjudications qui se sont faites pour les travaux de construction, d'entretien ou réparation des routes dans la généralité de Moulins », avec lettre d'envoi (copie) de M. Necker, du 11 février 1789.

1 C 49 (liasse) - 14 pièces, papier

1773-1789. - Arrêt du Conseil d'Etat, du 23 mai 1773, ordonnant qu'il sera annuellement imposé, dans la généralité de Moulins, la somme de vingt-cinq mille livres pour indemniser les propriétaires des héritages où passent les nouvelles routes (1773). - Lettre de M. de La Millière aux députés composant la commission intermédiaire de l'assemblée générale des trois provinces de la généralité de Tours, au sujet de la vente des anciens chemins abandonnés (1788). - Correspondances des bureaux intermédiaires de Moulins et de Montluçon relatives à ce même objet. - Délibération du bureau intermédiaire du département de Moulins concluant à l'abandon des anciens chemins aux propriétaires riverains (1788), etc.

1 C 50 (liasse) - 5 pièces, papier

1778-1785. - Devis des ouvrages à faire et des conditions générales à remplir pour l'entretien des turcies et levées de la rivière d'Allier, depuis Vichy jusqu'au Bec-d'Allier ; adjudication desdits travaux d'entretien à Jean-François Trésaguet pour une durée de six ans et pour le prix de quatre-vingt-quatre mille livres (1778). - Devis des ouvrages et des fournitures à faire pour le balisage des rivières d'Allier, de Dore et autres affluents de la Loire ; adjudication au profit du sieur Trésaguet (1778). - Subrogation de Jean-Louis Faullain de Banville, entrepreneur résidant à Moulins, au sieur Trésaguet, décédé, dans les baux d'entretien des turcies et levées de l'Allier et du balisage de ladite rivière (1785), etc.

1 C 51 (liasse) - 1 cahier de 27 feuillets, papier, et 4 pièces, papier

1783-1790. - Projet de règlement pour les turcies et levées de la rivière de Loire et de ses affluents (1783). - Rapport du sieur Normand, ingénieur de la haute Loire et rivières affluentes, sur le service des turcies et levées des rivières de Loire et d'Allier pendant l'année 1787. - Rapport sur le balisage de la Loire, par le sieur Martin, inspecteur (1788). - Note sur le moulin de la Font-Vinée (1788). - Devis d'une levée destinée à protéger le val de Laménay et les chantiers des ports de Laménay et les

chantiers des ports de Laménay et de Gannay (1790), etc.

1 C 52 (liasse) - 1 pièce, papier, 1 plan.

1779. - « Devis des ouvrages à faire pour l'exécution du port de Mornay-sur-Allier, côté du Berry » (département du Cher), et adjudication desdits ouvrages au sieur Trésaguet pour le prix de dix-neuf mille livres (1779). - Plan du port de Mornay et de ses abords.

1 C 53 (liasse) - 29 pièces, papier

1788-1792. - Compte des deniers provenant de la prestation des chemins pour l'année 1787. - Lettres et projets de lettres de M. Mauricet, ingénieur, à M. de La Millière, en lui envoyant les états de situation des travaux des routes en 1787, et l'état de situation des ouvrages d'art au 31 décembre 1788. - Lettre de M. de La Millière portant qu'il est impossible de faire bénéficier le département des fonds arriérés (1790). - Combinaison générale relative à la formation de l'état du Roi pour les ouvrages d'art à faire en 1790. - Projet des dépenses à faire pour les ouvrages des ponts et chaussées pendant l'année 1790, etc.

1 C 54 (liasse) - 23 pièces, papier

1778-1790. - Devis des ouvrages à faire pour la construction de deux arches et de trois arceaux sur la route de Bourges à Clermont, entre Meaulne et Montluçon, et adjudication desdits ouvrages par Jacques-Philippe-Isaac Gueau de Gavelle de Reverseaux, marquis de Reverseaux, comte de Miermaigne, seigneur de Theuville, Allonne, etc., intendant de Moulins (1779). - Etat des approvisionnements faits sur la route de la Pierre-Percée ; - devis des travaux à faire en 1789 sur la route de Moulins à Decize (ateliers de Moulins à la rivière d'Abron) ; - lettre des députés de la commission intermédiaire relative au mauvais état de la route de Souvigny ; - devis d'entretien de la route de Souvigny à Bourbon-l'Archambault. - Lettre de M. Necker aux membres du bureau du département de Gannat, au sujet de la surveillance des travaux des routes (1789). - Etat, au 31 décembre 1789, de la situation des entrepreneurs d'ouvrages d'art ; instructions relatives au paiement des avances faites pour lesdits entrepreneurs. - Rapport de l'ingénieur de Moulins sur les arrangements à prendre relativement aux dépenses à faire en 1790 pour les routes du ressort du Bourbonnais et de la Marche, etc.

1 C 55 (liasse) - 3 cahiers, papier, de 21, 18 et 16 feuillets.

1788. - « Devis des ouvrages à faire pour le bail d'entretien des chaussées de blocage de la route de Paris à Lyon, à prendre de Saint-Pierre-le-Moûtier et terminer à la croix Gatelière, limites de la généralité de Moulins, ensemble des chaussées de blocage du chemin de Moulins à Decize » ; adjudication desdits ouvrages par Joseph-Pierre-François-Xavier Foullon de Doué, marquis de la Tournelle, intendant de Moulins, au profit de Jean-Louis Faullain de Banville. - « Bail des pavés de la route d'Autun à Limoges, depuis le faubourg de Bourgogne de la ville de Moulins jusqu'au pont de Bord ». - « Bail des pavés de la route de Paris en Languedoc, depuis Moulins jusqu'à la croix Aubiat ».

1 C 56 (liasse) - 26 pièces, papier

1789-1791. - Etat estimatif des travaux faits par M. Faullain de Banville sur la route de Paris à Lyon, certificats des ingénieurs pour le payement d'acompte ; refus du sieur Desbatisses de payer une somme de deux mille livres ; etc. (1789). - Etat de travaux faits sur le chemin traversant le faubourg Saint-Etienne de Gannat (1790). - Etats des payements faits à M. de Banville sur les corvées pour l'exercice de 1788 ; correspondances et autres pièces relatives à l'établissement de ces états (1791), etc.

1 C 57 (liasse) - 9 pièces ou cahiers, papier

1787-1791. - Projet de l'état du Roi et des dépenses à faire pour les ouvrages des ponts et chaussées de la généralité de Moulins pendant l'année 1788 sur les fonds de 1787. - Observations sur les états de situation au 31 décembre 1789 et réponses de l'ingénieur Mauricet auxdites observations. - Désignation des ouvrages à exécuter en 1788 pour l'administration du Bourbonnais et pour celle du Nivernais, etc.

1 C 58 (liasse) - 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1787-1789. - Compte des travaux des routes de l'année 1787, avec le détail des sommes dépensées pour chaque route et les noms des entrepreneurs. - Arrêts du Conseil d'Etat du 27 février, du 8 avril et du 22 novembre 1789, avec lettres patentes du Roi concernant le chiffre de l'imposition à lever pour l'entretien des routes dans les provinces de Nivernais et de Bourbonnais et le mode de répartition et de perception de cette imposition.

1 C 59 (liasse) - 4 pièces, papier

1781-1789. - Etat d'emploi des fonds de charité, de 1781 à 1788, sur les routes de Bourbonnais et d'Auvergne. Les ouvrages prévus pour le voisinage de la ville de Moulins n'ont pas été exécutés et les fonds ont été employés à acheter des réverbères ; réparations aux deux chemins conduisant au port de la Chaise, près de Contigny, où « sont embarqués presque tous les vins qui s'exportent pour la consommation de Paris » ; travaux destinés à mettre le bourg de Beçay à l'abri des inondations ; etc. - Répartition proposée par le bureau intermédiaire de Moulins des sommes destinées aux ateliers de charité dans les différentes municipalités (1789), etc.

1 C 60 (liasse) - 24 pièces, papier

1787-1789. - Adjudication, au profit d'Antoine Descombes, par François-Antoine de Barbarat de Maziro, intendant, de huit ponts en charpente et d'un pont en pierre de taille à construire sur la route d'Autun à Limoges, entre Moulins et la Loire (1788). - Détail estimatif de la dépense à faire pour cette construction. - Ouvrages faits au 30 novembre 1789, sur l'adjudication passée au sieur Descombes. - Procès-verbal dressé par les soins d'habitants de la paroisse de Dompierre, de la hauteur des eaux de la Besbre et de la Loire, au port de Sept-Fonds et dans le voisinage de Diou (1789). - Protestation des propriétaires et habitants de Diou contre ce procès-verbal, dressé « dans le moment de la plus grande crue du fleuve ». - « Observations qu'ont l'honneur de mettre sous les yeux de l'administration les habitants des paroisses du Bouchaud, Dompierre, Saligni, Monestay, Saint-Didier, Vaumas,

Moncombroux, Saint-Léon, Auvert, Montpeyroux, le Pin, Saint-Léger-des-Bruyères, Sorbier, Loddes, Molinet, Heuilliaux, le Donjon, Chassenard, Cée, Liernolles, Meillerié, Bourg-le-Comte et Lénax, relativement au chemin projeté de Moulins par Chevagne à Digoin, et à l'avantage qu'il y a, sous toute espèce de rapport, de le faire passer par Dompierre ». - Avis des membres de l'assemblée du département de Moulins. - Rapport de l'ingénieur Mauricet. - « Mémoire responsif au rapport de M. Mauricet... », etc.

1 C 61 (liasse) - 3 pièces, papier ; 1 cahier de 28 feuillets, papier

1788. - Observations préliminaires sur la situation des routes, au 1er octobre 1788, dans les élections de Moulins, Gannat, Montluçon, Evaux et Guéret ; capitulation des ouvrages faits à prix d'argent ; fonds employés aux ouvrages d'art ; détail des routes à construire par la suite ; aperçu des dépenses à faire pour donner aux paroisses des communications avec les grandes routes. - Réflexions sur les grandes routes, par le sieur Mourellon, archiprêtre d'Aubusson et curé de Néoux, avec lettre d'envoi à la commission intermédiaire. - Projet de division des devis des travaux à faire sur les grandes routes pour les adjudications de 1789.

1 C 62 (liasse) - 2 pièces, papier ; 8 plans.

1778. - Lettre de l'ingénieur Mauricet relative à la non-exécution des tâches de 1777 sur la route de Cusset à Thiers (1778). - Plan de la route de Cusset à Thiers ; traversée de Chateldon. - Plan de la même route, de la sortie de Cusset aux limites de la généralité. - Plan de la route de Cusset à Saint-Géran-le-Puy. - Plan de la route traversant la forêt de Tronçais, du moulin de Saint-Jean-des-Bains à la terre de Bougemont. - Route d'Autun à Limoges ; plan de Moulins à Montmarault ; - plan de Moulins à Souvigny ; - ancien plan de la route de Moulins à Montmarault ; - plan de Montmarault à Montluçon.

1 C 63 (liasse) - 8 plans, papier

XVIIIe siècle. - « Carte de la généralité de Moulins et des directions générales des routes qui font partie des grandes communications qui traversent le Royaume » : routes ouvertes, routes ébauchées et routes à ouvrir. - « Plan itinéraire de la route d'Auvergne, depuis Moulins jusqu'à la Croix-d'Aubiat », par Bressoles, Chemilly, Chatel-Deneuve, Saint-Pourçain et Gannat. Notes sur les travaux d'art, la nature de la chaussée et le mode d'entretien de ladite route. - Autre plan de la route de Clermont. - Plan dressé par le sieur Normand d'une partie des abords du pont de Moulins et du projet d'un redressement, et de deux ports à faire en amont et en aval (1779). - Première partie de la route de Limoges à Autun, de Moulins aux limites de la Bourgogne, par Chevagne et Luzy. Notes sur l'état des travaux en cours d'exécution, les travaux d'art et la nature de la chaussée. - Route de Moulins à Limoges, de Coulandon à Quissaines, par le Montet et Montluçon. - Route de Souvigny à Bourbon-l'Archambault. - Route de Clermont - Tours : direction par Huriel (1790). - Route de Montluçon à la Châtre.

1 C 64 (liasse) - 3 plans, papier

XVIIIe siècle. - Fragment d'un plan de la route de Paris à Lyon, des limites de la généralité du Berry à

Varenes, par Pougues, Nevers, Saint-Pierre-le-Mouëtier, Villeneuve et Moulins. Notes sur l'état de la chaussée et des travaux d'art. - Autre plan de la même route se continuant jusqu'aux limites du Lyonnais, par Saint-Géran-le-Puy, la Palice et Droiturier. - Route de Moulins à Decize, par Lucenay (1779). - Route de Moulins à Digoin (1791).

1 C 65 (liasse) - 10 pièces ou cahiers, papier

1788. - ASSEMBLEE PROVINCIALE DE BOURBONNAIS ; ASSEMBLEES DE DEPARTEMENTS : « Règlement fait par le Roi sur la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans la province du Bourbonnois, du 10 août 1788 », suivi d'une ordonnance de M. Foullon de Doué, intendant, portant « qu'il sera lu, publié et affiché dans chacune des villes, paroisses et communautés de la province du Bourbonnois, de la Haute-Marche et du pays de Combrailles » (27 août). Ce règlement est relatif : 1° A la formation d'assemblées municipales dans toutes les communautés où il n'en existait pas ; le seigneur de la paroisse et le curé feront toujours partie de ces assemblées et elles comprendront un syndic et trois, six ou neuf conseillers élus, suivant l'importance de la communauté. Pour être électeur, il sera nécessaire de payer au moins cinq livres de contribution foncière et personnelle dans les communautés de moins de cent feux, neuf livres dans celles de cent feux à deux cents, et douze livres dans celles de plus de deux cents ; pour être élu, on devra avoir au moins vingt-cinq ans, habiter la paroisse depuis un an et payer au moins neuf livres d'imposition si la paroisse a moins de cent feux, douze livres si elle en compte moins de deux cents, et trente livres si elle en compte plus. L'assemblée sera renouvelée chaque année par tiers et un membre sortant ne pourra être réélu qu'au bout de deux ans. La présidence appartiendra au seigneur. 2° A la formation d'assemblées de département dans les recettes particulières des finances de Moulins, de Gannat, de Guéret et de Montluçon et Evaux. Ces assemblées se composeront de seize membres, dont huit seront pris parmi les ecclésiastiques et les seigneurs laïques, et les autres parmi les députés des villes et des paroisses ; chaque département sera divisé en quatre arrondissements qui enverront chacun deux députés de l'ordre ecclésiastique et de la noblesse et deux des villes et paroisses. Le renouvellement aura lieu par quart ; le président sera désigné par le Roi parmi les députés de la noblesse et du clergé ; pendant l'intervalle des sessions, il y aura un bureau intermédiaire composé d'un membre de la noblesse, d'un membre du clergé et de deux du tiers-état ; les votes seront comptés par tête et, en cas de partage, la voix du président sera prépondérante. 3° Au fonctionnement d'une assemblée provinciale dont les membres, nommés par le Roi, seront au nombre de seize et auront le droit de s'ajointre le même nombre de personnes. La province, étant divisée en quatre départements, sera représentée par deux membres du clergé, deux membres de la noblesse et quatre membres du tiers-état. - « Instructions sur le cérémonial, les formes de la tenue de l'assemblée provinciale et des assemblées de département, les fonctions des différents membres ou officiers desdites assemblées et autres objets relatifs à leur formation et organisation intérieure ». - Instructions pour l'assemblée préliminaire de Moulins, fixée au 20 octobre 1788. - Discours d'ouverture et discours de clôture de la session de l'assemblée provinciale. - Copie de lettre de M. Necker accompagnant un mémoire sur la forme des convocations d'arrondissement pour la nomination d'un représentant à l'assemblée de département, etc.

1 C 66 (liasse) - 10 pièces, papier

1788-1789. - Instructions pour la rectification des municipalités de la province du Bourbonnois qui n'ont pas été formées suivant les dispositions du règlement du 10 août 1788. - Lettre de Necker, du 20

mars 1789, accompagnant l'envoi d'instructions, pour les commissions intermédiaires, sur les formes dans lesquelles les syndics et membres des assemblées municipales pourront donner leurs démissions. - Instructions sur les formes à observer dans l'examen des demandes en modération et en décharge d'impôt dont la connaissance est attribuée aux assemblées provinciales. - Instructions sur le service des ponts et chaussées et les travaux des routes dans la province de Bourbonnais. - Instructions sur les travaux de charité, la manière de les établir et celle de les exécuter, etc.

1 C 67 (liasse) - 6 pièces ou cahiers, papier

1788-1789. - Listes des membres de l'assemblée provinciale du Bourbonnais. Députés nommés par le Roi. Clergé : l'abbé de La Tour, nommé au futur évêché de Moulins, président, département de Moulins; l'abbé Hemey, prieur d'Ebreuil, Gannat ; l'abbé Bourdon, prieur du Colombier, Montluçon; l'abbé Besse du Mas, Guéret ; noblesse : le comte de Douzon, Moulins ; le marquis de la Rouzière, Gannat ; le marquis de Rochedragon, Montluçon, de Lentilhac, le marquis de Gimet, Guéret ; tiers-état : Heuillard, maire de Moulins et Loiseau de Brie, Moulins ; Veytard de Font-Bouillant et des Palissard, Gannat ; de Favières et Le Camus, Montluçon ; Coulandon de Villard et Fourniol, Guéret. Députés nommés par l'assemblée. Clergé : dom Bernard de Montfort, abbé de Sept-Fonts, Moulins ; Olivier, curé de Gannat, et le curé de Brugheat, Gannat ; Seine, prieur de la communauté d'Evaux, Montluçon; Morlon, curé de Néoux, Guéret ; noblesse : de Chabannes, marquis de la Palisse, Moulins ; le vicomte du Prat, Gannat ; le marquis de Bertillac, Montluçon ; le comte de Montbas, fils, Guéret ; tiers-état : Deléage, lieutenant des eaux et forêts et Bayon, propriétaire à Beaulon. Moulins ; Juge, notaire à Ebreuil et Bayle, propriétaire à Blot, Gannat ; du Lys, maître particulier des eaux et forêts et Souchard, médecin à Evaux, Montluçon ; Perronneau de la Rue, conseiller au présidial, Berducas de la Rondière et de La Gorse du Monteil, propriétaire, Guéret. - Comparaison des frais de l'administration nouvelle avec ceux de l'Intendance. - Etat général des impôts ordinaires des communautés comprises dans les élections de Gannat, Guéret, Montluçon et Moulins et montant de leurs contributions pour les routes. - Projet de réunion de municipalités du département de Moulins, au point de vue de la levée des impôts, à proposer au ministre en exécution de ses ordres du 22 janvier 1789. - Tableau des frais d'administration pour 1789 et observation de la commission intermédiaire provinciale sur les chiffres proposés par l'assemblée du département, chiffres, qui lui paraissent trop faibles, et sur la formation des arrondissements de Moulins, Souvigny, Saint-Géran-le-Puy et le Donjon.

1 C 68 (liasse) - 2 cahiers, papier

1788. - Procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale de Bourbonnais tenues dans la bibliothèque des Doctrinaires de Moulins, du 1er au 6 septembre 1788 : ouverture de la session sous la présidence d'Etienne-Jean-Baptiste-Sainte-Louis des Gallois de la Tour, doyen de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Moulins, abbé commendataire de Blanche-Couronne, au diocèse de Nantes, prieur et comte de Perrecy, au diocèse d'Autun, vicaire général de ce diocèse au département de Moulins et nommé par le Roi au futur évêché de Moulins ; réception du commissaire du Roi (l'Intendant) (1er septembre). - Célébration d'une messe du Saint-Esprit dans la chapelle du collège ; nomination de M. Goyard, conseiller au grenier à sel, comme secrétaire-greffier, de M. Coiffier de Breuil comme procureur-syndic du clergé et de la noblesse, et de M. Giraud de Boudemange comme procureur-syndic du tiers-état (2 septembre). - Formation de la commission intermédiaire ; le président est chargé de demander qu'il soit donné des adjoints aux membres de ladite commission ; désignation des membres qui doivent entrer dans les assemblées des départements ; Moulins : l'abbé Ripoud,

chanoine ; le comte de Tracy ; Pelassy, premier échevin de Moulins ; Dubouis, à Beauregard ; Desvernois, à Pierrefitte ; Minard, à Saint-Géran ; Gannat : le curé d'Aigueperse ; Dorat de Châtelus ; Baratier, à Gannat ; Morand, à Chantelle ; Memat, notaire à Pionsat ; Dussaray de Vignolles, à Cusset ; Montluçon : Chacaton, curé de Saint-Bonnet-de Fours ; le marquis de Durat, maréchal de camp ; Perrot des Modières de Chambriant ; Petit, procureur du Roi à Hérisson ; Boucaumont, seigneur de Marzat ; Bonnot de Floragé, avocat ; Guéret : Banassat, curé de Saint-Fiel ; le marquis de La Marche, comte de Crozat ; Martin-Ducourret, à Saint-Germain ; Miquel, châtelain de Jarnage ; Lombard, châtelain d'Aubusson ; Chorlon, maire de Guéret. Fixation des honoraires des syndics et membres de la commission intermédiaire (4 septembre). - Objets principaux sur lesquels la commission intermédiaire doit faire porter ses études (5 septembre). - Mémoire sur diverses dépenses locales : secours extraordinaires, gratification pour destruction des loups, entretien d'élèves à l'Ecole vétérinaire, entretien d'enfants exposés, logements militaires, salaire des exécuteurs de la haute justice de Moulins et de Gannat, indemnité des maîtres de postes, cours d'accouchement, etc.

1 C 69 (liasse) - In-folio, 354 pages, papier

1788-1790. - Registre des délibérations de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Moulins. Invitation aux bureaux intermédiaires des départements à délibérer sur un vœu à formuler pour qu'il soit octroyé par le Roi des états provinciaux « pour l'étendue des élections composant l'administration provinciale, même pour la totalité de la généralité, dans la supposition qu'alors le Nivernois pourroit désirer de n'être plus séparé » (22 novembre 1788, page 17). - Demande de subvention et de privilège, par M. Coulodon de Villars, pour l'établissement à Felletin d'une papeterie et d'une parcheminerie (8 octobre, page 21). - Projet de réunion à l'hôtel-Dieu de Guéret des fonds de maisons religieuses supprimées pour la création d'un hôpital général (page 23). - Mémoire des habitants de Saint-Pourçain demandant que leur ville soit réunie à l'Auvergne (18 décembre, page 25). - La misère désolant la province, on demande l'établissement d'ateliers de charité dans les cantons où elle se fait le plus sentir (23 décembre, page 32). - MM. Paparel de Vitry, Giraud des Echerolles et Gueriot présentent une pétition signée par cent soixante propriétaires ou habitants notables de Moulins, demandant la conversion de l'assemblée provinciale en états provinciaux (page 33). - Demandes semblables formulées par les habitants de Souvigny, les officiers des eaux et forêts de Montmarault, les officiers municipaux de la même ville, les officiers de l'élection de Montluçon, les officiers municipaux de Bourbon-l'Archambault, les officiers municipaux de Gannat, les avocats de Moulins, les officiers des traites de Montluçon, etc. (page 35). - Partage du département de Montluçon en quatre arrondissements dont les chefs-lieux sont Auzances, Montluçon, Montmarault et Hérisson (30 décembre, page 39). - Réflexions sur la seconde assemblée du département de Gannat, où plusieurs membres choisis dans la ville d'Aigueperse ont refusé d'accepter leur nomination, et sur la demande des villes d'Ebreuil, Aigueperse, Cusset et Saint-Pourçain d'être rattachées à l'Auvergne (page 41). - Discours des procureurs-syndics sur l'établissement d'états provinciaux du Bourbonnais (31 décembre, page 53). - Autorisation d'acheter dix à quinze milliers de riz destinés aux familles que la rigueur de l'hiver a réduites à la misère (10 janvier 1789, page 70). - Vœu des habitants d'Aubusson pour rester unis au Bourbonnais (17 janvier, page 74). - Vœu du bureau intermédiaire de Guéret demandant pour la Haute-Marche des états organisés comme ceux du Dauphiné (7 février, page 87). - Demande de secours par la paroisse Saint-Pierre-d'Alleyrat, dont le pont avait été enlevé par la débacle des glaces (page 88). - Poursuite du sieur Forestier contre le sieur de Vignoles, au sujet d'une condamnation encourue en parlement (14 février, page 89). - Mémoire du comte du Buysson des Aix demandant un atelier de charité pour faire réparer un ancien chemin, appelé chemin de César ou voie ferrée, tendant du Montet au port de Monétay (28 février, page 103). - Entretien de trois élèves à

l'école vétérinaire de Charenton (18 avril, page 115). - Requête des chanoines de Cusset pour être admis dans le corps politique de la ville (page 117). - Réparations à l'église de Tronget (8 mai, page 125). - à l'église de Bresnay (page 126). - et à l'église d'Huvert (page 127). - Prêt, sur les fonds de la province, d'une somme de douze mille livres au sieur Faucompré, entrepreneur de la manufacture de Godet (15 mai, page 131). - Agrandissement du cimetière de Pierrefitte (page 132). - Constructions ou réparations de presbytères à Sermure, Dun-le-Palleteau, la Villedieu et Aiguson (page 150). - Impression d'un mémoire du sieur Baraillon, médecin, sur le remplacement du quinquina par l'écorce d'aulne dans le traitement de la fièvre intermittente (26 juin, page 160). - Brevet de professeur royal d'accouchement dans la généralité de Moulins, accordé au sieur Prieur, chirurgien (10 juillet, page 166). - Demande de secours des habitants de Felletin pour réparations à une fontaine d'eau minérale voisine de leur ville (page 169). - Permission aux habitants de la Palisse de s'assembler pour délibérer sur la construction d'une église paroissiale (1er juillet, page 171). - Demande, par les habitants de Felletin, « d'une somme de six cents livres pour les indemniser des dépenses en plomb et en poudre qu'ils ont été obligés de faire dans la circonstance pour le maintien de la sûreté publique » (16 août, page 178). - Réparations à l'église d'Issoudun (25 septembre, page 197). - Lettre du ministre des finances relatives au prompt recouvrement des impôts, datée du 12 octobre (page 206). - Création d'ateliers de charité dans les villes d'Aubusson et de Felletin pour venir en aide aux ouvriers inoccupés (31 octobre, page 212). - Délibération des habitants de Villeneuve demandant l'établissement d'une milice nationale (page 215). - Secours au collège de Guéret (21 novembre, page 225). - Envoi d'une proclamation du Roi autorisant les municipalités à recevoir les bijoux et la vaisselle d'or et d'argent (page 231). - Loyer d'une maison servant de magasin et de boulangerie au régiment de Royal-Guyenne, en garnison à Moulins (23 janvier 1790, page 256). - Opposition faite par deux habitants de la paroisse de Louroux-de-Bouble à la lecture des décrets de l'Assemblée nationale (20 mars, page 290). - Lettre de messieurs du département de l'Allier aux membres de la commission intermédiaire pour les prier de conserver leurs fonctions jusqu'à ce que les districts soient établis (2 juin, page 326). - Réponse de la commission à la lettre du département (page 328). - Procès-verbal dressé par les municipalités de Montluçon et de Saint-Martinien « au sujet de l'inculpation faite à M. de Bartillat, président du département de Montluçon, d'avoir fait des approvisionnements de munitions de guerre et de bouche » (12 juin, page 335). - Emploi, par la ville de Guéret, de trois mille francs fournis pour les ateliers de charité à la construction de l'école de filles de la Croix (12 juin, page 338). - Visite des officiers municipaux de Moulins (1 juillet, page 349). - Lettre du contrôleur général relative à la remise des papiers de la commission au directoire du département de l'Allier, et de l'administration des territoires composant ce département (20 juillet, page 351), etc.

1 C 70 (liasse) - 4 pièces, papier

1788-1789. - « Mémoire pour la ville de Saint-Pourçain qui demande à être maintenue dans les privilèges et franchises dont elle a toujours joui », en particulier dans le droit de députer aux états provinciaux d'Auvergne, dont le rétablissement est demandé, et dans l'exemption de tout subside sur les vins (1er nov. 1788). - Lettres de M. Necker, des membres de la commission provinciale intermédiaire et de la commission du département de Gannat relatives à cette affaire.

1 C 71 (liasse) - 6 pièces ou cahiers, papiers.

1788. - Instructions fournies par M. Necker pour la tenue de l'assemblée préliminaire du département de Moulins, fixée au 20 octobre 1788. - « Procès-verbal de l'assemblée du département de la ville de

Moulins, tenue en ladite ville, le 20 octobre 1788, en l'hôtel de M. le marquis des Goutes, président de ladite assemblée » : discours du président ; - élection de Michel l'Hermitte en remplacement de M. du Bouy de Beauregard, démissionnaire ; - élection du bureau intermédiaire ; - division du département de Moulins en quatre arrondissements ; - élections complémentaires de députés pour que chaque arrondissement soit représenté par un membre du clergé, un membre de la noblesse et deux membres du tiers. - Procès-verbaux des séances de la seconde session de l'assemblée du département de Moulins : vœu pour la création d'états provinciaux du Bourbonnais ; - traitements des membres du bureau intermédiaire et frais divers ; - propositions de réunir les différentes collectes d'une même paroisse en une seule ; - discours de M. de Tracy sur l'établissement d'états provinciaux ; - projet sommaire de règlement pour la composition des états provinciaux du Bourbonnais et de la Marche ; - objets sur lesquels les procureurs-syndics doivent se procurer des renseignements ; - discours de clôture prononcé par le président ; - proposition de faire graver en lettres d'or ces deux vers sur la porte de la maison où se tiendra l'assemblée du département :

**Le bonheur le plus grand, le plus digne d'envie
Est celui d'être utile et cher à sa patrie.**

(21-29 novembre 1788). - Délibération du bureau intermédiaire de Moulins relative aux élections des municipalités, etc.

1 C 72 (cahier) - In-folio, 25 feuillets, papier

1789. - « Vérification des procès-verbaux des municipalités du département de Moulins, faite par les membres et procureurs-syndics du bureau intermédiaire dudit département, à l'effet de connaître s'ils sont conformes ou non au règlement du 10 août 1788 ». Ce procès-verbal donne les noms du curé, du seigneur, du syndic et des membres de l'assemblée municipale de chaque paroisse dont les noms suivent : Agonges, Aubigny, Avermes, Augy, Aurouer, Autry-Issard, Bagneux, Barrois, Beaulon, Beaupuy et Varennes, Bée, Bessay, Bessay-le-Monial, Besson, Billezois, Billy, Blatière, Bost, Bourbon-paroisse, Bourbon-ville, Bourg-le-Comte, Boussie, Branssat, Bresnay, Bressolles, Bussièrès, Cée (?) dit Givardon, Céron, Champcombart, Chantenay, dont la réunion est proposée, Chapeau, Château-sur-Allier, Châtel-don, Châtelperron, Châtilion, Chavannes, dont la réunion est proposée, Chaveroy, Chemilly et le Roussat, Chevalrigon, Chevagnes, Chézy, Ciernat, dont la réunion est proposée parce que personne ne veut accepter la charge de syndic, Cindré, Comps, Contigny et le Mas de Bossat, Conche-Bancheret, Coulandon, Coulanges, Couleuvre, Couzon, Créchy, Cressanges, Diou, Dompierre, dont la réunion avec Bourbon-Coutard et Diou est proposée, Dorne, Doyet-Coutry, Andela-Roche, Fauconnet-Réve, Ferrières, Floré, annexe de Trezel, Franchesse, Gannat-le-Vivier, Gannat de Lesme, Genetines, Gilly-Putay, dont la réunion à Pierrefite et à Coulanges est demandée, Gipy, Gouise, la Ferté-Hauterive, Heuillaux, Huvers, Jaligny, Ygrande, Isserpent et Fretay, la Chapelle-aux-Chasses, la Feline, la Palisse, prévôté de Langy, le Breuil, le Donjon, le Couzat, Lénax et Montéguet, le Pin, le Puy-Luneau, les Bouchaux, les Vernois, le Thiel, le Vernet, Liernolles, Limoise, Lodde, Longepié, Louchy, Lublié et la terre de la Palisse, Lucenat-en-Vallée, dont la réunion à Chézy et à Genetines est demandée, Lucenat-sur-Allier, Lucenay-les-Aix, Lurcy-le-Sauvage, Lurcy-sur-Abron, dont la réunion à Thoury-sur-Abron est demandée, Lusigny, Magnet, Mailleret, Marcy-les-Châteaux, Marigny, Marseignes, dont la réunion à Châtelperron et autres communautés est demandée, Mariol, Matefray et la Faye, Meillard, Meillers, Messangy, Messire-Iteresve, Molinet, Monétay-sur-Allier, Monétay-sur-Loire, Monfant, Montbeugny, Montcombroux, Montégu-le-Blin, Montilly, Montmorillon-en-Billy, Montmorillon-en-Vichy, Montoldre, Montpérour, Mornay, Neuilly-en-

Donjon, Neuglise, Neure, Neuvy-lès-Moulins, Noyant, Paillières et Chabannes, Paray-le-Frésil, Paray-Villefranche, Périgny, Pierrefite, Rongière, Saint-Allire-de-Valence, dont la réunion à Saint-Félix est demandée, Saint-Allire-aux-Montagne, Saint-Bonnet, Saint-Didier-en-Billy, Saint-Didier-en-Donjon, Saint-Etienne-du-Bas, dont la réunion à Montégu est demandée, les propriétaires domiciliés ne sachant ni lire ni écrire, excepté deux, Saint-Félix, Saint-Géran-de-Vaux, Saint-Géran-le-Puy et Gondailly, Saint-Germain d'Entrevaux, Saint-Hilaire, Saint-Léopardin, Saint-Liens, Saint-Léger-des-Bruyères, Saint-Loup et les Echerolles, Saint-Martin-des-Laix, Saint-Menoux, Saint-Parize-en-Viry, Saint-Plaisir, Saint-Pourçain-le-Malchère, Saint-Pourçain-sur-Bèbre, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Révérien, Saint-Symphorien, Saint-Voir, Saligny, Saulcet, Sanssat, Serbannes, Servilly, Seuillet, Solles, Sorbier, Souilles, Soupaise, Souvigny-le-Thion, Souvigny-ville, Theneuille, Thiel, Thionne, Treban, Trezelles, Treteau, Trévol, Trisy-Vitry, dont la réunion à la Chapelle-aux-Chasses et autres communautés voisines est demandée, Tronget, Toulon, Toury-en-Séjour, Toury-sur-Abron, dont la réunion avec Saint-Paris et Lurcy-sur-Abron était proposée, Varennes-sur-Tèche, Vaulcoulmain, Vendat et Cognat, Verneuil-ville, Vicq, Villaine, dont la réunion au Lonzat et à Saint-Didier-en-Billy était proposée, Vaumas, Vouroux et Chazeuil. - Note sur le caractère des élections des municipalités du département de Moulins.

1 C 73 (liasse) - 16 pièces ou cahiers, papier

1788-1789. - Nomination de M. le marquis de Bartillat pour présider l'assemblée du département de Montluçon. - Instructions pour l'assemblée primaire de Montluçon et Evaux. - Lettre de M. Necker approuvant la remise au 28 octobre de l'assemblée de Montluçon, primitivement convoquée pour le 20. - Procès-verbaux des séances tenues dans le couvent des Capucins : messe du Saint-Esprit célébrée dans l'église N.D. ; - discours de M. de Bartillat ; - formation des arrondissements ; - nomination des membres du bureau intermédiaire ; - lettres à M. Necker et à M. de Villedeuil ; - invitation par les procureurs-syndics provinciaux à fournir la liste des paroisses composant chaque arrondissement. - Réponse de M. Necker aux politesses de l'assemblée de Montluçon (1788). - Nouvelles réclamations au sujet de la liste des paroisses entrant dans chacun des quatre arrondissements d'Evau, Hérisson, Montluçon et Montmarault (1789). - Adhésion du bureau intermédiaire de Montluçon à une adresse envoyée par la commission intermédiaire provinciale à l'Assemblée nationale, etc.

1 C 74 (liasse) - 31 pièces, papier

1788-1789. - Lettre des députés de la commission provinciale intermédiaire aux députés du bureau intermédiaire de Montluçon les invitant « à former », sur l'établissement d'états provinciaux, « une délibération qui présente le voeu de la partie du peuple la plus saine et la plus éclairée ». - Lettres d'adhésion du comte de Duras, maréchal de camp, à Auzances ; - de Pierre de la Brosse ; - du comte Dupeyroux d'Urcay ; - de M. Boucaumont, de Montmarault ; - du chevalier de Chazeron, des Forges ; - de M. Leclerc, curé de Marcillac ; - de M. Petit, d'Hérisson ; - de M. Michelon de Felines, de Montmarault ; - de M. Beaulieu, curé de Saint-Pardoux près Crocq ; - de M. Chacaton, prieur-curé de Saint-Bonnet-de-Four, - des officiers municipaux de Montluçon : - de M. Duprat, curé de la Chapelette ; - etc. - Lettres de M. Boudemange, procureur syndic de l'assemblée provinciale, stimulant le zèle du bureau intermédiaire de Montluçon ; - de la commission intermédiaire provinciale remerciant de l'envoi d'un mémoire suivi de nombreuses signatures, mais s'opposant à l'impression de ce mémoire ; - etc.

1 C 75 (liasse) - 44 pièces, papier

1788-1790. - Documents concernant la réunion des collectes du département de Montluçon : état des paroisses de l'arrondissement d'Hérisson qui sont divisées en plusieurs collectes, dressé par Petit, député d'Hérisson. Ce député fait remarquer « qu'il y a plusieurs paroisses dans l'arrondissement d'Hérisson qui sont très petites ; le curé est le seul qui sache lire et écrire. Ces paroisses et collectes composent autant de municipalités et aucun des membres ne sait écrire » (5 janv. 1789). - Etat des collectes de l'arrondissement d'Evau qui peuvent être réunies ou qu'il convient de céder à la Marche, dressé par Beaulieu, curé de Saint-Pardoux. - Observations du comte de Durat sur les collectes de l'arrondissement d'Auzances. - Mémoire de Chacaton, curé de Saint-Bonnet-de-Four, contenant un tableau détaillé de sa paroisse et de celles de Blomard, Vernusse, Beaune, Louroux-de-Beaune et Montvic. - Tableaux des hameaux et paroisses des arrondissements de Montmarault et d'Hérisson. - Répartition des paroisses de l'arrondissement de Montluçon par diocèses. - Tableaux des paroisses dudit arrondissement avec le nombre des feux, le montant des tailles, vingtièmes, corvées, etc. - Lettre du sieur Degeorges, maire de Lupersat, annonçant que la collecte du bourg ne veut plus être réunie à celle de la paroisse (1790), etc. (Arrondissement d'Evau).

1 C 76 (registre). - In-folio, 172 feuillets (table non comprise), papier

1788-1790. - Copies des lettres écrites par le bureau intermédiaire du département de Montluçon, du 6 novembre 1788 au 20 août 1790 : circulaire portant que la convocation des arrondissements pour la nomination des représentants qui doivent composer successivement l'assemblée nationale, est l'objet le plus important à traiter pour le moment, la forme qui sera arrêtée devant influencer sur l'élection des députés qui représenteront le Bourbonnais aux Etats-généraux (21 novembre 1788, p. 3). - Lettres à M. de Felines, curé de Saint-Bonnet, et à M. de Durat, au sujet du projet d'états provinciaux (p. 4). - Lettre à M. Coster, demandant pour Montluçon une augmentation de députés à l'assemblée de la sénéchaussée. « Dans l'étendue de notre châellenie, dit l'auteur de cette lettre, tous les fonds sont donnés à moitié fruits... nos campagnes ne sont absolument peuplées que de pauvres laboureurs qui travaillent de compte à demi ; tous les propriétaires habitent la ville, le temps des semences et récoltes passé, et y sont imposés parce qu'ils y ont leur domicile principal... il ne reste à voter pour les campagnes que les pauvres laboureurs dont les dix-neuf vingtièmes ne savent pas écrire et qui seraient tous hors d'état de faire des frais de se rendre à l'assemblée de la sénéchaussée... » (14 fév. 1789, p. 11). - Lettre au marquis de Bartillat, relative à l'achèvement de la route mettant le Berry en communication avec l'Auvergne (p. 14). - Lettre à la commission intermédiaire pour lui annoncer que les adjudications des travaux des routes ont été retardées « parce que la majeure partie des assistants a jeté les hauts cris » au sujet du mauvais emploi des fonds (23 juin 1789, p. 24). - Circulaires aux curés au sujet des dégâts causés par la grêle (p. 27). - Lettre à M. Necker, relative aux ateliers de charité. On y lit que « la plupart de ceux qui composent la commission intermédiaire provinciale du Bourbonnais étant restés attachés à l'ancien régime, dont l'intention de détruire les assemblées de département n'a pas été dissimulée, semblent avoir à tâche de contrarier nos vues et de nous dégouter par la manière peu mesurée avec laquelle nos propositions les plus réfléchies ont été rejetées » (4 sept. 1789, p. 341). - Lettres à M. de Durat, l'invitant à retirer sa démission (p.36) ; - à la commission intermédiaire, annonçant l'envoi d'un mémoire des habitants d'Evau pour obtenir la continuation du chemin d'Evau à Montluçon (p. 44) ; - à la municipalité de Tréfonds (F), au sujet d'abatages de bois faits par le curé (10 janv. 1790, p. 67) ; - à la commission intermédiaire pour lui transmettre un mémoire des administrateurs de l'hôpital de Nérès et des principaux habitants demandant que le bain des pauvres fût

couvert (p. 68). - Circulaire relative à la contribution patriotique (5 mars, p. 92). - Lettre à la commission intermédiaire parlant des difficultés que l'on rencontre « à amener les gens de la campagne à se priver du nécessaire, à la suite de deux années où la grêle et la gelée ont enlevé la presque totalité de leur récolte, pour contribuer au don patriotique » (p. 99), etc.

1 C 77 (liasse) - 4 pièces, papier

1789. - Lettre à M. Necker, à qui l'on demande d'augmenter le chiffre de quatre députés accordés à la ville de Montluçon pour les élections aux Etats généraux, en lui faisant remarquer qu'il en est attribué six à Gannat, à Saint-Amand et à d'autres villes moins importantes. - Mémoire de la ville de Montluçon relatif à l'établissement d'états provinciaux et aux états généraux. Il est demandé que le nombre des députés du tiers soit égal à celui des deux ordres privilégiés réunis, que ces députés ne puissent être choisis que parmi des citoyens appartenant à cet ordre, que Montluçon soit représenté aux Etats généraux comme étant la seconde ville du Bourbonnais, etc. - Mémoire des habitants de Montluçon à l'Assemblée nationale, suivi des adhésions des principaux habitants d'Auzance, du Chambon, etc., pour obtenir que ladite ville de Montluçon soit érigée en chef-lieu de département.

1 C 78 (liasse) - 19 pièces, papier

1788-1789. - Procès-verbal de la nomination des membres de l'assemblée municipale de Manzat, en exécution du règlement du Roi du 8 août 1788 (28, sept. 1788). - Réclamations des habitants de la paroisse de Manzat qui sont de la terre de Tournoël, contre les autres habitants de ladite paroisse appartenant à la justice de Châteauneuf, qui avaient procédé à l'élection de l'assemblée municipale sans les avoir convoqués (nov. 1788). - Délibération du bureau intermédiaire du département de Gannat relative à la demande formulée par Saint-Pourçain pour être rattaché à l'Auvergne. (3 janv. 1789). - Rôles de supplément, pour les six derniers mois de 1789, sur les ci-devant privilégiés de Bègues: M. de Goy, Mme du Ligondès de Rochefort, le commandeur de Marcelange, le vicomte de Fontange, etc.; - de Biozat : la marquise de Feillens, la marquise Legroin, M. de Sampigny, etc. ; - de charmes : M. de Salvert, M. de Sampigny d'Effiat, M. Legroin, etc.; - de Jenzat : M. du Jouhannel, M. Taitbout de la Tour, le prieur de Jenzat, Mlle Dubreuil, M. de Bosredon, etc.; du Mayet-d'Ecole : le commandeur du Mayet, les Augustins de Gannat, le prieur de Jenzat, l'archevêque de Bourges, l'archevêque de Rouen, seigneur d'Escurolles, le prieur de Brout, M. de la Brosse, etc.; - de Mazerier : M. de Lyonne, MM. de Bart, père et fils, etc.; - de Monteignet : M. Ferrand de Fontorte, M. Desmarand, l'abbé d'Ebreuil, le comte de Reclesne, l'abbé de Cluny, M. de Longueil, l'hôpital général de Gannat. etc.; - de Poizat (Poëzat) : MM. Loisel et de Salvert, les Charitains d'Ebreuil, etc.; - de Pontriatier : les religieuses du lieu, le chapitre de Gannat, l'abbé de Cluny, M. Ferrand de Fontorte, etc. ; - de Saulzet : le cardinal de la Rochefoucauld, M. de Rostaing; l'abbé de Longueil, le prieur de Saulzet, le commandeur du Mayet, M. de Lyonne, M. de Labesse, etc.; - de Saint-Priest : les prêtres de Saint-Lazare, les dames de la Miséricorde d'Aigueperse, le prieur de la Chapelle, etc. - Délibération du bureau intermédiaire de Gannat invitant la commission intermédiaire provinciale à donner à l'Assemblée nationale « des témoignages de reconnaissance et de félicitation ».

1 C 79 (liasse) - 6 pièces ou cahiers papier

1790. - Inventaire des papiers remis par les membres du département de Gannat aux membres du

district de cette ville. - Lettre des membres du bureau intermédiaire de Montluçon annonçant qu'ils vont cesser leurs fonctions (30 juin 1790). - Lettre du procureur-syndic du district de Montluçon annonçant que l'assemblée dudit district de Montluçon annonçant que l'assemblée dudit district est convoquée pour le 2 juillet ; - lettre des procureurs-syndics du bureau intermédiaire au sujet de la cessation de leurs fonctions et des difficultés que rencontre la remise de leurs papiers aux administrations qui leur succèdent, par suite de l'attribution au département de la Creuse du terroir d'Evau. - Lettre des députés du bureau intermédiaire de Guéret assurant qu'ils garderont un bon souvenir des procédés dont ils ont été l'objet de la part des assemblées du Bourbonnais, etc.

ELECTIONS

1 C 80 (liasse) - 8 pièces, papier

1735-1791. - « Carte générale des impositions de la généralité de Moulins de l'année 1735 », comprenant pour chaque élection : « la taille et crues y jointes » ; les trois deniers en sus de la taille destinés aux hôpitaux ; la capitation de la noblesse, des officiers et privilégiés et des taillables ; les fourrages ou quartiers d'hiver et logement des troupes, la solde et subsistance des soldats de milice, l'habillement et les six deniers pour livre destinés aux invalides ; l'ustensile de l'infanterie et de la cavalerie ; les anciens et nouveaux subsides des villes de Moulins et de Nevers. Le total général de ces divers impôts s'élève à la somme de 2,881,073 livres. 19 s. 3 d. - Cartes des années 1743 et 1744. - Tableau du « département des impositions pour l'année 1787 ». - « Etat général, suivant les anciennes divisions par généralités, des impositions directes et indirectes ». - Total pour la généralité de Moulins : 9,606,227 liv. - Copie d'un mémoire concernant le recouvrement de la taille et autres impositions de la généralité de Moulins. En 1716, il est réduit près de deux années d'impôts ; « ces restes sont causés parce qu'effectivement le pays est mauvais ; le peuple n'est pas aisé et difficile à faire payer, le paysan méchant, paresseux et yvrongne, et la généralité a été surchargée d'un tiers plus qu'elle ne peut porter, ... La noblesse, depuis un an, ne veut plus payer... », etc.

1 C 81 (liasse) - 12 pièces, parchemin.

1702-1757. - Arrêt accordant une diminution de douze mille livres sur les tailles de la généralité de Moulins, attendu que plusieurs paroisses « ont été endommagées et gastées dans leurs grains, foins et vignes par les gresles et débordemens d'eaux » (1702). - Arrêt approuvant la répartition faite par le sieur Bertier de Sauvigny, intendant, de la somme de deux cent cinquante mille livres de diminution sur la taille de la généralité de Moulins (1741). - Arrêt accordant une diminution de cent soixante mille livres sur les tailles, parce « que les inondations extraordinaires de l'hyver dernier, les gelées survenues au printemps suivant et la sécheresse extrême de l'esté ont considérablement diminué le produit de toutes les espèces de récoltes » (1741). - Diminution de cent vingt mille livres sur les tailles, parce « que les gelées du printemps, l'extrême sécheresse de l'été et les orages mêlés de grêle ont altéré les récoltes en plusieurs endroits » (1743). - Diminution de cent mille livres sur la taille de l'année 1745 ; - et de la même somme sur celle de 1746, parce que « l'intempérie des saisons a extrêmement endommagé les récoltes de la généralité » et parce que « la mortalité des bestiaux a causé des pertes considérables aux habitans taillables de plusieurs paroisses ». - Brevet d'une imposition de dix mille deux cent trente livres à répartir par forme de subvention sur les villes de la généralité (1756), etc.

1 C 82 (liasse) - 8 pièces, parchemin.

1710-1746. - Commission pour l'impôt du sel ordonnant de répartir sur les paroisses composant les greniers à sel de Montluçon, Gannat et Vichy « quatre-vingt-cinq muids trois septiers un minot un quart de sel, sçavoir, sur les paroisses dépendantes du grenier à sel de Montluçon, quarante muids six septiers deux minots ; sur celles du grenier de Gannat, vingt-deux muids un minot un quart ; sur celles du grenier de Vichy, vingt-deux muids huit septiers deux minots » (1710). - Commissions des années 1718, 1728 (quatre-vingts muids six septiers trois quarts de minot), 1741, 1742, 1743, 1744 et 1746.

1 C 83 (liasse) - 17 pièces, parchemin.

1734-1745. - Lettres du Roi ordonnant à l'Intendant de lever les sommes imposées pour l'ustencile (1734). - Arrêts du Conseil d'Etat fixant, pour la généralité de Moulins, à cent quatre-vingt dix-neuf mille deux cent dix-sept livres la dépense du quartier d'hiver, à quarante-huit mille six cent trente-quatre livres celle de l'entretien et de l'habillement de la milice, etc, (1737) ; - à deux cent soixante-un mille cinq cent vingt livres l'ensemble des charges militaires (1741-1742) ; et à trois cent quinze mille deux cent vingt-deux livres la dépense « de l'ustancil que Sa Majesté veut estre fournie aux officiers des troupes tant d'infanterie que de cavalerie qui sont actuellement sur le Rhin et sur la Meuze, où elles resteront pendant l'hiver prochain... » (1741). - Arrêts semblables pour 1743 et 1745.

1 C 84 (liasse) - 8 pièces ou cahiers, papier

1656-1678. - « Etat des doubles du controle des quittances des receveurs des tailles qui ont esté rapportez depuis l'année 1671, que ledit controle a esté estably », jusqu'à l'année 1678, où fut supprimé. - Etat de la recette et des dépenses provenant des droits de francs-fiefs, pour les années 1657 et 1658. - Compte du sieur Denise « des deniers provenant du recouvrement par lui fait » des droits de francs-fiefs et du sixième des amortissements dus par les habitants des villes, bourgs et paroisses de la généralité de Moulins (1656), etc.

1 C 85 (liasse) - 10 pièces ou cahiers, papier

1787. - Tableau des paroisses des élections de Bourges, du Blanc, de la Charité, de la Châtre, de Châteaurooux, d'Issoudun et de Vézelay. - Liste des paroisses de l'élection de la Charité qui ont été distraites de l'élection de Nevers. - Etat des paroisses et collectes de l'élection de Vezelay qui sont comprises dans le Nivernais.

1 C 86 (registre) - In-folio, 58 feuillets, papier

1671. - ELECTION DE MOULINS : « Registre des tailles de l'élection de Moulins, année 1671 », ou état dressé par paroisses des versements effectués par les collecteurs des tailles ou par les particuliers taxés d'office. Varennes-sur-Tesche, taxé à la somme de douze cent vingt livres, redoit soixante-neuf livres quatre sols ; Villaine, taxé à trois cent livres ; redoit cinquante-cinq livres ; Ferrières, taxé à trois mille trois cent cinquante livres, redoit douze livres ; mais ce sont là de rares exceptions. Quelques

paroisses offrent des excédents de recettes : Saint-Pourçain-Malchère est en avance de cinquante-trois livres.

1 C 87 (liasse) - 3 cahiers, papier

1744-1789. - Rôle du dixième du revenu imposé sur la paroisse de la Ferté-Hauterive. Au chapitre des privilégiés figurent : le curé de la paroisse, le prieur de Souvigny, les héritiers du sieur Parchot des Morins, le sieur Giraud des Echerolles, le sieur Giraudet de Boudemanche, procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts de Moulins, François de Finance, sieur de Clerbois, et François Heuillard-Fabrice (1744). - Commission de M. de Bernage, intendant, nommant les sieurs Jacques Pouillin et Claude Sallard, collecteurs porte-bourse de la paroisse d'Hauterive-Laferté pour l'année 1750. - Rôle des vingtièmes imposés sur ladite paroisse pour l'année 1789.

1 C 88 (liasse) - 5 pièces ou cahiers, papier

1670-1781. - Commission d'Antoine-Jean Terray, intendant, nommant Jean-Marie Bouchamp, Bouard et Mayeul Girardin consuls-collecteurs de la paroisse de Bressolles pour 1782. - Rôle des taxes d'office faites en l'élection de Moulins par Charles Tubeuf, intendant. Jean Ferrault, Sr de Croissance, déclaré roturier, payera vingt livres ; le métayer dudit Sr Ferrault, cinquante livres ; Barthélemy Cimetière, bailli de Saint-Didier-en-Donjon, cent livres, etc. (1670). - Ordonnance des officiers de l'élection de Moulins relative à l'inscription des fermiers et sous-fermiers aux rôles des tailles (1753). - Bordereau et quittance de vingtièmes pour M. Giraudet de Boudemange, procureur du Roi (1779). - Etat des sommes dues par chaque paroisse de l'élection de Moulins pour la capitation des taillables (1767).

1 C 89 (liasse) - 8 pièces, papier, et 1 cahier in-folio, papier de 15 feuillets.

1696-1698. - Etat des cotes de capitation irrécouvrables de la paroisse de Châtel-Perron et supplique de Michel Barat, « pauvre journalier » nommé collecteur d'office, pour être déchargé du montant desdites cotes (1696). - Certificat du curé d'Huvert indiquant les motifs pour lesquels plusieurs de ses paroissiens sont hors d'état de payer la capitation. - Certificats semblables délivrés par Thouret, curé du Theil, et par Alexandre Jamet, procureur fiscal de la châtellenie dudit lieu. - « Estat que donne par-devant monseigneur Le Vayet..., intendant de justice, police et finances de la généralité de Moulins, Claude Martin, receveur des tailles de l'eslection de Moulins, des non-valeurs sur les rôles de la capitation des villes et paroisses de ladite eslection » (1698). - « Compte que rend... Claude Martin, receveur des tailles de l'eslection de Moulins, des deniers provenant du recouvrement par luy fait de la capitation. » - Etat délivré par le curé de Montbeugny des personnes de sa paroisse « qui n'ont pu payer la capitation par misère et pour avoir quitté ladite paroisse nuittament » (1699).

1 C 90 (liasse) - 1 cahier, in-folio, papier, de 28 feuillets.

1675. - « Procès-verbal ou rapport des registres du contrôle des quittances de l'élection de Moulins des années 1671, 1672, et 1673. »

1 C 91³ (registre) - In-folio, 265 feuillets, papier

1696. - « Rôle et dénombrement de toutes les personnes ecclésiastiques, séculières et régulières, nobles et vivans noblement, officiers et de quelque autre qualité qu'elles puissent estre, de la ville et faubourgs de Moulins, fait par nous Henry Bolacre, subdélégué de monseigneur l'Intendant, et par nous Pierre Girault et Sébastien Naquin, commis par mondit seigneur l'Intendant, en exécution de ses ordres portés par sa commission du 15 octobre 1695. Nota que dans le présent rôle de la capitation de Moulins de la présente année 1696 on n'a point compris : M. le gouverneur, 1,300 liv. ; M. le comte de Charlus, 1,000 liv.; M. l'Intendant, 400 liv., parce qu'ils payent ailleurs, ny les mandians, ce qui fait que le présent rôle est plus foible que celui de l'année dernière ». - Ecclésiastiques : chapitre de l'église collégiale N.-D. (folio 1) ; - église Saint-Pierre, annexe d'Yzeure (folio 1, verso) ; - église Saint-Jean, annexe de Saint-Bonnet (folio 2, verso) ; - église de la Madeleine, au Chambon-Coulombeau ; - collège des Jésuites (onze prêtres, y compris le recteur, cinq régents, trois frères, trois valets. Ils ont un jet d'eau dans leur jardin) ; - ecclésiastiques séculiers (folio 3) ; - couvent des Carmes ; - couvent des Jacobins ; - couvent des Capucins ; - couvent des Augustins (folio 4) ; - couvent des Minimes ; - hôpital Saint-Gilles, dans lequel sont les pères de la Charité ; - abbaye de Ste Claire ; - couvent des Ursulines ; - couvent des Carmélites ; - couvent de la Visitation (folio 5) ; - couvent des Bernadines ; - hôpital Saint-Joseph, dans lequel sont les religieuses hospitalières : - soeurs de la Croix ; - soeurs de la Charité, servantes des pauvres pour le dehors ; - hôpital général (folio 6). - Gentilshommes : les Srs de la Girondelle, de Persac, du Buysson des Hais, Semyn de Fontaines, Guillouet d'Orvillers, de Lapelin, de Lingendes, des Galois, Aubery du Goulet, Favrot de Neuville, Favrot de Saint-Aubin, de Guillebon de Châtelus, de Champfeu, Palierne, etc. Chaque nom est suivi d'une notice de quelques lignes. « La dame baronne de Bressoles, veuve du Sr baron de Bressoles, a un fils capitaine d'infanterie, qui peut estre aagé de 20 ans, et deux filles un peu plus aagées. L'une demeure avec elle et l'autre est présentement en la ville de Paris. Les enfants ont peu de biens ainsy que la mère » (fos 6-15). - Vivant noblement : Les sieurs Joly du Bouchaud, gentilhomme de la chambre de Monsieur; Aumaistre de Chirat, valet de chiens chez le Roi ; de Pontgibaud, gentilhomme servant chez le Roi ; Oyseau de la Vesvre, gentilhomme de la vénerie ; etc. (fos 15-16). - Officiers de justice : présidial (folio 17) ; - officiers du domaine (folio 24) ; - officiers de la châtellenie (folio 25) ; - avocats (folio 26, verso) , - procureurs (folio 29) ; - notaires (folio 33) ; - sergents (folio 34, verso) ; - veuves d'avocats (folio 35, verso) ; - veuves de notaires (folio 37, verso) ; - veuves de sergents (folio 38). - Officiers de finance : trésoriers de France (folio 39) ; - Officiers de l'élection (folio 43, verso) ; - Officiers des eaux et forêts (folio 47) ; - Officiers de la prévôté générale et vice-sénéchaussée de Bourbonnais (folio 49) ; - veuves d'archers (folio 53) ; - officiers du grenier à sel (folio 54) ; - huissiers au grenier à sel (folio 54) ; - officiers militaires (folio 55, verso) ; - employés des gabelles (folio 62, verso) ; - employés des aides (folio 63, verso) ; - employés des étapes ; - médecins (folio 65) ; apothicaires ; - chirurgiens (folio 67) ; - sages-femmes (folio 70) ; - bourgeois et bourgeoises (folio 70, verso) ; - bourgeois et bourgeoises « moindres que les cy-dessus » (folio 72, verso) ; - « autres bourgeois et bourgeoises moindres » (folio 74) ; - « autres bourgeois encore moindres... et qui ont très peu de biens » (folio 76) ; - « veuves de différentes conditions qui ont peu de bien » (folio 76, verso) ; - « filles de différentes conditions qui ont très peu de biens » (folio 78, verso) ; - femmes dont les maris sont à l'armée ou absents (folio 82) ; - marchands (folio 83) ; - « autres marchands moindres que les cy-dessus » (folio 85) ; - « autres marchands encore moindres que les cy-dessus » (folio 88) ; - lingers (folio 91) ; - marchands voituriers par eau (folio 91) ; - revendeurs (folio 94) ; - orfèvres (folio 99) ; - peintres (folio 101, verso) ; - libraires et imprimeurs (Denis Vernoy et la veuve de Claude

³ Documents numérisés et consultables sur l'intranet des Archives départementales.

Vernoy, folio 102) ; horlogers ; - émailleurs (folio 103) ; - cartiers ; - graveurs ; - écrivains et maîtres d'écoles (Gilbert Griffet, Jacques Leblanc, Jean Baptiste Bouchardon, Louis Choquar, Joseph Pradeau, Gabriel Copin, François Fabre, le nommé Saint-Amand, les soeurs Jacobines); - les soeurs de la Providence, maîtresses d'écoles charitables (folio 104, verso) ; - clercs et praticiens ; - recors (folio 106) ; - paumiers (folio 108) ; - maîtres de billards ; - violons ; - potiers d'étain (folio 108, verso) ; - perruquiers (folio 109) ; - tapissiers (folio 110); - chapeliers ; - teinturiers (folio 111) ; - verriers (folio 112) ; - faiseurs de peignes ; - hôteliers (folio 113); - cabaretiers (folio 117) ; - pâtissiers (folio 120) ; - boulangers (folio 122) ; fourniers (folio 126, verso) ; - meuniers (folio 127) ; - valets de meuniers (folio 128, verso) ; - cribleurs (folio 129); - bouchers ; - chevriers (folio 132) ; - « coquatiers » (folio 132, verso) ; - tanneurs (folio 134) ; - corroyeurs (136); - cordonniers (folio 136, verso) ; - savetiers (folio 141, verso) ; - talonniers (folio 144, verso) ; - fourbisseurs ; - arquebusiers (folio 145) ; éperonniers (folio 146) ; - selliers ; - postillons (folio 148) ; - cochers ; - loueurs de chevaux ; - tailleurs (folio 149) ; - chaussetiers (folio 154) ; - boutonnières ; - bonnetiers et tricoteurs (folio 155); - tondeurs (folio 157) ; - sergiers ; - cardeurs (folio 160, verso) - tisserands (folio 161) ; - peigneurs de chanvre (folio 164, verso) ; - blanchisseurs (folio 165) ; - mégissiers; - couteliers (folio 167) : - gainiers (folio 173, verso) ; - entrepreneurs d'ouvrages et de bâtiments (folio 174) ; - tailleurs de pierre ; - maçons (folio 175) ; - chauxfourniers (folio 177) ; - paveurs ; - charpentiers (folio 178) ; - couvreurs (folio 180, verso) - fontainiers (folio 181) ; - menuisiers; - tourneurs (folio 183, verso) ; - serruriers (folio 184) ; - vitriers (folio 185) ; - taillandiers ; - tailleurs de limes (folio 187) ; - cloutiers ; charretiers (folio 188); - maréchaux (folio 189, verso) ; - charrons (folio 191) ; - tonneliers ; - vinaigriers (folio 192, verso) ; - huiliers (folio 194) ; cordiers ; - potiers en terre (folio 195, verso); - tuiliers (folio 196) ; - salpêtriers ; - lanterniers (folio 197) ; - compagnons chaudronniers ; - compagnons bâtelières (folio 200) ; - journaliers du haut et du bas quartier d'Allier (folio 211) ; - métayers du Chambon (folio 217, verso) ; - jardiniers; - vigneron (folio 220) ; - mendiants de la ville (folio 221) ; - mendiants du Chambon (folio 234) ; - journaliers des divers quartiers (folio 242), etc.

1 C 92 (liasse) - 3 cahiers, in-4°, papier, de 41, 42 et 42 feuillets, papier

1671-1676. - ÉLECTION DE CHATEAU-CHINON : « Coppie du registre de controle des quittances des paroisses de l'eslection de Château-Chinon », pour les années 1671, 1672 et 1676.

1 C 93 (liasse) - 1 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier

1660- 1670. - ELECTION DE COMBRAILLES : Procuracy de Léonard Bossessay, adjudicataire des offices de greffiers des rôles des tailles, pour recouvrer, dans l'élection de Franc-Aleu, les droits de quatre deniers pour livre attribués aux dits offices (1660). - Registres du contrôle des quittances du receveur des tailles de l'élection de Combrailles pour les années 1673 et 1676. - Procès-verbal de M. de Beausson, trésorier de France, relatif au contrôle des quittances des tailles dans l'élection de Combrailles et aux accidents arrivés pendant l'année 1676. « Procès-verbal du dernier juin, dans la paroisse de Saint-Agnant, qui porte dix-sept cents livres de tailles, par lequel il paroît que le tiers des blés auroit été perdu par la grelle, et tous les petits blés entièrement ; que l'orage auroit emporté le clocher de ladite paroisse et ruiné plusieurs bastiments, comme aussi beaucoup de labourages et prés.; plus autre procès-verbal fait ledit esleu Monnamy, le 18e jour de mars dernier, par lequel il paroît que le dimanche 20e jour de febvrier, pendant que le peuple estoit à la grand'messe, il arriva au village de

la Rebière-Margot, paroisse de Lupersat, une inssandie qui consoumat tout ce village, excepté une maison... », etc.

1 C 94 (liasse) - 10 pièces, papier

1672-1776. - ELECTION DE GANNAT : Contrôle des quittances du receveur de l'élection de Gannat pour l'année 1672. - Etat des sommes payées par les paroisses de ladite élection et montant des cotes pour l'année 1672. - Procès-verbal de chevauchée de l'élection de Gannat pour l'année 1676. - « Le procureur du Roy nous a dit que jusques à présent ladite eslection a esté beaucoup fatiguée en ce qui ladite ville de Gannat a souffert quantité de passages de gens de guerre, mesme a eu en garnison, pendant quatre mois, la compagnie de la Cornette blanche, commandée par le sieur marquis de La Case, aussy bien que les villes de Vichy et Esbrouille, qui ont pareillement eu en garnison l'année présente chacune une compagnie de cavalerie... que les habitants ont noury à leurs propres frais et despens. » Les villes de Chantelle, de Cusset et de Saint-Pourçain ont été également accablées par des passages de gens de guerre. - « Etat des paroisses d'Auvergne de l'élection de Gannat ressortissantes par appel au duché de Montpensier », suivi de l'état des paroisses de ladite élection qui sont de la province d'Auvergne (s. d.). - Ordonnance des officiers de l'élection de Gannat concernant les cotes de tailles des fermiers, receveurs et régisseurs (1753), etc.

1 C 95 (liasse) - 1 cahier in-folio, 14 feuillets, papier

1787-1789. - Rôle des sommes qui doivent être levées « sur tous les biens fonds, maisons, seigneuries, fiefs, cens, fermes, domaines, terres, prés, bois, vignes, marais, pacages, usages, étangs, rivières, moulins, forges, fourneaux et autres usines, cens, redevances, dîmes, champarts, droits seigneuriaux, péages, passages, droits de ponts, bacs et rivières et tous autres droits et biens situés et possédés dans la paroisse de Bègues, élection de Gannat, par les nobles, ecclésiastiques » et autres, pour le premier et le second vingtième des revenus desdits biens. Privilégiés : François de Goy, lieutenant de vaisseau ; Charles Mandet ; Antoine Hennequin, etc. - Nouveaux articles à imposer dans le rôle de 1790.

1 C 96 (liasse) - 1 cahier, in-folio, 32 feuillets, papier

1787-1789. - Rôle des vingtièmes de la paroisse de Biosat, généralité de Gannat. Privilégiés : Mme la marquise de Feuillant ; le marquis de Remigny ; le sieur Le Groin ; etc. - Nouveaux articles à imposer dans le rôle de 1790 : les religieuses de Gannat ; le chapitre de Vézelay, en Bourgogne, pour une dîme dépendant du prieuré de Vendat ; les religieuses de Pontratier, pour une dîme ; le sieur de Sampigny, seigneur d'Effiat, etc.

1 C 97 (liasse) - 2 cahier in-folio et trois pièces, papier

1787-1789. - Rôle des vingtièmes de la paroisse de Charmes, élection de Gannat. Privilégiés : les héritiers du sieur de Garlay, évêque de Clermont ; le sieur de Sampigny ; Eléonor-Edmond Le Bourg de Saulzet ; le sieur Daurière de Malmouche, les héritiers du sieur Veytard, subdélégué, etc. - Nouveaux articles imposés au rôle de 1790 : la communauté de Sainte-Croix de Gannat, pour la dîme de Châtus ; la communauté de Combronde, pour la grande dîme ; etc. - Rôle des vingtièmes de la

paroisse de Chazelle-Bassignat, etc.

1 C 97 bis : Rôle des vingtièmes de la paroisse de Cusset (1759-1775).

1 C 98 (liasse) - 1 cahier in-folio de 20 feuillets ; 4 pièces, papier

1787-1789. - Rôle des vingtièmes de la paroisse de Jenzat pour 1787. Privilégiés : « le sieur Dujouanel, possédant la terre de Jenzat, consistante en un château et dépendances, terres, dixmes, prés de réserve, vignes, bois, un moulin et 4 domaines, plus le domaine de Clodis, le tout du revenu de 3,765 livres » ; la veuve et les enfants du sieur de la Brosse ; Pierre Delévaux ; etc. - Nouveaux articles imposés au rôle des vingtièmes de 1790 : les bénédictins de Saint-Pourçain, possesseurs du prieuré de Jenzat ; le curé de Jenzat, jouissant d'une portion congrue de 300 livres, d'une maison et d'un jardin, de 8 sétérées de terre, de 4 oeuvres de vigne et des noales ; l'archevêque de Bourges, pour une dîme ; le commandeur du Mayet, pour un moulin et des dîmes ; le sieur du Roset ; le sieur de Reclène de Lyonne ; le doyen d'Escurolles, etc.

1 C 99 (liasse) - 1 pièce et 1 cahier, papier

1787-1789. - Rôle des vingtièmes de la paroisse du Mayet-d'École. Privilégiés : le sieur Dubreuil de la Brosse ; le sieur Pacros, capitaine général des gabelles ; le sieur Vincent de Salvert ; etc. - Nouveaux articles imposés dans le rôle des vingtièmes de 1790 : les Augustins de Gannat, pour un domaine affermé 900 livres ; le chapelain du Mayet ; les missionnaires de Balaine ; la commanderie du Mayet, consistant en un château, dépendances, directes, dîmes dans plusieurs paroisses ; le temple de la Marche, consistant en directes, dîmes, domaines et vignes, le tout affermé au sieur Gendre, le 26 novembre 1782, 11,550 livres ; le prieur de Jenzat, pour des dîmes ; l'archevêque de Bourges, pour une dîme ; l'archevêque de Rouen, seigneur d'Escurolles, pour des dîmes ; le curé de Saint-Germain, pour des dîmes ; le curé de Broût, pour des dîmes ; le prieur de Broût, pour des dîmes ; le sieur de Marillac ; le sieur de Longueuil ; etc.

1 C 100 (liasse) - 1 pièce et 1 cahier, papier

1784-1789. - Vérification du rôle de la paroisse de Mazérier, faite par François Amy d'Ocelle, contrôleur ambulant des vingtièmes. Observations générales : « cette paroisse est fort pauvre et n'a point d'industrie ni commerce que la culture des terres et des vignes, qui produisent d'assés bons vins... La mesure des terres est celle de Gannat... elle s'appelle sétérée. Dans les bons fonds, elle est de 900 toises; dans les médiocres de 1,200 et dans les mauvais de 1,500 toises. Elle se divise en 2 éminées et 4 quartellées. Les vignes se comptent par oeuvre ; il en faut 6 pour faire une sétérée de terre. Le sieur de Reclène de Lionne est seigneur haut justicier en partie, à cause de sa terre de Langlard ; il dixme et perçoit des cens. Le sieur du Ligondès de Rochefort est aussi seigneur haut justicier, à cause de sa terre de Rochefort... » - Privilégiés : Le sieur Delaire; le sieur Lucas, procureur au grenier à sel de Gannat ; le sieur de Laporte, pour le château de Lamotte ; le sieur Bernard, de Saint-Pourçain, pour le fief de Chassignau ; etc. - Nouveaux articles imposés au rôle des vingtièmes de 1790 : la communauté de Sainte-Croix de Gannat, pour la dîme de Langlard ; les religieuses de Gannat, pour des vignes ; etc.

1 C 101 (liasse) - 2 pièces et 1 cahier, papier

1787-1789. - Rôle des vingtièmes de la paroisse de Monteignet. Privilégiés : Martin Chillac, contrôleur à Moulins ; le sieur Chevarier, écuyer, receveur particulier des finances, pour un château, une dîme et deux domaines ; le sieur Ferrand de Fontorte ; Antoine Bost, président du grenier à sel ; etc. - Nouveaux articles à imposer au rôle de 1790 : les prêtres de Sainte-Croix de Gannat, pour une dîme ; la Charité d'Ebreuil, pour une dîme ; les religieuses de Gannat et de Pontrattier ; le doyenné d'Escurolles ; les missionnaires de Bannelle ; etc.

1 C 102 (liasse) - 4 pièces et 1 cahier, papier

1787-1789. - Rôle des vingtièmes de la paroisse de Pontrattier. - Nouveaux articles à imposer au rôle des vingtièmes de ladite paroisse pour 1790 : « les dames religieuses de Pontrattier possèdent des bâtiments considérables, un enclos... » ; les communalistes de Sainte-Croix de Gannat, pour partie d'une dîme ; le curé de Poizat, pour partie d'une dîme ; l'abbé de Cluny, pour partie d'une dîme ; etc. - Rôle des vingtièmes de la paroisse de Poizat. Privilégiés : les sieurs Rabusson ; le sieur Chevarier, neveu du sieur Ribaud de la Chapelle ; etc. - Nouveaux articles imposés dans le rôle de 1790 : le sieur Millange, pour la baronnie de Poizat.

1 C 103 (liasse) - 3 pièces et 1 cahier de 24 feuillets, papier

1787-1789. - Rôle des vingtièmes de la paroisse de Sauzet. Privilégiés : le sieur de Longueuil, pour la seigneurie de Sauzet, consistant en un château, quatre domaines, une dîme de blé et de vin, un marais récemment défriché, etc. ; le sieur Dumont, trésorier de France, pour deux domaines ; Pétronille de Longueuil, femme du sieur Clestoing, et Claude-Joseph de Longueuil, grand-vicaire à Metz, pour un domaine ; le sieur de Vaure, subdélégué ; le sieur Pitat du Vernet ; etc. - Nouveaux articles à imposer au rôle de 1790 : les religieuses de Pontrattier ; les Augustins de Gannat ; le doyenné d'Escurolles, pour les grandes dîmes de la paroisse ; la commanderie du Mayet ; le prieuré de Jenzat ; etc.

1 C 104 (liasse) - 2 pièces et 1 cahier, papier

1787-1789. - Rôle des vingtièmes de la paroisse de Saint-PrieSaint-d'Andelot. - Privilégiés : les sieurs et demoiselles Rabusson, pour partie de la terre de Saint-Priest ; les héritiers d'Antoine Martin, pour autre partie de la terre de Saint-Priest ; etc. - Nouveaux articles à imposer au rôle de 1790 : les Lazaristes de Paris, pour le prieuré de Bezillat, consistant en deux domaines ; la communauté de Sainte-Croix de Gannat, pour les dîmes de la paroisse ; le prieuré de la Chapelle-d'Andelot, pour les dîmes de Chabannas ; le sieur de Vény, marquis de Villemont ; etc.

1 C 105 (liasse) - 10 cahiers, papier

1789. - « Rolle et répartition de la taille, accessoires et capitation sur tous les habitants et contribuables » des paroisses de Bègues ; - Biozat ; - Charmes ; - Chazelle-Bassignat ; - Jenzat ; -

Mayet-d'Ecole ; - Mazérier ; - Pontrattier ; - Saulzet ; - et Saint-PrieSaint-d'Andelot.

1 C 106 (liasse) - 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier

1670-1775. - ELECTION DE GUERET. - Liste des officiers de l'élection de Guéret (1670). - Procès-verbal du contrôle des quittances et des accidents arrivés dans ladite élection, en 1676. Détails sur un orage qui renversa un grand nombre de châtaigniers et enterra les récoltes, le 24 juin, dans les paroisses de Bujaleuf, la Varelle, Saint-Germain, Bazelat, etc. Le 4 janvier, « tout le bourgt de Valière a esté entièrement brulé, à la réserve de trois maisons, en sorte qu'il y a trente-huit maison »; l'église fut en partie détruite. Le 14 juin, « le feu du ciel, dans le bourgt d'Auzesme, consummat quatorze maisons, la plupart couvertes à thuille, avecq treize ou quatorze granges ou estables y jougnaient ; sept personnes brulées », etc. - Quittance d'une somme de trois cent soixante-quinze livres payée par le trésorier général de l'extraordinaire des guerres « pour le sort du dédomagement accordé aux habitants de Châtillon et Arcy-la-Tour qui ont souffert le logement des officiers et dragons de la compagnie de Larnier », régiment de Granges (1696). - Quittances du produit de la capitation données par le receveur général des finances au receveur des tailles de l'élection de Guéret (1704), etc.

1 C 107⁴ (liasse) - 2 cahiers, papier

1673-1676. - « Copie du registre du controle des quittances de l'année 1673 », pour les paroisses et collectes de l'élection de la Marche. - Copie du registre de l'année 1676.

1 C 108 (liasse) - In-folio, 52 feuillets, papier

1674. - ELECTION DE MONTLUÇON. - « Roolle fait sur les habitans de la ville et fauxbourg de Montluçon pour l'année mil six cent soixante et quatorze... de la somme d'unze mil cent cinquante livres pour la taille et crue y jointe, et pour les six deniers pour livres... attribués aux collecteurs ». Propriétaires du faubourg des Cordeliers (folio 1) ; - locataires dudit faubourg (folio 1, verso) ; - la Presle (folio 4, verso) ; - les Forges (folio 7, verso) ; - la Brethonny (folio 12, verso) ; - les Gilletz (folio 16, verso) ; - le Châtelard (folio 17, verso) ; - les Nicaux (folio 18, verso) ; - le Pont (folio 20) ; - le Bout-du-Pont (folio 21, verso) ; - le faubourg Saint-Pierre (folio 22, verso) ; - la paroisse Saint-Pierre (folio 29) ; - la paroisse Notre-Dame (folio 36, verso) ; - l'île des Guygneberts (folio 50, verso) ; - Exempts : les chanoines de Saint-Nicolas ; les communalistes de Notre-Dame ; les communalistes de Saint-Pierre ; le sieur de Quinssaines ; le sieur de Cullan, gendarme du Roi , le sieur Dumont, trésorier de France ; le sieur Fauvre, trésorier de la maison de la Reine ; le lieutenant Deschamps, huissier de son Altesse ; le sieur de Ladure, lieutenant en la vice-sénéchaussée ; le sieur de la Favière, président en l'élection ; le sieur Chacaton de la Grange, lieutenant ; le sieur Rocque des Modières, élu ; le sieur du Buysson, lieutenant en l'élection ; etc.

1 C 109 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 4 cahiers, papier

1731-1780. - Quittance pour les maires, échevins et habitants de Montluçon du remboursement de

⁴ Documents incommunicables en raison de leur mauvais état matériel, août 2023.

l'office de greffier de l'hôtel de ville (1731). - Répartition faite par l'Intendant de la généralité de Moulins, entre les villes, bourgs, paroisses et collectes de l'élection de Montluçon, de la somme de 83,631 liv., montant du principal de la capitation (1780). - Second brevet de répartition portant le total de la somme exigée à 89,941 liv.

1 C 110 (liasse) - 3 registres in-4°, papier, de 66,68 et 115 feuillets.

1672-1674. - « Extrait du registre du contrôle des quittances du receveur des tailles de l'élection de Montluçon, de l'année 1672, exercé par le sieur Rocque des Modières, esleu en ladite election ». - Détail des paiements effectués pour chaque paroisse, date et montant des quittances et noms des collecteurs à qui elles ont été délivrées pendant les années 1672, 1673 et 1674.

1 C 111 (liasse) - 1 cahier, papier

XVIIIe siècle (fin). - ELECTION DE NEVERS. - tableau des 197 paroisses de l'élection de Nevers, avec le chiffre de la taille, des impositions accessoires et de la capitation acquittée par chacune d'elles.

1 C 112 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier

1607-1636. - Inventaire des titres produits par-devant M. d'Herbigny, intendant de Bourbonnais et de Berry et commissaire départi pour la recherche des usurpateurs de titres de noblesse, par Jacques du Carlier, écuyer, sieur de la Brière, demeurant en la paroisse de Venas. - Contrat de mariage entre Jean du Carlier, sieur de Venas, fils de feu Jean du Carlier, sieur de Coustures, et de Bernarde le Borgne, d'une part, et Marie de Villelume, fille de Jean de Villelume, sieur de la Roche et de N. De Saulzay, d'autre part (1607). - Echange d'immeubles entre Claude du Carlier, sieur de Coustures, et Jean du Carlier, sieur de Venas, frères (1610). - Traité entre Jean du Carlier et les habitants et le curé de la paroisse de Venas, par lequel ceux-ci, moyennant la somme de quinze livres, permettent audit du Carlier de conserver le banc qu'il a fait placer dans l'église, en face du grand autel (1623). - Partage entre Claude et Jean du Carlier, frères, de la chapelle Saint-Jacques leur appartenant dans l'église de Venas, et des sépultures qu'elle renfermait (1627). - Contrat de mariage entre Jacques du Carlier, écuyer, fils Jean du Carlier et de Marie de Villelume, d'une part, et demoiselle Claire de Barbodière, fille de défunt Annet de Barbodière, écuyer, sieur de la Baulme, autorisée par Gilbert de Barbodière, sieur de Villaine, son oncle, d'autre part (1636).

1 C 113 (liasse) - 8 pièces, papier

1727-1728. - COMMUNAUTES RELIGIEUSES DE FEMMES. Arrêt du Conseil d'Etat nommant une commission composée du cardinal de Rohan, de l'archevêque de Rouen, de l'évêque de Soissons, du coadjuteur d'Orléans et des sieurs Rouillé, de Vanolles, Le Pelletier de Beaupré et Choppin, maîtres des requêtes, « pour examiner les expédients les plus convenables à l'effet de procurer aux communautés de filles religieuses du Royaume les secours dont elles peuvent avoir besoin » (19 avril 1727). - Lettres du cardinal de Rohan à l'intendant de la généralité de Moulins demandant des « états

de la situation actuelle de tous les monastères de religieuses » (4 mai) ; - « des copies collationnées du procès-verbal de la dernière visite faite par le supérieur ecclésiastique », et, pour les communautés établies depuis moins d'un siècle, « des copies collationnées des lettres de leur établissement » (12 mai) ; - réclamant « un mémoire exact des noms de toutes les communautés de filles qui sont dans la généralité » (10 décembre) ; - et invitant ledit intendant à agir auprès des communautés qui, sous prétexte qu'elles sont exemptes, refusent de fournir la déclaration de leurs biens (16 janvier 1728).

1 C 114⁵ (liasse) - 3 pièces ou cahiers, papier

1728. - « Etat des noms de toutes les communautés de filles religieuses établies dans la généralité de Moulins : Moulins, les dames d'Iseure, les dames de Sainte-Claire, les dames de la Visitation, les Carmélites, les Ursulines, les Bernardines, les religieuses de Saint-Joseph, les filles de la Croix ; Souvigny, les religieuses bénédictines ; Bourbon, les religieuses de Saint-Menoux ; la Palisse, les religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin ; le Donjon, les religieuses Urbanistes de Sainte-Claire ; Gannat, les religieuses de Notre-Dame de Gannat ; Charmes, les religieuses de Pontrattier, ordre de Fontevault ; Saint-Julien-la-Genête, les religieuses bénédictines ; Aigueperse, les religieuses de Sainte-Claire, les religieuses ursulines, les dames de la Miséricorde ; Charroux, les religieuses de Saint-Antoine, ordre de Saint-Benoît ; Saint-Pourçain, les religieuses de Saint-Joseph, ordre de Saint-Benoît ; Cusset, les dames religieuses de Cusset, ordre de Saint-Benoît ; Montluçon, les religieuses ursulines, les Bernardines, les soeurs de la Charité, l'hôtel-Dieu, desservi par 4 soeurs de la Charité (ces deux dernières communautés n'existaient plus en 1728) ; - Hérisson, les soeurs de la Charité... » - Etats « contenant les revenus et charges des communautés de filles religieuses établies dans la généralité de Moulins, le nombre de religieuses dont chaque communauté est composée, les lieux où elles sont placées, l'ordre dont elles sont, le diocèse dont elles dépendent et l'année de leur établissement, suivant les déclarations fournies par les supérieures desdites communautés au greffe de l'Intendance » (1728).

1 C 115⁶ (liasse) - 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier

1421-1787. - Etat des communautés de filles religieuses comprises dans la subdélégation de Moulins. - Monastère de Sainte-Claire de Moulins. Lettres de Marie de Berry, duchesse du Bourbonnais, accordant quarante-cinq sols tournois de rente au prieuré de Souvigny, en retour de son droit de patronage sur le lieu où elle se proposait de faire élever un monastère de l'ordre de Sainte-Claire, ledit lieu situé dans la ville de Moulins, près de la tour dite de la Geôle (26 juillet 1421). - Extrait du codicille d'Anne de France, usufruitière du duché du Bourbonnais, continuant audit couvent de Sainte-Claire l'aumône annuelle de cinquante livres tournois, cinquante-deux setiers de froment et dix tonneaux de vin qu'elle avait coutume de lui faire (1522). - Procès-verbal de la visite dudit couvent par René de Mézière, vicaire général d'Autun (31 mars 1725). - Bernardines de Moulins. Extraits des contrats de rente et baux de fermes établissant le revenu annuel des dames Bernardines (1728). - Carmélites de Moulins. Lettres du Roi enjoignant à la chambre des comptes de vérifier l'établissement des religieuses Carmélites de Moulins. (11 juin 1659). - Contrat de six cent quarante livres de rente sur les tailles, pour lesdites religieuses (1720). - Extraits de contrats de rente. - Extrait de l'acte de visite de l'abbé Rochette, visiteur général de l'ordre des Carmélites en France (1725). - « Extrait des pièces justificatives énoncées en la déclaration des religieuses de la Visitation de Moulins ». - Ursulines de

⁵ Documents numérisés et consultables sur l'intranet des Archives départementales.

⁶ Idem.

Moulins. - Extrait du registre « de l'établissement des religieuses Ursulines de Moulins, diocèse d'Autun, du 1er juillet 1616. - Procès-verbal de la visite de ce couvent faite par M. de Mézière, vicaire général d'Autun (1725). - Filles de la Croix de Moulins. Lettres patentes du Roi approuvant l'établissement fait depuis 1668, par l'évêque d'Autun, de filles de la Croix dans la ville de Moulins (août 1682). - Extraits de procès-verbaux de visite (1725). - Contrats de rente sur l'hôtel de Ville de Paris (1714), etc.

1 C 116 (liasse) - 11 pièces, papier

1650-1728. - Bénédictines d'Iseure. Extrait du procès-verbal de la visite du prieuré d'Iseure par Jean-Baptiste Floyrac, visiteur de la congrégation de Saint-Maur (1725). - Extraits des titres et contrats qui établissent le chiffre des revenus des dames religieuses d'Iseure (1727). - Bénédictines de Souvigny. Confirmation par Louis XIV de la fondation faite par Jean de Nigerolles, sieur d'Ambrun, ancien châtelain de Souvigny, dans la ville de Souvigny, d'un « prieuré conventuel de filles de la congrégation de Saint-Benoît » (1650). - Procès-verbal de la visite du monastère des dames bénédictines de Souvigny, par Alexandre Le Grand, prieur et seigneur dudit Souvigny (1665). - Déclaration des biens, revenus et charges dudit monastère. La communauté est composée de vingt-une religieuses de chœur, d'une novice de chœur et de quatre converses (1727). - Abbaye de Saint-Menoux. « Extraits tirés sur les baux d'accensement des revenus de l'abbaye royale Saint-Menoux, en Bourbonnois, ordre de Saint-Benoist de Cluny » (1727). - Procès-verbal de la visite de l'abbaye de Saint-Menoux, par dom Jean de Kessel, religieux de Cluny, prieur de Charlieu et visiteur de la province de Lyon (1725), etc.

1 C 117 (liasse) - 13 pièces, papier

1637-1728. - Etats des communautés de filles comprises dans la subdélégation du Donjon. - Permission accordée par Lazare-Gaspard de Saulx-Tavanes, baron de Vitry et du Donjon, à la demande de frère Amabert, provincial de la province de Saint-Bonaventure, d'établir audit lieu du Donjon un monastère de religieuses Urbanistes ; consentement des habitants (1637-1638). - Etat des communautés de filles de la subdélégation de la Palisse. - « Mémoire au sujet de l'établissement des religieuses Augustines hospitalières de la ville de la Palice. » - Lettres du Roi confirmant ledit établissement (1667). - Etat des rentes dues audit religieuses (1727). - Etat des communautés de filles de la subdélégation de Cusset. - Abbaye royale de N.-D. de Cusset. Copies des baux de ferme des revenus de ladite abbaye : bail du domaine de Chavanon, paroisse de Cusset, pour le prix de cent quatre-vingts livres et vingt-quatre corvées de boeufs (1710) ; - bail de la dîme de Roure, paroisse du Vernet, pour soixante livres (1724) ; - bail de la terre de la Chapelle, pour mille cinquante livres (1715) ; - bail de la dîme d'Espinasse, pour cent soixante-quatorze quartons de froment, seigle et brêche (orge), mesure de Cusset (1717) ; - bail de la dîme de Creuzier-le-Neuf, pour douze quartons de froment et trois poinçons de vin rouge (1723) ; - bail de la seigneurie de la Prugne, pour le prix annuel de onze cents livres (1721) ; - bail de la dîme de charnage des paroisses de Cusset et du Vernet, pour trente livres (1724) ; - bail du moulin du Bateau, pour quatre-vingt-dix livres (1720) ; - bail des greffes du bailliage et prévôté de Cusset, pour quatre cent soixante livres, payables : deux cents livres au vicaire perpétuel d'Espinasse, cent dix livres au vicaire de Cusset, soixante livres au curé du Vernet, pour sa portion congrue, et aux chantre et chanoines de Notre-Dame de Cusset quatre-vingt-dix livres pour les messes conventuelles et services qu'ils sont tenus de faire dans l'église du couvent (1727) ; - bail du droit de « brassage », perçu dans la paroisse de Creuzier-le-Vieux, pour quatre-vingts livres

(1724) ; - bail des revenus du prieuré de Chassignolles, pour soixante livres (1723, etc.

1 C 118 (liasse) - 37 pièces, papier

1660-1728. - Etats des communautés de filles établies dans l'étendue de la subdélégation de Gannat (1727). - Religieuses de Pontrattier, de l'ordre de Fontevrault. Extrait du procès-verbal de la visite du sieur Lechat, visiteur d'Auvergne (1725). - Extraits de contrats de rente consentis au profit desdites religieuses, par Mathieu, Pierre et Gilbert Coste, de la paroisse de Charmes (1727) ; - par Quintien Testefort (1720) ; - par Nicolas Trelle (1716) ; - par Jean Guérin, fermier de la seigneurie de Vendat (1694, etc. - Extraits du bail d'un moulin situé sur le ris de la Tonnelle (1722) ; - du bail du domaine de Bevy, situé à Pontrattier et comprenant une partie des dimes de Peyrolles (1723, etc. - Religieuses de Notre-Dame de Gannat. Lettres patentes de Louis XIV confirmant l'établissement fait par les habitants de la ville de Gannat, dès 1649, d'un couvent de religieuses de Notre-Dame pour l'éducation des jeunes filles (1671). - Extraits de divers contrats de rente passés au profit desdites religieuses, en particulier d'un contrat de cent livres de rente annuelle constitué par Anne-Marie de Lasaigne, curé de Saint-Pont (1720) ; - d'un autre contrat de même somme, créé par Mre Aimé de Marcelange d'Arson (1721) ; - et de deux contrats de cent livres et de soixante consentis par Mre Antoine du Buysson et dame Françoise Le Bègue, sa femme (1712). - Extrait de l'acte d'achat d'un domaine situé dans la paroisse de Poëzat (1700). - Achats d'autres domaines situés dans les paroisses de Montaiguet (1683) ; - et de Biozat (1660). - Bail de trois moulins situés sur la rivière de Sioule, au profit des sieurs Paradis (1712), etc.

1 C 119 (liasse) - 21 pièces, papier

1184-1728. - Religieuses bénédictines de Saint-Antoine de Charroux. Lettres patentes du Roi confirmant l'établissement de religieuses bénédictines dans les dépendances de l'ancienne commanderie de Saint-Antoine de Charroux (novembre 1679). - Extraits des documents servants à établir les revenus des religieuses de Charroux. - Procès-verbal de la visite du monastère faite par Claude Maret, curé de Saint-Pourçain (1727). - Ursulines d'Aigueperse. Lettres patentes du Roi pour l'établissement des Ursulines de la ville d'Aigueperse en Auvergne (mai 1666). - Compte des recettes et dépenses de cette maison pour l'année 1727. - Observations du sieur Grimaut sur le compte fourni par ces religieuses (1728). - Bénédictines de Saint-Julien-la-Genête. Bulle du pape Lucius III mettant sous la protection du saint-siège les possessions de l'abbaye de la Chaise-Dieu et, en particulier, le monastère de la Genête (26 mars 1184). - Vente, par Marie Boulon, veuve de Gervais de Mourdon, à Marie-Thérèse de Lestranges, prieure de Saint-Julien-la-Genête, d'un domaine situé au village de la Jonchère (1713). - Bail, pour la somme annuelle de cent soixante-quatre livres, des cens et rentes appartenant au prieuré dans la paroisse de Saint-Julien (1703). - Etat des communautés de femmes de la subdélégation de Saint-Pourçain. - Religieuses de Saint-Joseph, ordre de Saint-Benoît. Fondation, par demoiselle Anne Gaulmyn, au profit d'Antoinette Gaulmyn, sa soeur, religieuse au monastère de Saint-Menoux, « d'un convent et monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoist dans sa maison de Venteuil, située en la paroisse de Saulcet, proche la ville de Saint-Pourçain » (1er septembre 1651). - Vente, par Antoine Giraudet, du lieu de Branssat, à Antoinette Gaulmyn, supérieure du couvent de Venteuil, pour le prix de six mille livres, d'un domaine provenant de son père (1668). - Extraits de divers contrats de rente. - Lettres de Louis XIV autorisant le transfert du prieuré de Venteuil dans la ville de Saint-Pourçain (1703). - Autres lettres du même approuvant la fondation dudit prieuré (1687), etc.

1 C 120 (liasse) - 10 pièces, papier

1623-1728. –Etat des communautés de filles de la subdélégation de Montluçon. –Lettres patentes de Louis XIV confirmant l'établissement fait en 1631, dans la ville de Montluçon, par demoiselle Marguerite de Pollier, d'un couvent de Bernardines (1688). –Extraits des comptes desdites religieuses (1727). –Extrait de la donation de la demoiselle de Pollier (1631). –Ursulines de Montluçon. Permission de l'archevêque de Bourges pour l'établissement de ce couvent (1643). –Donation générale de tous ses biens par demoiselle Françoise de Culant, veuve, pour procurer cette fondation (1645). –Lettres patentes du Roi confirmant ladite fondation (1644). –Sentence de l'official de Bourges condamnant lesdites Ursulines à payer une indemnité au curé de Notre-Dame pour les maisons situées dans sa paroisse qu'elles ont fait abattre, et à lui laisser inhumer les corps de leurs pensionnaires qui viendront à décéder (1702). –Extraits de livres de comptes, de baux et de contrats de rente. –Lettre du subdélégué d'Hérisson fournissant quelques détails sur les soeurs de la Charité établies dans cette ville depuis 1719, pour y instruire la jeunesse et soigner, penser et médicamenter les malades pauvres. –Lettre du subdélégué de Montmarault portant qu'il n'existe pas de communautés de filles dans sa circonscription (1727), etc.

1 C 121 (liasse) - 10 pièces, papier

1623-1728. - Etat des communautés de filles de la subdélégation de Nevers (1728). - Bénédictines de la Fermeté. Bail de la forge de la Fermeté pour le prix annuel de quatre cents livres (1726). - Baux des moulins et de la maison appelée le Cabaret. - Procès-verbal de la visite du monastère faite par dom Edmond Damoiseau, grand prieur de Saint-Martin d'Autun (1725). - Ursulines de Nevers. Lettres patentes de Louis XIV confirmant l'établissement fait en 1622, par les échevins de Nevers, dans ladite ville, d'un couvent d'Ursulines pour l'instruction des jeunes filles (9 août 1697). - Extraits des titres relatifs aux biens et revenus de cette maison, en particulier d'un brevet de Charles de Gonzague lui accordant quatre cents livres de rente sur le duché de Nevers (1623). - Ursulines du faubourg de Vallière. Lettres patentes de Louis XIV confirmant l'établissement de ce couvent, fait en 1639, par les dames de Gonzague de Clèves (1694). - Procès-verbal de visite de l'évêque de Nevers (1727). - Extraits des titres relatifs aux revenus de la maison, etc.

1 C 122 (liasse) - 13 pièces, papier

1631-1728. - Carmélites de Nevers. - Lettres patentes de Louis XIV portant confirmation de l'établissement de monastères de religieuses Carmélites dans les villes de Saint-Denis, Pontoise, Riom, Moulins, Nevers, etc. (1631). - Visites du monastère des Carmélites de Nevers par l'abbé Rochette, visiteur général de l'ordre (1719 et 1725). - Extrait d'une donation de vingt-mille livres faite par Agathe-Marguerite Bolacre, dame de Cigogne (1723). - Extraits de contrats de rente sur les tailles de l'élection de Nevers ; - et de contrats de rente sur l'hôtel de ville de Paris. - Visitandines de Nevers. Procès-verbal de visite faite par l'évêque de Nevers (1722). – « Extraits des contrats portant rentes en faveur des religieuses du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Nevers » (1727), etc.

1 C 123 (liasse) - 20 pièces, papier

1634-1728. - Etat des communautés de femmes de la subdélégation de Moulins-Engilbert. - Ursulines de Moulins-Engilbert. Permission d'Eustache du Lys, évêque de Nevers, aux échevins de Moulins-

Engilbert, pour l'établissement d'un couvent d'Ursulines (1634). - Promesse des Ursulines de Nevers d'établir un couvent de leur ordre à Moulins-Engilbert, « dans les faubourgs de ladite ville, en une place par elles acquise... de Me Gaston Desgranges... le tout à leurs frais et despens et sans que les... habitans soient tenus de leur fournir aucune chose ». Les religieuses devront vaquer « à l'instruction de toutes les jeunes filles de la ville, faubourgs et lieux circonvoisins dudit Moulins qui leur seront présentées, tant pauvres que riches, capables d'estre instruites, sans que pour ce elles puissent demander ni exiger aucun loyer ni récompense, ains feront le tout gratuitement, ainsi qu'elles font en cette ville de Nevers » (1634). - Extraits des baux et contrats de rente servant à établir le chiffre des revenus de la maison. - Lettre de M. Gueneau, subdélégué, faisant remarquer que l'état des dépenses fourni par les religieuses n'est pas sincère, attendu qu'elles s'habillent du travail de leurs mains et qu'elles ne dépensent pas plus de soixante livres chacune, par an, pour leur nourriture (1728). - Etat des communautés de femmes de la subdélégation de Decize. - Religieuses de Sainte-Claire de Decize. Procès-verbal de la visite dudit monastère par Zacharie-Gilbert de Pon-château, frère mineur de la Régulière observance, et de l'élection de l'abbesse (1727). - Extraits de contrats de rente. - Etat des communautés de femmes de la subdélégation de Saint-Pierre-le-Moûtier. - Religieuses Ursulines de ladite ville. Lettres de Louis XIV confirmant leur établissement (1648). - Procès-verbal de la visite faite par l'évêque de Nevers, suivi d'un règlement (1720). - Lettres des subdélégués de Château-Chinon, Luzy et Prémery portant qu'il n'existe aucune communauté de femmes dans l'étendue de leurs subdélégations (1727), etc. - Soeurs de la charité de Saint-Saulge (1728).

1 C 124 (liasse) - 7 pièces, papier

1667-1728. - Etat des communautés de filles de la subdélégation de Guéret. Religieuses hospitalières de Guéret. Lettres patentes de Louis XIV confirmant l'établissement en communauté régulière de filles pieuses qui s'étaient offertes pour le service de l'hôtel-Dieu (1667). - Etat des contrats de rente appartenant aux religieuses hospitalières de Guéret. - Procès-verbal de la visite de Jean-Alexandre Cousturier de Fournoue, prieur commendataire de Guéret et archiprêtre de la Marche (1727). - Lettre de la soeur de la Pigue, prieure, exposant qu'à la suite de la perte de tout leur bien par les billets de banque, elles sont si malheureuses que la plupart du temps le pain leur manque (1728). - Lettres des subdélégués d'Evaux et de Felletin portant qu'il n'existe aucune communauté de filles dans l'étendue de leurs subdélégations (1727), etc.

BUREAU DES FINANCES DE MOULINS.

1 C 125 (registre) - In-8°, 63 feuillets, papier

1662-1663. - « Registre de la présence et espices de messieurs les trésoriers de France de la généralité de Moulins ». - 6 février 1662. Réception d'un édit du Roi « portant suppression de partie des officiers des eslections de cette généralité, officiers des greniers à scel (*sic*) et autres desnommés en icelluy, en date du 27 aoust 1661 » (folio 4). - 1er mars. La compagnie décide qu'elle interviendra dans les procès qui seront faits à ses membres au sujet du paiement du droit d'aide (folio 7, verso). - 7 mars. « A esté arrêté que pour survenir à l'extrême nécessitté des pauvres, attendu la grande cherté de toutes sortes de danrées, qu'il sera donné de la part de toute cette compagnie la somme de trois cens livres entre les mains de Mrs les administrateurs de l'hospital général pour estre employée à la nourriture présente des pauvres honteux et mandians » (folio 8, verso). - 19 avril. Lettres de provision d'élus en l'élection de Franc-Alleu pour François Materon (folio 13, verso). - 16 octobre. Enregistrement de lettres continuant pour neuf ans les octrois de la ville de Decize (folio 26). - 7 décembre. Réception d'Etienne Senturel en l'office de receveur triennal des aides et tailles de l'élection de Gannat (folio 27, verso). - 18 décembre. Enregistrement des provisions d'élus en l'élection de Nevers, octroyées à Charles Duplessis (folio 31). - 27 février 1663. Enregistrement des provisions de trésorier de France en la

généralité de Moulins, obtenues par Nicolas de Villaines (folio 37, verso), etc.

1 C 126 (registre) - In-4°, 142 feuillets, papier

1711-1719. - « Journal des officiers du bureau des finances de Moulins ». - 3 avril 1711. Règlement pour le greffe (folio 6, verso). - 4 mai. Enregistrement de lettres de concession des gages intermédiaires de l'office de prévôt général du Bourbonnais au profit de Gilbert Ignace de Saint-Memin (folio 8, verso). - 16 septembre 1711. Réception de Gilbert Fouchier en la charge de président en l'élection de Moulins (folio 14, verso). - 17 février 1712. Bail du passage de la Loire, près de Decize, à dix livres par mois (folio 21). - 5 avril. Enregistrement de quittances de finance portant gages : pour les consuls et échevins de Saint-Pourçain; pour le syndic de la paroisse de Crux-le-Châtel; pour Jean Baguin, syndic de Crux-la-Ville ; pour Gilbert Cocquelin, lieutenant de maire à Nevers ; pour Jean Roy, sieur de la Chaise, conseiller au présidial de Moulins ; pour Jean Mage, procureur du Roi en l'hôtel de ville d'Aubusson ; pour l'évêque de Nevers et les syndics et députés du clergé de son diocèse (folio 24, verso). - 16 avril. Refus du sieur Guérard, chevalier d'honneur, de contribuer au rachat de l'office de trésorier de France auditeur-rapporteur du compte des étapes (folio 26). - 20 avril. Provisions de gouverneur de la ville d'Evaux pour Claude du Ligondès, lieutenant de vaisseau (folio 26, verso). - 21 mars 1713. Enregistrement de quittances de finance portant gages pour François Montanier, à l'occasion de la réunion de la subdélégation d'Aigueperse à celle de Gannat (folio 42). - 29 mai 1715. Enregistrement de provisions de lieutenant général en la châtelainie de Billy, au nom de la dame de Clairambault, engagiste de ladite châtelainie (folio 78, verso). - 7 août 1715. Enregistrement d'une quittance de mille livres portant gages de soixante-neuf livres, au profit de Guy Coquille, maire de Saint-Saulge (folio 82); - et d'une quittance de cent trente-sept livres, au profit des teinturiers de la ville de Moulins (13 août-folio 82, verso). - 18 novembre. Enregistrement de provisions de conseiller au présidial de Moulins pour Jean Perrotin de la Serrée (folio 85, verso). - 6 et 7 juillet 1716. Enregistrement de quittances portant augmentations de gages : pour le sieur Arnaud, président du dépôt d'Ébreuil ; pour les officiers du présidial de Guéret, et pour Joseph Couturier, lieutenant en la châtelainie dudit Guéret (folio 100, verso). - Installation du sieur Goulu de Coulmier, en qualité de trésorier de France en la généralité de Moulins (folio 101). - 12 août 1716. Confirmations du franc-salé au profit des religieuses de Sainte-Claire de Moulins (folio 103); - des religieuses de Sainte-Claire de Decize ; - des Jésuites du collège de Moulins (16 octobre - folio 105) ; - des Chartreux de Moulins (9 novembre) ; - des Carmélites et des dames de Sainte-Marie dudit Moulins (18 novembre - folio 106). - 14 décembre. Délibération portant qu'il sera signifié à l'hôtel de ville de Moulins que la nomination du sieur de Culant, doyen des trésoriers de France de la généralité, porte atteinte aux privilèges de la compagnie (folio 106, verso). - 8 mars 1717. Enregistrement d'une quittance de trois cents livres, portant dix-huit livres de gages, pour les menuisiers, maréchaux, chartiers (*sic*) et serruriers de Moulins (folio 111, verso). - 27 septembre 1718. Réception de Mathieu Frenet en qualité de lieutenant en l'élection de Gannat (folio 129). - 28 novembre. Enregistrement de provisions de lieutenant criminel de Saint-Pierre-le-Moûtier au profit de Pierre Alixan (folio 130). - 10 janvier 1719. « Enregistrement des lettres patentes de S.M., du 26 may 1711,... portant concession et continuation de l'aumône de 100 livres, d'une part, à prendre sur la recette générale des finances de la généralité de Moulins, et de 150 livres, 52 septiers froment, dix tonneaux de vin, moitié blanc et moitié rouge, et 6 livres 8 sols, d'autre, à prendre sur les recettes des châtelainies de Moulins, Bessay et Verneuil, le tout rendu conduit au convent des religieuses de Sainte-Claire de cette ville » (folio 132, verso). - 28 février. Enregistrement du bail des domaines de la généralité sous le nom de Jean Fauchier (folio 134). - 16 mai. Installation de Jean-Nicolas Palierne en qualité de trésorier de France (folio 136), etc.

1 C 127 (registre) - In-4°, 132 feuillets, papier

1720-1728. - « Journal de présence de Mrs les trésoriers de France en la généralité de Moulins aux assemblées ordinaires ». - « Les vacances de la compagnie commencent le jour de Saint-Mathieu, 21 septembre, et finissent le jour de la Toussaint, suivant la délibération du vingtiesme aoust mil sept cent quinze » (folio de garde). - 2 janvier 1720. Enregistrement de l'arrêt du Conseil d'Etat continuant pour neuf années le bail des fermes générales pour la Compagnie des Indes (folio 1). - 2 juillet. Enregistrement des lettres du Roi portant confirmation du nouveau traité passé entre la ville de Moulins et les religieux de la Charité pour leur remettre le temporel des pauvres (folio 4, verso). - 19 juin 1721. Réception de Pierre de Favière en qualité de président en l'élection de Montluçon (folio 12). - 30 juin. Enregistrement, pour Claude-Gaspard Peschereau, des provisions de procureur du Roi en l'hôtel de ville de Nevers (folio 12). - 19 août. Enregistrement de lettres de noblesse pour Claude Guillouet, sieur d'Orviller, chevalier de Saint-Louis et gouverneur de Cayenne (folio 13, verso). - 5 janvier 1723. Provisions de trésorier des ponts et chaussées en la généralité de Moulins pour le sieur Nérîte (folio 24, verso). - 5 mai. Installation de Pierre de Saincy en qualité de trésorier du Roi au bureau de Moulins (folio 27). - 30 juin. Enregistrement d'un brevet du Roi portant don, « au profit des Capucins de Vichy, d'un reste d'une vieille tour de la ville, appelée Châteaufranc » (folio 28). - Provisions de l'office de châtelain et lieutenant général de police « en la ville et châtellenie royale de Murat et Montmaraut », pour Pierre Chacaton de Villobier (folio 31, verso). - 26 janvier 1724. « Adjudication du port et passage de Crote, sur la rivière de Loire, en la ville de Decise, à Jean Bernard », pour deux cent cinq livres (folio 33). - 18 mars. Quittances de finance de trois mille quarante-cinq livres pour les Visitandines de Nevers (folio 37) ; - de mille livres, pour les Jacobins de Moulins (folio 40) ; - de deux mille sept cent cinq livres, pour les Bernardines de Montluçon (folio 43) ; - de quatre mille quatre cents livres, pour Claude-François Férat, écuyer, lieutenant-colonel de milice bourgeoise du quartier de l'hôtel de ville, à Paris, demeurant à Evaux (folio 44). - de deux mille cinq cent trente-deux livres, pour les Jésuites de Guéret ; - de huit cent cinquante livres, pour les religieuses de Sainte-Marie de Gannat ; - de trente-deux mille livres, pour les Carmélites de Moulins ; - de trois mille neuf cent soixante livres, pour Gilbert Pérot, conseiller en l'élection de Montluçon (folio 45) ; - de quarante-deux mille six cents livres, pour les religieuses hospitalières de Saint-Augustin de la ville de Guéret (folio 46) ; - de quatorze cent douze livres, au denier cinquante, pour les pauvres de la Miséricorde d'Aigueperse ; - de quinze mille six cent trente-deux livres, pour les religieuses de Sainte-Menoux ; - etc. - 23 février 1725. « Enregistrement des lettres d'érection de la terre et seigneurie de la Palisse en titre et qualité et dignité de marquisat, en faveur de Mre Gilles Brunet d'Evry, intendant de cette généralité » (folio 51). - Quittance de finance pour Charles-Maurice Colbert, prieur de Ris, portant vingt-quatre livres de rente au profit de ses successeurs audit prieuré (folio 52). - Quittance de soixante mille cinq cents livres pour Nicolas Saulx, marquis de Tavannes, gouverneur de Clermont-Ferrand et de Saint-Pierre-Le-Moûtier (folio 65, verso). - 15 octobre 1725. Délibération portant qu'à l'avenir il sera pris, pour l'installation des trésoriers de France, avocats et procureurs du Roi, la somme de quinze cents livres qui sera distribuée aux trésoriers présents et au Parquet (folio 69). - Installation de Jacques Vernin, seigneur d'Aigrepont, en qualité de trésorier de France au bureau de Moulins (folio 72, verso) ; - et de Louis-Antoine de Madot (2 décembre 1727 - folio 119). - Provisions d'élus en l'élection de Gannat, pour Gilbert Loisel (folio 120). - 9 mars 1728. Provisions de conseiller au présidial de Moulins, pour Jean Bourguignon, sieur du Vergé (folio 120). - Délibération relative aux « entreprises faites en la ville de Guéret, par le sieur Frogier de Villerambault, tant sur les murs de ladite ville que deux rues publiques qu'il a eu la témérité de faire barrer et enfermer dans son terrain » (folio 128, verso), etc.

1 C 128 (registre) - In-4°, 197 feuillets, papier

1729-1739. - Journal de présence des trésoriers de France de la généralité de Moulins. - 18 juillet 1729. Adjudications à nouveaux cens de terrains dans les fossés de la ville de Saint-Pourçain (folio 10). - 29 août. Provisions de lieutenant en l'élection de Moulins, pour Antoine Ray (folio 11, verso). - 3 janvier 1730. Enregistrement de l'adjudication faite le 27 janvier 1682, par M. de Bouville,

intendant, au profit de Marie Laloire, de cent soixante-deux toises de terrain situées à Moulins, entre les portes de Bourgogne et de Paris (folio 17). - 25 janvier. Concession d'un terrain au Chambonnet des Carmes, au profit des religieuses de Saint-Joseph (folio 18). - 19 juin. Provisions d'élu en l'élection de Gannat, pour François Montanie » (folio 25). - 30 octobre. Réception en l'office de trésorier de France de Philibert Griffet de la Baume, avec cette réserve qu'il n'aura voix délibérative et part aux épices qu'à partir de sa majorité (folio 29, verso). - 29 novembre. Aveu et dénombrement fourni par le sieur de la Trollière, pour la seigneurie de Theneuille (folio 32, verso). - 16 janvier 1731. Délibération du Roi portant réunion de l'office de receveur des octrois au corps de la ville de Moulins (folio 36, verso). - 16 mai. Enregistrement de provisions d'imprimeur du Roi pour Claude-Pierre Vernoy (folio 44, verso). - 7 mai 1732. Provisions de garde marteau en la maîtrise particulière de Guéret pour Pierre-Laurent Périllaut (folio 57). - 23 janvier 1733. Provisions de conseiller au présidial de Moulins pour Jean Heuillard (folio 69). - 1er juillet. Enregistrement d'un titre du 15 février 1375 établissant les droits du prieur de Souvigny sur le port de la Corde (folio 77, verso). - 8 février 1734. Réception de Claude Chacatton en l'office de président du grenier à sel de Montluçon (folio 89). - 8 octobre. Enregistrement des provisions d'intendant des eaux minérales de Bourbon-Lancy pour le sieur Claude Verchère (folio 99). - 6 décembre 1735. Permission d'établir un bac à Decize jusqu'au moment où le pont, qui était tombé, sera rétabli (folio 119, verso). - 7 février 1736. Enregistrement des provisions de receveur de la maîtrise des eaux et forêts de Montmarault, pour Antoine Chomel (folio 125). - 12 mars. Réception de Nicolas Ripoud, comme trésorier de France, en remplacement de Jean Ripoud, son père (folio 126, verso). - 4 février 1737. Enregistrement des provisions d'élu en l'élection de Montluçon, pour Antoine Jaladon de la Barre (folio 142, verso). - 29 mai. Provisions de chevalier d'honneur au présidial de Moulins pour Pierre de Champfeu (folio 150). - 29 août. Enregistrement de lettres de naturalité pour Honoré Champollin, curé de Saint-Symphorien-sur-Abron, et pour Joseph Champollin, curé-archiprêtre de Venin en Dauphiné (folio 154). - 13 mai 1738. Enregistrement d'un arrêt du Conseil augmentant de quatre cent soixante-quinze livres les pensions des Jésuites de Nevers (folio 168, verso). - 11 mai 1739. Enregistrement de lettres de naturalité pour Anne-Catherine de Bianky, femme du sieur du Broc (folio 187, verso), etc.

1 C 129 (registre) - In-folio, 149 feuillets, papier

1766-1774. - Journal de présence. - 27 juin 1766. Enregistrement des provisions de capitaine gouverneur de Souvigny pour Gaspard Bardonnat (folio 4, verso) ; - et de l'arrêt du Conseil portant concession d'un terrain près le cours de Bercy à MM. Gaulmyn et Philippe 7 janvier 1767 (folio 11). - Compte annuel des recettes et dépenses du bureau des finances de Moulins (folio 14). - 29 juillet. Réception de Philibert-Paul Pannetier de Marigny, procureur du Roi au grenier à sel de Nevers (folio 23, verso). - 1er septembre. Hommage du sieur Chattard, mari de Louise-Elisabeth de Chalais, pour le fief du Fragne et de..... relevant de la tour carrée de Saint-Pierre-le-Moûtier (folio 25, verso). - Serment d'Etienne-Guillaume Périchon de Vendeuille, receveur général des domaines et bois de la généralité de Moulins (folio 26, verso). - 4 janvier 1768. Provisions de lieutenant général en la sénéchaussée de la Marche, pour Antoine de Madot (folio 29). - 13 avril. Enregistrement des lettres d'érection en comté, au profit de M. du Buysson, de la terre de Douzon (folio 36, verso). - 27 février 1769. Enregistrement des provisions de l'office d'intendant des jardins du château de Moulins, pour Gilbert Heuillard-Fabrice (folio 49, verso). - Provisions de président au grenier à sel de Gannat, pour Philippe Delesvaux (folio 52). - 10 avril 1770. Hommage prêté par le sieur Forestier, pour des dîmes assises dans la paroisse de Cusset (folio 67, verso). - 23 août 1771. Enregistrement de lettres du Roi portant homologation de la cession, aux religieuses de Sainte-Claire de Moulins, d'un terrain situé sous leur mur de clôture (folio 93). - 24 juin 1773. Hommage prêté par Annet Blet, au nom du marquis de Vogué, pour le fief de Code (folio 122, verso). - Enregistrement d'un édit de mars 1773, portant suppression de la chambre du domaine de Bourbonnais et attribution au bureau des finances de la connaissance de tout ce qui concerne le domaine du Roi dans le duché (folio 123). - 4 août. Hommage de Claude du Bouys pour le fief du Plaix-du-Bost, situé dans la paroisse d'Ygrande (125). -

Permissions de placer des enseignes. - 10 janvier 1774. Hommage pour un vignoble situé à Sainte-Catherine, prêté par Jean Gaillard, marchand de Moulins (folio 133, verso). - Permission de laisser subsister leurs enseignes pour les sieurs Alonde et Thévenin, couteliers de Moulins (folio 143). - Souffrance accordée à Louis-Gervais Lespicier de Villard, pour le dénombrement de son fief de Villard, situé dans la paroisse de Floré (folio 145, verso). - 20 septembre 1774. Hommage pour la terre de Cluzor, relevant de la tour carrée de Saint-Pierre-le-Moutier (folio 149), etc.

1 C 130 (registre) - In-folio, 197 feuillets, papier

1774-1782. - Journal de présence. 18 nov. 1774. Serment de Charles Thiersonnier en qualité de receveur ancien des tailles de l'élection de Moulins (folio 1). - Hommage pour les fiefs de la Rivière et de Ceré, situés dans la paroisse de Saint-Benin, châtelainie d'Ainay-le-Château (folio 2). - Souffrance d'un an accordée à Mme Cicaut de La Motte, pour le dénombrement du fief de Mariol. - Hommages de Simon de Quirielle, pour le fief de Moncuin, situé dans la paroisse de Noyant (folio 3) ; - du sieur Plouvier, pour le fief du Tremblay, situé paroisse de Coulandon (4 janvier 1775, folio 4) ; - de Jean-Baptiste Villardin, pour le fief de Marcelanges ; - de la dame Guillaumin, veuve Chacathon de Villaubié, pour le fief de Villaubié, situé dans la paroisse de Saint-PrieSaint-en-Murat (folio 7) ; - de Lespicié de Villard, pour le fief de Villard, situé dans la paroisse de Floré (aujourd'hui Trezel - folio 8) ; - de M. de Langeron, pour le fief de Cougny et pour la haute, moyenne et basse justice de Livry ; - de madame du Ligondès, pour les fiefs d'Avrilly et du Boisreau (folio 9) ; - de M. de Bourbon-Busset, pour les fiefs de Grandval et de Vaux ; - de M. de La Feronnais, pour le fief de Boussac ; - de Jean-Louis Jacquelot, pour le fief de Chantemerle, situé dans la paroisse de Monestay (folio 10). - de la dame de Broglie de Ligneyrac, pour le fief de Pierrefitte ; - du marquis de Pracontal, pour le fief de Joies, mouvant de la tour carrée de Saint-Pierre-le-Moûtier ; - du sieur du Verne, pour les fiefs de Grand-Champ, Menatone et Parigny-sur-Sardolles ; - du sieur Posuel, pour le fief de Pomay, paroisse de Lusigny (folio 12) ; - de M. Descamps, pour le fief de Saint-Etienne-du-bas (folio 13) ; - de la dame de Dreuille de Saint-Hilaire, pour le fief de la Lande, paroisse de Rocles ; - de François Plouvier, lieutenant du Roi à Souvigny, pour ses fiefs de la Presle et du Tremblay, paroisse de Coulandon (folio 15) ; - de M. de Longueuil, pour les fiefs de Beauverger, Saulzet et Listenois (folio 16). - Dénombrement de la seigneurie de Cindré, située dans la châtelainie de Chaveroche et appartenant à Pierre de Launay, receveur général des finances. - Hommage de Charles de Biotière de Chassin-court, brigadier des armées du Roi, pour les fiefs de Fourchaud et Rochefort, mouvant de la châtelainie de Souvigny (folio 17, verso). - Souffrance accordée à Nicolas-Pardoux de Villaine pour fournir le dénombrement des fiefs de Chancelaire et Saragousse, et des dîmes de Montalimbert, situés dans les paroisses de Saint-Georges de Bourbon, Bussière-la-Grue et Saint-Hilaire (folio 18, verso). - Prestation de serment du sieur de Favière, président en l'élection de Montluçon (folio 20). - Hommages de Claude Guéton, pour son fief de la Tronçay, situé dans les paroisses de Bussière et Chavenon ; - de Gabriel-Nicolas-Sylvain de Montaignac, pour le fief d'Etansane, situé dans la paroisse de Saint-Chabrais ; - de dame Marie de Larippe, veuve d'Antoine d'Augy, pour le fief de Champsimon, situé dans la paroisse de Sancoins (folio 23). - Permission aux échevins de la ville de Vichy de réparer leurs quais et de détruire une tour (folio 24). - Hommage du sieur de Bosredon pour le fief de Gennetines, paroisse de Coulevre. - Dénombrement, par M. de Lentillac, du fief de Saint-Marcel. - Confirmation de possession de maisons et jardins situés dans les fossés de la ville de Luzy, pour M. de Champagny et autres (12 janvier 1776 - folio 26) ; - de maisons et terres situées sur les murs de la ville de Varennes, dans les fossés de la ville de Montluçon et de Saint-Pierre-le-Moûtier, etc. (folio 26-28). - Dénombrement du fief de Gravière, situé dans la châtelainie de Verneuil, fourni par Antoine et Jacques Aumaître. - Souffrance d'un an accordée au sieur de Thianges pour fournir le dénombrement du fief de Lussac, situé dans la châtelainie de Montluçon (folio 32, verso). - Enregistrement d'un arrêt du Conseil, du 10 octobre 1670, portant confirmation de lettres de noblesse en faveur de Vincent Dubreuil (folio 34). - Dénombrement des fiefs des Massonnats et des Granges, situés dans la paroisse de Theneuille, fourni par Marianne de Courtais, veuve du sieur la Troslière

(folio 39, verso). - Confirmation, pour M. de Moret, d'une place sur les murs de la ville de Moulins (folio 41). - Hommages de M. de Sancourt, pour le fief de Reugny, situé dans la paroisse de Dompierre-sur-Héry (folio 44) ; - d'Amable de Montaignac, pour les fiefs et justices de Bosne, la Faye et Vernassou (folio 48, verso) ; - de Nicolas-Pardoux de Villaine pour le fief de Villaine ; - de M. de Fougère, pour le fief de La Roche-Othon (folio 50) ; - de M. de Saint-Léger, pour le fief de Nomazy, paroisse d'Yzeure (folio 51) ; - de M. de Gaulmyn, pour le fief des Preux, paroisse d'Yzeure ; - de Milles Thonier du Bouchat, pour le fief de Chaussière, paroisse de la Feline (folio 52) ; - de Gabriel de la Codre, pour le fief de la Grilière, paroisse de Monétay-sur-Allier (folio 54). - de M. de la Roche des Fontaines, pour le fief du même nom, situé dans la paroisse de Chappes (folio 55). - Dénombrement du fief de Neuville, paroisse de Teillet, fourni par Joseph de Bosredon (folio 58). - Enregistrement des lettres patentes portant réunion du chapitre d'Hérisson à celui de Moulins (14 avril 1777 - folio 59, verso). - Dénombrement du fief de Nozière, situé dans la paroisse de Trézelle, présenté par Claude de Finance (folio 66, verso). - Hommage du sieur Seguin, pour le fief du Bouchat, situé dans la paroisse de Saint-Angel, châellenie de Murat (folio 73). - Dénombrement du fief de La Pougé, situé dans la paroisse de Trézelle, présenté par le sieur Priolo (folio 77). - Confirmations d'immeubles situés dans les fossés d'Ainay-le-Château (folio 79). - Dénombrements du fief de Saint-Augustin, paroisse de Château-sur-Allier, présenté par François-Claude Cadier ; - du fief d'Arisolles, paroisse d'Aurouer, présenté par M. De Sarzay (7 juillet 1778 - folio 83) ; - du fief de Villard, paroisse de Périgny, présenté par Jean-Baptiste Fréminville (folio 88). - Hommage de Jean de Châteaubodeau, pour le fief de Coudard, paroisse de Ladapeyre (folio 92) ; - du sieur Brachet de Pérusse, pour le fief de Maslaurent, situé dans la paroisse de Cros (folio 93, verso) ; - d'Antoine Perronnet et Jacques Jaladon, pour le fief de la Romagère, situé dans la paroisse de Marcillat ; - de François de Duras, pour le fief de Ludex, situé dans ladite paroisse de Marcillat (folio 95). - Provisions de conseiller en la sénéchaussée de Guéret, pour Pierre Perroneau, sieur de la Rue (folio 96). - hommage de M. de Rochedragon, pour les fiefs de Mirebeau, paroisse de Verneix, de Pallière et des Jaux, paroisse de Nocq, etc. (5 janvier 1779 - folio 98) ; - du marquis de la Queuille, pour le fief de Vendat (folio 99) ; - de Jean du Mont, pour le fief de Banassat-le-château, paroisse de Chirat-l'Eglise ; - de M. d'Evry, pour les fiefs des Bouchènes, la Presle, Montmorillon, Saint-Clément et Arfeuille, paroisses de Saint-Clément et de Châtel-Montagne, et Bassinet, paroisse de Châtel-Montagne (folio 103) ; - de Pierre Thévenin, pour le fief de Chappette, paroisse de Chappes (folio 105) ; - d'Etienne-Marie des Bravard, pour le fief de la Guillermie et de la Bonne-Aventure, paroisse de Ferrières. - Enregistrement des lettres de noblesse accordées au sieur de Borgne, au mois d'août 1778 (folio 107, verso). - Dénombrement du fief du Creux, situé en la paroisse de Vallon, par le sieur de Fougère (folio 109, verso) . - Enregistrement des lettres d'érection de la terre d'Huriel-Barthillat en marquisat, pour Louis-Joachim Jeannot de Barthillat (folio 115). - Dénombrement du fief de la Rama, paroisse de Vesse, par Jean- Marie Revanger de Villars (folio 119). - Réception de Sylvain-Alexandre de Courtais en l'office de lieutenant civil et criminel de l'élection de Guéret (folio 123). - Hommages de Gaspard de Courthille, pour le fief du Leyrès, situé dans la paroisse de Basville (folio 127, verso) ; - du sieur Chouigny de Blot, pour les fiefs de Beaujardin et de Châteaupert (folio 135) ; - de François Nuguès, pour le fief et dîme de Giverdun, la dîme du Pin, la terre de Saligny, les fiefs du Donjon, de Saint-Didier-en-Donjon, de Saint-Léger-des-Bruyères, etc. (29 janvier 1782 - folio 185, etc.

1 C 131 (registre) - In-folio, 108 feuillets, papier

1782-1790. - « Journal des présents ». - Adjudication des murs, fossés et remparts de la ville de Gouzon, au profit du sieur Michel (folio 1). - Souffrance accordée à M. de Montaignac pour les fiefs des Miniers, la Faye, Beaune et Vernassou (folio 2). - Permission de démolir la porte de ville de Gouzon, accordée à Henri-François du Ligondès. - Bail de la châellenie de Chaveroche, passé par les Carmélites de Paris au profit d'Etienne Pédoux (folio 3, verso). - Hommage de la veuve du sieur du Ligondès, pour les fiefs de Saint-Bonnet-de-Rochefort, de La Motte-Chalaniat, etc. - Permission de démolir une tour de Guéret, appelée la Tour Piquerelle (folio 4, verso). - Souffrance d'un an accordée

au sieur Lespicier de Villars pour fournir le dénombrement du fief de Beaudéduit, paroisse de Gouise. - Dénombrements du fief de Salonne, paroisse de Saint-Géran-de-Vaux, par Claude Saulnier (1783 - folio 12) ; - du fief de Foulariolle, paroisse de Thiel, par Gilbert-Joseph Boucaumont des Garennes ; - et des fiefs de Bussolles et Montjournal, dans les châtelainies de Chaveroche et de Vichy, par M. des Gallois de la Tour. - Réception de François Fourneau de Grébert et de Gilbert Beaudeau de Villebret, en qualité d'élus en l'élection de Montluçon (folio 19). - Enregistrement, pour Pierre-Gabriel Viot de Beaudreuil, des provisions de lieutenant général au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (1784- folio 21). - Hommage du sieur Paparel de Vitry, pour le fief de Croissance, paroisse de Saint-Bonnet (folio 26, verso). - Dénombrement du fief d'Agland, paroisse de Saint-Romain-de-Lucenay, fourni par le sieur Viel de Lunas (folio 29). - Provisions de conseiller au présidial de Guéret pour Louis-Annet Pichon de Bury (folio 31, verso). - Etat des recettes et dépenses de la compagnie des trésoriers de France en la généralité de Moulins pendant les trois dernières années (folio 33, verso). - Dénombrement des seigneuries de Busset et Puyagat, fourni par le comte de Bourbon-Busset (1785 - folio 37). - Enregistrement de lettres patentes du mois de juillet 1501, portant établissement de foires et marchés au bourg de Busset (folio 39). - Arrêt du Conseil confirmant le sieur de Busset dans la possession de droits de pêche et de bac et passage sur la rivière d'Allier. - Permission, pour le sieur Coudert de Sardinte, de démolir une porte de la ville de Guéret, appelée la porte de Montpellier (folio 45). - Provisions de l'office de maire de la ville de Gannat, pour François Perrot. - Hommage d'Etienne Boiron, pour le fief de l'Etoille, paroisse d'Yzeure (folio 47). - Adjudication, pour Claude Givois, du port et bac de Vichy (folio 48). - Permission accordée à François Carry de réparer la tour de Montluçon, appelée la tour Bretony (folio 49). - « Enregistrement des lettres patentes portant union de différents fiefs érigés en marquisat sous la dénomination de Lurcy-Lévy, en faveur de M. de Sennety, au mois d'août 1770 » (1786- folio 98). - Hommages de Mlle Goy, pour le fief de Bègues, situé dans la paroisse de ce nom (1787 - folio 59) ; - de Charles-Simon Millet, pour les fiefs de Bressolles et Beauregard ; - de Jean-Baptiste de Lapelin, pour le fief du Bérat, paroisse de Saint-Bonnet-de-Bellenave; - de Philippe-Henri Roy, pour le fief de Beau-Papillon ou de la Chaize, paroisse de Monétay (folio 61) ; - de dame Anne Mayat, veuve de M. Giraud de Mimorin, pour le fief de Mimorin, paroisse de Lusigny (folio 62) ; - de M. Autier de Villemontet, pour le fief de Trezelle; - de Vincent du Breuil, pour le fief de la Brosse, situé dans la paroisse de la Vault-Sainte-Anne (folio 64, verso). - Détail des recettes et des dépenses de la compagnie des trésoriers de France en la généralité de Moulins (folio 67). - Hommages de Gilbert Bon-Chabot, pour le fief de Fromenteau, paroisse d'Yzeure (folio 75) ; - du sieur Randon, de Lucenay, pour le fief d'Arisolles, paroisse d'Aurouer (folio 77, verso). - Provisions de secrétaire-greffier de la ville de Montluçon, pour Augustin Grosyeux de la Garenne (1789 - folio 95, verso), etc.

1 C 132 (registre) - In-folio, 250 feuillets, papier

1758-1769. - Registre des provisions et offices sujets à l'enregistrement. Provisions de l'office de procureur du Roi au présidial de Moulins, pour Charles-René de Lavalette de Rocheblanche (folio 2). - Vente d'une rente sur les tailles donnée par Georges Michel, marchand, pour l'oeuvre des écoles chrétiennes de Moulins (folio 3). - Provisions de commissaire de police de la ville de Moulins, pour Jean Guillomet (folio 8). - Saisie réelle contre Jacques Hardoin Mansard, chevalier de Sagonne et architecte ordinaire du Roi, à la requête de la veuve de Guillaume de Kessel, de la charge de lieutenant général pour le Roi en Bourbonnais (1759 - folio 26). - Arrêt d'adjudication des droits de contrôle sur la marque des cuirs de la généralité de Moulins (folio 27, verso). - Lettres de noblesse pour le sieur Potrelot de Grillon, natif de la Savoie et ancien capitaine au régiment du comte de Provence (folio 40). - Provisions d'intendant des jardins du château de Moulins pour Jean-Baptiste Heulhard du Monteuil (folio 43). - Arrêt du Conseil déchargeant le propriétaire du péage du pont de Châteauneuf des réparations à faire audit pont et supprimant le péage (folio 55, verso). - Provisions d'écu à Guéret, pour M. Fillioux de Saint-Sulpice (folio 64). - Lettres d'honneur pour Antoine Hastier de la Jolivette, ancien trésorier de France en la généralité de Moulins (1761 - folio 71). - Provisions de trésorier de

France en la généralité de Moulins, pour Jean-Joachim Robin de Bellair (folio 87, verso). - Réunion à la communauté des tanneurs de Moulins de l'office de contrôleur-inspecteur des tanneries (1762 - folio 94). - Provisions d'élu à Nevers, pour Nicolas -Robert Duplessy du Chailloux (folio 102). - Erection de la terre de Beauvoir en comté au profit de Claude-Sébastien de Gaulmyn, ancien capitaine dans le régiment de Noailles (folio 116, verso). - Sentences et arrêts confirmant la noblesse des sieurs Michel de Moulins, enregistrés en vertu d'une ordonnance du 30 septembre 1763 (folio 123). - Arrêt du Conseil ordonnant la démolition des murs de la ville de Moulins, à droite et à gauche du pont en construction sur l'Allier, sur une longueur d'environ trois cent soixante toises (folio 131, verso). - Don fait par le Roi, en 1638, à M. de Saint-Géran, des places vagues et fossés de Moulins (folio 136). - Arrêt accordant aux dames de Sainte-Claire de Moulins cent livres par an, pendant neuf ans, pour leur chauffage (1764 - folio 138). - Lettres de naturalité pour Pierre-Marie Gazerette, médecin génois établi à Montluçon (folio 150, verso). - Provisions de l'office de châtelain de Moulins, pour Jean-François de Bonnetoy (folio 155). - Arrêt du Conseil pour la vente de la prévôté de Palluel (folio 158, verso). - Lettres de noblesse d'Etienne Cher de Forion, maréchal des logis dans la compagnie des gendarmes de la garde (1765 - folio 160). - provisions de capitaine-châtelain de Souvigny, pour Gaspard Bardonnnet, prieur de Souvigny et de la Ferté, ancien chapelain de l'oratoire du Roi (folio 177). - Lettres de noblesse pour Joseph-Veytard, subdélégué de l'Intendant à Gannat (1766 - folio 178). - Arrêt dispensant les trésoriers de France et leurs greffiers d'exercer les charges d'échevins (1767 - folio 207). - Erection de la terre de Douzon en comté, en faveur de François-Sénétaire du Buysson (folio 226). - Lettres d'intermédiaire pour Mme Griffet de la Baume, veuve d'un trésorier de France (folio 231, verso). - Lettres de gouverneur de la ville de Billy, pour Louis-François Descamps, mestre de camp de cavalerie (folio 232). - Arrêt octroyant une indemnité aux dames Bernardines de Moulins pour le terrain qui leur fut enlevé à l'occasion de la construction de la levée voisine du nouveau pont de l'Allier (folio 247), etc.

1 C 133 (registre) - Grand in-folio, 106 feuillets, papier

1694-1789. - Registre du greffe. Réception de Me Charles de la Condamine, comme conseiller du Roi receveur général des finances (1694 - folio 1). - Ordonnance de Jacques Le Vayer, intendant de la généralité de Moulins, déchargeant les trésoriers de France des impositions sur eux faites pour raison du droit de franc-alleu, avec défense aux traitants, maire et échevins de Moulins de faire contre eux des poursuites à ce sujet, et établissant que la somme de 1493 livres à laquelle montait l'imposition faite à tort sur lesdits trésoriers, sera répartie entre les habitants de Moulins (folio 1 verso). - Edit du Roi portant confirmation des privilèges des trésoriers de France et création d'un bureau des finances en Bretagne et d'autres offices dans les bureaux des finances de Metz, Caen et Alençon (folio 2 verso). - Arrêt du Conseil d'Etat du 30 mars 1675, déchargeant les présidents-trésoriers de France, les avocats et procureurs de Sa Majesté dans les bureaux des finances des généralités et les veuves et enfants de ceux qui sont décédés dans l'exercice de leurs charges, des taxes mises sur eux pour raison de la confirmation de l'exemption des droits des francs-fiefs (folio 5). - Lettre du procureur général de la Chambre des comptes au bureau des finances de Moulins, enjoignant de réclamer les titres des barons, comtes et marquis et demandant des renseignements sur les documents qu'on lui a signalés à Saint-Pierre-le-Moûtier (14 décembre 1693 - folio 6). - Arrêt du Conseil pour la conservation des privilèges des trésoriers de France (1695. - folio 7). - « Etat de distribution de la somme de dix-huit cents livres de gages attribuée à nous présidents-trésoriers de France et généraux des finances en la généralité de Moulins », à cause de la charge de commissaire général trésorier de France pour la vérification des comptes des étapes réunies au corps de ce bureau par arrêt du 8 janvier 1698. Les trésoriers désignés dans cet état sont : MM. André du Buysson ; Nicolas de Villaines, l'aîné ; Jean Garnier d'Avrilly ; François Gascoing ; François du Rioux de la Motte ; Jean Racine ; François de Culan ; Jacques Piédenuz de la Velatte ; Jean-Nicolas Palierne de la Bresne ; Jean Le Bègue d'Ambly ; Etienne Baugy de Rochefort ; Lambert Héron ; Jean Vauvrille ; Gilbert Palierne ; Claude Guérin de Chermont ; Gabriel Greffet de la Baume ; Louis-Antoine Salonnier ; Louis Héroys ; Michel Godin de la Jonchère ;

Pierre Poncu ; Jean Gaulmyn ; Nicolas de Villaines, le jeune ; Antoine-Alexandre de Bausson (folio 7, verso). - Sentence de l'élection de Moulins maintenant les trésoriers de France, avocats, procureurs du Roi et greffiers dans le privilège de vendre le vin de leur cru en détail, sans payer aucun droit (folio 7). - Arrêt du Conseil acceptant les offres du bureau des finances de Moulins pour le rachat de la capitation et état de répartition des sommes à payer par les membres dudit bureau (folio 25, verso). - Etat de répartition de la somme de cent mille livres que les trésoriers de France au bureau de Moulins doivent payer sur leurs gages des années 1713 et 1714 pour acquérir les taxations au denier douze à eux attribuées par l'édit d'octobre 1713 (folio 36). - Lettre du sieur Griffet, greffier, protestant contre les insinuations de particuliers de la Marche qui avaient usé de ses bons services pour prêter hommage par procuration et qui se plaignaient d'une augmentation des frais (folio 44). - Règlement pour le bureau des finances de Moulins (1732 - folio 48, verso). - Délibération relative aux bougies que le corps de la ville de Moulins était en usage d'offrir, le premier jour de l'an, aux trésoriers de France de la généralité. - Lettre de M. Trudaine, intendant, signalant « les abus et dégradations » qui se font dans le château de Moulins (1740 - folio 53, verso). - Arrêt du Conseil d'Etat qui maintient le bureau de finances de Tours dans le droit de connaître des contestations pouvant survenir à l'occasion de tous les ouvrages des pavés de la ville d'Angers (1er octobre 1737- folio 59). - Arrêt maintenant les trésoriers de France dans le droit d'enregistrer les lettres d'érection de terres en marquisats et comtés (7 janvier 1740 - folio 64). - Procès-verbal constatant le refus des officiers de l'élection de Montluçon de communiquer au commissaire du bureau des finances le procès-verbal de leurs chevauchées, suivi, de la copie d'une lettre d'excuses desdits commissaires (folio 65, verso). - Etat de distribution de la somme de cent trente mille livres d'augmentation gages imposée au bureau des finances de la généralité de Moulins (folio 67). - Délibération relative à « l'usage constant dans cette ville de Moulins d'appeler deux membres de la compagnie à faire partie des administrateurs de l'hôpital général (1749 - folio 78). - Traité avec le sieur Trésaguet de Lisle, architecte, pour la confection d'un plan de Moulins (folio 85, verso). - Autorisation donnée par la compagnie des trésoriers de France à M. de Montjournal de signer la feuille des abonnements au « concert » établi à Moulins, avec réserves relativement à la réforme des abus et obligation imposée aux commissaires de se procurer un premier violon capable (1777 - folio 97). - Délibération où l'on fait l'historique d'une querelle survenue entre M. de Rochefort, officier au régiment d'Auvergne, et M. de Fonteny, et où l'on enjoint à ce dernier d'obtenir réparation d'outrages faits à sa personne dans un mémoire imprimé (1781 - folio 100). - Don en faveur des pauvres de quinze cents livres de pain (1784 - folio 102, verso). - Désignation de députés pour représenter la compagnie à l'assemblée du tiers état qui doit être tenue à Moulins (5 mars 1789). - Déclaration du bureau des finances de Moulins portant « qu'il renonce à tous les privilèges pécuniaires dont il a joui jusqu'à présent et n'entend conserver que ceux que l'on ne pourroit détruire sans porter atteinte à la dignité de ses offices ; qu'en conséquence il offre et consent à contribuer avec les trois ordres de l'Etat au payement des impositions publiques qui seront consenties par les états généraux du Royaume » (10 mars 1789. - dernier feuillet), etc.

1 C 134 (registre) - In-folio, 22 feuillets, papier

1741-1766. - Registre pour les lettres. Lettres au chancelier, relative au costume (folio 1, verso) ; - à M. Trudaine, relative à l'usage de conserver dans les bureaux des finances copie des aveux et dénombrements reçus par eux (folio 3) ; - de M. Daguesseau, signalant un écrit de M. De Boncourt où il règne un caractère de malignité, soit contre le corps ou contre les membres du bureau des finances (folio 4, verso) ; - à M. De Machault d'Arnouville, intendant de Valenciennes, nommé au contrôle général des finances à la place de M. Orry, pour le féliciter (10 décembre 1745 - folio 7) ; - de M. Trudaine, portant que les réparations à faire au local occupé par le bureau des finances sont à la charge du prince de Condé (1748 - folio 8, verso) ; - de M. Trudaine, au sujet de la part des réparations du pont de Châteauneuf à mettre à la charge du marquis de Gironde, propriétaire du péage dudit pont (1759 - folio 9, verso). - Compliments au sieur Le Nain, nommé intendant à Moulins (folio 10). - Lettres au prince de Condé, pour « l'assurer d'une soumission sans réserve » et lui faire connaître les

raisons qui ont contraint le bureau à se priver des services du sieur Barbarat de la Grange, procureur du Roi pour le domaine et la voirie, protégé dudit prince (folio 11) ; - à M. Trudaine pour lui proposer de rétablir aux frais du bureau des finances le local, aujourd'hui ruiné, qui lui était affecté dans le voisinage du palais (folio 12) ; - à M. de Villantroys, au sujet des vassaux relevant de la prévôté de Palluel qui étaient revendiqués par les officiers du bureau de Riom (1765. - folio 12, verso). - Félicitations à M. de Flesselles, intendant de Moulins envoyé en Bretagne et à M. de Pont, nouvel intendant de Moulins (2 juin 1765). - Lettres à M. de Villantroys concernant l'édit à publier pour dispenser les trésoriers de France d'accepter des charges municipales (folio 17) ; - au même, à l'occasion de la nomination de M. de Marigny en qualité de premier échevin de la ville de Moulins (folio 18) ; - à divers au sujet de ladite nomination ; - à M. de Courteille, contenant l'offre de faire exécuter aux frais du bureau la construction d'un bâtiment dont on fournit les plans, en retour de l'abandon des bâtiments qui subsistent de l'ancien château de Moulins (folio 21, verso), etc.

1 C 135 (liasse) - 2 pièces, parchemins ; 18 pièces, papier, dont 12 imprimés.

1426-1696. - Lettres patentes de Charles VII, datées d'Issoudun, du 2 mars 1425 (v. s.), portant que c'est à tort que « les gens ordonnez au gouvernement de la ville de Bourges » ont compris les gens des comptes dans les rôles des tailles et déclarant les dites gens des comptes francs et quittes de tailles, aides et autres impositions - Extraits de l'édit de François Ier, de 1519, de la déclaration de Henri III, du 23 décembre 1586, de l'édit de Henri IV, du mois de novembre 1608, etc., tendant à prouver que les trésoriers de France sont exempts de tailles, emprunts, péages et autres impositions ordinaires ou extraordinaires. - Arrêt du Conseil d'Etat réglant les droits d'épices des trésoriers de France, et les droits de signature de leurs greffiers pour les lettres d'attache des lieutenants et contrôleurs des mesures des greniers à sel (4 mai 1624). - Arrêt dudit Conseil portant qu'au lieu du service de quatre mois en deux ans, les présidents et trésoriers de France serviront au moins trois mois chaque année et que, moyennant ledit service, ils participeront, tant présents qu'absents, à toutes les épices, qui seront augmentées (30 oct. 1627). - Arrêt ordonnant que chaque nouveau trésorier de France payera cent livres avant son installation au profit de la bourse commune des trésoriers de France et pour fournir aux frais des assemblées et députations vers Sa Majesté (26 août 1637). - Arrêt portant que les receveurs généraux et particuliers, accusés de vouloir retenir les deniers royaux à leur profit, compteront devant les présidents et trésoriers de France (1649). - Edit servant de règlement pour les chambres des comptes, l'administration des finances et la discipline des officiers comptables du Royaume (août 1669). - Arrêt enjoignant, sous peine de confiscation, aux redevables de droits de francs-fiefs, d'affranchissements et de nouveaux acquêts, de fournir déclarations contenant par le menu tous les fiefs, arrière-fiefs, héritages, dîmes, rentes, droits et autres bien nobles par eux possédés, les noms des seigneurs dont ils relèvent, etc. (26 mars 1672). - Tarif et règlement des droits à percevoir par les greffiers du bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de Paris (15 mai 1693). - Arrêt du Conseil supprimant les jurés mouleurs, visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs de bois à brûler et de charbons, créés dans les villes et bourgs de la généralité de Moulins, en retour d'une contribution de soixante-dix mille livres (1696). - Factum pour les trésoriers de France du bureau de Tours contre les officiers du présidial de cette ville, au sujet de la préséance dans les processions. - Autre factum semblable pour les trésoriers de France de la généralité d'Amiens contre plusieurs officiers du bailliage de cette ville, etc.

1 C 136 (registre) - Recueil factice d'imprimés

1543-1730. - Recueil d'édits, lettres patentes, ordonnances et arrêts portant attribution de la juridiction du domaine aux bureaux des présidents et trésoriers généraux de France et augmentant le nombre de ces officiers (1627). - Ordonnance des trésoriers de France et généraux des finances, intendants de la voirie, juges et directeurs du domaine en la généralité de Moulins, réglant la forme des audiences du

domaine et de la voirie (1627). - Arrêt attribuant la connaissance des procès des huissiers du bureau des finances de Moulins au bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, les officiers du présidial de Moulins ne leur rendant aucune justice, parce qu'ils sont « obligez tous les ans de saisir les gages desdits officiers » pour le paiement des subsides et subventions (21 mars 1667). - Recueil d'édits, déclarations et arrêts en faveur des huissiers des chambres des comtes (1543-1653). - Déclaration du Roi faisant « défenses à tous huissiers et sergens royaux d'exploiter hors leur juridiction, à peine de nullité et de 500 livres d'amende » (1730), etc.

1 C 137 (liasse) - 23 pièces, papier (imprimés)

1705-1749. - Déclaration du Roi concernant les fonctions des trésoriers généraux des finances de Bretagne (12 mai 1705). - Arrêt du Parlement réglant le paiement des cens et rentes échus en 1712 pour les provinces du Bourbonnais, de la haute et basse Marche, du Forez et pour le bailliage de Salers qui avaient été « affligés l'année dernière de plusieurs fléaux du ciel qui y ont fait périr une grande partie des grains et réduit les peuples à une extrême misère » (30 janv. 1713). - Edit imposant un supplément de finance aux détenteurs et possesseurs d'îles et d'atterrissements, de droits de pêche, de péages, etc., de places ayant servi aux fossés, remparts et fortifications de villes dans la généralité de Moulins ; signification de cet édit aux religieuses de la Visitation dudit Moulins, propriétaires de l'île de Créchy (avril 1713). - Edit relatif à la perception de la taille et à la remise en culture des nombreux domaines abandonnés existant dans le Royaume (1713). - Arrêt confirmant à Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, les droits de nomination et présentation aux charges et offices du Bourbonnais et réglant, en particulier, que les provisions de vice-sénéchal surprises par Antoine Desbouis de Beaufort seront nulles (1714). - Lettres patentes autorisant la taxation d'un sol pour livre ajoutée aux rôles de la capitation de la généralité de Moulins au profit des collecteurs, receveurs particuliers et receveurs généraux (1725). - Arrêt concernant les frais des procès criminels qui s'instruisent à la requête des procureurs du Roi (24 nov. 1733). - Arrêt ordonnant que les contrôleurs des finances, domaines et bois de Limoges et de la Rochelle ne prendront place aux audiences qu'au-dessous des gens du Roi (16 avril 1737). - Déclaration du Roi ordonnant, à la suite de l'incendie arrivé à la Chambre des comptes, le 27 octobre 1737, à tous ceux qui détiennent des lettres de ses prédécesseurs de les faire représenter (26 avril 1738). - Instructions aux commis des fermes sur les cas dont la connaissance est attribuée à la commission du Conseil établie à Saumur pour juger en dernier ressort les procès criminels des contrebandiers des généralités de Tours, Moulins, Bourges et Poitiers (1743). - Arrêt déchargeant les officiers du bureau des finances de Limoges des taxes imposées sur eux par l'Intendant pour la nourriture des enfants trouvés (1744). - Règlement pour la prestation de serment et l'enregistrement des provisions des officiers des greniers à sel (1749), etc.

1 C 138 (Liasse.) - 18 pièces papier (imprimés) ; 1 vol. in-4° de 148 pages

1766-1786. - Arrêts retranchant des états du Roi les gages des officiers municipaux supprimés (1766); - cassant plusieurs ordonnances des bureaux des finances d'Amiens, Moulins, Limoges, etc., relatives à des enregistrements de titres (1768); - ordonnant que la saisie féodale faite par le bureau des finances de Bourgogne sur le marquis de Courtanvaux sera maintenue et interdisant au Parlement d'en prendre connaissance (1770). - Edit concernant l'évaluation des offices (1771). - Lettres patentes obligeant les vassaux et tenanciers du duc d'Orléans dépendant de la baronnie de Montaigut de « bailler aveux et dénombrement par le menu » (1771). - Arrêts du Conseil d'Etat contre le comte de Poli de Chaussin (1779); - annulant une ordonnance du bureau de Moulins, du 4 mars 1774, qui obligeait le receveur général des domaines à faire preuve pour le Roi dans l'acquisition faite par le sieur Legrand de la terre de Crécy. - Edit portant rétablissement des officiers du parlement de Rouen (1774). - Mémoire pour la veuve du sieur Rousseau de Montfranc, trésorier des finances au bureau de Metz, au sujet des droits de franc-fief et de centième denier réclamés des enfants mineurs dudit

Rousseau (1781). - Mémoire sur l'allodialité de la coutume du Bourbonnais (1786). - Mémoire pour les bureaux des finances contre les chambres des comptes. - Arrêt du Parlement ordonnant aux curés et notaires de fournir des doubles des testaments qu'ils recevront contenant des legs en faveur des pauvres, des hôpitaux et des églises (1785). - Jurisprudence de la Chambre des comptes sur les actes féodaux (1785). - Mémoire pour les doyen, syndic, receveur et procureur de la sénéchaussée de Bourbonnais contre les greffiers de la même juridiction. - « Recueil de différens réglemens concernant les frais de justice, soit à la charge du domaine ou autrement », etc.

1 C 139 - (liasse) - 30 pièces, papier (imprimés).

1629-1779 - Note tendant à prouver que les ecclésiastiques sont exempts de la règle obligeant le vassal à justifier de la franchise de sa terre. - Déclaration du Roi modérant les droits d'amortissement dus par les bénéficiers ecclésiastiques payant décimes (1640). - Bref d'Innocent X en faveur des réguliers, touchant les confessions de la quinzaine de Pâques (1645). - Arrêt du Conseil portant surséance aux poursuites contre les ecclésiastiques pour le droit dit droit de Maubeuge (1656). - Règlement pour les pensions sur les cures (1664). - Règlement pour les portions congrues (1667). - « Edict du Roy contenant les formalités nécessaires pour l'établissement des maisons religieuses, ou autres communautés », et arrêt du Parlement « ordonnant qu'il sera procédé à la réforme des quatre ordres des religieux ordinairement appelez mendians » (1667). - Arrêt du Conseil privé réglant la portion congrue des curés ou vicaires perpétuels à deux cents livres (1668). - Arrêt du Conseil déchargeant le commandeur d'Escluseaulx de la prestation de foi et hommage pour ses commanderies de Saulsay et de Biches, attendu le serment de fidélité du grand prieur de France (1687). - Arrêt réglant les conditions du paiement, par les communautés et gens de mainmorte, des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts (1690). - Arrêt ordonnant aux communautés ecclésiastiques et religieuses et aux curés de fournir un état des « prestimonies, chapelles, obits et confrairies dont le service se fait dans leurs églises » (1691). - Arrêt enjoignant aux communautés ecclésiastiques et gens de mainmorte qui ont vendu des biens sujets aux droits d'amortissement, de produire les contrats et de les faire homologuer et confirmer par arrêts du Conseil (1692). - Déclaration du Roi relative aux pénalités portées contre les gens de mainmorte qui omettaient de réserver dans les coupes les baliveaux de taillis ou de haute futaie (1690). - Arrêt accordant aux bénéficiers un délai d'un an pour fournir aux chambres des comptes les déclarations du temporel de leurs bénéfices, et un délai de trois mois pour prêter foi et dommage (1723). - Déclaration du Roi réglant l'indemnité due par les ecclésiastiques et gens de mainmorte pour les acquisitions faites dans l'étendue des seigneuries ou justices royales (1724). - Mandement de l'archevêque de Cambrai portant condamnation d'un livre intitulé : *Dissertation sur la validité des ordinations des Anglois* (1727). - Arrêt du conseil supérieur de Clermont-Ferrand « portant règlement pour la forme et tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures, vêtures, noviciats et professions » que doivent tenir les curés, chapitres, collèges, communautés, hôpitaux, etc., (1773). - Arrêt obligeant les chefs, administrateurs ou régisseurs de toutes confréries, associations et congrégations de remettre aux gens du Roi des copies en bonne forme des lettres patentes de leur établissement, leurs règles, statuts, etc., comme aussi un exemplaire des livres composés pour l'usage desdites confréries, et faisant défense à toutes personnes de s'assembler dans des églises ou chapelles sous prétexte de confrérie, congrégation ou association (1760). - Mémoire sur la réforme des décimes du diocèse de Langres (1779), etc.

1 C 140 (liasse) - 13 pièces, papier (imprimés)

1686-1763. - Instructions pour les travaux des finances relatives aux pièces à recueillir pour arriver à établir les comptes des domaines du Roi (1686). - Arrêt portant que les receveurs généraux des domaines percevront tous les deniers provenant des successions échues au Roi par droit d'aubaine, de bâtardise, etc. (1703). - Arrêt confirmant aux trésoriers de France le droit de connaître seuls des contestations concernant les biens acquis au Roi par confiscation, aubaine etc. (1705). - Ensaisinement et enregistrement des biens tenus dans la mouvance du Roi (1730). - Arrêt cassant la procédure faite

au présidial de Dijon après le décès d'un aubain. - Arrêt enjoignant au greffier de la justice de Calais de remettre au bureau des finances d'Amiens toutes les procédures faites par les juges dudit Calais à l'occasion du décès du nommé Prévost, bâtard (1738). - Règlement pour les confiscations (1742). - Arrêt du Conseil des finances attribuant au bureau de Rouen le règlement des questions soulevées par la vente de la terre de Longueuil (1751). - Arrêt ordonnant à la dame de Montmorin, abbesse de Fontevrault, de faire enregistrer les titres de propriété de son abbaye (1753). - Arrêt relatif aux hommages des vassaux de la châellenie de Montfaucon (1763), etc.

1 C 141 (liasse) - 23 pièces, papier, dont 19 imprimés.

1668-1761. - Arrêt du Conseil d'Etat pour les trésoriers de France du bureau de Moulins contre les membres de l'élection dudit Moulins, au sujet du département des tailles (1668). - Mémoire relatif au droit des trésoriers de France de se faire « rapporter » les provisions des officiers de la généralité de Moulins (1681). - Arrêt du Conseil condamnant Me Pierre Grégoire à payer 248 livres pour la prestation de serment et l'enregistrement de ses provisions d'élu en l'élection de Paris au bureau des finances dudit Paris (1692). - Arrêts portant règlement entre les officiers du bureau des finances de la généralité d'Orléans et les officiers des élections et greniers à sel de la même généralité (1725) ; - obligeant les officiers des élections et des greniers à sel à faire enregistrer leurs provisions aux bureaux des finances (1727) ; - ordonnant aux officiers des greniers à sel et des élections de la généralité de Caen, qui auraient négligé de faire enregistrer leurs provisions et de prêter serment au bureau des finances, de s'acquitter de cette obligation, sous peine de privation de leurs gages et de suspension de leur office (1731). - Arrêt semblable pour la généralité de Châlons (1733) ; - et pour la généralité de Champagne (1735). - Arrêt du grand Conseil en joignant aux officiers du grenier à sel d'Orléans de faire délivrer chaque année au sieur de Boilève de Domecy, trésorier de France, les deux minots de sel attribués à sa charge (1739). - Arrêt du Conseil d'Etat réglant les droits dus aux trésoriers de France pour l'installation, réception et prestation de serment des divers officiers soumis à ces formalités (1740). - Ordonnance des trésoriers de France de Moulins contre les officiers des élections et des greniers à sel et les receveurs des tailles qui ont négligé de prêter serment entre leurs mains (1747). - Arrêts portant règlement sur la prestation de serment et l'enregistrement des provisions des officiers des greniers à sel dans les bureaux des finances (1749) ; - fixant les droits et épices dus aux bureaux des finances par ceux qui ont à s'y faire installer (1755) ; -etc.

1 C 142 (liasse) - 3 cahiers, papier

1658-1678 - Mémoire des trésoriers de France du bureau de Moulins ayant pour objet de faire connaître « la noblesse de leurs charges... et la possession dans laquelle ils sont de ne connoître autre juge que celui de la noblesse en la province de Bourbonnois » (1678). - Arrêt du Conseil d'Etat portant qu'à la suite des réclamations des membres du bureau des finances de Dijon, qui avaient dû haranguer le Roi à genoux, les trésoriers généraux de France lui parleront désormais debout.

1 C 143 (liasse) - 19 pièces, papier

1622-1759 - Arrêt du Conseil portant que les trésoriers de France en la généralité de Lyon auront le pas sur les officiers du présidial de cette ville (1622). - Arrêt du Conseil rendu à la suite de violences et voies de fait entre les trésoriers de France en la généralité de Caen et les officiers du présidial de cette ville et accordant à ces derniers la préséance dans les assemblées publiques (1650). - Nouvel arrêt réglant la question précédente dans un sens opposé (1650). - Arrêts semblables pour les trésoriers de France du bureau de Soissons (1662-1671) ; - pour ceux de la généralité d'Alençon (1674) ; - et pour ceux de la généralité d'Amiens (1680). - Arrêt du Conseil privé rendu à la suite de voies de fait commises dans des églises et « portant règlement entre les présidens trésoriers de France au bureau des

finances de la généralité de Limoges et les officiers en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges » (1680). - Lettre circulaire des trésoriers généraux de France en la généralité de Moulins au sujet de l'utilité de faire rendre un arrêt contre les officiers du présidial de Moulins (1681). - Arrêt donnant la préséance aux trésoriers de France du bureau de Riom sur le lieutenant criminel et autres officiers de la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial dudit Riom (1681). - Règlement du Conseil privé pour les trésoriers généraux de France de la généralité de Tours contre les officiers du présidial (1683). - Requête présentée au Conseil par les trésoriers de France de Moulins pour obtenir que l'arrêt d'Amiens relatif à la préséance sur les officiers des présidiaux soit déclaré commun (1686). - Arrêt attribuant aux trésoriers de France de Bordeaux la préséance sur les officiers du présidial (1731). - Arrêt semblable pour le bureau des finances de Montpellier, etc.

1 C 144 (liasse) - 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier

1674-1754 - Arrêt du grand Conseil « qui maintient les secrétaires du Roi et les présidens trésoriers de France dans le droit d'avoir le pain béni par morceau de distinction, et toutes préséances auparavant tous les officiers des justices seigneuriales » (1738). - Arrêt maintenant les trésoriers de France dans le droit de précéder les gardes du corps du Roi aux processions et autres cérémonies de l'Eglise (1739). - Arrêt du grand Conseil donnant gain de cause au sieur de Saincy, trésorier de France à Moulins, au sujet de sa réclamation contre le curé de Saint-Pourçain-de-Malchère qui refusait « de luy donner le pain bénit avant les autres habitans, quoique d'un costé il soit trésorier de France et que de l'autre il soit seigneur du principal fief de la paroisse, fondateur et dotateur de l'église » (1740). - Arrêt semblable rendu au profit de Jean-Baptiste du Bouis, seigneur de Pérassier et de Villard et trésorier de France, contre Martin Demaison, curé de Nérès (1743). - Arrêt portant que le sieur Joseph Joly, écuyer, seigneur du Bouchaud et de Chamardon, conseiller du Roi, greffier en chef alternatif du bureau des finances de Moulins, ne pourra être proposé comme administrateur de l'hôpital général que par un administrateur sortant appartenant au présidial, et déclarant nulle la présentation faite par le maire et les échevins de la ville (1752), etc.

1 C 145 (liasse) - 32 pièces, papier

1656-1765 - Arrêt du Conseil portant exemption de toute imposition à l'égard d'Antoinette de Champfeu, veuve de Philippe Bardon, sieur du Méage, trésorier de France (1656). - Déclaration du Roi pour l'établissement de la capitation générale (1695). - Edit du Roi créant des rentes au profit de ceux qui voudront s'affranchir de la capitation (1708). - Lettre de M. Desmarets invitant les trésoriers de France du bureau de Moulins à donner le bon exemple en rachetant leur capitation (1708). - Offre desdits trésoriers d'abandonner moitié de leurs gages pour ledit rachat (1709). - Reçu donné au sieur Griffet par les officiers du bureau des finances de Moulins et par M. Gaulmyn de Montgeorges de leurs contrats de rente pour l'affranchissement de la capitation (1711). - Arrêt du Conseil d'Etat augmentant de deux sols pour livre les taxes de capitation (1738). - Etats de répartition de la somme de 6,705 livres imposée à titre de capitation sur les officiers du bureau des finances de Moulins pour 1743 et 1744, etc.

1 C 146 (liasse) - 13 pièces, papier

1675-1782. - Mémoire des trésoriers de France du bureau de Tours tendant à prouver qu'ils ont toujours joui de l'exemption du droit de franc-fief, et arrêt du Conseil déchargeant lesdits trésoriers, les avocats et procureurs des bureaux des finances et les veuves et enfants de ceux qui sont décédés dans l'exercice de leurs charges des taxes imposées sur eux pour la confirmation du droit de franc-fief (1675). - Mémoire des officiers du bureau des finances de Moulins tendant à prouver que c'est à tort

qu'ils ont été imposés pour les droits de franc-fief et de franc-alleu (1694). - Arrêt exemptant les trésoriers de France, avocats, procureurs, etc., des taxes imposées pour l'affranchissement des cens, rentes et lods et ventes (1695). - Arrêt en faveur du sieur Peyronnet, trésorier de France en la généralité de Guyenne, qui maintient les officiers des bureaux des finances dans le droit d'exiger les lods et ventes des acquisitions par eux faites dans les domaines du Roi, dans le cas de retrait, quoiqu'ils ne les aient pas payés (1770). - Lettre circulaire des trésoriers de France de la généralité de Caen faisant appel aux lumières et au concours de leurs frères pour résister aux empiétements des parlements, des chambres des comptes et cours des aides et des élections (1782), etc.

1 C 147 (liasse) - 7 pièces, papier

1587-1762 - Edit de Henri III où il est dit que, pour éviter les pertes de deniers résultant du peu de sûreté des chemin, Sa Majesté crée et établit « ung bureau de receipte generale et generallité de » ses « finances en » sa « ville de Molins, pour estre l'une de » ses « villes les plus commodes..., où ressortiront les receipts particulières de Molins, Montluçon en Bourbonnois, la receipte particulière de Nevers » qui sont de la receipte generale de Bourges, semblablement la receipte particuliere de Gueret et celles de Combrailles et Franc-Alleu, quy seront incorporées en une seule receipte pour estre trop proches les unes des autres et de petite estendue... Et pour ce qu'il est besoing, dit S.M., que noz finances soient bien et duement administrées en ladictte generallité de Bourbonnois que nous établissons audict Molins, nous avons par cestuy nostre présent edict irrevocable crée, et erigé et estably, creons, erigeons et établissons deux presidens et huit tresoriers generaux de France, ensemble deux receveurs generaux quy recevront des receveurs particuliers qui sont et seront établis ès ellections de Molins, Montluçon, Gueret, Combrailles et Gannat tous nos deniers tant ordinaires que extraordinaires, deux controlleurs generaux », etc. (sept. 1587). - Edit portant confirmation des privilèges des trésoriers de France et création d'un bureau des finances en Bretagne (1694). - Arrêt ordonnant que les receveurs généraux des domaines et autres officiers comptables chargés du paiement des réparations locatives et des dépenses d'entretien des palais et auditories des cours et autres juridictions royales seront tenus de justifier pardevant les trésoriers de France des sommes qu'ils auront payées (1707). - Arrêt déchargeant les officiers des bureaux des finances et leurs veuves du droit de confirmation (1726). - Arrêt rendu en faveur de M. Tallandier, trésorier de France à Moulins, à l'effet de faire valoir un domaine par ses mains (1740). - Arrêt du grand conseil qui exempte les trésoriers de France de la tutelle et de la curatelle (1762).

1 C 148 (liasse) - 8 pièces, papier

1632-1750 - Extrait des registres du bureau des finances de Moulins relatif à l'exercice de la charge d'avocat du Roi audit bureau (1632). - Arrêt autorisant Me Paul Coiffier, procureur du Roi au bureau des finances de Moulins, de joindre à son ancien office celui nouvellement crée de procureur « sur le fait, direction et intendance des finances » (1636). - Déclaration du Roi ayant pour objet de restreindre les droits d'épices des avocats et procureurs des bureaux des finances (1637). - Arrêt portant que M. Maret, avocat du Roi au bureau des finances de Moulins et secrétaire du prince de Condé, jouira de ses gages d'avocat bien qu'il ne soit pas installé (1681). - Arrêt accordant au procureur du Roi au bureau des finances la préséance sur le procureur du Roi au bureau du domaine, etc.

1 C 149 (liasse) - 5 pièces, papier

1736-1744 - Arrêts du Conseil d'Etat ordonnant aux payeurs des gages des officiers de chancelleries de compter par-devant les présidents trésoriers de France (1736) ; - faisant défense auxdits officiers

d'expédier des lettres d'appel sur les jugements rendus par les trésoriers de France (1736) ; - portant que les gages échus et à échoir des officiers des bureaux des finances et des chancelleries près les cours, seront payés au trésorier des revenus casuels jusqu'à concurrence des augmentations de finance que lesdits officiers doivent payer (1744) ; etc.

1 C 150 (liasse) - 46 pièces, papier

1675-1777 - Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les trésoriers de France du bureau d'Alençon seront payés du rôle des taxes établies par les échevins de cette ville pour subvenir aux nécessités de la guerre (1675). - Ordonnance de M. de la Berchère, intendant de Bourbonnais, portant que la somme de 12,666 livres devant être levée sur les habitants de Moulins pour l'acquittement des dettes de cette ville, « sera imposée par capitation sur tous habitans... exempts et non exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, gentilshommes, trésoriers de France et autres officiers... sans aucun excepter, sinon les ecclésiastiques et communautés religieuses » (1683). - Mémoire des trésoriers de France contre l'établissement d'un droit sur les denrées et marchandises entrant en la ville de Moulins. - Requête des trésoriers de France à Colbert au sujet de l'ordonnance de M. de la Berchère (1683). - Lettres et certificats des bureaux des finances d'Orléans, de Soissons, de Lyon, de Chalons, etc., relatifs à l'exemption d'impôts extraordinaires dont jouissent les trésoriers de France (1683). - Mémoires, requêtes et placets adressés au Roi et au contrôleur général des finances par les membres du bureau de Moulins pour obtenir l'annulation de l'ordonnance de M. de la Berchère. - Lettres de M. de Villaine, envoyé à Paris pour s'occuper de cette affaire (1683). - Lettre de Racine, trésorier de France au bureau de Moulins. « J'ay eù l'honneur, écrit-il à ses confrères, de présenter votre placet à monseigneur le Contrôleur général et de lui expliquer mesme de vive voix une partie des choses qui y estoient contenuës. Il m'a écouté avec beaucoup de bonté et m'a promis d'examiner l'affaire avec soin. Il m'a paru très disposé à traiter la compagnie le plus favorablement qu'il pourra... ». - Extrait d'un rôle établi par Jacques-Etienne Turgot, intendant de Moulins, où il est imposé sur les membres du bureau des finances une somme de 548 livres pour leur part du rétablissement du pont de ladite ville de Moulins (1711). - Requête présentée au Conseil par les trésoriers de France pour être déchargés de cette imposition - Mémoire des officiers du bureau des finances de Champagne suivi d'une ordonnance de l'Intendant leur enjoignant de payer les sommes auxquelles ils ont été taxés pour la construction d'une caserne de la maréchaussée dans la ville de Châlons (1777), etc.

1 C 151 (liasse) - 10 pièces, papier

1634-1720 - Promesse de Guillaume Gascoing, procureur général en la généralité de Moulins et intéressé dans les gabelles, de faire délivrer leur franc-salé aux officiers du bureau des finances dudit Moulins, à condition qu'ils n'exigeront rien pour les expéditions concernant la ferme générale des gabelles (1634). - Arrêt du Conseil d'Etat portant que les trésoriers de France jouiront du droit de franc-salé (1647). Extrait de l'état des franc-salés accordés sur le grenier à sel de Moulins (1677). - Arrêt pour le franc-salé des trésoriers généraux de Caen (1679). - Arrêt du Conseil d'Etat accordant deux minots de sel à ceux qui seront pourvus des offices de payeurs des gages et droits des trésoriers de France, créés par édit de juillet 1689 (1690). - Arrêt du Conseil d'Etat rétablissant les trésoriers de France dans la jouissance de leur franc-salé (1720), etc.

1 C 152 (liasse) - 5 pièces, papier

1643-1687 - Lettre du Roi à M. Dupré, intendant de la généralité de Moulins, l'invitant, à la suite de la tentative faite par quelques-uns des officiers du régiment d'Harcourt pour loger chez les trésoriers de France à Moulins, à empêcher qu'on ne loge « ez maisons desdits trésoriers » (4 avril 1643). -

Ordonnance du Roi concernant l'exemption du logement des gens de guerre accordée aux trésoriers de France (1687). - Arrêt du parlement de Paris exemptant les trésoriers de France de remplir les fonctions de tuteurs (1681). - Mémoire tendant à prouver que les trésoriers de France doivent jouir de la juridiction contentieuse se rattachant à l'exercice du droit de régale.

1 C 153 (liasse) - 13 pièces, papier

1649-1678. - Ordonnance des trésoriers de France au bureau de Moulins contre le chevaucheur de la ville, au sujet de la remise de « certain paquet... portant inscription pour les affaires du Roy, sans pour ce exiger le port de quarante sols dont a esté chargé ledit paquet » (1649). - Procès-verbal dressé contre ledit chevaucheur du refus fait par lui de délivrer un paquet du Roi ou était l'état de la distribution de ses finances (1649). - Sommation au commis de la poste de Moulins d'avoir à délivrer gratuitement un paquet relatif au service du Roi, adressé au sieur Griffet, greffier du bureau des finances (1677). - Procès-verbal du refus du sieur Meyreux, coureur de la généralité, de délivrer gratuitement un paquet adressé aux trésoriers de France de Moulins et contresigné pour les affaires du Roi (1678), etc.

1 C 154 (liasse) - 5 pièces, papier

1752. - Mémoires des trésoriers de France au bureau de Moulins contre les administrateurs de l'hôpital général qui avaient nommé M. d'Aigrepoint, officier dudit bureau, receveur de l'hôpital Saint-Joseph. - Mémoire de Joseph Joly, sieur du Bouchaud et de Chamardon, greffier en chef du bureau des finances de Moulins, contre les directeurs et administrateurs de l'hôpital général et contre les maire et échevins dudit Moulins, qui avait été, contrairement à l'usage, nommé administrateur dudit hôpital sans avoir été présenté par les officiers du présidial (1752), etc.

1 C 155 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier

1519-1691. - Extraits tendant à prouver que les trésoriers de France sont exempts du ban et de l'arrière-ban : d'un édit de François 1er, du mois d'avril 1519 ; d'un édit de Henri II, de janvier 1551 ; d'une ordonnance du bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, du 2 août 1635 ; d'une ordonnance du juge mage de Carcassonne, rendue le 20 mai 1639, en faveur d'un trésorier de France du bureau de Montpellier ; etc. - Requête des trésoriers de France du bureau de Moulins, suivie d'une ordonnance du lieutenant général en la sénéchaussée de Bourbonnais, les déchargeant « de l'assignation generale donnée à tous nobles et propriétaires de fiefz et arrière-fiefz en la convocation du ban et arrière-ban » (1635). - Extrait des registres de la sénéchaussée de Bourbonnais pour le ban et arrière-ban » (1674). - Lettres et pièces provenant des trésoriers de France des diverses généralités (1674). - Déclarations du Roi pour la convocation des bans de 1674 et 1675 et ordonnances du sénéchal de Bourbonnais rendues à ce sujet (1675). - Ordonnance du lieutenant général de Riom déchargeant les trésoriers de France du bureau de cette ville de ban et de l'arrière-ban (1675). - Requête des officiers du bureau des finances de Moulins au sénéchal de Bourbonnais pour être déchargés du ban et de l'arrière-ban. Minute d'une lettre desdits officiers au contrôleur général Colbert. - Arrêt du Conseil d'Etat déchargeant les trésoriers de France du Royaume du service du ban et de l'arrière-ban « et de toutes taxes pour raison de ce » (24 avril 1675). - Convocation du ban et de l'arrière-ban pour 1689, etc.

1 C 156 (liasse) - 47 pièces, papier

1643-1729. - Déclarations des fermiers des droits d'entrée de la ville de Moulins portant que les

trésoriers de France et leurs greffiers peuvent faire entrer en franchise dans ladite ville jusqu'à douze pièces de vin, « huit charroys de foing et autres denrées... pour l'entretien de leur maison seulement, sans qu'ils en puissent disposer à autrui » (1643). - Ordonnance des trésoriers contre les sieurs Rousseau et Fresche, au sujet d'un droit levé par eux de vingt sols sur chaque tonneau de vin entrant dans la ville de Moulins (1645). - Reconnaissance, par l'adjudicataire général des aides de France, du droit de MM. les trésoriers de France du bureau de Moulins de faire entrer en franchise dans cette ville jusqu'à douze poinçons de vin (1674). - Ordonnance de M. Jubert de Bouville, intendant, maintenant les trésoriers de France « en la possession et jouissance de l'exemption du droit de dix sols par tonneau de vin entrant dans la ville de Moulins » (1680). - Ordonnance semblable de M. d'Argonges (1687). - Requête de François Gascoing, trésorier de France demeurant à Nevers, pour être autorisé à faire entrer en franchise dans cette ville les vins destinés à son usage (1699). - Procès-verbal dressé contre le trésorier de La Velatte pour avoir négligé de déclarer la quantité de vin qu'il faisait entrer dans Moulins (1699). - Ordonnance de M. Brunet d'Evry, intendant, condamnant le sieur Roulleaux, commis du fermier des aides de la ville de Moulins, à restituer le montant de droits d'entrée perçus à tort sur le trésorier Vernin d'Aigrepont (1729), etc.

1 C 157 (liasse) - 31 pièces, papier

1623-1777. - Délibération des officiers du bureau des finances de Moulins relative à la répartition des épices, à la poursuite des affaires de la compagnie, à l'obligation de n'entrer « au bureau qu'avecq le manteau à manches et la tocque, à l'instar de messieurs des comptes... » (1623). - « Rolle des droictz de serviete et d'espisses que seront tenus payer par les officiers dépendentz de la généralité de Moulins », taxés par les trésoriers de France en ladite généralité suivant les anciens édits et règlements. - « Capitaineries et consierges des maisons royales, ensemble les chastellenies de robbe courte », charges des présidiaux, bailliages et sénéchaussées, officiers des élections, etc., avec indication des sommes dues pour l'enregistrement de leurs provisions. - « Estat et roolle des droits de serviete et espices qui seront payées (sic) par les officiers de la généralité de Moulins pour leur réception et attache » (1679). - Mémoire fourni à l'intendant Nointel sur les droits d'épices des trésoriers de France (1700). - Droits perçus par les trésoriers du bureau de Dijon pour l'installation de différents officiers. - Arrêt du Conseil réglant les droits dus aux trésoriers de France pour l'installation, réception et prestation de serment et pour l'enregistrement des provisions de certains officiers (1740). - Autre arrêt semblable du 20 mai 1755. - Projet de tarif disposé conformément à l'esprit de l'arrêt du 20 mai 1755. - Lettre des trésoriers de France des généralités de Metz et d'Alsace relative au même arrêt (1755). - « Représentations des bureaux des finances sur l'arrêt du 20 may 1755 concernant les épices ». - Mémoire touchant les droits d'enregistrement du bail général des fermes (1762). - Arrêt du Conseil d'Etat concernant l'ensaisinement (1765). - Ordonnance du bureau des finances de Paris concernant l'enregistrement des lettres de noblesse, de confirmation, d'érection de terres et d'établissement de foires et marchés (1773). - Lettre de M. de Beaumont annonçant aux trésoriers de France du bureau de Moulins que la demande d'indemnité présentée par eux à la suite de la remise par le comte d'Artois au bureau de Riom de tout ce qui regarde le duché d'Auvergne, a été repoussée (1775). - Demande de renseignements pour le contrôleur général des finances à la suite des plaines de « différents propriétaires de fiefs mouvant du Roi dans la province du Bourbonnois... sur l'énormité des frais qu'on vouloit exiger d'eux pour les actes de foi et hommage qu'ils ont rendus à S.M. » (1775). - Plaine de M. de Casaubon, seigneur de Saint-Géran-de-Vaux, au sujet des droits exigés pour les fiefs de Gouise et de Saint-Loup (1775). - Tarif des épices perçues au bureau des finances de Riom. - Mémoire tendant à prouver que le brevet du don fait le Roi au marquis de Villefort de la terre de Châtillon-en-Bazois doit être enregistré au bureau des finances de Moulins, etc.

1 C 158 (liasse) - 58 pièces, papier, dont 51 imprimés.

1633-1773. - Extraits des ordonnances, édits et règlements concernant le pouvoir des trésoriers généraux de France sur les deniers patrimoniaux et d'octroi des villes et communautés (1395-1773). - Arrêt du Conseil pour les trésoriers généraux de Rouen, portant que les échevins de cette ville leur fourniront état des deniers tant patrimoniaux que d'octrois (1633). - Edit du Roi portant règlement pour les dettes des communautés (avril 1683). - Déclaration du Roi déchargeant du droit annuel ceux qui tiennent à ferme des vignes, dîmes ou pressoirs, ou des vignes à moitié, etc. (4 mai 1688). - Edit remplaçant les receveurs et contrôleurs des octrois par deux conseillers du roi receveurs des deniers communs et octrois par chaque élection (juil. 1689). - Arrêt du Conseil d'Etat relatif aux comptes des octrois des villes de Flandre et d'Artois (1692). - Arrêt du Conseil ordonnant que les syndics, maires et échevins de la généralité de Paris devront parvenir les trésoriers de France trois mois d'avance de l'expiration des baux d'octroi (1693). - Déclaration du Roi portant que l'adjudication des octrois des villes se fera dans le temps des baux des aides (1693). - Arrêt du Conseil réglant la manière dont doivent être passés les baux des octrois des villes (1689-1747). - Edit remplaçant les receveurs des deniers communs et d'octroi par des receveurs des deniers patrimoniaux et d'octroi par des receveurs des deniers patrimoniaux et d'octroi dans les généralités (1694). - Edits créant des receveurs alternatifs des revenus et deniers patrimoniaux des villes des pays d'élection, à l'exception des villes de Paris et de Lyon (1704) ; - supprimant les receveurs des deniers communs et d'octroi des villes et créant des trésoriers-receveurs et payeurs anciens, alternatifs et triennaux (1709). - Arrêts du Conseil réglant les publications et adjudications des baux de la seconde moitié des octrois des villes dans les généralités où les aides ont cours (1750) ; - enjoignant aux officiers des élections de se conformer aux règlements généraux dans l'adjudication de la seconde moitié des octrois des villes, bourgs et paroisses (1750) ; - permettant aux adjudicataires de la seconde moitié des octrois d'en faire faire la perception par les commis employés aux aides et autres droits qui se lèvent au profit du Roi (1750) ; - réglant l'adjudication des baux de la seconde moitié des octrois lorsqu'il survient des enchères de tiercement ou de triplement (1751) ; - portant règlement sur le temps des tiercements en fait d'adjudication des octrois des villes (1756). - Déclaration du Roi portant règlement pour la comptabilité des deniers communs, d'octroi et patrimoniaux des villes et bourg du Royaume (1768). - Edit rétablissant, dans chacune des villes et communauté du Royaume où il y a corps municipal, les officiers de conseillers, maires, lieutenants de maires, secrétaires, greffiers, etc. (1771), etc.

1 C 159 (liasse) - 1 pièce, parchemin, 11 pièces, papier

1665-1776. - Arrêt du Conseil portant que les trésoriers de France de Moulins continueront à faire les baux des octrois des villes de leur ressort (1665). - Tableau des villes et bourg de la généralité de Moulins ayant des octrois, du produit ordinaire de ces octrois, des charges ordinaires auxquelles ils doivent suffire, etc. Les villes mentionnées sont : Moulins, Montluçon, Saint-Pourçain, Hérisson, Bourbon-l'Archambault, le Veudre, Gannat, Felletin, Saint-Pierre-le-Moûtier, Decize, Moulins-Engilbert, Saint-Saulge, Donzy, Prémery, Lorme, Château-Chinon et Nevers (1693). - Ordonnance du bureau des finances de la généralité de Moulins enjoignant aux maires et échevins de villes et bourgs possédant des octrois de représenter au bureau les titres en vertu desquels ils jouissent desdits droits, réglant l'emploi des fonds qui en proviennent et arrêtant les formes de la comptabilité et des adjudications. Signification de ladite ordonnance aux villes de Montluçon, Château-Chinon, Decize et Guéret (1776), etc.

1 C 160 (liasse) - 29 pièces, papier

1662-1700. - Requête du maire et des échevins de Moulins nouvellement « promus » aux trésoriers de France pour qu'il soit désigné des commissaires pour le bail de la petite mesure (1662). - Arrêt du Conseil portant que les baux d'octrois des villes de la généralité seront faits par M. Tubeuf, intendant des généralités de Bourges et Moulins, et arrêté de celui-ci déléguant le sieur d'Obeilh, son subdélégué, pour procéder au bail et adjudication des octrois dudit Moulins (1673). - Ordonnance des trésoriers de

France à Moulins enjoignant aux maires, consuls, échevins et receveurs des deniers communs des villes de Moulins, Nevers, Saint-Pierre-le-Moûtier, Moulins-Engilbert, Saint-Saulge, Château-Chinon, Gannat, Montluçon, Guéret, Bourbon, etc., qui jouissent de deniers d'octrois, de compter entre leurs mains (1673). - Ordonnance de M. Morant, intendant de la généralité de Moulins accordant aux maires et échevins de cette ville un sursis de quatre mois pour leur permettre de prouver que le receveur des deniers communs ne doit point rendre compte de sa gestion au bureau des finances (1672). - Arrêt du Conseil portant que les baux d'octrois des villes et bourgs de la généralité seront passés par M. Morant, intendant, assisté de M. Garnier d'Avrilly, trésorier de France (1675). - Bail des droits de courte pinte ou petite mesure, de péage et passage des bateaux, d'entrée des vins, fers et harengs et de halle de la ville de Moulins, passés pour la somme annuelle de douze mille livres, en présence de Jacques Le Vayer, intendant, et des trésoriers de France (1696). - Bail semblable passé en 1698, pour le prix de douze mille sept cents livres., etc.

1 C 161 (liasse) - 30 pièces, papier

1700-1750. - Bail passé par Jean de Turmenyes de Nointel, intendant, et Claude Guérin de Charmont et Louis Héroys, trésoriers de France, au profit de François Burin, procureur, pour le prix de treize mille trois cents livres, des droits d'octroi de la ville de Moulins. « Et d'autant, eSaint-il dant les conditions dudit bail, qu'au préjudice des baux cy-devant fais, aucuns de ceux qui vendent du poisson frais et sallé, le vendent en détail dans leurs boutiques, maisons et autres endroits particuliers non destinés à cet effet, nous... faisons défense à tous marchands de poisson d'en vendre ailleurs qu'aux halles... Et au cas que les habitans de ladite ville vendent du poisson frais ou sallé ailleurs que sous lesdites halles, ils seront tenus payer à chacun quinze sols par jour, à la réserve des marchands de cette ville de Moulins, qui pourront vendre du poisson sallé dans leurs boutiques seulement, sans payer aucun droit... Jouira led. Adjudicataire... de l'entrée du vin, fer et harang... sçavoir cinq sols cinq deniers d'entrée sur chacun poinçon de vin et deux sols dix deniers par baril de harang et millier de fer. » Sont exempts de ce droit : les membres du bureau des finances, les maire et échevins, pendant la durée de leurs fonctions et leurs prédécesseurs immédiats, les Jésuites, les Chartreux, les Capucins, les Minimes, les Augustins, les trois hôpitaux, l'empereur et les trois rois de l'oiseau. Sont exempts du droit de courte pinte « les habitans de Moulins, Chambon-Colombeau et paroisse d'Yzeure, pour le vin de leur cru seulement, lequel ils vendront à pot, ne faisant aucun autre trafic de vin. » Les droits sur les bateaux à mâts et voiles passant sur le grand pont d'Allier sont fixés à quarante sols par bateau ; ils sont réduits de moitié pour les mariniers de Moulins (1700). - Bail des années 1703 et 1704, passé pour neuf mille deux cents livres. - Adjudication, pour la somme annuelle de quinze cents livres, de la ferme des entrées du vin, du fer et des harengs (1704). - Procès-verbal dressé par le sieur Vernoy de Mont-journal, président trésorier de France, de réparations à faire à l'hôtel de ville de Moulins et ordonnance permettant de prendre la somme nécessaire pour ces réparations sur les deniers de l'octroi (1735). - Devis de réparations à faire à l'horloge de Moulins et aux pavés, et pièces se rapportant à l'adjudication desdites réparations (1745). - Adjudication des réparations des années 1746, 1747, 1748 et 1750, etc.

1 C 162 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier

1675-1790. - Arrêt du Conseil confirmant le partage des octrois de la ville de Moulins et la réunion de la moitié d'iceux aux fermes du Roi; « ce faisant, que les maire et eschevins de ladite ville de Moulins jouiront à perpétuité, à titre de patrimoine, du droit de courte pinte, ensemble des droits de péage et de passage du pont d'Allier, délaissés en entier à ladite ville... sans que le receveur des deniers communs de ladite ville soit obligé d'en compter ailleurs que par-devant lesdits maire et échevins » (1675). - Lettres patentes confirmant la ville de Moulins « dans la perception à perpétuité des droits d'octrois

dont elle jouit pour l'acquit de ses charges, convertissant le droit de courte pinte en un droit de débit et ordonnant le doublement, pendant dix ans, de plusieurs des droits pour payer les dettes » de ladite ville (25 oct. 1779). - Mémoire des trésoriers de France à Moulins, au sujet de l'article 14 des susdites lettres patentes, portant que les droits « seront payés par toutes personnes, sans distinction, nonobstant tous privilèges et exemptions. » - Mémoire des officiers municipaux de Moulins en réponse à celui des trésoriers de France. - Nouveau mémoire de ces derniers, adressé au directeur général des finances. - Correspondance entre MM. Villantroy, La Servolle et les trésoriers de France à Moulins relative à cette affaire (1783). - Lettre de M. Terray, intendant, annonçant au bureau des finances que les lettres patentes du 25 oct. 1779 ont été confirmées par un arrêt du Conseil des dépêches du 13 juin 1784. - Lettre des officiers municipaux de Moulins au sieur Liévyn, directeur de la régie générale des aides, l'invitant à faire un relevé des sommes dues à la ville par les trésoriers de France, depuis le 1er oct. 1780, tant pour les vins qu'ils ont fait entrer que pour ceux qu'ils ont vendus en détail (1784). - Délibération de la municipalité de Moulins décidant qu'on poursuivra contre les trésoriers de France le paiement des arrérages dont ils sont débiteurs (1790), etc.

1 C 163 (liasse) - 12 pièces, papier

1682-1776. - Sommaire de différentes ordonnances rendues par le bureau des finances de Moulins au sujet des réparations et des octrois de la ville de Bourbon-l'Archambaud, de 1644 à 1696. - Minutes de lettres écrites à M. d'Ormesson, intendant, et au contrôleur général des finances au sujet du surcroît de charges causé par la création de nouveaux greniers d'impôt au Donjon et à Souvigny. - Lettre des officiers municipaux d'Ebreuil portant que cette ville ne jouit d'aucun octroi (1776). - Lettre des trésoriers de France du bureau de Moulins à Colbert, pour se plaindre de M. de Bouville, intendant, qui avait cassé le bail des octrois de la ville de Montluçon, passé par lesdits trésoriers (1682). - Lettre du maire de Montluçon où il est dit que Turgot, ayant fait supprimer le droit de maille levé sur le pain vendu par les boulangers, avait par là privé la ville de tout revenu (1776). - Mémoire des trésoriers de France du bureau de Moulins contre les consuls et habitants de Vichy, qui « pour disposer à leur gré des revenus provenant du port et bac estably pour le passage de la rivière de l'Allier en ladite ville, dont ils prétendent avoir une donation de leurs anciens seigneurs..., sous la charge de dix livres en argent à l'église dudit lieu et dix septiers de froment à l'hôpital par chacun an..., faisoient procéder à l'adjudication du même port et passage par-devant le châtelain, juge ordinaire de la ville et châtellenie royale de Vichy » (s.d.), etc.

1 C 164 (liasse) - 26 pièces, papier

1668-1783. - Lettre des échevins de Château-Chinon s'excusant auprès des trésoriers de France de ne pas les avoir convoqués pour l'adjudication des octrois (1768). - Ordonnance des trésoriers de France portant que l'adjudicataire du port et passage de la Grotte, appartenant à la ville de Decize, remettra le prix de son bail entre les mains du receveur des octrois et deniers patrimoniaux des villes de l'élection de Nevers (1729). - Lettre des échevins et du syndic de Lormes où il est dit que les titres de la ville relatifs aux octrois sont perdus (1776). - Requête de Louis-Antoine Rapine et autres, s'adressant au bureau des finances de Moulins pour être payés de sommes à eux dues par la ville de Nevers (1695). - Ordonnance de M. Tubeuf, intendant, portant que le sieur Rapine de Sainte-Marie, assesseur au bailliage de Nivernais, fera les baux d'octroi de Nevers (1673). - Devis et adjudication des travaux à faire aux deux ponts-levis et au corps de garde de la porte de Loire, à Nevers (1701). - Lettre du maire et des échevins de Saint-Pierre-le-Moûtier portant que « leurs deniers communs ne consistent que dans une moitié du droit de courte pinte fixé sur la vente du vin faite en détail par les cabaretiers », et qu'ils n'ont « de titre pour percevoir cette moitié que l'usage et la possession fondés sur les ordonnances, édits et déclarations du Roi qui ont attribué le droit ci-dessus aux autres villes du Royaume » (1776). - Compte rendu par Jean Tallard, échevin de Saint-Saulge, entre les mains des

trésoriers de France des recettes et dépenses par lui faites pendant l'année 1670 : produit de l'octroi, 900 livres ; payé au prieur des Augustins de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour avoir prêché pendant l'avent et le carême, 130 livres ; payé à François Bessonnat, recteur des écoles, 100 livres ; payé à François Bessonnat, recteur des écoles, 100 livres ; etc. - Lettre du maire de Guéret disant que les baux d'octroi de cette ville doivent être passés en présence d'un membre du bureau des finances, ou d'un membre de l'élection, et qu'il est plus commode et moins coûteux d'avoir recours à ce dernier procédé (1768). - Lettre portant qu'il n'existe aucun denier d'octroi dans l'élection d'Evau (1776), etc.

1 C 165 (liasse) - 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier

1664-1788. - Lettre de Colbert enjoignant à M. de Pomereu, intendant, de faire visiter, de concert avec les trésoriers de France, les travaux des ponts et chaussées des années 1661, 1662 et 1663 (1664). - Ordonnance du bureau des finances d'Auch sur la direction et la juridiction de la petite voirie, les réparations des chemins, ponts, pavés etc. (1725). - Arrêt du Conseil du Roi concernant les possesseurs des murs, remparts, fossés et autres lieux et places qui ont servi et servent à la fortification des villes de la généralité d'Auvergne (1738). - Arrêt du Conseil déchargeant les trésoriers provinciaux des ponts et chaussées de fournir caution au bureau des trésoriers de France (1745). - Arrêt du parlement de Toulouse cassant une ordonnance du bureau des finances de ladite ville relative à la voirie (1755). - Arrêt du Conseil relatif au droit de prendre des matériaux dans tous les lieux non clos, même dans les bois du Roi et dans ceux des communautés ecclésiastiques, pour les travaux des ponts et chaussées (1755). - Tarifs des droits exigés par les trésoriers de France au bureau de Moulins pour les différents actes relatifs aux ponts et chaussées (1759). - Ordonnance du bureau des finances de Paris relative à la police des grands chemins dans l'étendue de cette généralité (1765). - Arrêt du Conseil cassant un arrêt du parlement de Paris rendu sur la demande d'un habitant de Guéret qui avait fait construire une maison sans avoir obtenu l'alignement (1783), etc.

1 C 166 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier

1660-1787. - Documents relatifs à l'établissement d'un bac sur la rivière d'Allier, à Moulins, à la suite de la destruction, dans la nuit du 2 au 3 janvier, par « l'impétuosité » des glaces, du pont de bois de cette ville ; tarif des droits de passage (1660). - Ordonnances des trésoriers de France autorisant Claude Griffet ancien procureur au présidial, à relever certaines parties des murailles de la ville voisines de sa maison, avec défense aux Capucins de Moulins de s'emparer des matériaux qui pourront rester sans emploi (1680) ; - permettant, sur la requête de Guillaume van Isendoren, intéressé aux charbonnières de Nivernais, de pratiquer dans la muraille du quai en construction à Decize le nombre de descentes munies d'escaliers qui sera jugé utile (1696). - Permission au sieur Villoquin, cordonnier, de faire ouvrir une porte sur la rue et de placer une enseigne (1699). - Poursuites contre Jacques Jalassou, hôte du Chef-Saint-Jean, à Aubusson, pour avoir empiété sur le grand chemin dudit Aubusson à Felletin, en construisant une écurie (1702). - Alignement donné aux Augustins de Moulins pour la clôture d'un terrain situé sur le cour Doujat (1746). - Arrêt du Conseil au profit des trésoriers de France contre le sieur Rousseau au sujet de la reconstruction d'une maison située rue des Carmes (1750). - Autre arrêt contre les officiers de police de la ville de Moulins, portant que les trésoriers de France ont « le droit de connoître et d'ordonner les établissements, construction, entretien et réparations des pavés, tant celui qui doit être fait en entretenu aux dépens du Roy que celui qui est à la charge soit de la communauté, soit des particuliers... et que les officiers de police connoîtront seuls et à l'exclusion de tous autres des curage et police du ruisseau des tanneries et de l'usine ou étang du moulin de Bréchimbaut » (1755). - Demande d'alignement pour une maison, située rue de la Boucherie, que les religieuses de la Visitation voulaient faire reconstruire (1787), etc.

1 C 167 (liasse) - 71 pièces, papier

1743-1772. - Procès-verbaux d'adjudication et de réception des réparations faites à Moulins, en 1752, à l'horloge et au puits des Quatre et des travaux de suppression du puits Billonnat ; - de réception des réparations faites aux pavés, en 1752 ; - devis et autres pièces relatives aux réparations de 1753 et 1754; - destruction d'une cave située au milieu du grand chemin de Paris à Lyon ; - réparations à l'horloge : « il faut refaire à neuf tant en bois qu'en plomb et ferrure, une des deux grandes figures servant à la sonnerie et une des deux petites... » (1755). - Placement, dans l'encogure de la tour de l'horloge, de l'image du « Dieu de pitié » (1756). - Réparations aux petites boutiques qui sont adossées à la boucherie (1762). - Arrêt du Conseil décidant que les comptes des deniers patrimoniaux et des deniers d'octroi de Moulins seront rendus désormais pardevant l'intendant de la généralité (1772), etc.

1 C 168 (liasse) - 28 pièces, papier

1675-1776. - Mémoire tendant à prouver que les trésoriers de France ont le droit de passer les baux pour l'enlèvement des boues et de vérifier les rôles (1675). - Arrêt du Conseil portant que le bail de l'enlèvement des boues sera passé chaque année en présence des officiers de police de la ville de Moulins et que l'on comprendra dans le prix de ce bail deux cent vingt livres pour la rente due aux héritiers de Villaine et cinquante livres pour les gages du garde des cours (8 août 1758). - Mémoires des trésoriers de France et des officiers municipaux relatifs audit arrêt. - Arrêt du Conseil réglant que les directeur, receveur et contrôleurs des aides et autres employés résidant à Moulins seront désormais compris dans le rôle du bail de l'enlèvement des boues (1764). - Arrêt du Conseil réglant l'emploi des deniers d'octroi (1705). - Lettres et mémoires relatifs aux prétentions des membres du bureau des finances de n'être pas compris dans les rôles des taxes pour l'enlèvement des boues. - Mémoire présenté par le bureau des finances au sujet du rétablissement du pavé de la ville de Moulins. - Etats et mémoire relatifs au prix de revient du pavé, etc.

1 C 169 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier

1675-1789. - Arrêt du Conseil ordonnant l'exécution d'une ordonnance des trésoriers de France du bureau de Moulins qui condamnait l'abbé d'Ebreuil à rembourser, à raison de six cent vingt livres par an, les droits de péage qu'il avait perçus depuis l'établissement d'un bac sur la Sioule, à la suite de la rupture du pont arrivée en l'année 1659 » (1675). - Ordonnance du bureau des finances condamnant les religieuses de Marseigne à faire réparer le chemin de Jaligny à Moulins, qui était impraticable dans la traverse d'un de leurs domaines (1687). - Plainte contre le sieur Gravois, de Nevers, propriétaire d'une maison située rue de la Tartre, sur le grand chemin de Paris à Lyon (1758). - Dégradations causées par la rivière d'Oeil au grand chemin conduisant de Châtelay à Hérisson (1768). - Difficultés entre l'abbé de Sept-Fonts et M. de Launay, seigneur de Cindré, au sujet du chemin de la terre de Cindré (1772). - Arrêt du Conseil contre le sieur de Rochedragon et la dame de Gamache, sa mère, au sujet de la démolition de partie des murailles de Montluçon et du paiement des matériaux devant en provenir (1774). - Adjudication des réparations à faire aux pavés des rues de Saint-Geran-le-Puy (1782). - Lettre de l'intendant de Mazirot relative aux réparations à faire aux pavés des villes de Gannat et Aigueperse (1787), etc.

1 C 170 (liasse) - 12 pièces, papier ; 1 plan

1762-1769. - Supplique du curé de Trevol pour obtenir le rétablissement d'un chemin que le sieur Cholier avait rendu impraticable en faisant refluer les ruisseaux des Nonettes et des Sanciaux. - Supplique des intéressés des mines de Fins pour obtenir la remise en état du pavé de Souvigny (1763).

- Placets du sieur Etienne Coquille, messenger de Nevers à Decize, demandant des réparations à la route de Nevers à Luzy, « la plus à craindre qu'il y ait dans le Royaume par les précipices et gouffres qu'elle présente en différents endroits » (1762-1764). - Placet des habitants d'Iseure pour obtenir qu'il soit fait des réparations au chemin de Bardon et procès-verbal de visite du dit chemin (1766). - Procès-verbal et ordonnance contre le nommé Saget, pontonnier au port du Veudre (1759). - Supplique des religieux de Fontmorigny et autres, exposant que le chemin de Fontmorigny au port du Poids-de-Fer est devenu absolument impraticable (1769), etc.

1 C 171 (liasse) - 20 pièces, papier

1665-1763. - Ordonnances du bureau des finances de Moulins portant que la visite et inspection des rues et places de Moulins sera faite par MM. de Montjournal et Farjonel (1763) ; - prescrivait, à la suite de cette inspection, la démolition complète de la chapelle située entre la porte de Bourgogne et l'auberge des Quatre-Vents, « comme formant obstacle au passage des voitures et à la direction et pente du ruisseau » (1763). - Arrêt du Conseil d'Etat rendant exécutoire une ordonnance du bureau des finances qui avait enjoint à toutes personnes ayant « entrepris de faire des ouvertures et démolitions, des bâtiments et constructions nouvelles sur les murailles et dans les fossés de la ville de Moulins, de rétablir le tout, ainsi qu'il étoit auparavant » (1665). - Mémoire sur les moyens à employer pour lever une somme de soixante-dix mille livres nécessaire pour l'établissement de lanternes à Moulins. - Minute d'une lettre traitant de la nécessité de démolir la porte de la ville de Cusset servant de passage pour aller à Vichy, par suite des dangers que présente ledit passage. - Arrêt du Conseil d'Etat permettant aux habitants de Vichy de continuer à tenir un bac sur la rivière d'Allier et d'en percevoir les droits (26 oct. 1744). - Lettres du duc de Beauviller, de M. de Breteuil et de M. de Châteauneuf, mémoires, placets, etc., relatifs au projet formé par les habitants de Moulins de remplacer les impositions ordinaires et extraordinaires par une augmentation des droits d'entrée (1696), etc.

1 C 172 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier

1586-1739. - Déclaration de Henri III confirmant en faveur des trésoriers de France l'exemption des divers frais de ville, avec dispense d'être mis aux nombre des habitants des villes où ils résident (1586). - Confirmation de ladite déclaration au profit des trésoriers de France du bureau de Châlons, avec enregistrement par la cour des aides (1608). - Arrêt du Conseil ordonnant que les trésoriers de France seront exempts du prêt et emprunt par capitation imposés sur les villes franches, villes taillables et abonnées, etc. (1637). - Lettres de Chamillart et autres pièces relatives aux taxes imposées sur les trésoriers de France pour les bois, eaux et fontaines (1697). - Arrêt du Parlement continuant l'effet d'un arrêt du Conseil, du 31 décembre 1633, qui avait renvoyé devant le bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier toutes les causes concernant les trésoriers de France du bureau de Moulins, à cause de « l'animosité » des officiers du présidial dudit Moulins (1649), etc.

1 C 173 (liasse) - 22 pièces ou cahiers, papier

1664-1684. - Factum pour les trésoriers de France à Moulins contre Jean Février, lieutenant en la juridiction du domaine de Bourbonnais, qui prétendait au droit de recevoir les actes de foi et hommage (1664). - Suppliques de MM. de Courtais, des Cloux, Métenier et autres pour obtenir des délais à l'occasion des déclarations qu'ils doivent faire pour le nouveau terrier de Murat ; pièces diverses se rapportant à l'enquête dirigée contre le sieur Février (1684). - Décret d'ajournement converti en prise de corps, rendu à la requête du procureur du Roi des eaux et forêts du Bourbonnais, contre Jean Février, lieutenant du domaine, et autres, pour vente de bois appartenant au Roi, sans la participation du grand maître (1679). - Enquête faite par Nicolas de Villaines, président trésorier de France à

Moulins, contre Jean Février, lieutenant en la juridiction contentieuse de Bourbonnais, et autres, accusés d'avoir levé pour leur compte une somme de deniers sur les habitants de la châtellenie de Murat, à l'occasion du renouvellement du terrier (1684). - Procès-verbal de la ruine d'un grand corps de logis du château de Moulins, par le fait et faute du sieur Février, ledit corps de logis situé « proche et joignant les fossez brez et jardin bas » (1684), etc.

1 C 174 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier

1712-1781. - Arrêt du Conseil en faveur des trésoriers de France du bureau de Moulins contre les officiers de la chambre du domaine, à l'occasion d'une ordonnance dudit bureau qui permettait au directeur des domaines de faire saisir les biens du sieur de Montgeorges, commandant de Nice, condamné par contumace pour crime de duel (1712). - Mémoire pour les trésoriers de France du bureau de Moulins relatif à la suppression de la chambre du domaine de Moulins (1769). - Lettres de M. de Villantroys se rapportant à cette affaire (1769-73). - Edit « portant suppression de la chambre du domaine de Moulins et attribution des affaires dont elle connoissoit au bureau des finances de la même ville » (mars 1773). - Lettres de MM. de Corsement, de Villantroys, Cochin, d'Augy, du Vernay, Cornu, de la Châtre, de Bellair, Garreau du Planchat et autres, pièces et mémoires relatifs à la liquidation des sommes à rembourser par les trésoriers de France du bureau de Moulins aux officiers de la chambre du domaine supprimée (1773-74). - Lettre de M. Debonnaire de Forges au sujet des contestations soulevées par M. Mars, procureur du Roi au bureau des finances, relativement à la répartition des sommes à payer par chaque officier du bureau pour les remboursements à faire aux membres de la chambre du domaine (1777), etc.

1 C 175 (liasse) - 21 pièces ou cahiers, papier

1744-1753. - Transaction entre Pierre Vernin, seigneur du Breuil, lieutenant particulier, premier conseiller et commissaire enquêteur en la chambre du domaine de Bourbonnais, et le sieur Sicaud, seigneur de la Ramas, au sujet de l'office de président, lieutenant général en ladite chambre du domaine, acheté par ce dernier (1744). - Extraits de titres relatifs à l'office de commissaire enquêteur et examinateur. - Mémoires de M. Vernin et de M. Sicaud de la Ramas; tableau des fonctions les plus ordinaires des officiers de la chambre du domaine, etc.

1 C 176 (liasse) - 39 pièces, papier

1515-1736. - Edit de François 1er créant des enquêteurs et examinateurs dans les bailliages, sénéchaussées, prévôtés et autres juridictions royales du Royaume (1515). - Arrêt du Parlement portant règlement entre les officiers des bailliages et sièges présidiaux et les enquêteurs examinateurs desdits sièges (1560). - Extraits des édits et déclarations du Roi relatifs aux commissaires enquêteurs et examinateurs - Edit portant que les trésoriers de France à Moulins connaîtront du domaine, des compositions et des lods et ventes (1601). - Edit portant attribution de la juridiction du domaine aux bureaux des finances et créant deux présidents, quatre trésoriers de France, etc., dans chacun desdits bureaux (avril 1627). - Arrêt du Conseil rendu en faveur des trésoriers de France à Moulins contre Jean Béchonnet, lieutenant, et Gilbert de Milles, procureur en la juridiction du domaine du Bourbonnais, supprimée par édit du mois d'avril 1627 (1628). - Articles accordés entre les trésoriers de France à Moulins et les officiers de la sénéchaussée du Bourbonnais au sujet de l'exécution du susdit édit d'avril 1627 (1632). - Arrêt du Conseil en faveur du sieur Baugy, ordonnant que les provisions de l'office de lieutenant du domaine lui seront expédiées et déboutant les trésoriers de France de leur opposition (1645). - Déclaration du bureau des finances portant que le Roi sera supplié de supprimer les charges particulières de juges du domaine de Bourbonnais (1687). - Eclaircissements

fournis par des membres du bureau des finances de Moulins aux trésoriers de France à Montpellier sur plusieurs de leurs attributions (1698). - Arrêt attribuant une augmentation de gages aux officiers de la chambre du domaine comme jouissant de l'exemption de la taille et du logement des gens de guerre (1703). - Bordereau de la taxe imposée sur le bureau des finances de Moulins pour la suppression des inspecteurs des domaines (1713), etc.

1 C 177 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier

1691-1775. - Requêtes de dom Bruno de la Gravière, procureur de la chartreuse du Port-Sainte-Marie, pour être payé d'une rente de sept livres assignées sur le domaine du Bourbonnais (1691); - de Marguerite Dominique de Beausier, fille de Me Jean Dominique, contrôleur ancien et alternatif du domaine de Bourbonnais, pour obtenir le paiement des gages attribués audit office (1691); - des Jésuites de Moulins, relatives aux rentes leur appartenant sur les châtelainies de Moulins et de Verneuil, à cause de l'hôpital Saint-Julien de Moulins et du prieuré de Chantelle (1692). - Ordonnance du bureau des finances fixant le chiffre des frais à prélever sur le produit de la vente des meubles de Talbot Touchet, « anglois de nation », mort à Saint-Pierre-le-Moûtier (1744). - Procédures et autres pièces relatives à la succession du sieur Bouys, receveur général des domaines et bois de la généralité de Moulins, décédé à Nevers en laissant un passif de plus de deux cent mille livres (1748). - Lettres patentes du comte d'Artois relatives aux hommages, aveux et dénombremens qui lui sont dus dans le duché-comté d'Auvergne, duché de Mercoeur, comté et vicomté de Limoges, marquisat de Pompadour, vicomté de Turenne, duché d'Angoulême et autres domaines de son apanage (1774). - Lettre du sieur Bastard, chancelier du comte d'Artois et surintendant de ses maisons, informant les membres du bureau des finances de Moulins que ledit comte a remis au bureau des finances de Riom la connaissance de toutes les affaires concernant la féodalité de son apanage en Auvergne ; lettres des trésoriers de France à Moulins à M. de Beaumont pour se plaindre de la perte d'une partie importante de juridiction (1775), etc.

1 C 178 (liasse) - 10 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier

1728-1786. - Arrêts du Conseil renvoyant au bureau des finances de Moulins tout ce qui pourra concerner l'aubaine échue au Roi par le décès du nommé Perrot, marchand d'origine étrangère établi à Saint-Pourçain (1728) ; - ordonnant que les officiers des bureaux des finances de Riom et de Moulins exerceront à l'avenir sur les domaines terres et seigneuries situés dans leur généralité respective et condamnant le sieur Dufraise, engagiste du domaine de la prévôté de Palluel, à faire enregistrer à Moulins son contrat d'engagement (1762). - Autres arrêts de 1765 et 1766 relatifs au même objet. - Mémoire concernant le domaine, fait à l'occasion de la mort du sieur Douet, curé d'Etroussat, qui était aubain . - Arrêt du Conseil ordonnant de transférer au bureau des finances de Limoges « tous les titres, terriers et autres renseignements concernant les domaines de Dorat, Bellac, Champagnac, Rancon, » etc., qui peuvent être au bureau des finances de Moulins et aux archives de la chambre du domaine de Bourbonnais (1776). - Correspondance établissant que cette mesure avait été ordonnée de la demande du duc de Laval, engagiste des susdits domaines. - Arrêts du Conseil conférant pour six ans, à Joseph-Basile Poinson, la régie des domaines, bois et droits domaniaux ; lettre d'envoi de M. de Calonne (1786), etc.

1 C 179 (liasse) - 9 pièces, papier

1627-1645. - Quittances de sommes payées pour jouir de la qualité de président au bureau des finances de Moulins (1627). - Traité entre Jean de Laubespain, intendant de la maison du duc de Guise, François de La Croix et Gabriel Mégret, titulaires des « qualités » de présidents créées en 1627, d'une part, et

leurs confrères du bureau des finances de Moulins, d'autre part, pour la suppression desdites qualités (1632), etc.

1 C 180 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier

1691-1708. - Edits portant création d'un premier président dans chaque bureau des finances du Royaume (mars 1691) ; - portant réunion des offices de premier président des bureaux des finances aux corps de chacun desdits bureaux (nov. 1691). - Déclaration du bureau des finances de Moulins relative à un premier acompte sur la somme de quarante-huit mille livres à laquelle a été taxée la réunion audit bureau de l'office de premier président (1692). - Arrêts du Conseil autorisant le bureau des finances de Moulins à emprunter la somme de quarante-six mille livres pour le remboursement de l'office de premier président; - et ordonnant que tous les membres dudit bureau seront obligés solidairement pour le remboursement de la somme de quatorze mille livres empruntée de Théophile Bouzier d'Estouilly, maître ordinaire en la Chambre des comptes. - Déclaration dudit Bouzier d'Estouilly excluant de ladite obligation solidaire les sieurs Viallet, de Beaussion, de Villaines, Gonin, de Culan, Racine, abbé Pallierne, de La Croix et autres. - Autorisation donnée au sieur Perron, receveur au grenier à sel de Moulins de délivrer aux trésoriers de France à Moulins les trois minots de sel attribués à l'office de premier président (1698). - Etat de la distribution de la somme de quarante-huit mille livres sur les officiers du bureau des finances de Moulins (1692). - Etat des gages desdits officiers, etc.

1 C 181 (liasse) - 3 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier

1692-1727. - Contrat de sept cent cinq livres de rente souscrit par les trésoriers de France à Moulins, au profit de M. Bouzier d'Estouilly (1692). - Contrat de pareille somme souscrit, pour rembourser le sieur Bouzier, au profit de Pierre Vidal de Bort, trésorier de France à Moulins (1701). - Extrait du contrat de mariage de Jacques de Champflour avec Marie Vidal, fille dudit Pierre Vidal, et transport par celui-ci aux futurs époux du contrat de rente ci-dessus (1712). - Quittance de la somme principale (1714). - Quittances d'arrérages, correspondances et autres pièces relatives auxdites créances des sieurs Bouzier, Vidal et de Champflour, etc.

1 C 182 (liasse) - 29 pièces, papier

1704-1716. - Lettres de M. d'Armenonville annonçant la répartition des officiers des bureaux des finances en deux chambres, « l'une pour connoître des affaires de finance et l'autre pour les affaires des domaines », et la création d'un office de second président ; traitant du rachat de cet office ; etc. « Ce n'est pas assez, écrit-il, de représenter comme vous faites que votre compagnie n'est pas en état de réunir l'office de second président. Il faut, ou qu'elle trouve un sujet pour en faire l'acquisition, comme ont fait les officiers des bureaux de Soissons et Orléans, ou proposer la commutation de cet office en deux nouveaux offices de trésoriers de France, en proposant des sujets pour les remplir, comme ont fait les bureaux de Toulouse, Montpellier et Montauban ; en un mot, il faut trouver le moyen de remplir sur cela les intentions du Roy et de procurer à Sa Majesté le prompt secours qu'elle s'est proposée de tirer de cette affaire... » (1704). - Edit portant réunion aux corps des bureaux des finances de l'office de second président ; extrait du rôle des sommes exigées pour cette réunion, indiquant que le bureau des finances de Moulins est taxé à quarante mille livres (1704). - Edits particuliers concernant les bureaux des finances de Toulouse, Aix, Limoges, Dijon, Bourges et la Rochelle (1704-1705). - Etat de répartition sur les membres du bureau de Moulins de la somme à laquelle a été taxé ledit bureau (1705). - Main-levée de la saisie des gages des trésoriers de France à Moulins pour non-paiement de la somme susdite (1706). - Distribution sur les membres du bureau de Moulins de la somme de trois mille trois cents livres qu'ils doivent payer pour les augmentations de

gages attribuées à l'office de second président dont ils ont obtenu la réunion en 1704 (1711), etc.

1 C 183 (liasse) - 25 pièces, papier

1702-1745. - Edit créant deux chevaliers d'honneur au grand conseil, deux en la cour des monnaies, deux dans chacun des parlements, chambres des comptes et cours des aides où il n'en a pas encore été établi, et un dans chaque bureau des finances (juil. 1702). - Arrêts du Conseil réglant « les rang et séance » des chevaliers d'honneur (1702) ; - ordonnant que les gentilshommes agréés pour être pourvus d'offices de chevaliers d'honneur, remettront leurs titres de noblesse entre mains des intendants (1702). - Déclaration du Roi dispensant ceux qui acquerront à l'avenir les offices de chevalier d'honneur des bureaux des finances, de faire preuve de noblesse (1744). - Lettres de M. de Pierre de Frasnay énumérant les gentilshommes du Nivernais en état d'acheter l'office de chevalier d'honneur (1702) ; - de M. d'Armenonville invitant les membres du bureau des finances de Moulins à faire des démarches actives pour trouver un acquéreur ou à acheter pour le compte de la compagnie la charge de chevalier d'honneur, dont la finance a été fixée à trente mille livres (1702) ;, etc. - Mémoire relatif à la part qui doit revenir au sieur Viallet, chevalier d'honneur au bureau des finances de Moulins, sur les sommes perçues pour l'installation des nouveaux officiers (1745), etc.

1 C 184 (liasse) - 34 pièces, papier

1706-1716. - Edit créant à Paris quatre conservateurs généraux des offices de France et, dans chaque généralité, un conservateur provincial (1706). - Arrêt du Conseil ordonnant l'exécution de l'édit ci-dessus. - Edit remplaçant les quatre conservateurs généraux par quatre conservateurs des offices de la généralité de Paris (1707). - Lettres de M. Lefebvre relatives aux négociations entamées pour le rachat de l'office de trésorier de France conservateur des offices de la généralité de Moulins. - Edit de réunion pour le bureau de Dijon (1708). - Offres, par le bureau de Moulins, de la somme de vingt mille livres et deux sols pour livre (1708). - Lettres de M. Desmarets annonçant que cette offre a été acceptée (1709). - Décision des commissaires généraux du Conseil chargés de la liquidation du remboursement des finances de plusieurs offices supprimés, fixant à vingt-mille livres la charge de conservateur des offices de la généralité de Moulins (1716), etc.

1 C 185 (liasse) - 6 pièces, papier

1632-1656. - Arrêt du Conseil en faveur du sieur Barde et autres trésoriers de France garde-sel créés par édit de mai 1633 (1634). - Arrêt de la Chambre des comptes ordonnant que le sieur Roux jouira de la qualité de garde-scel au bureau des finances de Moulins (1635). - Rachat, par le bureau des finances de Dijon, de l'office de trésorier de France garde-scel (1653). - Traité entre les officiers du bureau des finances de Moulins pour le rachat de l'office de receveur des épices dudit bureau (1633), etc.

1 C 186 (liasse) - 4 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier

1696-1769. - Edit créant des commissaires généraux trésoriers de France pour la vérification des comptes des étapes (juin 1696). - Arrêt du Conseil portant réunion au corps des trésoriers de France desdits offices de commissaires généraux (1697). - Rôle fixant à quarante mille livres la somme à acquitter par le bureau des finances de Moulins pour la susdite réunion (1697). - Lettres de Chamillart et de Pontchartrain aux trésoriers de France à Moulins relatives à la nécessité de payer promptement. - Etat de distribution des gages attribués à l'office réuni. - Edits portant création de deux auditeurs et rapporteurs généraux des comptes de la fourniture des étapes et trésoriers de France dans les

généralités de Paris, Soissons, Amiens, etc., et d'un seul de ces officiers dans les généralités de Moulins, Bourges, Riom, etc. (Nov. 1707) ; - portant réunion desdits offices aux corps des présidents trésoriers de France dans les bureaux des finances où ils n'ont pas été levés (1709). - Arrêt du Conseil chargeant le sieur Vannesson de continuer le recouvrement de la finance qui doit provenir des offices d'auditeurs rapporteurs généraux des comptes de la fourniture des étapes (1711), etc.

1 C 187 (liasse) - 4 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier

1697-1718. - Edits créant des offices de procureurs du Roi pour servir auprès des sieurs intendants et garder les anciennes minutes des ordonnances et autres actes desdits sieurs intendants (1697) ; - réunissant les fonctions de procureurs du Roi près des intendants aux corps des trésoriers de France, et celles de gardes des minutes des ordonnance aux greffes des bureaux des finances (1698). - Quittance de la somme de trente mille livres payée par les officiers du bureau des finances de Moulins pour la réunion desdits offices (1701). - Etat de répartition de ladite somme (1701). - Emprunt de vingt mille livres contracté auprès de Marguerite Rallu, femme du sieur Raimond de Saint-Marc (1701). - Autre emprunt de dix mille livres. - Procédures faites contre les trésoriers de France à Moulins, à la requête de Toussaint Raimond, baron de Saint-Marc (1716-1718), etc.

1 C 188 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier

1694-1743. - Edit créant un office de trésorier de France dans chaque bureau des finances (1698). - Edit supprimant ledit office (1700). - Procuracy des membres du bureau des finances de Moulins à Jean Matelot, bourgeois de Paris, pour emprunter en leur nom la somme de trente mille livres dont ils ont besoin pour le rachat dudit office (1701). - Quittances d'arrérages de rente payés à Félix-René du Quesnay, seigneur de Boisguibert. - Extrait du testament d'Hélène-Antoinette du Quesnay, femme de François de Murard, seigneur de Béliigneux (1707), etc.

1 C 189 (liasse) - 2 pièces, papier

1645. - Mémoire des trésoriers généraux de France du bureau de Moulins, approuvé par délibération du 10 octobre 1645, ayant pour objet d'amener l'établissement dans la ville de Moulins d'une cour des aides et chambre souveraine des finances, en d'autres termes, la transformation du bureau des finances en cour des aides. Dans le ressort de ladite cour devaient être comprises les généralités de Lyon, Bourges et Moulins, et l'on proposait d'installer la nouvelle juridiction dans les bâtiments situés sur la première cour du château de Moulins. - Rôle des nouveaux offices à créer et état des gages devant leur être attribués.

1 C 190 (liasse) - 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier

1664-1781. - Pièces relatives à une saisie des gages des trésoriers de France du bureau de Moulins pour refus de paiement de taxes réclamées par la Chambre des comptes (1664). - Arrêt du Conseil rendant aux trésoriers de France du bureau de Riom les retenues faites sur leurs gages pour n'avoir pas envoyé à la Chambre des comptes les actes de foi et hommage et les aveux et dénombremens qu'ils avaient reçus (1691). - Arrêt du Conseil cassant deux arrêts de la chambre des comptes de Paris portant main-levée de saisies féodales faites de l'autorité du bureau des finances de Tours (1740). - Sommations faites par les sieurs Millet, de la Croix et Lamouroux, receveurs généraux des finances de la généralité de Moulins, aux membres du bureau des finances de Moulins de leur remettre leurs procès-verbaux de chevauchées (1728-1741). - Projet d'édit en faveur des bureaux des finances contre

les empiétements des chambres des comptes et cour des aides (imprimé, s. d.). - Lettres relatives à la prétention des membres du bureau des finances de Bourges de recevoir directement les ordres du Roi, écrites à l'occasion de la notification faite audit bureau par le procureur général de la Chambre des comptes de l'édit portant création d'une élection à la Charité-sur -Loire (1696). - Correspondance échangée entre divers bureaux des finances au sujet des prétentions de la Chambre des comptes d'exercer sur eux une action d'autorité, de correction et de discipline (1768-1781), etc.

1 C 191 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier

1641-1759. - Extraits d'édits, ordonnances et arrêts relatifs aux fonctions des trésoriers de France pour ce qui touche aux rivières (s. d.). - Arrêt du Conseil ordonnant qu'il sera dressé état des forêts du département de Bourbonnais par le sieur Amelot, grand maître des eaux et forêts, en présence du procureur général de la reine douanière, usufruitière du duché de Bourbonnais, et que les « bois ouvrez et manufacturez pour les bastimens du Louvre et construction des vaisseaux », et les bois chablis seront vendus au profit de « ladite dame Royne », en présence des trésoriers de France (1641). - Etat des gardes de la maîtrise de Moulins (1676). - Mémoires, lettres, requêtes, etc., relatifs à une instance soumise au Conseil du Roi à la suite de l'opposition formée par le procureur en la maîtrise et forêts de Moulins à la comparution devant les trésoriers de France de plusieurs fermiers de ports et passages sur la rivière d'Allier, qui levaient des droits exorbitants, pour y produire leurs tarifs (1638-39). - Ordonnance du bureau des finances de Moulins contre les sieurs Barbe et Baillon, adjudicataires du bac dudit Moulins, qui avaient exigé des droits plus élevés que ceux fixés par le tarif (1746). - Information relative au renversement du poteau auquel était attachée la grosse corde servant pour le passage des bacs du port de Moulins (1749). - Mémoire pour les trésoriers de France contre le procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de Moulins, relatif à un nouveau conflit de juridiction soulevé à l'occasion de poursuites exercées contre le fermier du bac de la Jolivette qui, pour faire tomber la barque domaniale de Moulins, établie momentanément au-dessous du cours de Bercy pendant la construction du pont de l'Allier, avait fait construire, au lieu du « petit bateau propre à passer des gens de pied dont il s'étoit servi jusqu'alors, de grandes barques pour passer les marchands, bestiaux, voituriers et autres » et était venu se fixer à un endroit nommé les Perrons, situé à une lieue de Moulins (1759), etc.

1 C 192 (liasse) - 37 pièces, papier

XVIIIe siècle. - Filiation des différents offices du bureau des finances de Moulins. - Inventaire des titres, lettres de provisions et quittances de finances de l'office de président trésorier général dont est pourvu Antoine Feydeau, seigneur de Chapeau. - Tableau des créations d'offices au bureau des finances de Moulins, de 1587 à 1635. - Tableau des sommes payées pour chaque office et des gages attribués aux titulaires. - Tableau semblable au précédent, auquel sont ajoutées les observations du bureau et de M. de Villantroys sur les charges imposées à chaque titulaire, etc.

1 C 193 (liasse) - 13 pièces, papier

1631-1755. - Traité avec le sieur Favre, pour la réunion de la qualité de président aux offices des deux plus anciens trésoriers de France de chaque bureau (s. d.) - Délibérations du bureau des finances de Moulins et autres pièces relatives à la réunion des deux charges de présidents de ce bureau, devenues vacantes par la mort du sieur de Champfeu et la résignation du sieur de Laubespain (1631-1633). - Arrêt du Conseil rappelant que les trésoriers de France sont exempts des tailles, attendu qu'ils ont toujours été réputés comme appartenant aux cours souveraines (1641). - Mémoire relatif aux honoraires dus aux trésoriers de France à Moulins pour avoir vaqué à l'imposition de la subsistance

des gens de guerre (1643). - Arrêt du Conseil modérant à la somme de sept mille livres l'imposition établie sur la ville de Moulins pour la subsistance des gens de guerre (1664), etc.

1 C 194 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier

1672-1679. - Rôle des sommes que le Roi « ordonne estre payées par les trésoriers de France, advocats et procureurs... au bureau des finances de Moulins... pour estre conservés en l'exercice et fonction de leurs offices, gages et droits et estre admis au droit annuel pendant neuf années » (1672). - Etat de distribution desdites sommes. - Rôle de la somme de cent cinquante mille livres imposée sur les quatorze trésoriers de France réservés par l'édit de février 1672, « pour jouir des augmentations de gages et autres facultés à eux attribuées par ledit édit ». - Arrêts du Conseil ordonnant aux trésoriers de France conservés de payer les sommes « à quoy ils ont esté taxés », dans la huitaine qui suivra la signification de l'état, et faisant défense très expresse aux trésoriers et autres officiers des bureaux des finances non compris dans ledit état de faire aucune fonction de leurs offices ; - ordonnant que les « thrésoriers de France, advocats et procureurs... du bureau des finances de Moulins demeureront tous conservés en l'exercice et fonction de leurs charges...; qu'ils seront admis au droit annuel... à la charge de payer par eux aux revenus casuels la somme de cent vingt mille livres » (18 sept. 1672) ; - ordonnant que les gages et augmentations de gages attribués aux trésoriers de France du bureau de Moulins seront affectés au paiement de ladite somme de cent vingt mille livres, etc.

1 C 195 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier

1673-1694. - Ordonnance des trésoriers de France à Moulins et sommation au sieur de Lacroix, receveur général des finances, pour obtenir le paiement d'augmentations de gages et le remboursement d'avances (1673). - Etat de distribution de la somme de cent mille livres que devaient payer les trésoriers de France à Riom pour être admis au droit annuel pendant neuf années (1684). - Lettre de M. Le Peletier aux trésoriers de France à Moulins les informant « que le Roy recevra fort agréablement » leur offre d'acquérir pour cinquante mille livres d'augmentations de gages ; répartition de ladite somme sur les membres du bureau des finances de Moulins (1689). - Délibération dudit bureau portant que ses membres donneront volontiers la somme de cinq cent cinquante cinq livres à la personne qui voudra payer pour eux les cinquante mille livres accordées au Roi pour augmentations de gages au denier dix-huit, et qu'ils lui abandonneront lesdits gages. - Etats de sommes payées par les trésoriers de France au bureau de Moulins (1689-1693). - Requête des trésoriers de France à Paris pour être admis à connaître du domaine comme la chambre du trésor, réunie à leur corps par édit de mars 1693 (1694). - Mises de garnisons dans les châteaux de Rochefort, paroisse de Besson, de Beauregard, paroisse de Montilly, etc., appartenant à des trésoriers de France, à la suite du refus par lesdits trésoriers de payer la taxe de leurs privilèges (1694), etc.

1 C 196 (liasse) - 44 pièces, papier

1700-1703. - Edit portant création de six cent mille livres d'augmentations de gages au denier vingt (janv.1700). - Lettre de Chamillart engageant les trésoriers de France du bureau de Moulins à convertir les augmentations de gages au denier dix-huit dont ils jouissent, en augmentations au denier vingt. - Etat de distribution de la somme de quatre-vingt-seize mille livres imposée sur le bureau des finances de Moulins pour sa quote-part des deux millions demandés aux bureaux des finances du Royaume en retour de leur admission au droit annuel ; lettres de MM. d'Armenonville, directeur général des finances, Vidal de Bord, Poncet, etc., relatives à cette affaire (1701-1703). - Lettres de MM. Chamillart et d'Armenonville invitant les trésoriers de France à Moulins à prendre des augmentations de gages au denier, seize en retour de la suppression des trésoriers de France pour les départements de

la taille et les ponts et chaussées (1703). - Réponse des trésoriers de France à Moulins. « Quelque inclination que nous ayons, disent-ils, pour satisfaire à vos ordres, l'épuisement dans lequel nous sommes par les finances que nous avons payées et la rareté de l'argent qui est en cette province, où il n'y a aucun commerce, nous mettent hors d'estat de pouvoir exécuter nostre bonne volonté ». - Prouration donnée au sieur Vidal de Bord, trésorier de France à Moulins, par ses confrères de ce bureau, pour chercher une personne voulant bien prendre les augmentations de gages qui leur sont attribuées (1704), etc.

1 C 197 (liasse) - 1 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier

1704-1744. - Edit portant dispense d'un degré de service pour acquérir la noblesse en faveur de quatre officiers de chaque cour supérieure, à condition, pour ceux-ci, d'acquérir pour trois cents livres d'augmentations de gages (oct. 1704). - Projet d'édit mentionnant l'offre faite par les trésoriers de France à Moulins de payer en corps la somme de vingt-quatre mille livres à condition qu'il leur sera accordé, au lieu de quatre dispenses pour une fois, à perpétuité deux dispenses de degré de service à remplir de cinq ans en cinq ans. - Renonciation, par M. Riou de Lamothe, trésorier de France à Moulins, en faveur de M. Moret, avocat du Roi, de son droit à être désigné pour remplir une des dispenses de degré de service (1708). - Délibérations du bureau des finances de Moulins relatives aux démarches à faire pour obtenir une modération de la taxe de cent cinquante-six mille livres imposée sur ledit bureau; pour emprunter diverses sommes ; etc. (1714). - Edit augmentant de trois millions la finance des offices des bureaux des finances et les confirmant dans leurs privilèges (déc. 1743). - Arrêt du Conseil fixant à cent trente mille livres la quote-part des trésoriers de France à Moulins et leur permettant d'emprunter cette somme (1744), etc.

1 C 198 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier

1758-1771. - Contrat de deux cents livres de rente souscrit par Philibert Griffet de la Baume, au nom des trésoriers de France à Moulins, au profit d'Anne Desruisseaux, veuve de Joseph Vassal (1759). - Notes relatives aux augmentations de gages créées par l'édit de 1758 et à l'emprunt de cent quatre mille livres fait à cette occasion par le bureau des finances de Moulins. - Mémoire des trésoriers de France à Moulins et correspondances se rapportant à la retenue du dixième de leurs augmentations de gages (1766). - Arrêt du Conseil d'Etat permettant aux officiers qui ont été autorisés à emprunter avec exemption de retenue pour fournir leurs finances et augmentations de finances, de faire payer à ceux qui leur ont prêté la retenue du dixième établie par l'édit de décembre 1764 (1765). - Obligation souscrite par les trésoriers de France à Moulins au profit de Jacques-Amable-Gilbert Rollet d'Avaut, président au présidial de Riom (1758). - Mémoires et correspondances relatifs au refus, par le sieur d'Avaut, de supporter la retenue du dixième (1770), etc.

1 C 199 (liasse) - 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier

1672-1674. - Arrêt du Conseil modérant l'évaluation des offices de trésoriers de France (1673); - rôle de modération pour le bureau de Moulins ; - lettre de Colbert aux officiers dudit bureau. « Le Roy aiant esté satisfait, leur écrit-il, du secours volontaire que vostre compagnie a donné pour soutenir les despenses de la guerre, Sa Majesté a résolu de vous faire connoistre que vostre conduite dans cette occasion luy a esté fort agréable. Il a esté rendu pour cet effet un arrest au Conseil à mon raport par lequel Sa Majesté vous remet le droit annuel de l'année dernière et modère l'évaluation de vos charges... C'est une grace dont je ne doute pas que vous ne profitiez pour asseurer vos charges dans vos familles et pour donner à S. M., dans la suite, des marques de vostre zèle dans toutes les occasions

qui s'en présenteront... » (27 janv. 1673). - Arrêts du Conseil ordonnant le paiement des gages des trésoriers de France à Moulins ; - permettant auxdits trésoriers de dresser eux-mêmes le rôle des taxes qu'ils doivent acquitter (1673). - Extraits des registres du conseil de M. le Prince concernant la paulette des officiers du bureau de Moulins (1674), etc.

1 C 200 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier

1684-1686. - Répartition d'une somme remboursée à madame Cadier pour le paiement du droit annuel des années 1684-1685. - Arrêt du Conseil ordonnant que les receveurs généraux des finances remettent entre les mains du sieur Testu, trésorier des revenus casuels, les fonds des gages des officiers des bureaux des finances (1684). - Délibération du bureau des finances de Moulins relative au paiement en corps du droit annuel, dans le but d'obtenir la réduction du quart. - Quittance motivée du paiement du droit annuel des officiers du bureau des finances de Moulins, déduction faite de la somme de cinq cent-soixante-dix livres formant la part due par le sieur Racine. - Emprunt, par lesdits officiers, de dame Marie Guillouet, veuve de Jacques Cadier, de la somme de deux mille six cents livres (1684). - Délibération du bureau contenant soumission de payer entre les mains du receveur des deniers casuels la somme de cent mille livres (1685). - Etat de distribution de ladite somme. - Constitution, par les trésoriers de France à Moulins, au profit de Joachim de Seiglière, seigneur de Boisfranc, d'une rente de deux mille cinquante livres, au capital de quarante-un mille livres. - Mémoire des trésoriers de France à Moulins tendant à prouver qu'ils sont exempts de l'imposition des subsistances (1686), etc.

1 C 201 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 50 pièces, papier

1691-1775. - Main-levée accordée par Antoine d'Aquin, intendant, aux trésoriers de France à Moulins, de la saisie opérée sur leurs gages, pour leur permettre d'acquitter le droit annuel (1691). - Etat de distribution de la somme de cent mille livres imposée sur les officiers du bureau des finances de Moulins, en retour de leur admission au droit annuel pendant neuf ans (1693). - Réclamation du sieur Maret, avocat du Roi, contre ledit état de distribution. - Pièces relatives à la taxe de trois cent quatre-vingt-neuf mille livres imposée aux trésoriers de France pour la confirmation des privilèges à eux attribués par l'édit du mois d'avril 1694. - Edit admettant les officiers des bureaux des finances à payer le droit annuel, à condition d'acquiescer pour deux millions d'augmentations de gages (1701). - Arrêt du Conseil permettant aux officiers des bureaux des finances qui ont payé la finance de leurs augmentations de gages, de faire saisir les gages de ceux de leurs confrères qui ne l'ont pas payée (1704). - Mémoire des officiers des bureaux des finances au sujet du prêt annuel (s. d.). - Lettre du contrôleur général annonçant que le bureau des finances de Moulins est compris pour un principal de cent cinquante mille livres dans les deux cent mille livres d'augmentations de gages créées par édit de février 1770, etc.

1 C 202 (liasse) - 142 pièces, papier

1760-1787. - Lettres des officiers des bureaux des finances de Riom, de Poitiers, de Bordeaux, etc., protestant contre l'édit de février 1770 qui créait pour deux cent mille livres d'augmentations de gages et paraissait exclure les bureaux des finances des compagnies supérieures (1770). - Déclaration du Roi modérant de moitié le marc d'or de noblesse à payer par ceux qui seront pourvus d'offices ne donnant point la noblesse au premier degré (1773). - Lettre de Terray, invitant les trésoriers de France à Moulins à payer le centième denier dans le délai prescrit, s'ils ne veulent pas s'exposer au risque de la vacance de leurs offices. - Correspondances échangées entre les bureaux des finances du Royaume au sujet du centième denier (1773-1779); - circulaires diverses desdits bureaux et extraits de leurs

registres de délibérations, etc.

1 C 203 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier

1673-1789. - Distribution de la somme de 5,357 livres d'augmentations de gages entre les membres du bureau de Moulins (1673). - Autre distribution de gages arrêtée au bureau le 14 mars 1674. - Ordonnance du bureau obligeant le sieur de Faye d'acquitter intégralement le montant de sa taxation, sous peine de saisie de ses gages (1716). - Quittance de la somme de 16,606 Livres payée par le bureau de Moulins, « par forme de don gratuit », conformément à l'arrêt du Conseil du 9 avril 1727 (1729). - Supplique de Marie Baugy, veuve de Gilbert Loyon, receveur des épices du bureau des finances, et d'Elisabeth Petitjean de Lafond, veuve de Jean-Baptiste Perrotin, procureur audit bureau, pour obtenir une réduction sur le chiffre de leur capitation (1754-1762). - Quittances de capitation et de vingtièmes pour les héritiers du sieur Aubery de la Grange ; de décimes pour le curé de Chemilly ; de droits de fief pour François Lomet, avocat en parlement, propriétaire du fief du Lys ; de droits de blairie; etc (1779-1782). - Correspondances relatives à une augmentation de gages de deux millions quatre cent mille livres imposée sur les bureaux des finances par édit du mois d'août 1758, etc.

1 C 204 (liasse) - 95 pièces, papier

1661-1695. - Payement, par Jacques Heyrault, greffier du bureau des finances de Moulins, au sieur Hinselin, député à Paris pour les affaires dudit bureau, de quatre cents livres pour ses frais de déplacement (1661). - Compte des épices pour 1661. Recettes : enregistrement de lettres d'octroi pour Moulins-Engilbert et pour Bourbon ; de lettres d'assiette pour les habitants de Cusset ; etc. Dépenses : aux clerks du palais, pour la Saint-Yves, 15 liv. ; impression d'une ordonnance, 4 liv. ; etc. - Mémoire des dépenses faites à Paris, par le sieur de la Croix, en 1676 et 1680, pour les affaires de la compagnie. - Quittances de gazettes fournies par le sieur Vernoy, à raison de huit livres par trimestre (1684). - Payements audit Vernoy de la somme de trente livres pour l'impression de trois ordonnances concernant les foies et hommages de la généralité de Moulins (1685). - au sieur Chesne, de trente-six livres, « pour un repas que messieurs les trésoriers de France ont fait au bureau » (1686) ; - au sieur Magdelana, de quatre-vingts livres pour le même objet (1686). - Etat des avances faites par Jean Griffet, greffier du bureau. - Payé au sieur Allayx quinze livres pour l'entretien, pendant un an, des couvertures en ardoise du pavillon du bureau des finances (1691). - Dépenses faites à l'occasion d'un voyage à Bourbon (1692). - Mémoire d'impressions fournies par le sieur Vernoy (1693). - Quittance de vingt-cinq sols pour une peau de vélin fournie par madame Vernoy, pour faire un tableau des membres du bureau (1694). - Donné à mesdames de Champfeu et Martin quarante livres pour être délivrées aux « pauvres estrangers qui doivent sortir de cette ville » (1694), etc.

1 C 205 (liasse) - 70 pièces, papier ; 1 cahier de 26 feuillets

1695-1698. - Reçu de trente-six livres pour gazettes fournies par Jeanne Tamisier (1695). - Devis de réparations à faire au portail du bureau. - Reçu de cent trente-neuf livres, montant des frais faits par le sieur Poncet, « à cause de son transport dans les élections de Montluçon, Guéret et Combraille, pour dresser procès-verbal de l'état des biens de la terre ». - Mémoire de frais faits à Paris par M. de Beausson : « Pour aller à Paris en poste, 109 liv. ; pour séjour à Fontainebleau pendant 25 jours, 207 l. (1695). - Aumône de sept livres faite « au sieur baron de Forbest, escossois, par l'ordre de la compagnie » (1696). - Dépense de quatre-vingt-dix livres « faite pour le voyage de Bourbon, à cause de l'arrivée de monsieur le duc de Beauviller, pour lui faire compliment ». - Frais d'un voyage à Gannat, pour le procès-verbal de chevauchée (1697). - Quittance de trente-six livres payées pour peinture des armoiries de la compagnie. - « Etat des payemens fais à MM. les trésoriers de France de

la généralité de Moulins de tous leurs gages... Monsieur Racine a de gages pour lad. Année 1697, 2248 l. 10 sols. Sera payé à Paris... Monsieur Racine ; ses gages sont payables à Paris et il paye sa capitation audit lieu. ; n'a point de bois à Moulins (1698), etc.

1 C 206 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier

1700-1718. - Quittance de trente livres pour fourniture de la *Gazette* pendant l'année 1700. - Mémoire de réparations aux bâtiments du bureau. - Opposition des trésoriers de France à Moulins à la vente de la charge du sieur Garnier d'Avrilly, leur collègue, avant d'avoir été payés des sommes à eux dues sur ladite charge (1700). - Quittance de la somme payée par le bureau en retour de la dispense d'un degré de service. - « Etat de distribution de ce que doit chacun de messieurs, tant pour la taxe, capitation, paulette, frais d'emprunt », etc. (1701). - Procès-verbal d'emprisonnement du sieur Griffet, greffier en chef au bureau des finances de Moulins, pour refus de paiement des gages des trésoriers de France. - « Etat de ce qui revient à chacun de messieurs les présidens trésoriers de France, avocats, procureurs du Roy et greffiers, pour leurs gages, déduction faite de ce que chacun doit de capitation, polette et taxe de l'annuel », pour l'année 1702. - Etats de gages pour 1705, 1706, 1708, 1710, 1715 et 1716, etc.

1 C 207 (liasse) -72 pièces, papier

1733-1742. - Délibérations du bureau relatives à la répartition des gages et à la nomination du sieur Jean-Baptiste Penin Saint-André comme secrétaire de la compagnie, en remplacement du sieur Pomotte (1735). - Quittance de soixante-quinze livres payées à Gagnon, fils, pour achat de coutellerie (1740). - Ordres de payer à Caux, tailleur, quarante-huit livres, pour la façon de huit robes à l'usage de la compagnie ; - au sieur Chaillot, trente-six livres, pour les déboursés par lui faits en la chevauchée de Château-Chinon ; - « au trésorier du concert, la somme de quatre cent quatre-vingts livres, pour ... abonnement de l'année 1740. - Mémoire de fournitures faites par les sieurs Moreau et Michel de Bellecour, marchands d'étoffes. - Etats des dépenses faites dans l'affaire de M. de Saincy contre le curé de Saint-Pourçain-Malchère (1741) ; - et dans celle des officiers du bureau contre M. de Fognat, etc.

1 C 208 (liasse) - 101 pièces, papier

1742-1748. - Ordre de payer la somme de cent cinq livres à M. d'Aigrepont, « pour les frais de la chevauchée par lui faite en l'élection de Gannat ». - Entretien de la tribune réservée dans l'église Notre-Dame aux membres du bureau (1742). - Dépense de six cents livres pour lever l'arrêt obtenu par la compagnie contre les officiers de police de la ville de Bourbon (1743). - Ordre de payer quarante-cinq livres à Duguet, huissier, pour six journées employées à aller à Chénérailles, assigner le nommé Bussière de Courtias. - Paiement de quatre cent quatre-vingts livres au trésorier de l'académie de musique et de deux cent quarante livres pour gratification faite au concert (1745). - Ordre de payer vingt livres au sieur Faure, libraire, pour l'impression de différentes ordonnances. - Payé à Reigneront trente livres pour le racommodage des tapisseries du bureau (1748) ; - au sieur Jacotin six livres pour avoir fait un mémoire concernant les fiefs de la Marche, etc.

1 C 209 (liasse) - 102 pièces, papier

1749-1754. - Payé six livres au sieur Duguet, huissier, pour avoir fait tendre et détendre les tapisseries, le jour de la Fête-Dieu, et pour avoir fait « blanchir les colets de messieurs » (1749) ; - cent livres à Granjux, huissier, pour achat de bois. - Etat des impressions et autres fournitures faites pour le service du bureau des finances de la généralité de Moulins, depuis le 5 juin 1747, par le sieur Faure, imprimeur-libraire (1749). - Payé quarante livres à Evezard, ingénieur, pour avoir dressé le plan d'alignement de la rue de l'Aumône et du cours Doujat (1750) ; - quarante-quatre livres à M. de

Saincy, fils, pour être allé à Château-Chinon faire l'adjudication des octrois (1751). - Quittance de sommes payées à divers pour travaux faits à la suite de la chute d'une partie de la toiture du bureau des finances (1752). - Payé aux PP. Augustins cent cinquante livres pour une année de loyer du bureau ; - au sieur Desgranges trente-six livres, pour achat de collets à l'usage de la compagnie (1754), etc.

1 C 210 (liasse) - 92 pièces, papier

1731-1759. - Etat des lettres écrites pour le bureau pendant l'année 1755. - Payé cinquante livres pour la refonte des cloches d'Iseure ; - six livres à Reigneron, huissier du bureau, pour copie et signification de l'arrêt obtenu par le bureau contre les officiers de police de Moulins, au sujet des pavés (1757) ; - trente livres à M. Ripoud, pour le département de la taille de l'élection de Gannat (1757) ; - sept cent vingt livres à M. Moret, trésorier du concert, « pour le concert de la présente année, sans tirer à conséquence » (1759) ; - trente-trois livres aux PP. Chartreux de Moulins, pour intérêts. - « Coutellerie envoyée par le courrier du 6 août 1758... pour le premier commis de M. Chauvelin : un couteau de poche pour femme, à manche de nacre de perle, avec la cuvette et la gorge en or, 9 liv. ; une douzaine de couteaux pour le dessert, en nacre de perle, lames et garnitures d'argent, 96 liv... » - Mémoires et quittances d'honoraires des avocats au Conseil. Mémoire des frais faits dans l'affaire des trésoriers contre Raymond, curé de Saint-Pourçain-de-Malchère, et autres.- Quittances de M. de Maurois, du contingent fourni par le bureau des finances (1731-1737). - Quittances du même de ses honoraires de député du bureau, avec mémoires de frais déboursés (1742-1756). - Mémoires des honoraires dus à M. de la Balme pour les affaires du bureau contre les sieurs Pelletier, de Ris, la maîtrise des eaux et forêts de Moulins, etc. (1759), etc.

1 C 211 (liasse) - 135 pièces, papier

1759-1766. - Payé cent cinquante livres aux Augustins de Moulins, pour une année du loyer de l'appartement que les trésoriers de France occupaient dans leur couvent (1760) ; - six cents livres aux sieurs Moreau et Michel de Bellecour, pour fourniture de satin pour les robes du bureau, collets, rubans, etc. - Lettre de M. de Villantroys, trésorier de France à l'Orléans et député à Paris par le bureau de Moulins, accusant réception d'une somme de neuf cent vingt-huit livres. - Payé à Reigneron, huissier de bureau, « cinquante-sept livres quinze sols, pour frais et faux frais, ou journées par lui employées à l'occasion des changements et réparations à faire et faux frais, ou journées par lui employées à l'occasion des changements et réparations à faire dans ma grande route de Paris à Lyon, pour le passage de Sa Majesté » ; - à la veuve Faure, imprimeur, neuf livres, pour l'impression d'une ordonnance du bureau défendant de vider les bassins des fontaines publiques. - Quittances de sommes payées aux héritiers de Nicolas de Villaines (1761). - Payé, à M. Trézaguet de Lille, quatre cent livres à compte pour la copie du plan de la ville de Moulins et pour d'autres travaux (1764). - Tableau des gages réunis dus au bureau des finances de Moulins. - Quittances d'arrérages de rentes payés au sieur Raveau, au receveur du collège de Moulins, aux Carmélites, au chapitre de Verneuil, au receveur des écoles chrétiennes, aux hospitalières de Saint-Augustin de Guéret, aux Bernardines de Montluçon, aux Visitandines de Moulins, etc. (1765-1766). - Payé, à Reigneron, huissier, quarante-huit livres pour les saisies féodales des fiefs de Sainte-Christine et de Paluet, appartenant au sieur Dufraise du Chez (1766). - Quittances de leur part de gages réunis données par les membres du bureau (1763), etc.

1 C 212 (liasse) - 124 pièces, papier

1766-1768. - Quitances d'arrérages de rentes données par le comte de Gaulmyn, comme administrateur et receveur des pauvres de Saint-Joseph ; par les sieurs de Givreuil ; Hastier de la Praille ; de la Martillière ; Palierne de Chassenat ; de Villaines de Saint-Julien ; de Rebière de Vaillac ;

du Clerroy, Laplace, curé de Saint-Jean et directeur des écoles chrétiennes; de Champfeu, etc. (1766-1767). - Remise de cent-vingt livres entre les mains de M. Lhérondet, curé de Saint-Pierre de Moulins, pour aumônes confiées à ses soins (1766). - Reçu de trente livres payées au sieur de Brie, pour les plans d'un bâtiment à construire pour le bureau des finances. - Payés six cents livres pour l'abonnement au concert. - Mémoire de fournitures faites par la veuve Faure, imprimeur. - Quittances d'arrérages de rentes données par F. Edouard Provenchère, procureur de la chartreuse de Moulins ; par le syndic du chapitre de Verneuil ; etc. (1768). - Mémoire de réparations faites aux anciens bâtiments du bureau, etc.

1 C 213 (liasse) - 150 pièces, papier

1768-1771. - Quittances de gages réunis données à M. Nicole de Morigny, syndic de la compagnie des trésoriers de France à Moulins, par lesdits trésoriers et les héritiers de M. de Villaines, en 1768 et 1769. - Quittances d'arrérages de rentes données par Marie de Fornoue, prieure des Augustines de Guéret ; par Anne-Madeleine de Belleisle, supérieure de la Visitation de Moulins ; par Elisabeth Dupuis, supérieure des Bernardines de Montluçon ; par le sieur Panay, directeur des écoles chrétiennes de Moulins ; par Bonnin, économiste-séquestre des revenus du collège ; par M. de Rollet d'Avaux ; etc. (1768-1770). - Quittance de cent livres payées pour abonnement au rôle des boues (1769). - Payés, trente-cinq livres à M. Vernin d'Aigrepont, pour avoir dressé procès-verbal de l'état du chemin de Saint-Pierre-le-Moûtier à Decize (1770) ; soixante-onze livres à M. Garreau du Planchat, pour les frais de chevauchée de l'élection de Guéret (1771). - Mémoire de fournitures faites par la veuve Faure, libraire. - Payé cinq cent neuf livres à M. de Villantroys, etc.

1 C 214 (liasse) - 173 pièces, papier

1770-1774. - Payé à M. de Morigny deux mille quatre cents livres pour les frais de son voyage à Paris. - Procuration de Françoise Raveau, ancienne gouvernante de la marquise de Villaines, pour toucher les arrérages d'une rente de deux cents livres à elle constituée sur les trésoriers de France à Moulins. - Quittances d'arrérages de rentes données par la dame Saint-Maur de Montaignac, supérieure des Bernardines de Montluçon ; - par M. de Champfeu, receveur de l'hôpital Saint-Joseph de Moulins ; - par F. Edouard Provenchère, prieur des Chartreux dudit Moulins (1770-1772). - Quittances de gages réunis (1771-1772). - Payé, à Salomon, tourneur, vingt livres huit sols, pour douze chaises de bois de cerisier (1773) ; - à Durye, greffier en chef du bureau, vingt-sept livres, pour avoir dressé le procès-verbal du mauvais état des pavés de la ville de Souvigny ; - à M. Pornotte, cent cinquante livres, pour avoir servi de secrétaire pendant un mois (1774). - Aux PP. Augustins de Moulins, cent cinquante livres, pour une année de loyer, etc.

1 C 215 (liasse) - 136 pièces, papier

1774-1780. - Quittances de gages données par les héritiers de MM. de Corsemblent et Garreau de la Seiglière. - Mémoire d'impressions faites par la veuve Faure, en 1774. - Payé à M. de la Vierge trente-quatre livres quatre sols pour la chevauchée de l'élection d'Evraux et le département fait à Montmarault, en 1774. - Quittances d'arrérages de rentes données par dame Augustine de Damas, supérieure de la Visitation de Moulins ; - par Henriette de le Carbonnières, supérieure des Bernardines de Montluçon ; - par M. de Villaines de Saint-Julien ; - par Mussier, syndic du chapitre de Verneuil. - Quittances de gages réunis. - Procuration des héritiers de Michel de la Martellière et vente de l'office de trésorier de France au bureau de Moulins dont était pourvu ce dernier, à Louis-Simon de Lessard, seigneur de Saint-Sornin, pour la somme de trent-huit mille six cents livres (1776). - Mémoire des dépenses faites par MM. les trésoriers de France pour aller à Nevers. - Payé à M. de Morigny deux

mille cent soixante-quatorze livres pour les frais d'un voyage à Paris. - Mémoire « de la dépense qui a été faite en allant et revenant de Montluçon » - Etat des dépenses ordinaires et extraordinaires faites par le bureau des finances de Moulins pendant l'année 1775 : à Boiron, coutelier, cinq cent dix livres ; à M. de Villantroys, cinq cent vingt-quatre livres..., etc.

1 C 216 (liasse) - 186 pièces, papier

1776-1780. - Lettre de la veuve Leclerc, imprimeur du Roi à Nancy, annonçant l'envoi de vingt-cinq exemplaires du *Traité historique de l'état des trésoriers de France...* par M. de Gironcourt, et lettre de l'auteur remerciant des marques d'encouragement que le bureau de Moulins a bien voulu lui donner (1776). - Etat des dépenses communes faites pour le bureau pendant l'année 1776 : pour l'abonnement du concert, six cents livres ; au sieur Penin Saint-André, secrétaire, six cents livres ; à M. de Morigny, pour un voyage à Paris, onze cent cinquante-deux livres ; etc. Total de la dépense : 3902 livres 12 sols et 6 deniers. - Quittances des arrérages de la rente de deux mille quatre cent cinquante livres due au sieur Bellanger (1776-1779). - Partage, procurations et autres pièces relatives à la succession du sieur de la Martellière, en son vivant trésorier de France à Moulins (1776-1779). - Quittances d'arrérages de rentes données par le sieur du Deffan ; - par Yves Quilgars, coadjuteur de la chartreuse de Moulins ; - par dame Marie-Augustine de Damas, supérieure de la Visitation de Moulins ; - etc. - Payé douze livres, « pour l'offerte de l'enterrement » de M. Jacquet (1777). - Mémoire des fournitures faites au bureau par la veuve Faure et Vidalin, imprimeurs. - Payé, à M. Bardonnnet, « la somme de trois cents livres pour être distribuée en faveur des incendiés » (7 août 1778) ; - à M. Mars, la somme de cent vingt livres qu'il a donnée en forme d'étrennes aux suisses de ministres, lors de son séjour à Paris, etc.

1 C 217 (liasse) - 164 pièces, papier

1779-1781. - Quittances de la part de gages revenant à divers officiers du bureau sur l'office de lieutenant général du domaine (1780). - Quittances de gages réunis. - Mémoire de fournitures et d'impressions présenté par la veuve Faure et Vidalin. - Payé, à M. Perrotin, six livres, pour l'*Etat véritable des trésoriers de France* ; - à M. Alaroz de Beauregard, soixante livres, pour la chevauchée de l'élection d'Evaux ; - à M. Thorel de Campigneulles, quatre-vingt-dix livres, pour trente exemplaires de son livre intitulé : *Réponse de M***, trésorier de France, des Académies de Lyon..., au traité de M. Jousse, conseiller au présidial d'Orléans, sur la juridiction des trésoriers de France...* (1779). - Quittances d'arrérages de rentes données par le sieur Bourgoïn, prêtre de la Doctrine chrétienne et recteur du collège de Moulins ; - par dame Gabrielle de la Seiglière, prieure des religieuses hospitalières de Saint-Augustin de Guéret ; - par Christophe-Antoine Gerle, prieur de la chartreuse de Moulins ; - etc. - Documents relatifs à la succession de Marie-Anne Boujonner, veuve de Jean-Simon Taillandier, trésorier de France au bureau de Moulins, etc.

1 C 218 (liasse) - 174 pièces, papier

1781-1787. - Pièces relatives à la succession de Louis-Augustin-Albert de Mazières, seigneur du Buart, trésorier de France au bureau de Moulins (1781). - Payé, à M. de la Jolivette, soixante-douze livres pour la chevauchée et le département de Guéret ; - à M. Perrotin, la même somme, pour l'adjudication des octrois de Château-Chinon ; - à M. Mars, neuf cent soixante livres, pour les frais d'un voyage à Paris ; - etc. - Quittances d'arrérages de rentes données par Aubier de la Monteille, doyen du chapitre de Verneuil (1784) ; - par M. Joly de Champfeu ; - par Chabot, trésorier du revenu des pauvres de Saint-Joseph ; - par Batilde Laurencel, supérieure des Bernardines de Montluçon (1786) ; - par Charlotte Ajasson de Grandsaigne, prieure des religieuses hospitalières de Guéret ; - par Laban, procureur du collège de Moulins ; - par F. Paul Deschères, prieur des Chartreux ; - etc. -

Mémoire de fournitures faites par la veuve Faure et Vidalin (1785-1786). - Procuration donnée par la veuve du sieur Antoine-Louis Bellanger au sieur Poulain, pour toucher les intérêts de la somme de quarante-neuf mille livres, prêtée par son mari au bureau des finances de Moulins (1787), etc.

1 C 219 (liasse) - 28 pièces, papier

1760-1787. - Lettres de M. d'Ormesson accompagnant l'envoi de « l'état du Roi des finances de la généralité de Moulins », arrêté au Conseil pour l'année 1761 (1762) ; - du sieur Lamouroux de Saint-Julien, portant qu'il n'attendra pas l'état du Roi pour payer les gages de 1767 (1769) ; - du sieur Millet, annonçant qu'il vient d'inviter le sieur Donjon à payer un à-compte sur les gages de 1774 (décembre 1775) ; - du bureau des finances de Bordeaux, relative au paiement des gages. « Il y a quinze ans, disent les officiers de ce bureau, que ce paiement se faisoit régulièrement chaque année ; et avant la fin de l'année chaque membre de la compagnie recevoit le montant de ses gages. Depuis cette époque, il y a eu des retards progressifs ; d'abord une année fut arréragée, ensuite deux, et maintenant cette première année arréragée ne nous est payée que dans le courant de la troisième année » (1779). - Lettres semblables des bureaux des finances de Montauban, de la Rochelle, de Champagne, de Dijon, de Provence, de Rouen, de Lyon, de Poitiers, de Caen, de Lille, de Toulouse, etc. Ce dernier bureau est le seul qui se déclare satisfait; celui de Poitiers dit qu'à la suite de réclamation adressées à Necker, le receveur général Desbret fut invité à payer immédiatement, etc.

1 C 220 (liasse) - 133 pièces, papier

1768-1780. - Quittance du droit annuel portant dispense de quarante jours d'office, pour Joseph-Joachim de Belair, Jean-François de Bonnefoy, François-René-Vincent Boucheron, François Duché, Gilbert Gascoin de Villecourt, Jean-Jacques Rousseau de Sainte-Placide, etc., trésoriers de France au bureau de Moulins (1768-1771). - Quittances du droit de centième denier pour jouir de la dispense de quarante jours d'office, délivrées à MM. Simonin du Vernay, Abdon-Jean-René Garreau du Planchat, Pierre Simon de Quirielle, Jean-Baptiste de la Brosse, Jacques Heulhard, Claude Mars, Joseph-Joachim Robin de Belair, Pierre Vernin d'Aigrepont et autres membres du bureau des finances de Moulins (1772-1780), etc.

1 C 221 (liasse.) - 2 pièces, parchemin ; 18 pièces papier

1624-1788. - Mémoire sur l'ordonnance des trésoriers de France à Moulins, du 9 septembre 1624, portant que les seigneurs justiciers devront justifier par titres de leurs droits de justice (1624). - Arrêts du Conseil en faveur du bureau des finances de Metz, maintenant les trésoriers de France dans le droit d'enregistrer les lettres d'érection et de confirmation des terres en marquisat, comté ou baronnie (1734-1740). Lettre des trésoriers de France à Montpellier relative au refus, par l'intendant Chauvelin, de leur permettre de lever une taxe à l'occasion de l'érection de la terre de M. de Montpezat en marquisat (1762). - Lettre du bureau des finances de Moulins relative au refus, par M. de Douzon, d'acquitter cent soixante livres à l'occasion de l'érection de sa terre en comté (1769). - Ordonnance du bureau des finances de la généralité de Paris concernant l'enregistrement « des lettres de noblesse, de confirmations, d'amortissement, érection de terre et établissement de foires et marchés » (1773). - Arrêt du Conseil maintenant « Jean Demay, sieur de la Vilderie, ses enfants, successeurs et postérité, en la qualité de nobles et écuyers » (1669). - Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant « que tous ceux qui auront fait enregistrer leurs armoiries pourront les mettre sur leurs carrosses, vaisselle et ailleurs... ; qu'il sera dressé procès-verbal par messieurs les intendants des noms et qualitez de ceux qui ont fait oster leurs armes de leurs carrosses, vaisselle et autres meubles... ; qu'en procédant à la réception des armoiries, il ne soit admis aucune fleur de lys d'or sur un champ d'azur pour pièce de l'écu, qu'il ne

soit apparu de titre ou possession valables » (1697). - Mémoire sur la forme des preuves nécessaires pour être reçu sous-lieutenant dans les régiments d'infanterie française, cavalerie, cheveau-légers, dragons et hussards à cheval. - « Instruction de ce qu'il convient faire pour obtenir une place de demoiselle dans la maison de Saint-Louis, établie à Saint-Cir ». - Conditions à remplir pour l'admission aux places d'aspirant-garde de la marine, etc.

1 C 222 (liasse) - 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier

1737-1739. - Procès-verbal d'apposition de scellés sur les effets dépendant de la succession de la dame de Bianky, veuve du sieur Chrétien de Briailles, dont le décès donnait lieu à l'ouverture du droit d'aubaine, et inventaire desdits effets qui se trouvaient renfermés au château de Seganges et dans une maison située à Moulins, rue de l'Aumône (1737). - Déclaration des objets mobiliers existant dans la seigneurie et domaine de Villefranche, située dans la paroisse de Meillard. - Mémoires et requêtes d'Anne de Bianky, femme de Simon Cadier, et de Catherine de Bianky, femme de François du Broc, héritières de la défunte, pour obtenir la levée des scellés (1738). - Arrêt du Conseil ordonnant que les lettres de naturalité accordées aux dites dames, au mois de janvier 1725, seront enregistrées au bureau des finances de Moulins (1739). - Requête pour obtenir ledit enregistrement et procès-verbal de levée des scellés (1739), etc.

1 C 223 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier

1629-1780. - Arrêt du Conseil portant que les trésoriers de France, contrairement aux prétentions de la Chambre des comptes, « jouyront de la réception des foy et hommages, lettres de souffrance et confortemain, ainsi qu'ils faisoient avant l'edict d'avril mil six cens vingt-sept » (1629). - Arrêt du même genre pour les bureaux des finances de Bourges et de Châlons, les maintenant dans le droit de recevoir les hommages quelle que soit la valeur des fiefs, « à l'exception toutesfois de tous les duchez, et des comtez, marquisats, vicomtez, baronnies et chastellenies vérifiées, dont les hommages seront rendus à la personne de S. M., ou de M. le Chancelier, ou à la Chambre des Comptes » (1668). - Mémoire sur le droit des trésoriers de France de recevoir les hommages et des dénombremens (1678). - Arrêt du Conseil prorogeant de six mois les délais accordés aux vassaux de la haute Marche pour faire hommage au Roi à l'occasion de son joyeux avènement, et autorisant lesdits vassaux à se faire représenter par procureurs munis de procurations spéciales (1723). - Arrêt du Conseil ordonnant que les officiers des bureaux des finances seront tenus d'envoyer, dans un délai de trois mois, aux chambres des comptes dans le ressort desquelles ils exercent, les originaux des actes de foi et hommage et d'aveu et dénombrement qu'ils auront reçus (1727). - Lettres patentes du Roi par lesquelles il accorde à ses vassaux jusqu'au 1er janvier 1777 pour lui rendre foi et hommage à l'occasion de son heureux avènement à la couronne (1775). - Arrêt du Conseil prorogeant ce délai jusqu'au 1er janvier 1778. - Lettre du garde des sceaux au procureur du Roi au bureau des finances de Moulins déclarant irrégulier l'acte de foi et hommage fait par le sieur Rochon de Vallette devant la porte du bureau (1780), etc.

1 C 224 (liasse) - 53 pièces, papier

1761-1765. - Lettres de M. Dissandes de Bogenet exposant qu'il ne croit pas être tenu de prêter foi et hommage pour ses fiefs situés dans les châtelainies d'Ahun, Jarnages et Chénéraillies (1761) ; - de Boudachier, curé, demandant un délai pour les possesseurs des fiefs du Pot et de Fromentaux, dans la Marche ; - de M. Lasnier de Confolant exposant que son fief de Confolant, situé dans la paroisse de Fresselines, n'est qu'un arrière-fief pour lequel il n'est pas dû hommage du Roi ; - du sieur Audebal, receveur de la terre de Préligny, près Nevers, disant que les fiefs de Prély-Cherault et de Vesvre

relèvent, le premier du duché de Nevers, le second du comté et marquisat de la Tournelle ; - de M. Dubruel de la Villatte, curé de Guéret, annonçant qu'il a donné procuration à Béraud, notaire à Moulins, pour faire hommage pour son fief de la Villatte, situé dans la paroisse de Saint-Sulpice-le-Guérétois, et ajoutant qu'il ne doit pas l'hommage pour son fief des Forgettes, parce qu'il est situé dans les châtelainies d'Ahun, Jarnages et Chenérailles ; - du sieur de Fournoue portant que son fief du Mouchetard est une dépendance de la commanderie de Maisonnisse et que son fief d'Ardillat relève de la vicomté de Châteaueclou ;

- de M. de Saint-Loup, garde du corps, disant que son fief de Saint-Loup doit l'hommage à M. de la Feuillade ; - du sieur Blanzat, lieutenant particulier au présidial de Saint-Pierre-le-Moutier, au sujet de deux droits de pêche dans la rivière d'Aron, tenus, l'un en franc-allevé, l'autre du duc de Nevers ; - de M. de la Villatte-Billon, lieutenant général criminel à Guéret, au sujet de son fief de la Villatte-Billon, dans la Marche ; - du sieur Dollé, demandant un délai pour Mme la marquise de Sainte-Rémy, au sujet du dénombrement de sa terre de Laménay ; - de M. Garreau, où il examine si les propriétaires de fiefs situés dans la vicomté d'Aubusson doivent rendre hommage au Roi ; - du sieur de la Marche, de Fresselines, demandant un délai pour prêter hommage et pour fournir le dénombrement du fief de Puyguillon ; - du sieur Lelarge des Saules, disant que la terre de la Bretauillère, pour laquelle il est invité à prêter foi et hommage, appartient à M. de la Marche de Pierrefolle ; - du sieur Chorillon des Rioux, refusant de prêter foi et hommage pour son fief des Rioux ; - etc. - Mémoire sur les fiefs de la Villatte-Billon et du Monteil. - Lettres de M. de Champrobert, procureur du Roi en la maîtrise de Nevers, demandant un délai pour Mme de la Forest, sa soeur, au sujet de la foi et de l'hommage qu'elle devait pour les fiefs et justices de la Forest et de Matouge ; - de M. Baret d'Auriolle, réclamant aussi un délai pour fournir le dénombrement de ses fiefs du Monteil, de la Charneille, etc. ; - du représentant de Mme la maréchale de Villars, au sujet de l'hommage dû pour la seigneurie de la Nocle : - de M. Reugny du Tremblay, disant qu'il a déjà rempli pour sa terre du Tremblay « toute la cérémonie » exigée dans la prestation de foi et hommage ; - de M. Etignard de Coulon, demandant un délai pour fournir le dénombrement du fief de Chantereau ; - etc. - Etat des fiefs de la Marche « dont les propriétaires sont en retard de faire la foy-hommage et fournir le dénombrement », etc.

1 C 225 (liasse) - 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier, 2 sceaux.

1669-1785. - Acte de foi et hommage prêté entre les mains des trésoriers de France à Riom, par Jacques Artaud d'Apchon, pour ses terres et seigneuries d'Apchon, les Vaulmiers, Falgoux et Saint-Vincent, à lui appartenant par droit successif et mouvant du Roi à cause de son duché d'Auvergne et château du Louvre (1669). - Arrêts du Conseil d'Etat confirmant la saisie pratiquée par le bureau des finances de Moulins sur le fief de la Chésotte, situé dans la paroisse d'Archignat, pour défaut d'hommage (1778) ; - décidant qu'il sera fourni, par la Chambre des comptes de Paris et par le bureau des finances de Moulins, des mémoires sur la saisie féodale du fief d'Huriel, appartenant au sieur Jeannot de Bartillat (1778) ; - déclarant valables la saisie des fiefs de Villepeloux, appartenant au sieur Rochon de Vallette ; de Sainte-Feyre, appartenant au sieur Mérigot ; du Breuil et Bas-Breuil, appartenant au sieur de Seiglière ; de Saint-Sulpice-le-Guérétois, appartenant au sieur Filloux ; etc. (1780) ; - maintenant le bureau des finances de Moulins, contre les prétentions de celui de Riom, dans le droit de recevoir les hommages et dénombremens des fiefs situés dans l'étendue de son ressort, sans distinction du chef-lieu de mouvance (1783) ; - exemptant des effets de la saisie féodale des vassaux qui prêteront foi et hommage et fourniront leur dénombrement dans un délai de six mois (1785), etc.

1 C 226 (liasse) - 15 pièces, papier

1555-1559. - Constitutions, par les échevins de Nevers, au profit de Louis Tridon, de Château-Chinon, de soixante sols de rente sur la gabelle du grenier à sel de ladite ville de Nevers ; - par les mêmes, de la

même rente au profit de Jean Biermoy, marchand pintier de Nevers ; - par les mêmes, d'autres rentes au profit de Jean Coquillard, marchand de Nevers, Pierre Damond, tanneur, et Gilbert Bombeault, de la paroisse de Mars (1555). - Lettres de Henri II donnant charge aux trésoriers de France établis à Bourges de contracter emprunt sur les « riches et plus aisez ausquels Dieu a fait la grace d'avoir de quoy supporter les incommoditez du temps », pour « subvenir » à ses « affaires qui sont ceux de la respublicque, afin de poursuivre l'occasion et la fortune que Dieu nous a présentée par la nouvelle conquête de Calais, ostant le pied que l'Anglois, ancien ennemy de cette couronne, a depuis longtemps tenu en la terre ferme des limittes anciennes de ce Royaulme » (16 janv. 1557). - Autres lettres fixant à « six vingtz mil escus » la somme à réunir dans la généralité de Bourges et invitant les commissaires désignés pour effectuer l'emprunt, à user contre ceux qu'ils trouveront « reffusans par une certaine ingratitude... les contrainctes » qu'ils verront « estre requises et nécessaires, mettant en garnison des sergens en leurs maisons à leurs despens », saisissant leurs maisons, biens meubles et héritages, etc. « Et davantage, eSaint-il dit, pour ce que aucuns de ceux à qui vous vous adresserés se pourront excuser n'avoir en deniers comptans la somme que vous leur demanderés par prest, mais bien de la vaisselle d'argent, vous accepterés et prendrés d'eulx de la vaisselle jusques à la concurrence de la ladite somme, si tant est que icelle vaisselle ne fust de trop grande et chiere façon, pour la perte que nous et les presteurs en pourroient avoir, car nous ne voulons pas que vous en preniez qui excède XX s. pour marc en façon... » (16 janv. 1557). - Constitution de quatre cents livres de rente sur les aides et l'équivalent du Bourbonnais, par les commissaires susdits, au profit de Jean Chartier ; - constitution par les mêmes, au profit de Guillaume Glon, marchand à Decize, de la rente de quatre livres tournois sur l'équivalent du Nivernais (1558) ; - par les mêmes, au profit de Léonard Pouillyot, de Beaumont-sur-Sardolles, de vingt sols tournois de rente sur les aides du Nivernais ; - par les mêmes au profit de Guillaume Bureau, sieur de Chevanes, de quatre livres de rente sur lesdits aides et équivalent du Nivernais ; - par les mêmes, au profit de Jacques Hannequin, « au nom et comme procureur des habitans de la ville et chastellenie de Gannat et parroisses circonvoisines », de trente livres de rente sur les aides du Berry. - Vente, par les mêmes, à Louis Verrier, procureur au présidial de Moulins, Pierre Lordon, Crespin Roche, Nicolas Place, etc., procureurs à Moulins, pour le prix de trois cent quarante-deux livres, du huitième « du vin qui se vend et vendra en détail ès lieux et parroisses de Saint-Leobardin en Bourbon, Lucenay-en-Vallet, Genestines, Chezy près Molins, Chazeul, Saint-Loup près Varennes et Neutvis près Molins » (1559), etc.

1 C 227 (liasse) - 20 pièces, papier

1561-1576. - Constitution de quarante sols de rente sur les aides du Nivernais, au profit de Jean Veau, marchand à Saint-Pierre-le-Moûtier (1561). - Répartition, par Antoine Meaulne, Jean Dumont, Jean Mage et François Meaulne, consuls et leveurs des tailles de la ville d'Aubusson, de la somme de douze cents livres de rente demandée aux habitants de ladite ville ; lettres de Charles IX ordonnant la constitution de cent mille livres de rente sur les plus clairs deniers de ses recettes générales, pour « subvenir à la despance extraordinaire des armées et entretenement des gens de guerre... que la desobéissance et rebellion des habitans de Larochele, Sancerre et autres villes occupées par les rebelles » l'ont contraint de faire (2 déc. 1572) ; - quote-part dudit emprunt imposée sur divers particuliers par Jean de Pierrefitte, trésorier de France à Riom, Georges Gras-de-Pain, seigneur de la Courtine et Julhat, général des finances, et Jacques du Bourg, président et lieutenant général en la sénéchaussée et présidial d'Auvergne, « commissaires et deputés par S.M. pour deppartir et esgaller la somme de soixante mil livres sur les plus riches et aisés habitans des villes et faultz bourgs et autres lieux en l'estandue de ladite généralité, à la charge de constituer rante à raison du denier douze... ». - Constitutions de dix livres de rente sur l'équivalent de l'élection de Combraille, au profit de Fiacre Lauvergnat (1571) ; - de quinze livres sur les tailles de Nevers, au profit de Jean Destrapières, bourgeois dudit Nevers (1573) ;
- de dix livres sur les tailles de Nevers, au profit de Thomas Berthelot, marchand poissonnier.
- Sommaton de François de Champeyre, bourgeois de Crocq, à Antoine de May, receveur des deniers

royaux en l'élection de Combraille et Franc-Alleu, de lui payer les arrérages d'une rente de dix livres (1574). - Constitution de dix livres de rente sur les tailles de l'élection de Nevers, au profit de Jean Marion, maître des comptes du duc de Nivernais ; - de quarante sols, sur les aides du Boubonnais, au profit de Martin Guesdon, Saint-Geran-le-Puy (1576, etc.

1 C 228 (liasse) - 2 cahiers et 2 pièces, papier

1576-1661. - Constitution de huit mille trois cent trente-trois livres de rente, au principal de cent mille livres, sur la recette particulière de Nevers, pour le duc de Nivernais ; - lettres de Henri III taxant ledit duc à ladite somme de cent mille livres (8 oct. 1576). - Engagement pris par le duc et la duchesse de Nivernais auprès des « sieurs coulonnez des reistres qui ont fait service au Roy et on tenu son party durant les troubles de ce royaume », pour le cas où l'assignation qui leur a été donnée sur le clergé ne serait pas suffisante, d'assurer le paiement des soldes arriérées jusqu'à concurrence de quatre cent mille livres (4 nov. 1576) ; - supplique du duc et de la duchesse pour obtenir du Roi qu'il fasse cesser les poursuites exercées contre eux pour défaut de paiement de cette somme de quatre cent mille livres ; apostille du Roi où il est dit que n'ayant pas « de présent moyen de payer et acquitter ladite obligation, pour les grandes et excessives despenses que M. le duc de Nyvernois sait qu'il luy à convenu faire pour le fait des guerres, notamment en l'année dernière, tiendroit à bon et agréable service qu'il baillast les terres qu'il a obligées aux reistres en paiement, s'ils s'en vouloient contenter, ou les vendist pour les payer, pour le peu de moyens que ses enfans luy donnent de present à satisfaire d'aillieurs, en quoy faisant il pourvoira audict sieur de Nevers de telle assignation et recompense qu'il aura occasion d'estre content. Faict au conseil privé du Roy, à Paris, le huictiesme jour de janvier 1578 « ; - traité entre le duc de Nivernais et M. de Schomberg pour le paiement des sept colonels de reîtres ; - assignation par le Roi audit duc de trente-trois mille trois-cent-trente-trois livres de rente sur divers revenus ; - etc. - Procès-verbal dressé par le bureau des finances de Moulins des arrérages de rente dus au duc de Nivernais (1661), etc.

1 C 229 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier

1578-1628. - Vente, par Marie Debrets, de Germigny-sur-Loire, à Toussaint Perade, pour le prix de huit écus sol, de quarante sols tournois de rente sur l'équivalent du Nivernais (1578). - Constitution, au profit de Michel Amiot, élu de Château-Chinon, de douze écus trente sols de rente sur les aides de Nevers (1585). - Constitutions, par les commissaires chargés de la levée des quatre mille six cents écus sol, imposés sur les personnes riches de l'élection de Château-Chinon par lettres du Roi du 9 août 1586, au profit de François Deschamps, marchand de Moulins-Engilbert, de vingt écus cinquante sols tournois de rente sur les aides de Nevers ; - au profit de Jean du Bosc de la Roche-Millay, de trois écus vingt sols de rente sur les tailles du Nivernais ;
- au profit de Michel Gascoing, marchand de Nevers, de dix livres de rente sur les aides de Nevers ; - au profit de Jean Gaignepain et de Guillaume Paillard, de Saint-Saulge, de cinq écus de rente sur les aides de l'élection du Nivernais ; - au profit de Jean Marion, maître des comptes du duc de Nivernais, de quatre écus de rente, au principal de cinquante écus ; - au profit de Charles Bouton, marchand de Luzy, de dix livres de rente ; - au profit de Jacques et Antoine Coppin, marchands de Decize, de trois écus un tiers de rente sur les tailles du pays de Decize ; - au profit de Jacques Henry, notaire à Nevers, de quatre écus dix sols de rente sur les aides de Nevers. - Constitution, au profit de Jean Bourdereulh, de Sagonne, de quatre écus de rente sur les « deniers des tailles de l'eslection et contouer de Montluçon » (1587) ; - don de partie de ladite rente, par Antoine du Buysson, sieur de Montgarnaud, aux dames de Sainte-Claire de Moulins, pour la fondation d'un service (1628). - Constitution, au profit de Jean Cornudet, de deux écus de rente sur des deniers de l'élection de Combraille ; - au profit de Louis Giraud, sieur du Max, de deux écus cinq sols de rente sur les tailles de la Marche (1588, etc.

1 C 230 (liasse) - 21 pièces, papier

1592-1639. - Constitution, pour Jean de Lestang, de Jarnage, de deux écus cinq sols de rente sur les tailles de l'élection de la Marche (1592). - Vente par Charlotte Berthaud, veuve de Jean du Bosc, notaire de la Roche-Millay, à Jacques Gascoing, marchand de Nevers, pour quatre-vingts écus sols, de deux rentes de trois écus vingt sols (1595). - Extrait du partage des biens de Jean Marion, seigneur de Couddes, maître des comptes de la duchesse de Nivernais (1599). - Constitution, au profit de Jean Sallonnyier, de Moulins, de dix livres de rente sur les tailles de Nevers (1599). - Vente par Jean Gomard, de Lucenay-les-Aix, à noble Gaillard de la Cassagne, pour le prix de quatre écus sol, d'une rente de vingt sols assise sur l'équivalent (1602). - Transaction entre Antoine Charreton, président en l'élection de Montluçon, d'une part, et Jean Descloux, sieur de Max-de-Crox, dame Gilberte Robert, sa femme, et Pierre Descloux, baron de Mirabel, d'autre, au sujet d'une rente sur les aides (1611). - Echange de rentes entre noble Pierre Després, trésorier des finances en la généralité de Moulins, et Guillaume Sallonnier, juge ordinaire de la ville de Moulins-Engilbert (1616). - Ordonnance des trésoriers de France à Moulins défendant au receveur provincial de payer les rentes établies sur les aides avant d'avoir vérifié les états (1622). - Vente de rente, par Charles Pernin, écuyer, homme d'armes de la compagnie de Monsieur, à Antoine de Bérault, receveur du taillon en l'élection de Nevers (1624). - Procès-verbaux de vérification, par les trésoriers de France, des caisses et livres des receveurs provinciaux des rentes (1639), etc.

1 C 231 liasse) - 30 pièces, papier

1640-1666. - Procès-verbal de vérification, par M. de Villaines, trésorier de France à Moulins, du poids des espèces trouvées dans la caisse du receveur des rentes (1640). - Sommation aux trésoriers de France à Moulins de remettre à M. de Montigny et aux députés du bas pays d'Auvergne les lettres d'assiette des sommes dues par les paroisses de l'élection de Gannat qui dépendent dudit pays d'Auvergne, en vertu des taxes faites par M. de Chaponay, intendant de justice, police et finance en la généralité de Moulins (1640). - Contrat de trente livres de rente sur les tailles, pour Me Jean de Lhôpital, bourgeois de Moulins (1641). - Arrêt du Conseil pour le rétablissement d'un demi-quartier retranché sur les rentes en 1644, et rôles des taxes imposées sur les officiers de l'élection de Moulins et sur les engagistes des aides d'un grand nombre de paroisses (1648). - Arrêt du Parlement enjoignant aux receveurs généraux, leurs commis et fermiers particuliers de faire venir en l'hôtel de ville de Paris tous les deniers destinés au paiement des rentes, « avec défense de l'empescher à peine de la vie » (1652). - Requêtes de Gilbert de la Villène, sieur de Busatier, aux trésoriers de France à Moulins, pour faire inscrire à son nom des contrats de rente sur l'équivalent de la Marche (1658) ; - des religieux du couvent de Lorette-lez-Veurdre, pour obtenir le paiement des arrrages de rentes dont ils donnent la liste et qui leur ont été cédées par noble Etienne Gascoing, lieutenant général au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme fondé de procuration d'Alexandre Galéas, sieur de Salvat (1666, etc.

1 C 232 (liasse) - 3 cahiers, papier

1663-1664. - «Estat des contracts, tiltres, cessions et partages qui ont estez rapportez par les propriétaires qui ont droit de recevoir les rentes provinciales assignées sur les deniers des tailles de ceste généralité de Moulins et sur chascune des eslections en despendantes ». Liste des contrats rapportés par Pierre Heyraud ; les Augustins de N.-D. De Lorette ; François Heulhard, avocat en la sénéchaussée de Bourbonnais ; Claude Perrin, avocat en Parlement ; Jacques Faverot, chanoine de N.-D. De Moulins ; Louis Lemaire, avocat ; Jean Gigot, conseiller du Roi au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier ; Pierre Murceau, conseiller du Roi en la duché et pairie de Nivernais ; R. P. Antoine Brunaud, procureur des Minimes de Moulins ; etc. - Autres états de contrats de rente et titres rapportés

par Jean de Lingendes, sieur de Boulerot ; Jean Gaulmyn, contrôleur général du taillon en la généralité de Moulins ; Philippe Bardon, trésorier de France ; Alexandre Seiglières ; Jean Coiffier, conseiller du Roi au présidial de Moulins ; etc. - Etat des rentes payables sur les deniers de la généralité de Moulins, qui appartiennent à Esmé Hérault, fils de Gilbert Hérault, greffier du bureau des finances de Moulins. - Rentes constituées au profit d'Antoine Méricot ; de Jacques Brisse-Laine, marchand de Felletin ; de Pierre Seiglières et autres habitants d'Aubusson ; de Gilbert Rouher, de Chantelle ; de Martin Guillebon, receveur des tailles en l'élection de Nivernais ; des habitants de Villeneuve en Bourbonnais ; des habitants de Chantelle ; etc.

1 C 233 (liasse) - 3 cahiers, papier

1664-1667. - « Etat des recettes et dépenses que le Roy... a ordonné estre faictes pour le remboursement des rentes provinciales constituées sur la recette générale des finances de Moulins » ; dépense à faire à cause du remboursement des rentes assignées sur l'hôtel de ville de Moulins (1664). - Etat des contrats de rente présentés au bureau des finances de Moulins par le sieur Bolacre, lesdites rentes assignées sur les tailles des élections de Moulins et de Nevers, sur les aides de Nevers et sur les gabelles de la généralité (1665). - Nouvel état des sommes affectées par le Conseil royal des finances au remboursement des rentes provinciales (1667).

1 C 234 (liasse) - 43 pièces, papier

1627-1680. - Ordonnance du bureau des finances de Moulins enjoignant aux receveurs généraux des finances de payer à Jean Brisson, de Nevers, le montant de divers contrats de rente (1627). - Etat des contrats de rente appartenant à Florimonde Bergier, veuve de noble Claude Duret, président au présidial de Moulins ; - à Pierre Roy, lieutenant au grenier à sel de Moulins, comme tuteur de Marie et de Jeanne Roy, filles de Jacques Roy. - « Etat des rentes dheues à l'hostel-Dieu Saint-Gilles de ceste ville de Mollins » (1629). - Extrait du partage des héritages et rentes de noble Jean Marion, seigneur de Couddes, maître des comptes de la duchesse de Nivernais, et de Jeanne de Lafosse, sa femme. - Requête présentée au bureau des finances par M. Chastrier, trésorier général, où il reconnaît que depuis l'état de recouvrement fourni audit bureau, son commis a reçu plusieurs sommes (1643). - Etats des titres de rente présentés par Jean Gigot, conseiller au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier (1663) ; - par Jean Sallonier, procureur du fait commun de la ville de Nevers ; - par Jean Coiffier, sieur de Demoret ; - par Jacques Pouchot, contrôleur provincial des ponts et chaussées de la généralité de Moulins ; - par Pierre Alixand, contrôleur des deniers communs patrimoniaux, dons et octrois de Saint-Pierre-le-Moûtier ; - par Gabriel Breton, échevin de Decize ; - par Jacques Sallonier, avocat au Parlement, pour lui et comme tuteur de Claude Sallonier, son frère (1664) ; - par Claude Dosches, sieur des Maillots ; - par Marie Dollet, veuve de noble Louis Duplessis (1665) ; - par Pierre de Favières, prieur de Désertines (1666, etc.

1 C 235 (liasse) - 15 pièces, papier, dont 12 tableaux.

1740-1760. - Arrêt du Conseil réglant les droits dus au trésoriers de France pour l'installation, réception, prestation de serment et enregistrement des provisions de divers officiers (1740). - Ordonnance du bureau des finances de Moulins portant que les officiers des élections et greniers à sel de la généralité qui n'ont pas prêté serment entre les mains de ses membres et fait enregistrer leurs provisions, seront tenus de le faire dans un mois et à peine de suspension de leurs offices (1747). - Tableau des officiers de l'élection de Moulins indiquant les noms et prénoms, l'âge et les gages desdits officiers, la date et le coût de l'enregistrement de leurs provisions. - Tableaux semblables pour les élections de Nevers, Montluçon, Gannat, Guéret, Evaux et Château-Chinon. - Tableaux des officiers des maîtrises des eaux et forêts de Moulins, Montmaraud, Nevers, Cosne et Guéret. - Tableau informe des officiers des greniers à sel de la généralité, etc.

1 C 236 (liasse) - 16 pièces, papier

1649-1708. - Sommaton par ministère d'huissier au greffier de l'élection de Montluçon, de la part des trésoriers de France à Moulins, de recevoir le département des tailles et autres impositions fait par ces derniers (1649). - Modèles de commissions des tailles données par les bureaux des finances de Paris et de Châlons. - Extraits d'arrêts du Conseil, de lettres patentes, etc., servant à établir le droit qu'ont les trésoriers de France d'assister au département des tailles. - Lettres du Roi aux trésoriers de France à Moulins leur annonçant l'envoi, comme intendant, du sieur Tubeuf. « Le sieur d'Herbigny, conseiller en nos Conseils et Me des requêtes ordinaires de notre hôtel, ne pouvant, à cause de la longue maladie qui luy est survenue, nous continuer ses services dans l'employ que nous luy avons donné ez généralités de Moulins et de Bourges, nous envoyons à sa place le sieur Tubeuf, aussy conseiller en nos Conseils et Me des requêtes ordinaires de notre hostel pour y faire les mêmes fonctions qu'il faisoit de commissaire départi, dont nous avons bien voulu vous donner avis par cette lettre, vous mander et ordonner de le reconnoistre en cette qualité, le recevoir dans vostre bureau toutefois et quantes qu'il y voudra entrer, luy, faire entendre ce qui est du fait de nos tailles et l'accélération de nos deniers dans vostre généralité, et luy rendre les honneurs qui son deus à sa charge... » (20 août 1668). - Lettre semblable annonçant l'envoi de M. Morant en remplacement de M. Tubeuf (17 av. 1674). - Commission du Roi pour l'imposition des deniers des tailles de l'année 1670. - Rôle des tailles des paroisses et collectes de l'élection de Brioude pour 1706. - Instructions adressées aux maires, échevins, syndic, consuls, collecteurs, luminiers, manants et habitants de l'élection de Riom pour l'imposition de la taille; certificat du bureau des finances de Riom portant que ses membres ont toujours assisté, avec l'intendant, au département des tailles (1708), etc.

1 C 237 (liasse) - 39 pièces, papier

1678-1786. - Procès-verbaux « des passages des gens de guerre, gresles, gellées, incendies et autres accidents arrivés » dans les élections de Montluçon et de Guéret. « En la ville de Montluçon, les échevins auroient rapporté que, depuis le mois d'octobre dernier, il a passé en ladite ville soixante et deux logemens, tant cavallerie qu'infanterie... Que cette présente année, l'inondation de la rivière de Cher, qui a commencé le premier jour de ce mois et qui dure encore », a causé des dégâts considérables dans toutes les paroisses que cette rivière traverse (13 juil. 1678). - Procès-verbaux de l'état des récoltes et du recouvrement des impôts, dressés pour l'élection de Guéret par M. de Beausson, trésorier de France (1725). - Remontrances au Roi sur la façon de percevoir, en Bourbonnais, le dixième du revenu. - Observations des trésoriers de France sur les changements survenus dans le personnel des officiers royaux de la généralité de Moulins (1761). - Procès-verbal sommaire de l'état des récoltes dans la généralité de Moulins, pour 1761. - Procès-verbaux de chevauchées dans les élections de Guéret, Evaux, Château-Chinon, Nevers, etc. (1761). - Procès-verbaux semblables pour les élections d'Evau et de Nevers (1767). - Envois, par M. Terray, du tableau des jours fixés pour le département de 1784; - et, par M. de Mazerot, du tableau de 1787, etc.

1 C 238⁷ (liasse) - 28 pièces, papier

1686-1687. - Procédures, pièces de comptabilité et autres documents relatifs à la vente par décret de la charge de trésorier de France à Moulins ayant appartenu à Grégoire Gaulmyn, sieur de la Guyonnière. - Sentence rendue aux requêtes du palais pour la distribution des deniers provenant de ladite vente. - A ce dossier sont jointes deux lettres de Jean Racine, trésorier de France, au sieur Griffet du bureau des

⁷ Documents incommunicables en raison de leur mauvais état matériel, août 2023.

finances de Moulins. « Je suis fort obligé, Monsieur, écrit-il à la date du 3 janvier 1687, de vouloir bien vous intéresser dans tout ce qui me regarde, mais permettez-moy de vous dire que je suis un peu surpris qu'on se soit si fort pressé de payer ma part du droit annuel avant que de m'en donner le moindre avis, d'autant plus qu'on n'ignore pas dans la Compagnie que leurs Altesses Sérénissimes m'en ont tousjours gratifié et m'ont bien voulu donner cette marque de leur glorieuse protection. On m'eust fait plaisir de m'écrire un mot afin que je prisse mes mesures... » Il écrit de nouveau, le 22 janvier : « Je songe si peu à me plaindre de vous, Monsieur, que je crois au contraire avoir tout sujet de me louer du soin que vous prenez de mes petits intérêts et que je voudrois de tout mon coeur avoir occasion de vous tesmoigner combien j'en suis reconnoissant... J'espère que lorsque cette affaire sera entièrement consommée, vous voudrez bien vous souvenir de la part qui me doit revenir, et cela, Monsieur, sans vous en rendre aucunement responsable. Je ne prétens exiger de vous que la continuation de vostre amitié et que vous me fassiez l'honneur de croire que je suis très sincèrement, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur. RACINE. »

1 C 239 (liasse) - 21 pièces, papier

1642-1769. - Requête de Paul Coyffier, qui avait été admis à tenir en blanc les lettres de l'office de trésorier de France appartenant à Gabriel Coyffier, encore en minorité, pour être retranché du rôle des subsistances, et ordonnance favorable (1642). - Mémoires contre le sieur Garreau, contrôleur des finances en la généralité de Moulins, qui, sous prétexte d'infirmités imaginaires, attendu qu'il était tous les jours à cheval pour faire le commerce des bestiaux et des tapisseries, demandait à faire exercer sa charge par commission (1701). - Oppositions des trésoriers de France à Moulins au sceau des provisions de l'office de procureur du Roi au bureau des finances et domaine de Moulins, dont était pourvu M. Perrotin de Chevagnes (1764) ; - de l'office de trésorier de France appartenant à Jacques-Dominique Chaillot (1766). - de l'office de trésorier de France du sieur Rebière de Naillac (1766) ; - de l'office d'avocat du Roi de J. B. Legrand (1767) ; - de l'office de trésorier de France du sieur de la Baume (1767) ; - de l'office de procureur du Roi de M. Barbarat de Boncourt (1768) ; - de l'office de trésorier de France de M. Cymetière de la Bazolles (1769, etc.

1 C 240 (liasse) - 15 pièces, papier

1722-1753. - Signification au sieur Auguste Olivier, seigneur des Pallières, procureur du Roi au bureau des finances de Moulins, d'une ordonnance dudit bureau (13 mai 1722). - Remontrances du sieur des Pallières présentées aux trésoriers de France à l'occasion des entreprises faites par eux contre les attributions de sa charge (1732). - Lettre de M. de Boncourt, avocat en Parlement, acquéreur de l'office de procureur du Roi au bureau des finances de Moulins, aux officiers dudit bureau, « au sujet de l'indisposition de quelques-uns d'entre eux, née de ce qu'il a été chargé d'affaires dont les décisions ne leur ont pas été favorables » (1741). - Lettre de d'Aguesseau relative aux moyens à employer pour obtenir réparation des injures contenues dans la lettre de M. de Boncourt (1742). - Requête du sieur de Boncourt pour être installé ; refus de l'avocat du Roi motivé par le fait que ledit de Boncourt a été « soupçonné dans l'exercice d'une charge de procureur postulant au Parlement » ; consentement donné à la suite des ordres envoyés par le chancelier et le contrôleur général (1744). - Plainte du sieur Perethon, de Montluçon, contre le sieur de Saint-Argiez, coupable de voies de fait contre un de ses censitaires (1753), etc.

1 C 241 (liasse) - 42 pièces, papier

1775-1782. - Lettre du sieur de Fonteny des Changes annonçant aux membres du bureau des finances de Moulins qu'il s'est rendu adjudicataire au Châtelet de l'office de trésorier de France qui appartenait

au sieur Duché (2 août 1775). - Lettre de M. de Villantroys informant le bureau de Moulins que l'office susdit a été adjugé pour quatorze mille livres et l'engageant à demander sa réunion (5 août). - Mémoire où il est dit que « les officiers du bureau des finances de Moulins ont arrêté de refuser au sieur Meunier de Fonteny Deschanges le certificat ordinaire qu'ils délivrent aux aspirants à leurs offices », ce sujet n'ayant « ni les qualités du coeur, ni les qualités de l'esprit qui doivent s'apercevoir dans l'officier qui veut honorer sa place et être utile à sa compagnie. » - Autre mémoire portant que le sieur de Fonteny, aidé du sieur Poupon, procureur au Châtelet, son parent, s'est fait adjuger à vil prix l'office du sieur Duché et sans que les formalités requises aient été remplies. - Certificat de non-parenté délivré au sieur de Fonteny par le bureau des finances de Moulins, avec réserves au sujet de son admission (13 nov. 1775). - Lettres de M. de Nicolay, premier président de la Chambre des comptes, et de M. de Miromesnil, portant que le Roi a donné l'ordre de sceller les provisions du sieur de Fonteny. - Lettre de madame de Fonteny réclamant la bienveillance du bureau des finances en faveur de son mari. - Nouvelles lettres de M. de Nicolay engageant le bureau à insister auprès du garde des sceaux pour obtenir que les provisions du sieur de Fonteny ne soient point scellées, ce qui serait préférable au refus, par la Chambre des comptes, de les vérifier, « ces sortes de refus imprimant une tache indélébile sur ceux qui les éprouvent » (6 janv. 1776) ; - annonçant que les provisions ont été présentées à la Chambre des comptes, mais qu'il en a suspendu le rapport (30 janv.) ; - conseillant au bureau d'envoyer son adhésion et de terminer ainsi cette affaire à l'amiable (28 fév.). - Lettre où il est dit que la charge du sieur Duché a été vendue à son insu (22 fév. 1777). - Mémoires relatifs à la situation faite au sieur de Fonteny à la suite de la publication d'un écrit du sieur de Rochefort, articulant contre lui des accusations qui portent atteinte à sa considération et à celle de la compagnie (1782), etc.

1 C 242 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier ; 1 plan.

1721-1775. - Arrêt du Conseil relatif à un conflit de juridiction soulevé entre le bureau des finances de Moulins et la chambre du domaine du Bourbonnais par la mort du sieur Douhet, curé d'Etroussat, bâtard né à Paris, dont la succession appartenait au Roi (1762). - Mémoires et productions pour Pierre-Charles Godin, curé de Maillet, et François Courtois, sieur de Chézelle, au sujet de la propriété des dîmes de ladite seigneurie (1775). - Traité entre Jean-Baptiste Dabost, ancien curé de Maillet, et Philippe Courtois, bourgeois d'Hérisson et seigneur de Chézelle, au sujet des dîmes susdites (1732). - Aveu et dénombrement fournis pour la seigneurie de Chézelle par Jean Courtois, sieur de la Rue (1721). - Acte de décès de Philippe Courtois (1761), etc.

1 C 243 (liasse) - 54 pièces, papier

1697-1748. - Lettres de Pontchartrain à l'Intendant l'informant que le Roi a donné des ordres pour que les officiers des élections informent désormais le commissaire du Bureau des finances de l'état des paroisses ; - aux trésoriers de France à Moulins, au sujet du paiement des gages du sieur d'Avrilly, trésorier commissaire chargé de la vérification des étapes (1697) ; - de M. Rouillé du Coudray, au sujet de l'inscription du sieur Mestault, contrôleur des amendes du bureau des finances, à l'état de répartition de la capitation (1703) ; - de M. Bignon, demandant un état de tous les officiers dont les gages sont assignés sur les tailles de la généralité ; - de M. d'Arménonville, envoyant un nouveau tarif des droits de contrôle des bans de mariage (1705) ; - de Chamillard, envoyant l'état de recette et de dépense à faire des deniers du taillon dans la généralité de Moulins (1706) ; - de M. d'Arménonville, annonçant que l'exemption dont jouissent les trésoriers de France de contribuer à l'imposition annuelle qui se fait pour les ponts et chaussées, ne peut les « dispenser de contribuer à l'imposition particulière qui se fait pour le rétablissement du pont de Moulins dont, comme les plus considérables habitans de cette ville, vous profités, dit-il, plus que les autres », et les autorisant à payer leur quote part « sous des noms interposez » ; - de M. d'Ormesson, portant que M. de Saincy, trésorier de France à Moulins, imposé à la capitation en cette qualité et

comme conseiller au présidial, sur deux rôles différents, n'est tenu de payer que la taxe la plus élevée (1725) ; - de M. Orry, déclarant mal fondées les oppositions faites à la réception de M. Barbarat de Boncourt en l'office de procureur du Roi au bureau des finances de Moulins (1744) ; - du même, au sujet de l'achèvement du chemin de Moulins à Villeneuve. « Ce qui a fait, dit-il, traîner cet ouvrage et ce qui en cause la prolongation, c'est principalement la mauvaise manoeuvre des corvées qu'il n'est pas possible de faire travailler utilement, comme dans les autres provinces, et même aussi comme dans quelques cantons de la généralité de Moulins, où les ouvrages par corvées ont été beaucoup mieux suivis. Je ne puis attribuer cette différence qu'au voisinage de la ville de Moulins et à l'esprit d'indocilité qu'ont peut-être entretenu ceux qui sont le plus obligés de concourir à l'exécution des ordres du Roi » (1745). - Lettres de d'Aguesseau au sujet des difficultés apportées à la réception du sieur Vialet comme chevalier d'honneur au bureau des finances ; - de M. de Machault remerciant le bureau des compliments qu'il lui a adressés à l'occasion de sa nomination au contrôle général des finances (16 déc. 1745) ; - du même. « J'ai reçu, dit-il, la lettre... par laquelle, sur le fondement que la maladie épidémique qui règne depuis deux ans dans le Bourbonnois et le Nivernois sur les bêtes à cornes, a forcé plusieurs propriétaires à laisser leurs terres sans culture, faute de pouvoir remplacer par des chevaux les bestiaux de labour qu'ils ont perdus, ce qui empêche le collecteur de pouvoir asseoir les impositions, vous proposés, à l'exemple de ce qui avoit été ordonné par les édits de janvier et octobre 1713, de vous autoriser à faire adjuger à titre de ferme les domaines abandonnés. L'attention que vous faites paroître en cette occasion pour le bien du recouvrement est louable, mais le pouvoir qui vous avoit été donné par les édits de 1713 à l'effet de ces adjudications ayant cessé, ou ne croit pas devoir le rétablir, par rapport aux alarmes qu'une pareille disposition pourroit occasionner dans la province » (12 avril 1747), etc.

1 C 244 (liasse) - 48 pièces, papier

1751-1769. - Lettres de M. de Bernage, remerciant le bureau des compliments qui lui ont été adressés à l'occasion de sa nomination à l'intendance de Metz (1755) ; - de M. de Bérulle, intendant à Moulins, au sujet du paiement du local occupé par le bureau dans le couvent des Augustins (1757) ; - de Chauvelin, au sujet du produit des droits utiles de voirie qu'il était question de réunir au domaine (1759) ; - de Louis-Joseph de Bourbon, au sujet de la réception du sieur Barbarat de la Grange dans l'office de procureur du Roi du Domaine (1765) ; - de M. de Courteille, annonçant qu'il a reçu « les plans et devis estimatif » des ouvrages à faire pour la reconstruction de l'auditoire du bureau des finances, dont les membres consentent à se charger pour le cas où le prince de Condé voudrait bien leur abandonner, de l'agrément du Roi, les bâtiments qui subsistent de l'ancien château de Moulins, avec tous les matériaux en dépendant (1766), etc.

1 C 245 (liasse) - 34 pièces, papier

1760-1776. - Remercîments de MM. de Pont, Taboureau et Terray, pour les compliments qui leur ont été adressés par le bureau à l'occasion des charges dont ils ont été pourvus (1765-1770). - Envoi des états des finances et de la capitation. - Lettres de M. d'Ormesson relative au paiement des gages des officiers du bureau pour 1769 (1771) ; - de M. Terray, au sujet de l'obligation pour les trésoriers de France de payer les droits de marc d'or ; - du même, invitant les trésoriers de France à Moulins à faire ce qui dépendra d'eux pour rendre plus fructueux les droits seigneuriaux casuels réunis au domaine ; - du même, au sujet des épices et droits exigibles par les bureaux des finances pour les réceptions, installations, prestations de serment d'officiers et vérifications de lettres de provisions d'offices (1773) ; - de Turgot, invitant les trésoriers de France à Moulins à suspendre l'exécution d'une ordonnance qui obligeait « les propriétaires riverains à rétablir leur chemin depuis Vichy jusques dans les vignes de Bicars », attendu que cette dépense extraordinaire coûtera à la paroisse plus de trois mille livres et qu'on « se plaint avec raison de cette surcharge, surtout dans des temps de calamités tels que

ceux qui ont affligé cette généralité » (1775) ; - mémoire détaillé relatif à cette affaire, présenté par les trésoriers de France ; - lettres de Turgot reconnaissant « la sagesse de leurs vues » (1776, etc.

1 C 246 (liasse) - 47 pièces, papier

1777-1788. - Envoi, par M. de Beaumont, de l'état des charges assignées sur le domaine de la généralité, de l'état des bois du Roi et de l'état pour les finances (1777). - Lettres de M. Taboureau, annonçant que le Roi a prorogé jusqu'au 1er janvier 1778 les délais accordés à ses vassaux « pour lui rendre la foi et hommage qu'ils lui doivent à cause de son heureux avènement à la couronne » ; - de Necker, remerciant le bureau « de la part » qu'il veut « bien prendre aux nouvelles marques de confiance dont le Roi l'a honoré » (11 août 1777) ; - du même, annonçant que Jean-Vincent René, bourgeois de Paris, a été chargé de l'administration, régie, recette et exploitation des domaines et bois du Roi ; - du Comité du contentieux, décidant que les trésoriers de France à Moulins devront, sur la demande des officiers municipaux dudit Moulins, contribuer aux réparations de l'horloge (1778) ; - de M. de Bonnaire des Forges, au sujet de l'affaire pendante au Conseil entre l'adjudicataire des fermes et les demoiselles Froment, qui réclamaient l'exemption du droit de franc-fief comme filles et petites-filles de trésoriers de France (1779) ;

- de Necker, relatives aux « opérations à faire chez le sieur Franquet, receveur des impositions de Gannat, qui est en fuite et divertissement » et dont le procès criminel doit être instruit par les officiers de l'élection (1779) ; - minutes de réponses aux lettres du ministre - lettres de M. de Reverseaux, relative à une réclamation du comte de Montbos contre la somme excessive exigée de lui pour les actes de foi et hommage ; - de Necker, annonçant qu'à partir de 1781 « il ne seroit plus arrêté au Conseil, pour les 24 généralités des pays d'élection et pays conquis, qu'un seul brevet général qui comprendra la taille, les différentes impositions accessoires et les quatre sols pour livre » (1780) ; - du même, invitant le bureau à enregistrer l'édit d'avril 1780, qui supprimait quarante-huit offices de receveurs généraux des finances ; - des officiers de l'élection de Gannat, portant qu'il leur est impossible de constater l'état des récoltes avant la fin de juin ou le commencement de juillet (1781) ; - de M. de la Millière, envoyant un arrêt du Conseil du 18 novembre 1781, qui portait que les rues, chemins et communications des villes, bourgs et villages ne faisant pas partie des grandes routes, cesseraient d'être entretenus par les ponts et chaussées ; - du prince de Condé et de M. Lhuillier de Senéval, relatives à une visite que les officiers du bureau des finances de Moulins se proposaient de faire à Mlle de Condé, alors à Bourbon-l'Archambault (1785) ; - etc.

1 C 247 (liasse) - 33 pièces, papier

1675-1725. - Lettres des trésoriers de France à Rouen qui, ayant reçu l'ordre de donner au marquis de Beuvron, lieutenant du Roi en Normandie, la qualité de monseigneur, demandent si les bureaux des finances subissent la même obligation dans les autres généralités (1675) ; - du sieur Courtin, greffier en chef du bureau de Riom, disant que les officiers des eaux et forêts d'Auvergne ne sont pas tenus de prêter serment entre les mains des trésoriers de France, mais seulement de faire registrer par eux leurs lettres de provisions (1682) ; - du duc de Bourbon, remerciant des sentiments que lui ont témoignés les officiers du bureau à l'occasion de la perte qu'il a faite (1686) ; - de M. d'Effiat, demandant les procès-verbaux d'évaluation de la châellenie de Vichy (1701) ; - des trésoriers de France en Dauphiné, au sujet de la façon d'arrêter les comptes des étapes avec l'intendant (1702) ; - des trésoriers de France à Riom, envoyant copie d'une lettre écrite au contrôleur général pour lui exposer que les sommes considérables données par eux au Roi, pendant la dernière guerre, les ont si fort endettés qu'ils sont sans crédit et que d'ailleurs il n'y a plus d'argent dans leur province (1703) ; - des trésoriers de France en Bretagne, demandant si les officiers du bureau de Moulins, qui ont conservé la qualité de chevaliers, ont un règlement particulier sur ce point (1703) ; - de M. de Fourqueux, demandant, au nom de Mlle de la Frezelière, un délai pour fournir en double expédition l'aveu et

dénombrement de sa terre de Germigny (1724); - etc.

1 C 248 (liasse) - 73 pièces, papier

1732-1745. - Lettres de M. de Naurois invitant le bureau à faire parvenir ses compliments au garde des sceaux Chauvelin, qui venait d'être nommé premier ministre (1732) ; - du même, demandant des renseignements sur l'origine de la juridiction du domaine du Bourbonnais, dont on ne rencontrait pas ailleurs l'équivalent (1732) ; - du même, au sujet de l'instance tendant à obtenir que la nomination de M. d'Aigrepont à la place de receveur de l'hôpital Saint-Joseph soit cassée (1740) ; - du même, au sujet des troubles dont le bureau de Moulins avait à se plaindre de la part des officiers de police de Bourbon-l'Archambault (1741) ; - du même, relative à une affaire de préséance engagée par M. de Villars contre le prieur de Nérès (1743) ; - de M. de Frasnay, écrite à l'occasion de la mort du président de Chermont, dont la succession devait lui revenir (1745) ; - du même, invitant les officiers du bureau à profiter d'une circonstance favorable pour exercer leurs fonctions de grands voyers dans la ville de Nevers ; - du même, fournissant des détails sur les dégâts causés par la grêle dans l'élection de Nevers ; - de M. Griffet de la Baume, informant le bureau de malversations commises par le sieur Granger dans l'établissement des pavés de Bourbon ; - de M. de Nauroy, relatives au règlement des épices ; - du même, invitant le bureau à complimenter M. de Machault à l'occasion de sa nomination au contrôle général des finances ; - etc.

1 C 249 (liasse) - 55 pièces, papier

1746-1749. - Lettre des trésoriers de France à Lyon relative à leurs droits de grands voyers. « Nous ne jouissons point, écrivent-ils, dans la ville de Lyon du droit de voyrie, qui a été conféré d'un temps immémorial aux officiers municipaux de la même ville. Dans Villefranche, ville du Beaujolais et de l'apanage de M. le duc d'Orléans, nous ne jouissons de la voyrie que dans la principale rue, qui sert de voye au grand chemin ; encore nous n'en jouissons que dans les limites environ de soixante pieds de large pour les constructions du pavé, et non point l'alignement des maisons qui bordent ladite rue, qui s'en trouvent éloignées de dix pieds environ et séparées par le revers d'un autre pavé. Dans les autres villes qui dépendent de différents seigneurs, comme Saint-Chamont et Saint-Etienne, nous ne jouissons pareillement de la voirie que dans la grande rue, qui sert de voye au grand chemin ; et comme ces rues sont fort étroites, n'ayant au plus que quinze à vingt pieds de largeur, nous donnons l'alignement aux maisons qui les bordent » (1746). - Lettres de M. Chaillot, annonçant que les Carmélites de Nevers ont présente requête aux officiers du bailliage pour pousser le mur de leur jardin jusque sur les murs de la ville ; - de M. de Frasnay, doyen du bureau, au sujet de l'établissement du tarif des épices ; - de René-François Duché, informant le bureau qu'il vient d'acheter la charge de trésorier de France ayant appartenu à M. Socquart de Bonnemard ; - du sieur Dumont, trésorier de France résidant à Montluçon, annonçant que les parapets et courtines des murs de cette ville ont été démolis et les matériaux transportés sur les bords du Cher pour être employés aux glacis ; - des trésoriers de France à Montpellier, intendants des gabelles de Languedoc, relative au droit d'enregistrer « toutes lettres de don, de noblesse, de légitimation et autres », contrairement aux prétentions de la Chambre des comptes (1747) ; - de M. de Nauroy, où il est dit, à propos d'une « libéralité » à consentir au premier commis de M. de la Houssaye : « De 26 bureaux des finances, il n'y en aura pas 17 qui écoutent volontiers cette proposition. C'est cette répugnance à répandre l'argent qui a toujours été cause du peu de considération où nous sommes dans les bureaux des ministres ». - Lettres de MM. de Montigny, Chaillot et autres, relatives à la succession du sieur Bouys, receveur général des domaines et bois à Nevers (1748) ; - de M. de Nauroy, réclamant la somme de 537 l. 8 s., avancée par lui pour le compte du bureau des finances de Moulins (1749, etc.

1 C 250 (liasse) - 70 pièces, papier

1752-1757. - Lettres de M. Chaillot, se plaignant d'avoir perdu la confiance de ses confrères du bureau de Moulins, qui ont désigné MM. de la Bresne et du Vernet pour les procès-verbaux de Nevers et de Château-Chinon (1752) ; - de M. de Nauroy, relatives à l'affaire de M. du Bouchaud avec les administrateurs de l'hôpital, au tarif des épices, etc ; - du même, relative aux difficultés existant entre le bureau des finances de Moulins et le sieur Tiersonnier, receveur des tailles, au sujet des droits d'enregistrement de ses provisions (1753) ; - du même, fixant à cinq louis la part contributive de chaque bureau dans le présent à faire à M. Choderlos, premier commis de M. Chauvelin, après l'arrêté du tarif des épices, et indiquant qu'il conviendrait d'employer la somme totale en achat de vaisselle d'argent gravée aux armes dudit Choderlos ; - des trésoriers de France à Montauban, annonçant qu'ils ont l'intention de se soustraire à l'usage où ils étaient de députer deux d'entre eux pour complimenter l'intendant, lors de sa première arrivée (1756) ; - des trésoriers de France à Dijon, relative à l'obligation pour la municipalité de cette ville de leur présenter ses comptes ; - de divers, relatives aux épices à percevoir pour l'enregistrement du nouveau bail des fermes ; - de M. Gourjon, président au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, s'excusant de n'avoir pas fait enregistrer ses provisions au bureau des finances de Moulins (1757) ; - des officiers de l'élection de Nevers, se plaignant des procédés de M. Chaillot, commissaire désigné pour le département de la taille, et demandant son remplacement ; - des officiers du bureau de Montpellier, au sujet des prétentions à la préséance produites par les officiers du présidial ; - des officiers du bureau de Dijon, au sujet de l'obligation qu'on veut leur imposer de donner la qualification de monseigneur au comte de Tavannes, lieutenant général chargé de tenir les états de Bourgogne en la place du prince de Condé ; - de M. de Nauroy, annonçant que le bureau des finances de Moulins sera indemnisé de ses avances pour location d'un logement et qu'il recevra désormais pour cet objet une indemnité annuelle de trois cents livres ; - etc.

1 C 251 (liasse) - 82 pièces, papier

1758-1760. - Lettres de M. Garreau, trésorier de France demeurant à Guéret, au sujet des alignements à donner pour diverses maisons de cette ville (1758) ; - de M. Chaillot, annonçant la publication de l'ordonnance du bureau pour l'adjudication du pont de Châteauneuf ; - de M. Ripoud, se plaignant d'avoir été privé de ses épices de sel ; - de M. de la Balme, annonçant la mort du cardinal de Tencin et que des événements de grande importance qu'il ne doit pas confier au papier, ont retardé toutes les affaires, en particulier l'arrêt réclamé par le bureau contre le nommé Pelletier et consorts, de Ris ; - de M. Garreau, réclamant quatre-vingts livres pour frais faits à l'occasion du département de la taille de l'élection d'Evaux ; - de M. de la Balme, relative au procès existant entre le bureau des finances de Moulins et la maîtrise des eaux et forêts de cette ville, pour la juridiction sur les bacs et bateaux (1759) ; - de M. de Corsembleu, relative à la filiation de son office ; - de M. Dumont, relative au même objet (1760) ; - de M. des Monneroux, trésorier de France à Riom, demeurant à la Châtre, « ville que nous devons, dit-il, regarder comme une vraie république. - Les esprits de certains sont icy remplis d'un feu dont la fumée cherche à étouffer les honnêtes gens. » Il se plaint d'avoir été, au mépris des privilèges attachés à son office, nommé « prud'homme ou conseiller ». - Lettres de M. Symonin-Duvernay, donnant la filiation de son office ; - de M. de Villantroys, au sujet de l'imposition des boues et lanternes dans laquelle les trésoriers de France à Moulins avaient été compris ; - etc.

1 C 252 (liasse) - 111 pièces, papier

1761-1764. - Lettres de M. Leclerc, de Moulins, fournissant des renseignements sur la pierre qu'on peut employer sur les routes (1761) ; - de MM. Max et Delacroix, relatives à la succession du curé d'Etroussat ; - de M. Peigné, procureur au duché-pairie de Sully, annonçant la mort de M. de Corsembleu, décédé le 19 août 1761 ; - de M. de Bellair, acquéreur de la charge de trésorier de France de M. Deschamps, demandant au bureau un certificat de non-parenté ; - de M. de Villantroys, relatives

à l'affaire de voirie de Ris, aux oppositions au sceau des provisions de MM. Deschamps et Salonnier d'Avrilly, à la succession du sieur Douet, curé d'Etroussat, etc., - de M. Chaillot, informant le bureau de la mort de sieur Theau, maître de musique à Nevers, dont la succession, parce qu'il était étranger, devait revenir au roi (1762) ; - du même, fournissant des renseignements sur les titulaires de nouveaux offices dans l'élection de Nevers ; - des membres du bureau des finances de Rouen, annonçant qu'ils ont introduit une instance au Conseil pour avoir été tenus à l'écart dans une convocation des corps notables à l'hôtel de ville;

- d'un grand nombre de bureaux des finances, en réponse à une demande de renseignements sur les exemptions d'impositions extraordinaires, de droits d'octroi, etc., dont ils jouissent ; - de M. de Villantroys, relative à l'érection en marquisat de la terre de Villemont et à l'engagement de la châellenie de Gannat (1763) ; - des maire et échevins de Moulins, invitant le bureau des finances à assister au Te Deum devant être chanté dans l'église collégiale à l'occasion de la conclusion de la paix ; - de M. Chaillot, se plaignant, à propos du bail des octrois de Nevers, qu'on porte atteinte aux droits des trésoriers de France ; - de M. Trudaine, au sujet du mauvais état d'un « chemin dans la partie qui étoit soutenue par le mur de la ville de Moulins, qu'on a été obligé de démolir lors de la construction du pont neuf ; - etc.

1 C 253 (liasse) - 76 pièces, papier

1761-1765. - Lettres de M. de Villantroys, au sujet de la déclaration du roi, du 13 juillet 1764, portant que les officiers des cours supérieures et bureaux des finances ne jouiront d'aucune exemption de tailles s'ils ne résident habituellement dans le lieu même de leur établissement pendant sept mois de l'année (1764) ; - du même, accompagnant un mémoire relatif à la susdite déclaration ; - de M. de Montjournal, donnant des détails sur les travaux à faire pour fournir un passage commode pour la route d'Auvergne, dans la traverse de Saint-Pourçain (1765); - de M. de Villantroys, au sujet de la délibération prise par le conseil de ville de Moulins pour obliger les membres du bureau des finances qui ont été nommé à des charges municipales, de les remplir ; - des officiers du bureau des finances de Riom, qui étaient menacés d'être portés au rôle des deniers communs ; - de M. Le Besgue d'Ambly, trésorier de France au bureau de Moulins, demeurant à Ambly, près de Bourbon-Lancy, se plaignant qu'un officier de la gendarmerie se soit installé de force dans sa maison ; - de M. Garreau, annonçant qu'il fait des démarches pour être autorisé à résider à Aubusson sans encourir les conséquences de l'édit du 13 juillet 1764 ; - de M. Fourqueux, informant le bureau de la réception de M. Barbara de la Grange, après examen sérieux de la Chambre des comptes ; - de M. de Morigny, demandant les ordres du bureau pour accepter la charge de premier échevin de Moulins ; - de MM. de Villantroys et de la Balme, au sujet du domaine dans la prévôté de Palluet ; - etc.

1 C 254 (liasse) - 78 pièces, papier

1766-1768. - Lettres de M. Garreau, annonçant que M. de Naillac s'est démis de son office, moyennant quarante-trois mille livres, en faveur de M. Garreau du Planchat (1766) ; - de M. de Naillac, recommandant son successeur ; - de M. de Villantroys, relative à l'intention qu'aurait manifesté M. de Courteille, intendant des finances, de terminer ses lettres, lorsqu'il écrit aux bureaux des finances, « par ces mots : *je suis très parfaitement*, au lieu de ceux-cy : *je suis avec respect* », dont il avait toujours usé précédemment ; - de M. de Pont, intendant à Moulins, invitant le bureau des finances à rendre justice aux dames bernardines « à l'occasion de quelques lignes d'eau qu'elles prétendent leur avoir été concédées et retirées ensuite par l'hôpital général » ; - du sieur Jacquemin, de Nevers, s'excusant d'avoir acheté la charge de greffier en chef du bureau dont était pourvu le sieur Marinier, sans s'être d'abord assuré de l'agrément dudit bureau ; - de M. de Villantroys, relative à l'imposition annuelle de cent livres mise sur le bureau pour l'entretien des lanternes et l'enlèvement des boues ; - des officiers du bureau des finances de Bordeaux, se plaignant de l'arrêt de la Chambre

des comptes du 29 décembre 1766, relatif aux serments de foi et hommage et aux aveux et dénombrement (1767) ; - du bureau de Limoges, relative au même objet, et ordonnance dudit bureau portant que des remontrances seront faites au Roi ; - des échevins de Decize, pour obtenir une nouvelle adjudication du passage de Crotte ; - de M. Villantrois, fournissant un sommaire des renseignements à communiquer à MM. les intendants sur la situation, l'utilité et les fonctions des trésoriers de France ; - de M. Leyraud, informant le bureau qu'il a été proposé au Conseil pour remplir la place de maire de Montluçon (1768) ; - de M. de Villantrois, au sujet du remplacement de M. Barbara de la Grange, procureur du Roi au bureau de Moulins, récemment décédé ; - des maire et échevins de Moulins, invitant le bureau à assister à un service qui devait avoir lieu le lendemain à l'église Notre-Dame, à l'occasion de la mort de la reine ; - du sieur Coquille, messenger de Nevers à Luzu, fournissant un état sommaire des mauvais pas que présente la route qu'il doit suivre ; - de M. de Pont, intendant, en voyant son itinéraire pour le prochain département de la taille ; - du sieur Dupont, verrier à Lurcy-Lévy, fournissant des détails sur le sable qu'il emploie ; - etc.

1 C 255 (liasse) - 53 pièces, papier

1769-1770. - Lettres de M. de Villantrois, relative à un achat de livres et au service des étapes (1769) ; - du subdélégué de Cusset, se plaignant du mauvais service des bacs établis sur la rivière d'Allier, à Puy-Guillaume, Ris, les Jarrots, Abrest, Vichy, Charmeil, Boutiron et Saint-Germain ; - des trésoriers de France à Tours, donnant avis que le duc de Choiseuil vient d'obtenir un arrêt du Parlement qui déclare nuls les procès-verbaux de voirie faits pour la route de Paris en Espagne, dans l'étendue du duché d'Amboise ; - de M. de Villantrois, relatives aux négociations engagées avec le Contrôleur général pour obtenir, en retour d'une augmentation de finance, des avantages honorifiques et des compensations pécuniaires (1770) ; - de M. Parchot de Villemouze, maire de Moulins, remerciant le bureau de lui avoir rendu justice contre le sieur Alassimone, huissier dudit bureau ; - de M. Lenitz, annonçant qu'il a traité de la charge du défunt trésorier Tallandier et demandant l'agrément du bureau ; - de Mme de la Martellière, annonçant la mort de son mari et priant le bureau de l'aider à vendre sa charge de trésorier de France ; - de M. de Pont, au sujet des plaintes du sieur Coquille, qui se déclare contraint d'abandonner le service de la malle de Nevers à Decize, par suite de l'état des chemins (1770, etc.

1 C 256 (liasse) - 47 pièces, papier

1771. - Lettres de M. de Villantrois, au sujet d'une nouvelle augmentation du marc d'or ; - des trésoriers de France à Metz, au sujet de l'obtention de la croix de chevalier des ordres du Roi ; - de M. de Villantrois, annonçant la suppression d'une partie des officiers du bureau des finances de Paris ; - du même, annonçant la publication d'un édit par lequel les offices sont rétablis sur le même pied qu'avant 1743, et le remplacement du prêt et de l'annuel par le centième de la valeur de l'office ; - de M. de Mazière, envoyant des copies de toutes ses quittances de finance et de l'acte d'achat de son office de trésorier de France au bureau de Moulins ; - des divers bureaux des finances du Royaume, au sujet de l'évaluation des offices, de l'application des lettres de noblesse aux charges de trésoriers de France, de la suppression du privilège de l'exemption des casuels dans la mouvance du Roi, etc. ; - de M. de Villantrois, engageant le bureau des finances de Moulins à apporter de la prudence dans ses réclamations. « Vous voyés mieux que moy, écrit-il, par les opérations du Conseil : suppression de trois charges d'intendants des finances, réforme d'un grand nombre de commis dans les bureaux des ministres, retranchement d'appointements, de pensions, de bénéfice des fermiers et régisseurs et des

rentiers de l'Etat, la confiscation des offices des présidents et conseillers et greffier en chef au Parlement, prononcée *ipso facto* d'après leurs signatures, leur exil isolé les uns des autres, les projets qu'on annonce dans le public de refondre les usagers de la magistrature et de faire rendre la justice à très peu de frais, vous voyés, Messieurs, que nous nous trouvons dans une crise qui pourroit devenir générale... », etc.

1 C 257 (liasse) - 78 pièces, papier

1430-1774. - Lettres de MM. de Bellair, de Montluçon, et Gascoing, de Nevers, relatives à la réunion de la chambre du domaine au bureau des finances de Moulins (1772) ; - du prieur de Souvigny, protestant contre son inscription au rôle des habitants dudit Souvigny qui doivent repaver la ville, et envoyant une copie des lettres de Charles VII, du 5 février 1430 (n. s.), qui exemptent le prieur et les religieux de Souvigny, comme seigneurs hauts justiciers, « de toutes tailles, aydes et subsides qui ont esté et se peuvent faire en ladite ville pour concourir ès réparations et empavement » ; - des députés des bureaux des finances, relatives aux démarches faites auprès du Contrôleur général pour obtenir un adoucissement de la taxe du centième denier; - de M. de Villantroys, au sujet de l'augmentation mise sur la capitation des officiers du bureau des finances de Moulins, pour couvrir une partie des gages du conseil supérieur de Clermont (1773) ; - de MM. Garreau du Planchat et Perethon, s'excusant de ne pouvoir se joindre aux membres du bureau pour rendre leurs hommages à la comtesse d'Artois ; - des trésoriers de France en Champagne, envoyant un arrêt du Conseil d'Etat qui casse une assignation donnée par le conseil supérieur de Châlons, à propos d'une affaire concernant le domaine du Roi ; - de M. de Movigny, député du bureau des finances de Moulins à Paris, rendant compte en détail de ses démarches relatives à l'affaire du centième denier, au remboursement des offices de la chambre du domaine de Bourbonnais, au logement du bureau, etc. (1771-1774, etc.

1 C 258 (liasse) - 70 pièces, papier

1772-1776. - Lettres, circulaires, instructions et tarifs du bureau des finances d'Orléans relatifs à la voirie (1772-1776) ; - informations faites par le bureau de Moulins contre Jean-Baptiste Reigner, premier huissier audiencier dudit bureau, qui s'était emparé de la clef d'une armoire refermant « les pièces les plus secrettes et les plus intéressantes » (1774) ; - copie d'une lettre des trésoriers de France à Orléans, relative à l'exercice de la voirie dans la ville de Clamecy ; - lettres de divers bureaux relatives à l'envoi d'une députation à Paris, auprès de Turgot nouvellement nommé contrôleur général ; - du bureau des finances de Lyon, choisi pour centraliser l'action des bureaux relativement à la nomination de députés, indiquant les noms sur lesquels s'est porté le choix des divers bureaux des finances ; - de M. de Villantroys, annonçant que le Roi a affranchi du marc d'or les lettres d'honorariat des officiers vétérans des cours supérieures (1775) ; - du sieur Lamouroux, annonçant que des ordres ont été donnés pour le paiement des gages de 1773 (1775) ; - d'un anonyme, dénonçant au bureau des finances de Moulins un projet de construction arrêté par les recteurs de l'hôtel-Dieu de Nevers ; - de plusieurs bureaux des finances au Contrôleur général et à leurs confrères pour protester contre une circulaire du bureau des finances de Metz, qui avait désavoué le sieur Dumont, député du corps des trésoriers de France ; - etc.

1 C 259 (liasse) - 60 pièces, papier

1776-1778. - Lettres du sieur de Vaure, de Gannat, relative à l'alignement donné par le bureau au sieur Rabusson de Saint-Priest, pour la construction d'un portail devant sa maison, située près de l'église Sainte-Croix (1776) ; - du bureau des finances de Poitiers, fournissant des renseignements défavorables sur le sieur Lessard, protestant originaire de Châtellerault, qui demandait l'agrément des trésoriers de France à Moulins pour acheter un office de leur bureau; - des trésoriers de France à Orléans, envoyant un arrêt du Conseil servant de règlement sur les scellés et inventaires des effets des comptables ; - de M. de Réverseaux, remerciant des compliments qui lui ont été adressés à l'occasion de sa nomination à l'intendance de Moulins (1777) ; - des trésoriers de France à Moulins, répondant à une demande de leurs confrères d'Orléans relative au cérémonial. « Lors du passage de Madame et madame d'Artois pour se rendre à la cour de France, nous avons eu l'honneur de les saluer et complimenter. Nous avons observé le même cérémonial lors du passage de madame de Piémont, mais nous n'avons rendu aucune visite à Monsieur, qui se rendoit incognito à la cour de Turin. Aucun des corps de la ville ne complimenta le prince ». - Lettres de M. de Villantroys, annonçant que « M. Le Contrôleur général a abandonné la place », qui a été supprimée le 29 juin 1777, « avec les sept intendants des finances », et qu'il a été institué, pour les remplacer, quatre directeurs généraux des finances ; - des bureaux des finances, au sujet des tentatives faites auprès de Necker pour l'affaire du centième denier ; - de M. Mars, au sujet de la contestation existant entre le bureau des finances de Moulins et M. Jacquesson, propriétaire d'une maison dans la rue de la Cigogne (1778) ; - des bureaux des finances de Montauban, de Tours, etc., et pièces relatives aux contestations qui divisent depuis longtemps les bureaux des finances et la Chambre des comptes ; - de M. de Réverseaux, intendant de Moulins, et du bureau des finances, relatives aux mesures à prendre pour maintenir le concert ; - etc.

1 C 260 (liasse) - 83 pièces, papier

1779-1786. - Arrêté du Conseil cassant un arrêt du parlement-chambre des comptes de Pau, qui avait déclaré nulle une saisie féodale faite par le bureau des finances de Bordeaux contre le sieur de Souillac, pour défaut de foi et hommage de la terre de Bridoire, et avait reçu ledit serment de foi et hommage (1778). - Lettres du bureau des finances d'Amiens, envoyant un arrêt du Conseil obtenu par lui au profit des demoiselles Froment, filles mineures d'un trésorier de France, contre l'adjudicataire des fermes générales qui voulait les soumettre au droit de franc-fief (1779) ; - du bureau des finances de Moulins, au bureau des finances de Bourges, pour demander quels changements la création d'une administration provinciale a pu apporter dans les fonctions des trésoriers de France et réponse fournissant un compte-rendu détaillé des rapports des membres du bureau de Bourges avec l'assemblée provinciale (1780) ; - du bureau de Montauban, relative au même objet ; - des représentants des bureaux de Lyon et de Soissons, signalant un ouvrage injurieux paru sous ce titre : *Etat véritable des Trésoriers de France*, et dont il conviendrait de demander la suppression ; - des bureaux des finances de Poitiers, Bordeaux, Tours, la Rochelle, Lille, etc., relatives à la nécessité de résister aux prétentions du parlement et de la chambre des comptes de Paris de placer les bureaux des finances dans leur subordination ; - du bureau des finances dans leur subordination ; - du bureau des finances de Montauban, fournissant des renseignements sur l'attitude de l'intendant Terray envers ledit bureau pendant son séjour à Montauban ; - de M. Mars, relatives aux mesures à prendre pour repousser les tentatives du Parlement et de la Chambre des comptes (1780-1781, etc.

1 C 261 (liasse) - 55 pièces - papier

1782-1786. - Lettres de M. Chaillot, trésorier de France honoraire résidant à Nevers, informant le

bureau de la prochaine adjudication des octrois de cette ville et l'invitant à revendiquer le droit de procéder à ladite adjudication (1782) ; - lettres et délibérations de plusieurs bureaux des finances relatives à la députation à conférer en commun à M. Mars, procureur du Roi au bureau des finances de Moulins ; - lettres de M. Mars relatives à l'édit de juin 1782, rétablissant les officiers du bureau des finances de Paris et les soumettant au centième denier, et à l'édit de janvier de la même année créant des receveurs particuliers des finances et les déchargeant du centième denier ; - de plusieurs bureaux des finances, au sujet de l'édit de mai 1783, « portant règlement pour la reddition des foi et hommages de la part des vassaux du domaine du Roi » (1783) ; - extraits des registres des délibérations des bureaux des finances de Bordeaux, de Poitiers, de la Rochelle, etc., relatifs à cet édit ; - délibérations des bureaux des finances de Bordeaux et de la Rochelle et circulaires desdits bureaux tendant, dans le cas où les justes réclamations du corps des trésoriers de France contre les entreprises de ses ennemis ne seraient pas écoutées, « à solliciter de la bienfaisance du Roi l'extinction de leurs offices » (1785) ; - de plusieurs bureaux se félicitant du résultat des négociations de M. Mars, qui avait obtenu la suppression du centième denier et le rétablissement de la survivance moyennant une taxe générale d'un million (1786) ; - etc.

1 C 262 (liasse) - 52 pièces, papier

1783-1786. - Lettres et mémoires de M. Mars, procureur du Roi au bureau des finances de Moulins, député à Paris par les bureaux des finances du Royaume, sur les affaires d'intérêt général qui lui ont été confiées ; - projet de répartition de la somme d'un million sur les bureaux des finances. Celui de Moulins y figure pour quarante-huit mille livres. - Etat des sommes payées chaque année à M. le prince de Condé, engagiste du duché du Bourbonnais, par le bureau des finances de Moulins, pour le droit d'annuel, jusqu'en 1772 (7,677 livres). - Lettres de M. Mars, se plaignant des intrigues dirigées contre lui (1786) ; relevant les accusations portées contre lui par les députés de plusieurs bureaux dans une lettre rendue publique ; - de M. de Beauregard, receveur particulier du domaine de la ville de Paris, offrant ses services pour toutes « demandes et sollicitations dans cours, juridictions, administrations et bureaux quelconques » ; - de M. Vernin, maire de Moulins, demandant l'autorisation de faire planter des poteaux dans les rues pour l'établissement des réverbères (1784) ; de M. Barnoin, trésorier des finances à Aix, au sujet du retard apporté par M. Mars à accuser réception d'une lettre de change ; - etc.

1 C 263 (liasse) - 63 pièces, papier

1786-1787. - Lettres des officiers municipaux de Moulins annonçant que l'allodialité de la province a été confirmée par arrêt du Parlement (1786) ; - de M. Delessart, envoyant l'arrêt du Conseil relatif au droit de survivance des offices ; - du bureau des finances d'Orléans et du sieur Percheron, relatives à l'affaire de M. Mars contre les députés réunis ; - des députés réunis, proposant de confier à M. de Lacretelle, avocat, la rédaction d'un mémoire en réponse à celui de la Chambre des comptes ; - de M. Lault, député à Paris par le bureau des finances de Moulins pour négocier un emprunt, tenant ses confrères au courant de la situation de M. Mars ; - du même, pour engager le bureau à accueillir le choix fait, par les députés réunis, de M. Dumont, procureur du Roi au bureau des finances de Bourges, pour remplacer M. Mars ; - du même, annonçant que M. Mars se dispose à demander justice aux tribunaux des attaques « indécentes » portées contre son honneur par certains trésoriers de France, « ce qui va donner une scène scandaleuse au public » ; - des députés réunis, contenant l'exposé d'un nouveau mode de représentation des compagnies ; - de MM. Tournyot de Larode et Perrotin,

fournissant des renseignements sur le sieur de Larochette qui était en pourparlers pour l'achat de la charge de trésorier de France M. Garreau ; - de M. Perrotin, rendant compte des conditions dans lesquelles il a réalisé à Paris un emprunt pour le bureau (1787) ; - de M. Chaix de Loche, se plaignant de l'insertion, dans le *Journal général de la France*, dans un moment où la situation des bureaux des finances est des plus critiques, d'une annonce portant qu'une charge de trésorier de France à Moulins, « sans exercice ni résidence », est à vendre ; - etc.

1 C 264 (liasse) - 26 pièces, papier

1788-1780. - Lettres de M. Mars, relative à un projet de « réintégration des bureaux des finances dans toutes les parties de leur service dont les intendants les ont dépouillés », en plaçant ces magistrats à la tête desdits bureaux avec la qualité de présidents (1788) ; - du même, critiquant un mémoire des officiers réunis ; - du bureau des finances de Bourges, demandant à celui de Moulins quelle attitude il compte prendre à l'assemblée du Tiers-Etat (1789) ; - de M. Mars, parlant d'un projet d'ériger les bureaux des finances « en cours supérieures de finances et domaine », ayant pour mission « de concentrer tout le service des états provinciaux qui vont être établis dans le sein des provinces » et de constituer « des tribunaux qui jugeront au souverain des matières d'impôt » ; - du comité des bureaux des finances à Paris, relative à une pétition aux Etats généraux à envoyer par chaque bureau pour consentir l'abandon des privilèges pécuniaires ; - de M. Parent de Chassy, président du comité des domaines, demandant divers renseignements dont il a besoin pour parvenir à l'exécution du décret de l'Assemblée nationale relatif à la recherche des biens et droits domaniaux ; - de M. Lault, informant ses confrères de Moulins que « les bureaux des finances n'existeront point dans la nouvelle organisation des tribunaux », et que les trésoriers de France n'ont « pas autre chose à faire que de travailler à leur liquidation » (1790) ; - de M. Mars, indiquant que le but à poursuivre par les bureaux des finances est leur transformation en tribunaux administratifs ayant pour principale attribution les affaires du domaine ; - etc.

1 C 265 (liasse) - 7 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier, en mauvais état.

1656-1789. - Sommutation faite aux trésoriers de France à Moulins, au nom du procureur général de la Chambre des comptes, de payer certaines sommes (1656). - Bordereau dressé au bureau des finances de Moulins des contrats de rente dépendant de la succession de dame Antoinette Cochet, femme de M. Achille Le Pape (1664). - Signification à Jean Catriot, commis à la recette et payeur des rentes provinciales, détenu à la conciergerie, d'une ordonnance du bureau des finances chargeant son écrou (1667). - Signification faite au bureau des finances, de la part de Jean Breton, fermier général de la vente et distribution du tabac et de la marque sur l'étain, demeurant à Moulins, rue des Carmes, d'édits fixant à 1 sol pour livre le droit de marque de la vaisselle d'étain, à vingt sols la livre le prix du tabac de France, et à quarante sols celui du tabac du Brésil (1675). - Quittance de cent mille livres délivrée par le sieur Bertin, trésorier des revenus casuels, aux trésoriers de France à Moulins, pour le droit annuel (1693). - Provisions de lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siège présidial du Bourbonnais, pour Jean-Louis Vigier, avocat en parlement (1719). - Arrêt du Conseil d'Etat réunissant à la collecte de Saint-Gratien le hameau de Chaumigny, qui faisait partie de celle de Gercy-la-Tour et Savigny (1740). - « Détail estimatif des ouvrages... pour la construction d'un bâtiment... que les trésoriers de France se proposent de faire construire sur des anciens murs supposé dérazés au niveau du sol de la cour du château » (s.d.). - Signification d'appel pour les prêtres de Saint-Lazare de Paris, possesseurs du prieuré de Saint-Pourçain, contre une ordonnance du bureau des finances de Moulins

les obligeant de rapporter les titres en vertu desquels ils lèvent les droits de leyde, péage, et autres dans la ville de Saint-Pourçain (1678), etc.

1 C 266 (liasse) - 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier

1788. - Edit supprimant les bureaux des finances, élections et autres tribunaux d'exception et séparant la juridiction contentieuse appartenant auxdits tribunaux de la partie administration qui pourrait leur avoir été accordée (mai 1788) ; - lettres du Roi enjoignant au bureau des finances de Moulins d'enregistrer ledit édit. - Déclaration du Roi portant rétablissement des tribunaux d'exception et d'attribution et portant, en outre, que l'assemblée des Etats généraux aura lieu dans le courant de janvier de l'année 1789, etc.

1 C 267 (liasse) - 8 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier

1761-1782. - Edit supprimant les offices de courtiers royaux créés par la déclaration du 8 mai 1760 pour les villes de Bordeaux, Libourne, etc., et créant deux cents brevets héréditaires de courtiers dans la ville de Bordeaux et le pays bordelais (fév. 1761). - Lettres patentes portant règlement pour l'enregistrement du bail des fermes, avec fixation des sommes à payer pour ledit enregistrement à chacune des cours supérieures, aux bureaux des finances, etc. (1781). - Edit par lequel le Roi supprime les corvées et ordonne la confection des grandes routes à prix d'argent (fév. 1773). - Déclaration du Roi portant qu'à partir de 1781 il ne sera plus établi qu'un seul brevet général pour les différentes impositions et réglant d'autres points relatifs à la taille et à la capitation (1780). - Edit supprimant les quarante-huit offices de receveurs généraux des finances et créant une compagnie de douze receveurs généraux (1780). - Edit créant quarante-huit offices de receveurs généraux des finances (1781), etc.

1 C 268 (liasse) - 24 pièces, papier

1681-1786. - Imprimés divers : arrêt du Conseil donnant aux trésoriers de France à Riom la préséance sur le lieutenant criminel et autres officiers de la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de ladite ville (1681). - Edit ordonnant le recouvrement des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts, et attribuant aux officiers des bureaux des finances le quart des droits dont ils feront la liquidation (1708). - Arrêt du Conseil qui exempte de la réduction au denier cinquante les gages des offices créés dans les cours supérieures et les bureaux des finances depuis 1688 (1721). - Edit « portant réunion des deux villes de Clermont et de Montferrand sous le nom de Clermont-Ferrand, avec suppression du bailliage et juridiction consulaire de Montferrand » (1731). - Ordonnance des trésoriers de France à Moulins faisant défense de vider les bassins et fontaines publiques sans en avoir obtenu la permission (1758). - Mémoire pour le procureur du Roi au bureau des finances de Moulins contre le procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de la même ville (1759). - « Instruction sur la manière de procéder à l'exécution de l'édit du mois de décembre 1764, concernant la libération des dettes de l'Etat, avec les modèles des différens actes ». - « Précis de la cause pendante au Conseil du Roi pour... les officiers de la viguerie royale de Narbonne contre MM. les maire et consuls de la même ville », au sujet de la préséance dans les cérémonies religieuses (1767). - Arrêt du Conseil concernant le droit de survivance des offices des bureaux des finances (1786), etc.

1 C 269 (liasse) - 30 pièces, papier

1752-1780. - Supplique de M. Griffet de la Baume aux trésoriers de France à Moulins pour être autorisé à faire démolir et reconstruire partie de sa maison, située à Moulins, rue Notre-Dame, sur la halle (1752). - Procès-verbal par MM. Vernoy de Montjournal et Amonin des Granges, trésoriers de France, de l'incendie qui a consumé diverses parties du château de Moulins pendant la nuit du 2 au 3 juin 1755. - Autre procès-verbal dressé par MM. Hastier, seigneur de Corgenay, et Garry de Chaux, trésoriers de France, de l'écroulement arrivé, le 22 mai 1756, d'une autre partie dudit château. - Permission donnée à M. Desbouis de Sallebrune de reconstruire sa maison, située rue Notre-Dame, près de l'église (1760). - Permission semblable pour le sieur Péronnin, notaire, dont la maison, voisine de celle de M. de Sallebrune, était en partie à pans de bois (1760). - Autorisation donnée à Jean Paradis, serrurier, d'abattre les piliers et voûtes existant devant sa maison, qui est située sur les halles au blé (1768). - Permission pour les chanoines de Notre-Dame de Moulins de « construire à neuf, à briques à parement et à pierres de taille, leur sacristie et barraques y adjoignantes » (1769). - Ouverture d'une nouvelle porte principale au bas de la nef de l'église Notre-Dame et établissement d'un escalier aboutissant à cette porte (1770). - Permission pour M. Guérin de Chermont de reconstruire sa maison, située rue Notre-Dame (1778) ; - et pour les administrateurs de l'hôpital général de reconstruire aussi une maison située également rue de Paris. - Ordonnances du bureau des finances de Moulins pour la démolition des maisons des sieurs Chomet, Allot et Angrand, situées à Moulins, dans la susdite rue Notre-Dame (1778), etc.

1 C 270 (liasse) - 28 pièces, papier

1696-1781. - Requêtes présentées au bureau des finances de Moulins et autorisations accordées par celui-ci pour la reconstruction ou la réparation de maisons situées place de l'Horloge, à Moulins, à Claude Montet, tailleur d'habits (1696) ; - à Marguerite Allier et à Michel Goyard, son fils (1751) ; - à Claude Michel, écuyer, seigneur de Molles (1752) ; - à Jacques Vialet, chevalier d'honneur au bureau des finances (1759) ; - à Louis Giraudet, docteur en médecine (1760) ; - à Antoine Coupery, marchand teinturier (1779) ; - à Jacques Derivet, tailleur (1781) ; - etc. - Documents semblables relatifs à des maisons situées dans la rue conduisant de l'Horloge au Puits-des-Quatre et appartenant au sieur Cavy, tailleur (1750) ; - à Charles Belin, directeur général des étapes de la généralité de Moulins (1754) ; - à noble Antoine Michel, docteur en médecine (1759, etc.

1 C 271 (liasse) - 25 pièces, papier

1753-1783. - Requêtes de Pierre de Champfeu, chevalier d'honneur au présidial, pour obtenir un alignement pour la continuation de sa maison, située rue Saint-Pierre (1753) ; - de Nicolas-Pardoux de Villaine, pour obtenir l'autorisation de baisser les croisées de sa maison, située dans la même rue, et de les mettre à la moderne (1755) ; - des curé et marguilliers de l'église Saint-Pierre-des-Ménestreaux, pour obtenir l'autorisation de faire fermer pendant la nuit les extrémités de la ruelle conduisant de la rue Saint-Pierre à la rue de la Corroirie, en longeant l'église, attendu que « les passants et les voisins » en font « des lieux d'aisances » et que c'était « un lieu de retraite sujet à des rendés-vous tout-à-fait contraires et indignes même des approches d'un lieu si saint » (1758) ; - de Claude Cadier, baron de Veauce, seigneur de Saint-Augustin, pour obtenir un alignement (1774) ; - de Nicole de Morigny,

seigneur de Gléné, pour être autorisé à placer des bois dans la contre-allée du cours d'Aquin, pendant les réparations faites à sa maison (1758) ;

- de Jacques-Joseph Ducléroy, capitaine d'infanterie à Moulins, pour obtenir l'autorisation de faire démolir puis reconstruire la façade de sa maison, située en face du cours d'Aquin (1778) ;

- du directeur des écoles chrétiennes de Moulins, pour obtenir un alignement (1781) ; - des religieuses de Sainte-Claire de Moulins, pour obtenir la permission de clore un emplacement vacant que le Roi leur a accordé sur les anciens fossés de la ville (1783) ; - des mêmes religieuses, pour être autorisées à faire reconstruire le logement des religieux qui les desservent (1754) ; - de François Bouché, lieutenant du premier chirurgien du Roi en la ville de Moulins, pour être autorisé à faire refaire en pierre de taille et briques à parement la façade de sa maison, située sur la rue Sainte-Claire (1773) ; - de Joseph Desmarais de la Valette, secrétaire de l'intendance, pour être autorisé à pratiquer une tranchée dans la rue Sainte-Claire, afin d'amener une voie d'eau dans sa maison (1778, etc.

1 C 272 (liasse) - 33 pièces, papier

1751-1784. - Requêtes de Jacques Chovet, maître potier en terre, pour être autorisé à faire reconstruire une maison située rue des Ursulines (1754) ; - du procureur du Roi au bureau des finances, pour que M. Pierre de Saincy soit tenu de faire obtenir des barrières en avant de la maison qu'il construit sur la rue des Ursulines et le cours Doujat (1775) ; - des dames de la Croix, pour être autorisées à faire reconstruire un mur situé sur la rue conduisant de la rue de Bapaume à Sainte-Catherine (1775) ; - de plusieurs jardiniers de la rue Chaveau, pour qu'il leur soit indiqué un alignement pour diverses constructions nouvelles (1768-1784). - Ordonnance du bureau des finances de Moulins enjoignant aux propriétaires de bateaux et de viviers placée près du lieu d'abordage du bac, depuis la tour du Jinguet jusqu'à celle de Crespinet, de les déplacer immédiatement (1751). - Plainte du sieur Gaillard, caution de l'adjudication du bac de l'Allier, à Moulins, contre certains passagers qui injurient journellement les préposés dudit adjudicataire (1755). - Requête de Gilbert Du Chaliier demandant que les propriétaires riverains du chemin qui part du lieu dit la Boîte-aux-Ladres et conduit au bas de Nomazy, soient tenus de le remettre en état (1752), etc.

1 C 273 (liasse) - 12 pièces, papier

1752-1775. - Requêtes d'Antoine Mazerolle, marchand burrelier de Charroux, demandant la démolition de la porte du quartier de Berry ou l'autorisation de la réparer à ses frais, à la condition d'être autorisé à faire établir un petit logement sur ladite porte (1752) ; - de Pierre-Timoléon Méritte de Rochepierre, demandant la suppression d'une ruelle ménagée entre l'église et le presbytère de Durdard, ruelle qui servait de « retraite aux gens malintentionnés et dans laquelle avait été assassiné, en 1729, le sieur Damon, curé » (1758) ; - des habitants d'Ebreuil, demandant que le pavé de leur ville soit réparé aux frais des propriétaires des maisons, pour la partie longeant lesdites maisons, et aux frais du seigneur, pour le reste (1771) ; - de Claude Girard, écuyer, seigneur de Saint-Geran-le-Puy, au sujet d'une ruelle existant entre le jardin de la cure dudit Saint-Géran et le sien (1775) ; - de demoiselle Marie Touzet, demandant l'autorisation de faire démolir des restes du mur de la ville d'Hérisson, situés sur un jardin qui lui appartient (1768) ; - des habitants de Nérès, remontrant que la rue qui conduit des bains à la paroisse a été si fort négligée qu'elle est devenue impraticable, et demandant qu'elle soit rétablie aux frais des propriétaires riverains (1752), etc.

1 C 274 (liasse) - 36 pièces, papier

1742-1779. - Requêtes des habitants de Saint-Pierre-le-Moûtier pour être autorisés à démolir les portes se trouvant à l'entrée de la ville, du côté de Paris, et sur le chemin du Veudre, et avis favorable des trésoriers de France à Moulins (1773) ; - du sieur Chevalier, maître de la poste à Saint-Pierre-le-Moûtier, au sujet d'un écurie qu'il a fait construire dans la rue tendant du Trou-Doctoral au faubourg de Nevers (1774) ; - de Joseph Piquet de Villard, lieutenant quartier-maître dans le régiment Royal-Piémont-cavalerie, pour être autorisé à faire reconstruire sur l'alignement des dames Ursulines deux maisons situées à Saint-Pierre-le-Moûtier, dans le voisinage de ce couvent (1775) ; - de François Rogier, premier huissier de la châtellenie de Riousse ; de Louis Dollet de Chassenet, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier ; de Nicolas Le Jeune, entrepreneur des ponts et chaussées ; de Joseph Bernard, marchand ; de Nicolas Pouliot, aubergiste, et autres, demeurant audit Saint-Pierre-le-Moûtier, pour être autorisés à faire reconstruire des maisons (1775-1779). - Procès-verbaux de visite et ordonnance contre le sieur Périchon, de Chénerailles, qui avait fait reconstruire une maison dans la grande rue dudit Chénerailles, en dehors de l'alignement imposé (1770). - Procès-verbal de l'état des ponts de Felletin et correspondance de M. Trudaine avec divers, relative à l'obligation pour Mme de la Feuillade, qui percevait un droit de péage sur ces ponts, de les faire réparer (1742), etc.

1 C 275 (liasse) - 1 cahier in-folio, papier, de 18 feuillets

XVIIIe siècle. - « Etat des villes, bourgs et autres lieux de marchez dans l'intérieur, d'où le commerce extérieur se fait ou peut avoir lieu par la rivières, ou autres communications avec la frontière et les côtes ». Cet état comprend, pour les subdélégations de Moulins, Gannat, Montluçon, Hérisson, Montmaraud, Nevers, Saint-Pierre-le-Moûtier, Decize, Luzy, Château-Chinon, Cusset, Aigueperse, Saint-Pourçain, Guéret, Aubusson, Felletin et Evaux, les noms des lieux où se tiennent des marchés, l'indication du jour de ces marchés et des observations sur le commerce local et les moyens de le développer. - Moulins : « Cette ville est située sur la rivière d'Allier ; elle ne fait aucun commerce extérieur, mais il peut avoir lieu au moyen de la jonction de cette rivière avec celle de Loire, qui établit la communication avec la ville de Nantes ». - Souvigny, Bourbon-l'Archambault, Saint-Hilaire, le Donjon et Jaligny : « Ces marchés ne sont établis que pour faciliter la subsistance des habitans des villes et bourgs énoncés ci-contre et des lieux circonvoisins ; il ne s'y fait aucun commerce extérieur et il n'y a nul moyen de le rendre praticable ».

1 C 276 (liasse) - 7 pièces, papier (imprimés)

1701-1780. - Quittances de finances payées par les officiers du présidial et le greffier de la ville de Moulins pour l'union de l'office de trésorier de la bourse commune (1701) ; - par les mêmes, pour l'union des offices de commissaires aux inventaires (1707) ; - par les mêmes, pour l'union de l'office de lieutenant-général d'épée (1711). - Lettres patentes fixant le montant des droits d'entrée à percevoir sur le vin, l'eau-de-vie, la bière, la viande, etc., dans plusieurs villes et bourgs de la généralité de Moulins (1771). - Ordonnance du bureau des finances « portant règlement pour la prestation des actes de féodalité des fiefs situés dans l'étendue de la généralité de Moulins et mouvants du duché d'Auvergne » (1780). - « Noms de Messieurs les députés de l'administration provinciale de la généralité de Moulins », créée en 1780. Cette liste comprend dix députés pour l'ordre du clergé, seize pour celui de la noblesse et vingt-huit pour celui du tiers-état.

1 C 277 (liasse) - 33 pièces, papier (imprimés)

1752-1785. - Ordonnances des lieutenants généraux de police de la ville et banlieue de Moulins « pour l'observation des dimanches et fêtes, portant en outre défense aux maîtres des jeux de paume et de billard de donner à jouer aux écoliers pendant les heures de classe, et à ceux qui tiennent les jeux de boules, de quilles et autres jeux, de donner à jouer dans aucuns tems aux écoliers ni domestiques » (1752) ; - défendant aux charpentiers, maçons, etc., d'encombrer les rues, aux voituriers de laisser pendant la nuit des voitures sur la voie publique ; interdisant de placer des pots de fleurs sur le bord des fenêtres et d'attacher aux façades des maisons des pots à faire nicher les oiseaux ; de jouer dans les rues, places et promenades publiques à des jeux pouvant incommoder les passants, etc (1753) ; - « portant défenses à toutes personnes... de porter, tant de jour que de nuit, sous le masque, des épées, couteaux de chasse ni autres armes et bâtons » (1755) ; - défendant d'acheter ou prendre en gage « de femmes mariées, d'enfans en puissance de pères, mères ou tuteurs, de soldats et autres personnes suspectes et inconnues, aucuns meubles, hardes, marchandises », etc. (1756) ; - enjoignant « à tous mendians étrangers » de sortir dans les vingt-quatre heures de la ville, faubourg et banlieue (1757) ; - ayant pour but d'empêcher les hôteliers et revendeurs d'acheter l'avoine amenée au marché de Moulins avant l'ouverture dudit marché ; - défendant de vider les bassins des fontaines publiques (1758) ; - concernant la discipline des garçons et compagnons des différentes communautés d'arts et métiers, leur enjoignant, en particulier, « de se retirer chez leurs maîtres à dix heures du soir au plus tard, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, et à huit heures, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques » (1769) ; - défendant à toutes personnes de jouer et donner à jouer dans les cabarets, jardins, cours et promenades publiques ni autres lieux, aux jeux de boules, de quilles ni autres jeux ; - défendant « d'aller et venir dans les rues et sur les cours et promenades publiques » masqué ou déguisé ; de se promener dans les rues ou sur les promenades en robe de chambre, après le coucher du soleil ; etc. (1763) ; - défendant aux colporteurs et marchands forains de vendre, sinon les jours de foire, des marchandises n'ayant pas été visitées par le bureau des marchands (1764) ; - défendant de décharger des décombres ailleurs qu'au Chambonnet et de prendre du sable ailleurs qu'au-delà de la levée, du côté de la Font-Vinée (1766) ; - prohibant la vente des raisins à cause de la mauvaise récolte (1767) ; - fixant le prix des oeufs à cinq sols la douzaine, de mars à août, et à sept sols d'août à mars ; celui du beurre à six sols la livre de mai à juillet, et à sept sols de juillet à mai ; celui du lait à deux sols la pinte de mai à novembre, et à quatre sols de novembre à mai ; etc. (1768). - Règlement de police pour les crochets ou romaines et les poids et mesures ; - sentence contre plusieurs revendeurs pour usage de faux poids. - Ordonnances de police concernant le respect dû aux églises (1768) ; - défendant aux ouvriers qui se louent pour la récolte des foins et des grains et pour les vendanges, de s'assembler ailleurs que sur la place d'Allier ; - obligeant les boulangers à tenir un registre de leurs achats de grains (1771) ; - défendant de jouer au jeu de quilles vulgairement appelé « rapau », attendu qu'un particulier a perdu à ce jeu, dans une seule séance, plus de cent cinquante livres (1775) ; - enjoignant à ceux qui logent « en maisons ou chambres garnies », de tenir deux registres pour y inscrire les noms des personnes qui iront loger, leur pays, leurs qualités et ce qu'ils entendent faire (1776) ; - établissant des boucheries de vaches et de brebis dans les faubourgs de Moulins (1780) ; - défendant d'afficher sans permission. - Le procureur général du Roi au Parlement, informé « qu'il y a actuellement dans la ville de Moulins et dans les fauxbourgs de ladite ville quinze billards, quoique précédemment il n'y en eut que trois, et que les maîtres desdits billards tiennent en même temps cafés et cabarets, ce qui donne lieu aux habitans de fréquenter lesdits billards et d'y passer non seulement les jours mais même les nuits », fait faire « défenses aux particuliers tenans jeux de billards dans la ville de Moulins... d'exercer en même temps l'état de limonadier, de traiteur et de cabaretier, ni de donner à

boire et à manger chez eux en façon quelconque, sous peine de trois cens livres d'amende... » (1777). - Arrêt du Parlement homologant une sentence du lieutenant de police de Moulins qui défendait « à tous marchands chandeliers et à tous autres particuliers fondant suifs en branches, de tenir leurs fonderies dans leurs maisons ni dans aucunes autres de cette ville... » (1781). - Mémoires des officiers municipaux de Moulins contre les administrateurs généraux du domaine au sujet de l'allodialité de la coutume du Bourbonnais (1785). - Arrêt du Parlement faisant « défenses à toutes personnes... de s'attrouper ni de s'assembler... les dimanches et fêtes, ni dans aucun autre temps de l'année, dans les paroisses de Viplaix, Vesdun, Saint-Désiré... pour y courir à cheval, y tirer des armes à feu, danser, jouer... à peine de cinquante livres d'amende » (12 nov. 1778), etc.

1 C 278⁸ (liasse) - 10 plans, papier

1777-fin du XVIIIe siècle. - 1re Feuille. « Plan et distribution du château de Moulins-en-Bourbonnois ; plan des plus anciens souterrains », avec légende. - 2e feuille. Rez-de-chaussée. - 3e feuille. Premier étage. - 4e feuille. Second étage. - La 5e feuille manque. - 6e feuille. « Elévations, coupes et profils du château de Moulins-en-Bourbonnois ». - 7e feuille. « Plan des cachaux des prisons royales de Moulins, dont les masses ont été prises sur le plan général du château de Moulins, levé par nous architecte soussigné, en 17...EVEZARD » (1777). - 8e feuille. Plan et élévation desdits cachots, avec indication des réparations à faire. - 9e feuille. Plan général du rez-de-chaussée du château, avec projets de constructions et de suppressions. - 10e feuille. Plan général du quartier du château.

1 C 279 (liasse) - 38 pièces, papier

1780-1790. - Arrêt du Conseil d'Etat portant qu'il « se tiendrait à Moulins, le 1er mai, une assemblée de seize propriétaires, pris dans différens ordres, pour procéder au choix de trente-six autres et former en tout une assemblée provinciale de cinquante-deux, dont dix devront être pris dans l'ordre du clergé, seize dans celui de la noblesse et vingt-six dans le tiers-état, tant députés des villes que propriétaires et habitans des campagnes » ; que ladite assemblée sera chargée, « aussi longtemps qu'il plaira à Sa Majesté », de « répartir les impositions dans ladite province, en faire la levée, diriger la confection des grands chemins et les ateliers de charité, ainsi que de tous les autres objets qu'elle jugera à propos de lui confier » ; que cette assemblée ne pourra durer plus d'un mois et que « les suffrages y seront comptés par tête et non par distinction d'ordre » ; que, « dans l'intervalle de ces assemblées, ils y aura un bureau d'administration composé de huit membres de l'assemblée, de deux procureurs-syndics et d'un secrétaire, lequel bureau suivra tous les détails relatifs à la répartition et à la levée des impositions » ; etc. (19 mars 1780). - Arrêt du Conseil d'Etat portant que le Roi « a jugé nécessaire de surseoir à l'exécution de ses lettres patentes concernant l'assemblée provinciale du Bourbonnois jusques après la publication des réglemens qu'il se propose de donner à celles du Berry et de la Haute-Guyenne », et autorisant « les cinquante-deux députés de la généralité de Moulins qui ont été nommé en l'assemblée du 1er mai de l'année dernière (1780), de se rassembler... à l'effet de nommer neut syndics et procureurs fondés, savoir : trois ecclésiastiques bénéficiers, trois gentilshommes et trois dans le nombre des bourgeois notables, dont trois du Bourbonnois, trois du Nivernois et trois de la Marche », et lesdits syndics à désigner « l'un d'entre eux de chaque ordre pour assister à la répartition des impositions » ; etc. (29 juillet 1781). - Règlement « sur les fonctions des assemblées provinciales et de celles qui leur sont des subordonnées, ainsi que sur les relations de ces assemblées avec les

⁸ Documents numérisés et consultables sur l'intranet des Archives départementales.

intendants des provinces ». Ce règlement est divisé en cinq sections. La première fixe les attributions des assemblées municipales ; la seconde, celles des assemblées d'élection ou de département ; la troisième, celles de l'assemblée provinciale ; la quatrième détermine les fonctions du commissaire départi et de l'assemblée provinciale, et la dernière a trait au cérémonial (5 août 1787). - Arrêt du Conseil homologant les délibérations prises par les habitants possédant fonds dans les paroisses de Lussat, de Chappes, de Saint-Léopardin, etc., pour procurer la réparation des églises et des presbytères (1789). - Arrêt semblable autorisant les réparations à faire au clocher d'Agonges, à l'horloge de Lurcy-Lévy, aux églises de Bresnay et d'Huvers, au presbytère de Chouvigny, à l'église et au presbytère de Servilly ; autorisant également la refonte des cloches de Saint-Pardoux-le-Neuf et l'adjudication du bac de Contigny. - Bordereau des dossiers d'adjudications adressés à la commission intermédiaire et par celle-ci au Conseil pour obtenir l'homologation. - Instructions et modèles fournis par M. Blondet, intendant. - Instructions adressées par Necker (1789), etc.

1 C 280 (liasse) - 38 pièces, papier ; 4 plans.

1788-1790. - Répartition sur tous les propriétaires de la paroisse d'Agonges de la somme de 881 livres imposée par les officiers de la municipalité pour la réparation de l'église et du clocher. Principaux propriétaires : Faure, trésorier de France, au château de Beaumont ; le comte de Le Borgne, chevalier de Saint-Louis, au château de Pommeraye ; les chartreux de Moulins, propriétaires du château de Lépine ; l'abbesse de Saint-Menoux, au château du Monceau ; le comte de Montbel, au château de Laugère ; le sieur de Saint-Julien, propriétaire du petit Luçay ; mademoiselle d'Orvillier, au château des Sacrots ; le vicomte de Saint-Romain ; etc. (1790).

- Supplique du sieur Vigier, officier de la municipalité d'Aubigny et curé de la paroisse, se plaignant de quelques-uns des habitants qui avaient repris de force un terrain, situé derrière l'église, sur lequel le vicaire général de l'archevêque de Bourges avait prononcé l'interdit pour empêcher le peuple de s'y réunir pendant les offices (1790). - Requête du curé de Besson demandant des réparations au mur de clôture du cimetière (1788). - Placard annonçant l'adjudication au rabais des réparations à faire à l'église de Bresnay (1789). - Pièces et plans relatifs à la construction du presbytère de Diou (1788-1790) ; - et de celui de Garnat (1789). - Réparations au presbytère et à l'église de Lurcy-Lévy ; rôle d'imposition sur les propriétaires de la paroisse de la somme nécessaire pour lesdites réparations. - Permission donnée aux habitants de Lusigny de lever la somme due au fondeur qui a refait la cloche de leur église (1789), etc.

1 C 281 (liasse) - 29 pièces, papier

1660-1792. - Lettres patentes du Roi portant établissement d'un hôpital général en la ville de Moulins, avec union audit hôpital des maladreries et hôpitaux du duché de Bourbonnais qui ont été usurpés ou abandonnés (1660). - Etat des revenus fixes et des dépenses ordinaires de l'hôpital général de Moulins, arrêté au 1er janvier 1781. - Rapport de l'inspecteur général des hôpitaux sur la situation de l'hôpital général de Moulins (1785). - Réponses des administrateurs de l'hôpital de Moulins à diverses observations de l'Intendant. Ils déclarent, en particulier, qu'il leur est impossible de s'occuper de la guérison des folles reçues dans la maison, « soit par le peu d'étendue du local, soit par les frais considérables auxquels ce traitement donneroit lieu » (s.d.). - Rapports de l'inspecteur général des hôpitaux sur la situation de l'hôpital Saint-Gilles ou des frères de la Charité de Moulins (1785). Etat des revenus de l'hôpital Saint-Gilles (1790). - Etat des revenus annuels des ci-devant religieux de Saint-Gilles de Moulins. - Constitution de 150 livres de rente, par MM. du Buysson, au profit des

dames hospitalières de Saint-Joseph de Moulins (1749). - Rapport de l'inspecteur général des hôpitaux sur la situation de l'hôpital Saint-Joseph de Moulins, où il est dit qu'outre le service des malades, les religieuses font aussi celui de l'instruction », et qu'il y a très peu ou peut-être point d'hôpitaux où les malades soient si bien soignés (1785), etc.

1 C 282 (liasse) - 13 pièces, papier

1777-1792. - « Etat des biens et revenus de toute nature dont jouit l'hôpital général de la ville de Cusset, des charges à l'acquit desquelles lesdits revenus sont affectés », avec des « observations » relatives à l'histoire dudit hôpital et à la façon dont il est administré (s.d.). - Etat des revenus de l'hôpital d'Ebreuil pour l'année 1702. - Lettres et mémoires relatifs à la demande formée par les administrateurs de l'hôpital de Gannat pour être mis en possession d'une redevance de soixante setiers de blé qui était payée sur les produits de la châellenie dudit Gannat aux Célestins de Vichy, récemment supprimés (1777-1778). - Mémoire proposant la suppression de partie des prébendes des communalistes de Gannat et l'emploi de l'argent en provenant à la création d'un hôtel-Dieu ; proposant également d'imposer à quatre des communalistes conservés l'obligation d'instruire la jeunesse (s.d.). - « Etat des biens de la dotation de l'hôtel-Dieu de la Providence de la ville de la Palisse... et des dépenses annuelles » (s.d.), etc.

1 C 283 (liasse) - 21 pièces, papier ; 1 plan.

1776-1786. - Mémoire sur la fondation et les règles et usages de l'hôpital de Montluçon (s.d.). - Mémoire et observations de M. de Pont, intendant de la généralité de Moulins, sur diverses demandes présentées par les administrateurs de l'hôpital de Montmaraud, fondé en 1774 (1776). - Mémoires, devis, plan et autres pièces relatifs à la construction de l'hôpital de Montmaraud (1783). - Etat des fonds appartenant à l'hôpital de Montmaraud, des dons et legs faits en sa faveur et des charges dont il est grevé (1783). - Mémoire sur l'administration et les revenus de l'hôtel-Dieu de Nevers (1785). - Rapport de l'inspecteur général des hôpitaux sur la situation dudit hôpital (1785). - Mémoire des administrateurs de l'hôtel-Dieu de Nevers, demandant une augmentation de franc-salé, et extraits de titres, dont le plus ancien est de 1225, relatifs à l'éminage du blé et du sel (*minagium bladi et salis*) (1786), etc.

1 C 284 (liasse) - 8 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier

1716-1790. - Lettres patentes approuvant la cession faite au sieur Chomel, intendant des eaux, bains et fontaines minérales et médicinales de Vichy, par les administrateurs de l'hôpital dudit Vichy d'une maison destinée à servir désormais de logement audit intendant et à ses successeurs, et fixant les droits à percevoir au profit des pauvres sur l'eau vendue au dehors (23 mars 1716). - Arrêt du Conseil où il est dit que le Roi, « informé que les fontaines, bains et la maison appartenant à S.M., où sont lesdits bains et douches de la ville de Vichy, sont en très mauvais état et que les particuliers qui y vont boire les eaux sont en danger d'être écrasés sous les ruines des bâtiments », a donné l'ordre de faire des réparations pour une somme de 3,940 livres (1727) ; - Autre arrêt du Conseil portant que « le réservoir des sources chaudes dit des Capucins, qui soutenoit

en partie la maison du Roy, s'estoit éboulé tout à fait et que ladite maison se fendit en deux depuis les fondements jusqu'à la mansarde », ce qui obligea ledit intendant Chomel, « après une délibération des principaux habitants de la ville, de faire un gros mur pour empêcher la ruine totale de ce bâtiment, plus de faire un canal en partie voûté pour l'écoulement tant des anciennes eaux que des sources nouvellement découvertes, avec un bain pour les chevaux que les officiers de la cavalerie qui est en garnison à Cusset luy ont demandé instamment.... » ; que ledit Chomel, « pour témoigner son zèle pour le service du Roy, et du public, et des pauvres, spécialement des soldats qui viennent dans la saison....., offre de finir et perfectionner toutes ces réparations.... pour la somme de 4,000 livres.... toutes lesquelles réparations sont d'autant plus nécessaires que les malades qui ont beu des eaux des sources chaudes découvertes l'année passée, ont tous guéri, et ceux qui n'avoient pu suer au Mont-d'Or, ont sué à Vichy dès le premier bain et la première douche.... » ; que le Roi, en conséquence, ouvre un crédit de 4,000 livres audit sieur Chomel pour la construction des bâtiments de la nouvelle source et les réparations (1728). - Acquisition d'une maison provenant du sieur Fouet et appartenant au sieur Chomel, pour y recevoir les soldats et pauvres malades qui viennent « aux bains des différentes provinces du Royaume » (1732). - Ordonnance du Roi pour solder au sieur Chomel 6,000 livres qui lui sont dues sur une maison qu'il a vendue « pour être unie à l'hôpital » de Vichy (1738). - Adjudication au sieur Jacquet de réparations à faire à la maison du Roi, à Vichy (1748). - Lettre de M. Joly de Fleury à M. Bernage de Vaux, intendant à Moulins, sollicitant sa bienveillance pour le sieur Tardy, médecin des eaux de Vichy, qui demandait des réparations (1756). - Mémoire du sieur Leclerc sur le chemin conduisant des bains de Vichy à Cusset (1766). - Lettres de M.de Sartines annonçant à l'intendant de Pont que le sieur Tardy, intendant des eaux minérales de Vichy, vient d'obtenir du Roi la permission d'établir un bureau à Paris pour le débit de ces eaux (1781) ; - de MM. de Calonne, de Vergennes et autres, relatives aux dépenses occasionnées par divers séjours de Mesdames à Vichy (1785-1787) ; - de MM. de Vergennes, de Breteuil, etc., relatives à la construction du bâtiment des bains de Vichy, et confirmation par le Roi de l'adjudication dudit bâtiment passée pour la somme de 50,500 livres au profit du sieur Dupont (1787). - Rapport de MM. de Jussieu, de la Porte, Vic d'Azyr, etc., membres du comité des eaux minérales, sur l'établissement de Vichy (1788). - Lettre de M. Vic d'Azyr à M. de Mazirot, intendant à Moulins, lui signalant dans le bâtiment projeté pour le service des eaux de Vichy l'absence d'un appareil pour les douches ascendantes et d'un réservoir d'eau douce (1781). - Mémoire pour le sieur Giraud, intendant des eaux minérales de Vichy (s.d.), etc.

1 C 285 (liasse) - 6 pièces, papier

1733-1786. - Bail consenti aux sieurs Guillermin et Colade, voituriers, pour six années, à commencer au 1er janvier 1733, des trois sols par pot de trois chopines d'eau minérale de Vichy appartenant à l'hôpital, moyennant 1,720 liv., par an. « Les preneurs seront tenus, outre le prix stipulé, de fournir tout le liège, ficelle, goudron, peau et cire d'Espagne pour boucher les bouteilles ; ... et seront tenus de délivrer gratis desdites eaux minérales aux religieux mendiants, comme Capucins, Cordeliers, Récollets, religieuses de Sainte-Claire et autres mendiants, sur les certificats des supérieurs et médecins desdites communautés, visés par lesdits sieurs administrateurs, dans lesquels certificats il sera fait mention des noms des religieux ou religieuses pour lesquelles elles seront destinées ; laisseront lesdits preneurs l'usage des habitants dudit Vichy de prendre desdites eaux, sans néanmoins qu'ils en puissent abuser... pour les transporter hors dudit Vichy ; les preneurs demeureront déchargés de doucher les pauvres dudit hôpital... ; feront lesdits preneurs la distribution sur les fontaines desdites eaux à ceux tant des lieux qu'étrangers qui en voudront boire, sans pouvoir rien exiger pour raison de ce que ce qu'ils voudront leur bailler gratuitement... » (1733). - Bail consenti au sieur Sornin, marchand pour six ou neuf ans, moyennant 1,650 liv. Par an, du droit d'un

sol par pinte d'eau minérale appartenant à l'hôpital de Vichy (1761). - Renouvellement dudit bail au profit des sieurs Labrosse et Sornin, moyennant 1,700 liv. (1772). - Autres baux semblables au profit des sieurs Labrosse, pour 1,995 liv. (1780). - et du sieur Morignat, pour 2,045 livres (1786), etc.

1 C 286 (liasse) - 7 pièces, papier (imprimés)

1706-1784. - Arrêt du Conseil défendant au juge châtelain de Gannat de troubler les officiers du grenier à sel dans la possession d'apposer les scellés sur les caisses et bureaux des receveurs des greniers à sel (1706). - Jugement condamnant le sieur Durin « d'estre pendu et étranglé, tant que mort s'ensuive, à une potence qui pour cet effet sera dressée en la place publique de cette ville de Moulins, ayant escriteau devant et derrière portant ces mots : Faux-saunier attrouppé et armé; ce fait son corps mort porté et exposé aux fourches patibulaires » (1719). - Jugement semblable rendu par Jean-Charles Doujat, intendant de la généralité, contre Louis Chaumet, dit la Chapelle ou Louis Verdeau, « convaincu d'être venu, à la tête de vingt-deux faux-sauniers armés, le 14 mai 1719, au bourg de Bussière-Nouvelle », et d'avoir pillé les meubles du sieur Chenier, capitaine de la brigade du lieu, etc. (1723). - Arrêt du Conseil défendant « à la dame de Lusignan d'exiger aucun droit de péage... sur les denrées, bestiaux et marchandises passant au lieu de Goujon (Gouzon), ni ailleurs dans l'étendue de ladite seigneurie (1746). - Ordonnance de police défendant de mettre en vente des écrevisses n'ayant pas la grosseur d'un pouce (1768).

- Ordonnance concernant la pêche et fixant la dimension de la maille des filets (1779). - Arrêt du Parlement faisant défense aux personnes demeurant dans les justices de Saulzet, Beauverger et Listenois, de mener paître leur vaches, chevaux et moutons dans les vignes, etc. ; mémoire des habitants de Saulzet contre le sieur de Longueil, seigneur dudit Saulzet, qui s'était emparé de leurs communaux (1767), etc.

1 C 287 (liasse) - 20 pièces, papier

1739-1792. - « Arrest du Conseil d'Etat du Roy qui exempte des droits de sortie des cinq grosses fermes les charbons de terre provenant des mines de Fins en Bourbonnois » (23 juin 1739). - Arrêt du Conseil d'Etat accordant au sieur Pierre Chesnon de Champmorin, ses successeurs ou ayant cause, le privilège de faire exploiter exclusivement à tous autres, pendant l'espace de trente années, les mines de charbon de terre existant dans sa terre de Fins (1770). - Vente, par dame Anne de Segla de Ribante, veuve de Jean de Brossard, seigneur de Boismalet, à Christophe Mathieu, seigneur de Noyant, pour le prix annuel de quinze cents livres, du droit d'exploiter toutes les mines de charbon pouvant se rencontrer dans l'étendue de la seigneurie de Fins (1773). - Nouvelles conventions passées entre ledit sieur Mathieu de Noyant et Jacques Serre de Saint-Romant, acquéreur de ladite seigneurie de Fins (1775). - Prorogation, pour trente années, en faveur de dame Hélène-Françoise de Murard, du susdit privilège d'exploitation (1775). - Acte de société pour l'exploitation des mines de charbon de terre du Bourbonnois, passé entre Jacques-Joseph Mathieu de Noyant, Jacques-Christophe Mathieu de la Salle et autres, leurs frères et soeurs, Jules-Charles-Henri de Clermont-Tonnerre et Henri-Théodore et Charles-Frédéric Ferber (1786). - Plan de régie pour l'exploitation des mines de Noyant, Châtillon et Fins, et pour le transport de leurs produits jusqu'à Paris (1786). - Rapport fait au Contrôleur général sur les mines de Fins et de Noyant, par Duhamel, inspecteur général des mines du Royaume (s.d.). - Arrêt du Conseil renouvelant pour trente années le privilège accordé aux sieurs Mathieu pour l'exploitation des mines existant dans les paroisses de Noyant et de Châtillon et leur concédant le droit exclusif d'exploiter toutes les mines de charbon pouvant se rencontrer de Noyant à la rivière d'Allier

(1788). - Lois diverses relatives aux mines (1791-1792). - Correspondance relative à la concession accordée pour quinze années à M. de Givry des mines d'antimoine existant dans son domaine des Jardinats (1783). - Plaintes du sieur Golliaud, entrepreneur des mines d'antimoine de M. de Givry et des Jacobins, contre une décision du lieutenant de police de Moulin ordonnant la démolition de ses fourneaux (1784). - Arrêt du Conseil d'Etat permettant à Nicolas Rambourg, maître de forges, de faire construire une forge, deux fourneaux, un atelier et des logements d'ouvriers sur le ruisseau du moulin de Saint-Jean-de-Bouys, sur un terrain appartenant au Roi et dépendant de la forêt de Tronçais, et affectant cinq mille cent onze arpents de ladite forêt à l'exploitation de ladite forge (1788), etc.

1 C 288 (liasse) - 13 pièces, papier

1768-1791. - Mémoire d'Edme-Joseph Jacques-son, receveur des vingtièmes de la généralité de Moulins et intendant-trésorier du prince de Condé en Bourbonnais, contre le sieur Joseph Faucompré, propriétaire de plusieurs manufactures établies à Moulins, dont il se prétendait l'associé (1768). - Lettre dudit Jacquesson contenant un exposé de ses projets de fabrication « de fauteuils, écrans, paravans et tapis » en coton ; de son espoir d'obtenir des dessins de son ami, M. Soufflot ; de la remise qu'il fit, en 1763, à M. Trudaine, « du mémoire que M. l'abbé Wal avoit fait dans l'Inde, ... pièce importante qu'on ne pouvoit recouvrer » et qu'il trouva dans ce pays, où l'abbé Wal était venu mourir, etc. (Moulins, 1769). - Lettre de M. Trudaine à M. de Pont le chargeant d'informer le sieur Faucompré que la gratification de 3,000 livres qui lui était accordée depuis dix ans, était supprimée. - Lettre de M. d'Ormesson annonçant à l'intendant de Pont que la gratification de 3,000 livres dont il a été parlé plus haut, serait désormais partagée entre les sieurs Jacquesson et Faucompré (1770). - Lettres du sieur Faucompré exposant l'état de sa manufacture et les services rendus par elle aux pauvres de la région (1770-1771). - Etat des constructions faites à Godet par M. de Faucompré (1791), etc.

1 C 289 (liasse) - 16 parchemins, 6 pièces, papier

1694-1765. - Quittance des droits d'amortissement et nouveaux acquets payés par les Bernardines de Montluçon (1694 ; - par les mêmes, pour l'acquisition d'un domaine et vignoble à Tizon, paroisse de Sauljat ; d'un autre domaine et d'une petite dîme de vin aux Etourneaux, paroisse de Blanzat ; etc. (1733) ; - par les mêmes, pour un domaine reçu en paiement de la constitution dotale de mademoiselle de Magnac (1738) ; - par les mêmes, pour une dîme inféodée à prendre dans la paroisse de Domérat ; - par les mêmes, pour vingt-quatre journées de vignes provenant de la constitution dotale de Jeanne Necoust ; - par les Ursulines de Montluçon, pour le fief de la Goutte, par elles acquis de la veuve du sieur Luilher (1739) ; - par les Bernardines de Montluçon, pour une maison et un jardin situés à Châteaueux (1741) ; - par Gilbert Baudeau de la Faye, conseiller en l'élection de Montluçon, pour le rachat du prêt (1751), etc.

1 C 290 (liasse) - 21 pièces, papier

1751-1789. - Règlement « concernant les turcies et levées et le balisage de la rivière de Loire et des rivières affluentes » (1783). - Arrêt du Conseil d'Etat fixant le tarif du bac de Givry, appartenant au sieur Marion (1751). - Mémoire de l'ingénieur Mauricet sur le projet d'une partie de la route d'Urçay au Veurdre, de la sortie de la forêt de Tronçais au port du Veurdre (1781). - Détail estimatif des

ouvrages à faire pour la construction à neuf et l'établissement de deux lieues trois quarts de route aux abords de la forêt de Tronçais (1786). - Plan sommaire de ladite route. - Supplique des habitants de Saint-Geran-le-Puy à M. de la Millière, demandant que le tracé de la route de Cusset ne soit point modifié (1788). - Adjudication des travaux à faire sur la route de Clermont à Bourges, de Montluçon à la Meillerie (1789), etc.

1 C 291 (liasse) - 6 pièces, papier

1789. - Assemblée provinciale. - Lettres du directeur général des finances à M. Foulon de Doué, intendant de Bourbonnais, lui annonçant que les frais d'administration de l'assemblée provinciale et des assemblées de départements, ont été réglés provisoirement à 50,200 liv., et lui ordonnant de mettre à la disposition de la commission intermédiaire diverses sommes à prendre sur les fonds libres de la capitation et sur les fonds des dépenses variables ; - à la commission intermédiaire, relative au même objet ; - à la dite commission, pour l'autoriser à faire au sieur Faucompré une avance de 12,000 liv., remboursable après la foire de Beaucaire, pour lui permettre de conserver dans sa manufacture les pauvres de la ville de Moulins ; - de M. Tarbé au baron Coiffier, député aux Etats généraux, relative à la commission intermédiaire du Bourbonnais. - Supplique des curés de Rongères, Langy, Boucé, Cindré, etc., se plaignant des vexations dont les employés des fermes usent à l'égard de leurs paroissiens pour leur extorquer de l'argent.

1 C 292 (liasse) - 11 cahiers, papier

1716-1787. - Elections. - Dénombrement de l'élection de Moulins, dressé en 1716 et comprenant, avec le nom des villes, bourgs et paroisses, le nombre des feux, le montant des impositions, le nombre de feux diminués et ce qu'ils payaient, le nombre des habitants en général, l'étendue des terres incultes, le nombre des exempts et privilégiés, le nom des seigneurs, etc. - Dénombrement semblable pour l'élection de Gannat. - Etat de la population de la généralité de Moulins en 1773. Cet état ne s'applique qu'aux élections de Moulins, Gannat et Montluçon, mais il existe un état récapitulatif embrassant toute la généralité. - Tableau détaillé du département de la taille, des impositions accessoires et de la capitation pour les élections de Moulins, Gannat, Montluçon, Guéret, Evaux et Château-Chinon (1787). - Tableau des paroisses de l'élection de Saint-Amand, de la généralité de Bourges.

1 C 293-297 (cotes vacantes)

1 C 298 (liasse) – 9 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins.

- Neuf registres d'audience : 1759-1773

1 C 299 (liasse) - 5 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins.

1700-janvier 1702. – Cinq registres d'audience.

1 C 300 (liasse) – 5 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins.

1701-1702. – Cinq registres d'audience.

Janvier-juin 1701

Août-mars 1702

1 C 301 (liasse) – 3 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins.

1702-1703. – Trois registres d'audience.

Mars 1702-mars 1703.

1 C 302 (liasse) – 3 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins

1703-1704. – Trois registres d'audience.

Avril 1703-février 1704

1 C 303 (liasse) – 3 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins

1704-1705. – Trois registres d'audience.

Février 1704-avril 1704

Juin 1704-janvier 1705.

1 C 304 (liasse) – 4 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins.

1705-1706. – Quatre registres d'audience.

Janvier 1705-avril 1706

1 C 305 (liasse) – 5 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins.

1706-1707. – Cinq registres d'audience.

Avril 1706-décembre 1707

1 C 306 (liasse) – 7 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins.

1707-1710. – Sept registres d'audience.

Décembre 1707-janvier 1710

1 C 307 (liasse) – 4 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins.

1710-1711. – Quatre registres d'audience.

1 C 308 (liasse) – 125 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins.

1758-1778. – Production pour Joseph JARGOIS boucher à Hérisson, contre la veuve FOUCAUD et le chapitre collégial d'Hérisson, réuni à celui de Moulins.

1 C 309 et 310 (cotes vacantes)

1 C 311 (liasse) – 50 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins.

1769-1788. – Production pour Annet CHALLIER, syndic de la paroisse de Cusset, contre plusieurs propriétaires de cette paroisse.

1 C 312 à 316 (cotes vacantes)

1 C 317 (liasse) – 230 pièces, papier

Chambre du Domaine de Moulins

Mars 1686. – Jugements des procès : sentences. (Trois sentences).

1 C 318 (liasse) – 11 pièces papier

Bureau des Finances de Moulins.

1779-1786. – Pièces justificative des comptes de M. BATTELIER, greffier en chef du bureau, chargé d'acquitter les réponses.

1 C 319 (liasse) – 15 pièces, papier

Bureau des Finances de Moulins.

XVIIe siècle. – Pièces justificatives des paiements d'une charge élue au élection de Guéret.

1 C 320 (liasse) – 9 pièces, papier

Bureau des Finances de Moulins.

1765-1786. – Titres concernant le rachat des gages de certains officiers, premiers présidents, procureurs, receveur général des revenus casuels.

1 C 321 (liasse) – 3 pièces, papier

Bureau des Finances de Moulins.

XVIIe siècle. – Mémoire concernant les greniers à sel de Souvigny et du Donjon.

1 C 322 (liasse) – 85 pièces, papier

Bureau des Finances de Moulins.

1760-1790. – Correspondance avec le contrôleur général ; lettres de transmission dans lesquelles ont trouve des exemplaires d'arrêtés, d'édits, etc...

1 C 323 (liasse) – 39 pièces, papier

Bureau des Finances de Moulins

1737. – Production par Etienne Joly, fermier des domaines contre J.B. Martinet, notaire, etc.

1 C 324 (liasse) ; - 19 pièces, papier

Bureau des Finances de Moulins

1779-1781. – Production pour Pierre Dominique Trolière contre Jean Vincent René, receveur général des domaines du roi à Moulins.

1 C 325 (liasse) – 27 pièces, papier

Bureau des Finances de Moulins.

1749-1753. – Production pour J.B. Forestier, bourgeois à Saint-Gérard-le-Puy contre Jean Claude Rouchard, lieutenant au régiment de champagne.

1 C 326 à 328 (cotes vacantes)

1 C 329 (liasse) – 25 pièces, papier

Bureau des Finances de Moulins.

1738-1740. – Production pour Claude Racat, vigneron, contre J.B. Desbouis, seigneur de Valbrune, Gilbert Gaulmin essuyer seigneur Delally, Nicolas Semin, escuyer seigneur des Fontaines et Suzanne Degouzolle.

1 C 330 à 336 (cotes vacantes)

1 C 337 (liasse) – 6 pièces, papier

Chambre du domaine de Moulins

1751-1759. – Six registres d'audience :

. Mars 1750-avril 1751

. Mai 1751-juin 1752

. Juin 1752-mars 1754

. Mars 1754-mai 1755

. Mai 1755-août 1757

. Août 1757-septembre 1759

1 C 338.

Intendance de Moulins

1654-1671. - Production pour Jacques Soulaud, bourgeois de Montluçon, contre les collecteurs de

Lavaud-Sainte-Anne.

1 C 339 à 347 (cotes vacantes)

1 C 348 (liasse) – 18 pièces, papier

Election de Moulins

1661. – Productions : Vincent Jouanet, syndic d'Autry contre Nicolas Foussier.

1 C 349 (liasse) – 8 pièces, papier

Intendance de Bourbonnais.

1672. – Productions : Marguerite Piaud, veuve d'Antoine Lagaron sieur de Bredon contre Gabriel Huguet, notaire à Hérisson.

1 C 350 (liasse) – 13 pièces, papier

Election de Moulins.

1670. – Production : les habitants de Montilly contre Michel Bouchon, collecteur des tailles de Montilly.

1 C 351 (liasse) – 18 pièces, papier

Election de Moulins

1672-1674. – Productions : Gabriel Dessalle, laboureur de la paroisse du Breuil de Saint-Raphaël contre les collateurs de la paroisse.

1 C 352 à 1 C 375 (cotes vacantes)

1 C 376 (liasse) – 2 pièces, papier

Intendance de Moulins

1705. – Requête d'un huissier en paiement de taxes.

1 C 377 à 380 (cotes vacantes)

1 C 381. Mauvais état

Bureau des finances de Moulins

156...-1643. – Jacques Charles Alixand de Mares contre François Bouys, receveur général des Domaines et bois de la généralité de Moulins.

1 C 382 (cote vacante)

1 C 383 (liasse) – 109 pièces, papier

Intendance de Moulins

XVIIe siècle. – Procédure au sujet du droit de courte-pinse et de la réparation des murailles de Souvigny.

1 C 384 (liasse) – 1 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins

1776. – Arrêt du conseil d'état concernant les cours d'eau de la Loire.

1 C 385 (liasse) – 11 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins.

1790. – Correspondance relative à la liquidation de ses offices, tableaux à l'appui.

1 C 386 (liasse) – 5 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins.

1765, 1767-1768. – Voirie, route de Moulins à Clermont dans la traversée de Saint-Pourçain et de Gannat, route de Nevers à Luzy, chemin de Charroux

1 C 387 (liasse) – 3 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins

1785-1786. – Mémoires de fournisseurs d'imprimerie et de papeterie faites au bureau de finances.

1 C 388 (liasse) – 13 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins.

1782-1783. – Quittances de rentes constituées par cette compagnie aux Chartreux de Moulins, Carmélites de Moulins, Prêtres de la doctrine de Moulins et à un particulier.

1 C 389 (liasse) – 24 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins

XVIIIe siècle. – Lettres, mémoires concernant la compétence du bureau, les indemnités dues à ses charges à payer lors de la suppression de la chambre du domaine.

1 C 390 (liasse) – 1 pièce, papier

Bureau des finances de Moulins

1775. – Devis de la maçonnerie nécessaire pour la construction de nouveaux bâtiments pour le bureau des finances.

1 C 391 (liasse) – 3 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins

1768. – Conflit entre le bureau et le maire de Moulins concernant les eaux de la ville.

1 C 392 (liasse) – 3 pièces papier

Bureau des finances de Moulins

1773. – Documents relatifs à la capitation des membres de la compagnie.

1 C 393 - 1 pièce papier

Bureau des finances de Moulins

1781. – Lettre relative à l'imposition des octrois à laquelle on veut l'assujétir.

1 C 394 (liasse)

Bureau des finances de Moulins

1776-1777. - Documents relatifs au 100 deniers droit imposé aux officiers de ce bureau.

1 C 395 (liasse)

Bureau des finances de Moulins

1781. – Démolition d'une partie des murs de Vichy.

1 C 396 (liasse)

Bureau des finances de Moulins

10 mars 1789. – Arrêté de renonciation à tous ses privilèges.

1 C 397 (liasse)

Bureau des finances de Moulins

1701. – Edit du roi qui reçoit les bureaux des finances à payer le droit annuel en Acquérant par eux pour deux millions d'augmentation de gages.

1 C 398 (liasse) - 57 pièces papier, 1 pièce parchemin

Chambre du Domaine

1670-1743. - Joseph de Saint-Quentin, seigneur de Neuville en la paroisse de Teillet, contre Gilberte Chevalier, veuve de Jacques Laurencet, receveur des châtelainies de Montluçon et d'Hérisson, au sujet de dix années d'arrérages dues pour la possession du mas de Tilloux et consistant chacune en 40 sols 11 deniers d'argent, un tonneau de vin, dix gelines, six boisseaux, trois coupes de froment, 25 setiers deux boisseaux d'avoir, 3 setiers de seigle, à la mesure d'Hérisson. Description du mas de Tilloux (1670).

1 C 399 (liasse) - 25 pièces, papier

Chambre du Domaine

1686-1759. - Claude Turret, maître sellier à Bourbon-l'Archambaud, contre Gabriel-François Douyet, receveur de la châtelainie de Bourbon, Henri Paris, boulanger, et divers. Partage de vignes du 16 août 1686 entre Antoine Davenière, tanneur à Bourbon, François Amonin, tailleur d'habits, et

autres.

1 C 400 (liasse) - 30 pièces, papier

Chambre du Domaine

1679-1734. - Joseph Berthon, marchand de Montluçon, contre Jacques Raby, marchand de la même ville, au sujet de divers héritages acquis par Raby et dépendant de la baillie de Chaveroche, les Tex et Coulombaroux en la châtellenie d'Hérisson et en la censive du Roi selon les terriers des 7 novembre 1460 et 6 juin 1679.

1 C 401 (liasse) - 34 pièces, papier

Chambre du Domaine

1723-1734. - Production sur appointement à mettre pour Jacques et Pierre Raby, marchands de la ville de Montluçon, contre Joseph Berthon, cessionnaire de Gabriel Lée, demandeur.

1 C 402 (liasse) - 35 pièces, papier

Chambre du Domaine

1761-1764. - Gilbert Vidal, receveur de la Châtellenie d'Hérisson, et la dame de la Trolière-Duras contre Jacques Bonnet, marchand au Brethon.

1 C 403 (liasse) - 3 pièces, papier

Chambre du Domaine

1759-1764. - Isaac Godin et Gabriel Douyet, receveurs en la châtellenie de Bourbon, opposants à la saisie réelle des biens saisis sur Gilberte Semain, veuve de M. Badier de Verseille, contre les curateurs créés à la succession vacante de dame Gilberte Semain.

1 C 404 (liasse) - 34 pièces, papier

Chambre du Domaine

1768-1770. - Barthelemy Tueloup, fermier de la châtellenie des Basses-Marches, contre Antoine Thévenoux, paroissien de Lenax, au sujet de lods et ventes à recouvrer pour une locaterie sise à Céron.

1 C 405 (liasse) - 108 pièces, papier

Chambre du Domaine

1686 (11 janvier-14 décembre). - Procès-verbaux d'hôtel. 88 procès-verbaux ; curatelles, subrogations, réceptions, suppliques, monitoires, plaintes de François Chalmeau, fermier du jardin haut des Fosses Braies pour le prince de Condé, contre les écoliers du collège de Moulins qui l'ont blessé et qui ont foulé ses labours et semences, etc. Jean Février, lieutenant général de la Chambre du Domaine ; Vernin, lieutenant particulier.

1 C 406 (liasse) - 6 pièces, papier

Chambre du Domaine

1687. - 3 procès-verbaux : curatelles aux mineurs Charles Vertelle (21 février et 21 mars) ; transport à

l'auditoire de Bourbon pour recevoir les plaintes au sujet des corvées (9 août) ; ventilation pour Jean Quesson, greffier en l'élection et grenier à sel de Moulins, contre Louis du Saulnier, écuyer, sieur de la Baulne (12 novembre).

1 C 407 (liasse) - 23 pièces papier, 1 pièce parchemin

Chambre du Domaine

1668-1671. - Productions au greffe. La communauté Gilberte Douloux, Antoine Gasnier et consorts contre le procureur du Roi, au sujet du rapport des biens de la baillie d'Argenty saisie domanialement.

1 C 408 (liasse) - 56 pièces, papier

Chambre du Domaine

1715-1725. - Le chapitre collégial de Moulins contre Anne Saulnier, veuve de François Girard, maître de la poste, au sujet d'une maison située dans l'ancien Chambonnet des Carmes, près le cimetière de Saint-Gilles et devant l'église hospitalière de Saint-Joseph.

1 C 409 (liasse) - 25 pièces, papier

Chambre du Domaine

1306-1725.- Le chapitre collégial de Cusset demandeur en réception d'aveu et dénombrement contre Jean-Louis Petitot, curé de Creuzier-le-Vieux. Contestation de la dîme et du charnage à Chandalon, ainsi que de droits divers en les paroisses des châtellenies de Billy et Vichy. Copie d'un acte de vente passé en 1306 (n. s.) devant l'officialité de Clermont.

1 C 410 (liasse) - 89 pièces, papier

Chambre du Domaine

1684. - Le prince de Condé, engagiste du duché de Bourbonnais, contre les riverains du Parc de Beaumanoir, près Moulins, au sujet d'une coupe de bois vendue par les religieuses de la Visitation et de diverses exploitations contestées.

1 C 411 (liasse) - 170 pièces papier, 1pièce parchemin

Chambre du Domaine

1719-1720. - Constance Chaillot, épouse de François Verne, avocat et substitut du procureur du Roi en la Chambre du Domaine, et les fermiers du duché de Bourbonnais contre les héritiers d'Etienne Foussier et contre Jeanne Foussier, femme de François Palierne ; inventaire joint du mobilier de feu Etienne Foussier (al. Fouchier).

1 C 412 (liasse) - 11 pièces, papier

Chambre du Domaine

1697. - Jean Tillier, curé de Céron, contre Georges Voiduron, tisserand à Céron, poursuivi par Léonard de Montillet, fermier de la châtellenie des Basses Marches, au sujet de cens contestés.

1 C 413 (liasse) - 44 pièces papier, 2 pièces parchemin

Chambre du Domaine

1579-1728. - Antoine Guinard, marchand à Cusset, demandeur en radiation d'héritage contre Rosalie Dufloquet, femme Riberon, dame de Genat. Acte de vente, joint, du château de Genat, en la paroisse de Cusset, « au pays d'Auvergne », par Jean de la Roche, chevalier, seigneur de la Mothe Mourgon à André de Doyat, écuyer, sieur de Baignard (29 juillet 1579).

1 C 414 (liasse) - 63 pièces papier, 4 pièces parchemin

Chambre du Domaine

1717-1732. - Pacquet Yvon, laboureur à Meillers, contre Jean-Marie de Châtillon, chevalier, seigneur du Preget, Eléonore-Suzanne Maréchal, de Franchesse, son épouse, et Jean du Château, écuyer, sieur de la Pierre, au sujet de taille et cens pour des biens de la châtellenie de Souvigny.

1 C 415 (liasse) - 13 pièces papier, 1 pièce parchemin

Chambre du Domaine

1534-1674. - Le duc de Bourbon diligence de Jean Rousseau, avocat, contre Gilbert Jolivet, Jean Tixier l'aîné, Jean Fournier, Phelippe Butaud, Jean Roux l'aîné, Jean Roux le jeune, Claude Tixier, de la paroisse de Mornay, au sujet de corvées dont ils sont déchargés et affranchis depuis plus de 60 ou 80 ans, conséquence de ce que tous les habitants dudit Mornay, sous la redevance annuelle de 2 setiers avoine, sont affranchis des charrois et corvées qu'ils pouvaient devoir à la châtellenie de Bourbon.

1 C 416 (liasse) - 18 pièces papier, 1 pièce parchemin. Mauvais état

Chambre du Domaine

1698. - Appointment en droit pour Louis Rambaud, greffier chef du baillage de la Palice, contre le procureur du Roi en la Chambre du Domaine et Pierre Barraud fermier de Chaveroy, contre Jacques Charnay, au sujet d'un droit d'usage dans la forêt d'Ande convertie en terre labourable depuis de longues années.

1 C 417 (liasse) - 24 pièces, papier

Chambre du Domaine

1681. - Appointment pour dame Marie de La Guiche, veuve de Charles de Levis, duc de Ventadour, héritière du domaine de Gonge à Billezois, contre Jean de Pelissière, écuyer, seigneur de Saint-Martin, à diligence de Pierre Chevrin, fermier du domaine de la châtellenie de Billy.

1 C 418 (liasse) - 3 pièces, papier

Chambre du Domaine

1618-1619. - Pierre Harret, bourgeois de Moulins, contre Gilbert Lafayet, fermier de la châtellenie de Belleperche, curateur à la succession jacente de feu Bonnet Boilhaud.

1 C 419 (liasse) - 14 pièces, papier. Mauvais état

Chambre du Domaine

1682-1755. - Jacques-Joseph Bougarel, receveur des châtellenies de Moulins, Bessay et Belleperche, contre Jean Richard, syndic de Montilly (droit de blairie).

1 C 420 (liasse) - 32 pièces papier, 1 pièce parchemin

Chambre du Domaine

1744-1751.- Charles Béтин, receveur général des revenus du duché de bourbonnais, contre Anne Darbaud, veuve de Gilbert Dognon. Contrat de mariage du 20 septembre 1744. Inventaire des marchandises de Gilbert Dognon, maître sergier à Moulins, rue des Carmes (20 février 1750).

1 C 421 (liasse) - 20 pièces, papier

Chambre du Domaine

Jean-Baptiste Mestraud, fermier de la châteltenie de Verneuil, contre Antoine Roussat, fermier de Fontariol. Acte de vente, joint, d'une métairie au village des Bordes, en la paroisse du Theil, par Gilbert Judet, maître tailleur d'habits à Moulins (28 avril 1750).

1 C 422 (liasse) - 70 pièces, papier, dont deux plans (encre et aquarelle)

Chambre du Domaine

1697-1752. - Jean Gauvignon, vigneron à Avermes, et divers, contre Joseph Bougarel, receveur des châteltenies de Moulins, Bessay et Belleperche, au sujet de biens (vignes, chènevières, etc.) à Avermes et Trevol, dont la consistance et la propriété sont définies.

1 C 423 (liasse) - 38 pièces, papier

Chambre du Domaine

1747-1759. - Charles Fontaine, ancien receveur de la châteltenie de Belleperche, contre Gilbert Lasne et Jean Fontaine, syndics des paroisses de Bagneux et Aubigny (droit de blairie).

1 C 424 (liasse) - 32 pièces, papier

Chambre du Domaine

1686-1758. - François Saladin, laboureur à Saint-Symphorien-sur-Abron, contre Pierre Vallet, demeurant au domaine Caillot, à Saint-Symphorien, au sujet de terres dépendant du Domaine,

1 C 425 (liasse) - 26 pièces, papier

Chambre du Domaine

1745-1748. - Antoine Tardivat, laboureur à Ronnet, contre Gilbert Laville, co-détenteur de prés et de mas acquis de Gilberte Dauge, dans la châteltenie de Montluçon (à Arpheuille-Saint-Priest et à Ronnet) et prétendus allodiaux, alors qu'ils seraient chargés de cens.

1 C 426 (liasse) - 18 pièces, papier

Chambre du Domaine

1746. - J.-B. Mestraud, fermier de la châteltenie de Verneuil, et Antoine Bernardon, bourgeois de Moulins, contre Pierre Bouculat, fermier à Tronget.

1 C 427 (liasse) - 11 pièces, papier

Chambre du Domaine

1750-1751. - Le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambaud, contre dame Gabrielle Bourdier, veuve de Jacques Héraud, écuyer, lieutenant de la maréchaussée, seigneur de Chantemeillant, demeurant à Moulins, rue Notre-Dame, au sujet d'une offre de grains contestée.

1 C 428 (liasse) - 71 pièces, papier, 1 pièce parchemin. Mauvais état

Chambre du Domaine

1741-1751. - Alexandre Reigneron, vigneron à Branssat, contre J.-B. Mestraud, receveur de la châtellenie de Verneuil. Dénombrement et devoirs du mas de la Vignolle.

1 C 429 (liasse) - 58 pièces, papier, 4 pièces parchemin

Chambre du Domaine

1729-1745. - Affaire Béraud-Mangonnet. Production sur appoitement pour Antoine Pujor, curateur créé à la succession vacante de Barthelemy Mangonnet, demandeur et défendeur contre Jacques Beraud, sieur de la Matherée, commissaire aux saisies réelles.

1 C 430 (liasse) - 53 pièces, papier

Chambre du Domaine

1679-1745. - entre J.-B. Mestraud, fermier de la châtellenie de Verneuil, Jean Boutry, propriétaire à la Chaume, sur Deux-Chaises, Jean Dechier, laboureur au Grand Bourg, sur Comps, Antoine Bernardon, bourgeois de Moulins, et divers, au sujet du mas Des Peligeons, à Cressanges, des mas de la Cure et de la Place.

1 C 431 (liasse) - 15 pièces, papier

Chambre du Domaine

1479-1745. - J.-B. Mestraud, receveur de la châtellenie de Verneuil, contre le chapitre collégial de Moulins, au sujet de plusieurs devoirs et notamment de six livres 16 sols 6 deniers tournois et onze bêtes chargées d'avoine, que Jean de Bourbon et Jeanne de France, par acte notarié du 24 août 1481, auraient délaissés aux chanoines sur les mas Arnoux, Amy et Girard à Comps.

1 C 432 (liasse) - 102 pièces papier

Chambre du Domaine

1732-1742. - Jean-Marie Butin, ancien receveur de la châtellenie de Verneuil, Jean Poujon, marchand à Tronget, tuteur des enfants mineurs de Jean Martinet et Jeanne Fratissier, contre Gilbert Barathon, sieur des Granges, condamné à payer 17 sols de taille simple, trois sols et obole de mesurage, 8 setiers 3 quarts 3 coupes d'avoine à la mesure de Souvigny, pour le mas Monjaux, et 4 sols de taille simple, 4 autres sols 2 deniers et deux sestiers d'avoine par an pour le mas de la Reine ; en outre contre Jean-Baptiste Audiat et Marcelin Elie.

1 C 433 (liasse) - 55 pièces papier, 1 pièce parchemin

Chambre du Domaine

1740-1743. - J.-B. Mestraud, fermier de la châteltenie de Verneuil, contre J.-B. Audiat, sergent royal à Cressanges et à Tronget.

1 C 434 (liasse) - 28 pièces, papier. Mauvais état

Chambre du Domaine

1733-1736.- Bernard Piat, fermier du domaine en la châteltenie de Bourbon, contre Martin Amonin, seigneur de Neureux, conseiller du Roi, élu en l'élection de Moulins.

1 C 435 (liasse) - 47 pièces, papier

Chambre du Domaine

1733-1736. - Bernard Piat, fermier du domaine en la châteltenie de Bourbon, contre Martin Amonin, seigneur de Neureux, conseiller du Roi, élu en l'élection de Moulins et contre Jean de Lavoye, tuteur des enfants Paulmier, en réclamation de cens.

1 C 436 (liasse) - 24 pièces, papier

Chambre du Domaine

1731-1738. - Gilbert Bonnet et Jean Thomas, laboureurs à Mondeveix et au Bois Boucheroux, paroisse de Ronnet, contre Jean Laville, laboureur à Chambrolle, paroisse d'Ars (auj. Creuse).

1 C 437 (liasse) - 36 pièces papier, 1 pièce parchemin

Chambre du Domaine

1733—1735. - Jean-Joseph de Saint-Quentin, chevalier, seigneur de Beaufort, et Marie Pannetier de Neuville, son épouse, contre Gilbert Tardet de Lavault, ancien fermier de la châteltenie d'Hérisson, demandeur aux fins de vérification d'un traité de composition pour des biens sis à Teillet, en la baillie d'Argenty.

1 C 438 (liasse) - 83 pièces, papier

Chambre du Domaine

1732-1742. - Gilbert Auroy, laboureur à Durdat, demandeur en remboursement de cens et devoirs, contre Gaspard Argence et Joseph Tallais, son gendre et contre Charles Renoux et Antoine Bonnet.

1 C 439 (liasse) - 8 pièces, papier

Chambre du Domaine

1742. - J.-B. Mestraud, receveur de la châteltenie de Verneuil, contre Antoinette Thonier et le sieur Parchot-Desmorins. Cens à Contigny.

1 C 440 (liasse) - 39 pièces, papier

Chambre du Domaine

1681-1742. - Gilberte Chevalier contre Antoine Marchand, habitant de Nérès. Etat des biens possédés en 1681 à Arpheuilles-Sain-Priest par André Michard.

1 C 441 (liasse) - 36 pièces, papier

Chambre du Domaine

1740-1741. - Jean-Baptiste Mestraud, receveur de la châtelainie de Verneuil, contre Nicolas Goyon, épicier de Moulins, au sujet de domaines situés à Comps.

1 C 442 (liasse) - 39 pièces, papier

Chambre du Domaine

1737-1741. - Noël Jacquet, marchand, fermier du domaine de chez Villard, contre Georges-Antoine des Escures, écuyer, seigneur de Pontbillard, demeurant au château de Sanssat, au sujet du marais de Sanssat, sur lequel les Célestins de Vichy perçoivent un droit de blairie et dont les métayers de chez Villard avaient clos d'une haie morte la partie la plus à leur portée, où ils ramassaient de mauvais fourrages.

1 C 443 (liasse) - 30 pièces, papier

Chambre du Domaine

1246-1738. - Claude Maisonneuve, boulanger à Saint-Amand (auj. Cher), contre Jean d'Aubigny, écuyer, sieur du Breuil, qui lui réclamait le 21^{ème} pain sur sa vente à Ainay-le-Château, en se fondant sur des lettres mentionnées d'Archambaud IX de Bourbon qui aurait en 1246 concédé un four banal à son veneur, Richard, et sur la confirmation par Henri IV d'un octroi de bois de chauffage en la forêt de Tronçais. Discussions juridiques sur les usages de Cérilly, sur les coutumes de Bourbonnais et Nivernais, sur la liberté de commerce.

1 C 444 (liasse) - 25 pièces, papier, 1 pièce parchemin. Mauvais état

Chambre du Domaine

1579-1741. - Jean Charles Cellière, sieur des Maris, bourgeois de Franchesse, contre Henri Peauderat, notaire royal à Bourbon (droit de blairie). Acte de partage, joint, du 4 septembre 1579, passé sous le scel de Jean Dinet, seigneur de Montrond, capitaine et châtelain de Billy, garde du scel royal établi aux contrats de la chancellerie du duché de Bourbonnais.

1 C 445 (liasse) - 44 pièces, papier

Chambre du Domaine

1726-1738. - Marie de Bellenaves, marquise de Clairambaud, engagiste de la châtelainie de Billy, et François-Frédéric de Luxembourg, duc de Montmorency, son héritier, contre Pierre Quesson, substitut du procureur du Roi en ladite châtelainie, poursuivi en paiement de devoirs, à la diligence de Charles Tonnelier, ancien fermier de ladite châtelainie.

1 C 446 (liasse) - 100 pièces, papier, 2 pièces parchemin

Chambre du Domaine

1731-1738. - Gilbert Laville contre François Thomas et Gilbert Bonnet. Poursuites de Gabriel Lée, ancien receveur des châtelainies de Montluçon et d'Hérison, demandeur en paiement de cens dus au prince de Condé, le président et lieutenant général en la Chambre du Domaine étant Claude Guérin, écuyer, seigneur de Clermont.

1 C 447 (liasse) - 31 pièces, papier, 4 pièces parchemin

1689-1691. - Chambre du Domaine

Marie de Bellenaves, marquise de Clairambaud, engagiste de la châtellenie royale de Billy, poursuite et diligence de Charles Tonnelier, contre Gilbert Maréchal, bourgeois de Saint-Germain-des-Fossés et Nicolas Meusnier, curateur créé à la succession vacante de Gilbert Payre.

1 C 448 (liasse) - 14 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins

1775-1776. - Le receveur général des domaines et bois de la Généralité de Moulins, contre Gabriel Besse, mari de Marie Cornereau.

1 C 449 (liasse) - 36 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins

1753-1765. - Barthelemy, alias Jean, Jandot, laboureur, contre Jean Boucaumont, garde de la maîtrise des eaux et forêts de Moulins, Gabriel Batissat, maçon, puis (après son décès) Jean Chevallier et Jacques Berthon, maris de Jeanne et Marguerite Batissat, héritières de Gabriel Batissat.

1 C 450 (liasse) - 4 pièces parchemin

Bureau des finances de Moulins

1635-1637. - Nomination de Michel Baudrion en l'office de conseiller du Roi, contrôleur alternatif des deniers communs patrimoniaux, dons et octrois de la ville et communauté de Saint-Pierre-le-Moûtier.

1 C 451 (liasse) - 18 pièces papier, dont un plan

Bureau des finances de Moulins

1734-1777. - Jacques Maugenest, notaire et procureur en la justice d'Huriel, contre Jacques Guérin de Guédolle, avocat en parlement.

1 C 452 (liasse) - 12 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins

1700-1702. - Procédure de saisie féodale contre Etienne Després, écuyer, sieur de Lancray, et Michel Delas, écuyer, sieur de Valotte. (Sceau de François Gadin, directeur des domaines des élections de Nevers et Château-Chinon)

1 C 453 (liasse) - 39 pièces, papier

Bureau des finances de Moulins

1582-1696. - Elisabeth de Chamborant, dame de la châtellenie de la Chaussière, contre Philibert de Meschatin, écuyer, sieur de la Flotte et Jean de La Loëre, écuyer, sieur de Barrassy.

1 C 454 (liasse) - 33 pièces papier, 2 pièces parchemin

Election de Montluçon

1654-1671. - Jacques Soullaud, bourgeois de Montluçon, contre Nicolas Perrin, tant pour lui que pour

Pierre Bechet, et Antoine Gandolin, tant pour lui que pour Mathieu de la Cour, collecteurs de Lavault-Sainte-Anne.

1 C 455 (liasse) - 1 pièce, papier

Chambre du Domaine

1682. - Rôle de bourgeoisie de la ville de Montluçon.

1 C 456 (liasse) - 3 pièces, papier

Chambre du Domaine

1692-1695. - Rôles de bourgeoisie de Nérès (1692, 1693, 1695).

1 C 457 (liasse) - 1 pièce, papier

Chambre du Domaine

1696. - Rôle de bourgeoisie de la ville de Verneix.

1 C 458 (liasse) - 23 pièces, papier

Assemblée provinciale de Bourbonnais. - Département ou district de Moulins. Etats désignatifs et estimatifs de biens ecclésiastiques : cures d'Autry-Issards, Bagneux, Billezois, Cressanges, Longepié, Lucenat-en-Vallée, Le Luzeray, Marez-les-Cheseaux, Neuglise, Neuvy, Saint-Bonnet-près-Moulins, Saint-Hilaire, Saint-Loup, Saint-Voir, Soupaize, Vouroux et Chazeuil ; prieuré de Saint-Ennemond.

1 C 459 (liasse) - 7 pièces, papier

Assemblée provinciale de Bourbonnais

1790. - Département ou district de Montluçon. Etats désignatifs et estimatifs de biens ecclésiastiques : cures de Notre-Dame et Saint-Pierre, Estivareilles, Lignerolles, Neuville-Sainte-Thérènce, Saint-Palais, Terjat, Villebret.

1 C 460 (liasse) - 4 pièces, papier

Assemblée provinciale de Bourbonnais

1790. - Département ou district de Montmaraud. Etats désignatifs et estimatifs de biens ecclésiastiques : cures de Jonzais, Louroux-de-Beaune, Rocles.

1 C 461 (liasse) - 5 pièces, papier

Assemblée provinciale de Bourbonnais

1790. - Département ou district de Gannat. Etats désignatifs et estimatifs de biens ecclésiastiques : cures de Creuzier-le-Neuf, Saint-Saturnin de Cusset, Molles, Saint-Yorre ; prieuré de Saint-Germain-des-Fossés.

1 C 462 (liasse) - 3 pièces, papier

Assemblée provinciale de Bourbonnais

1790. - Impôts. Meillers ; nouveaux articles à imposer dans le rôle des vingtièmes de 1790 : l'abbesse de Saint-Menoux pour le prieuré de Meillers ; le sieur Michard, curé de Meillers ; la fabrique de Meillers ; les chanoines de la Sainte Chapelle de Bourbon ; le sieur Bardonnnet, prieur de Souvigny ; les Bénédictins de Souvigny ; le sieur Moreau, curé de Gipy ; le sieur Mathieu ; le sieur de Dreuil. Saint-Hilaire : « rôle de répartition sur tous les propriétaires et habitants indistinctement de la Communauté de Saint-Hilaire, suivant le mandement de messieurs les députés composant le Bureau intermédiaire du département de Moulins, d'après celui de la commission intermédiaire provinciale, de la somme de 6 588 l. 1 d. » Saint-Plaisir ; idem : 5 486 l. 8 s. 8 d.

1 C 463 (liasse) - 16 pièces, papier

Election de Gannat

1789-1790. - Rôles de la taille ou autres impositions, paroisses de : Charroux, Saint-Cyprien, Saint-Germain-de Salle, Salle, Taxat, Senat, Ussel.

1 C 464 (liasse) - 13 pièces, papier

Intendance de Moulins

1760-1789. - Sages-femmes, cours d'accouchement.

1 C 465 (liasse) - 51 pièces, papier. Mauvais état

Intendance de Moulins

1663-1705. – François d'Affry de la Monnoye, directeur des étapes de la généralité de Moulins, Gabriel Farjonel, marchand de la ville de Moulins, contre Antoine Piron et Renée Rouzille, son épouse, et Sylvain Ausonne, au sujet de la succession d'Etienne Jabin.

1 C 466 (liasse) - 20 pièces, papier

Bureau des Finances

1773-1775. – Philibert Brossu et ... Dolet, sa femme, Simon Parizet et Louis Damer, contre Jacques Gaspard Borday et Antoinette Creuzier, sa femme, Claude Giraud et Jeanne Bonnet, sa femme.

1 C 467 (liasse) - 23 pièces papier, 2 pièces parchemin

Chambre du Domaine

1701-1707. – Charles Tixier, écuyer, sieur de la Nogerette, trésorier du duc de Bourbonnais, et Antoine Carré, conseiller du roi, commissaire de police de Moulins, contre Pierre Deléage, notaire et procureur à Souvigny.

1 C 468 (liasse) - 4 pièces, papier

Chambre du Domaine

1693-1694. – Etienne Feydeau, fermier du domaine de la châellenie de Murat, contre Gilbert Aufauvre, sieur de Beaufort, et Louise Levieux, sa femme, François Benoist, prêtre curé de Sazeret.

1 C 469 (liasse) - 22 pièces papier, 2 pièces parchemin

Chambre du Domaine

1685-1693. – Claude Tardé, fermier du domaine de la châellenie de Montluçon, contre Marguerite Vachier, femme de Gilbert Léonnardon.

1 C 470 (liasse) - 59 pièces, papier

Chambre du Domaine

1721-1740. – Mathieu Masset, greffier en chef de police de la ville de Moulins, fermier des châellenies de Verneuil, Ussel et Charroux, contre les héritiers d'Anne Moissonnier, veuve d'Antoine Joyon.

1 C 471 (liasse) - 14 pièces, papier. Mauvais état

Chambre du Domaine

1751-1755. – Le procureur du roi en la Chambre du Domaine de Bourbonnais, le prince de Condé, seigneur engagiste du duché de Bourbonnais, poursuite et diligence de Jacques Joseph Bougarel, co-fermier et receveur des châellenies de Moulins, Belleperche et Bessay, contre Jean Richard, laboureur, syndic de la paroisse de Montilly.

1 C 472 (liasse) - 27 pièces, papier

Chambre du Domaine

1688-1729. – Le procureur du roi en la Chambre du Domaine de Bourbonnais et les doyen et chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame de Moulins, contre Charles Ducrot, vigneron.

1 C 473 (liasse) - 21 pièces, papier. Mauvais état

Chambre du Domaine

1741-1743. – Le procureur du roi en la Chambre du Domaine de Bourbonnais, Jean Verneret et consorts, Marie Rouëron et Jean Georges Baudeau de la Faye, son fils, garde du corps, contre Jean Rouëron, sieur des Vaux.

1 C 474 (liasse) - 33 pièces papier, 1 pièce parchemin. Mauvais état

Chambre du Domaine

1736-1744. – Jean Marie Butin, fermier de la châellenie de Verneuil, contre Jean Chopin, laboureur, Claudine Morette, veuve Goujon, et Pierre Régnier, notaire royal.

1 C 475 (liasse) - 27 pièces, papier

Chambre du Domaine

1733-1742. – Antoine Marchand, laboureur, contre Jacques Michard, Marie Charton, veuve de Jacques Michard, et Gilbert Michard, son fils.

1 C 476 (liasse) - 39 pièces, papier. Mauvais état

Chambre du Domaine

1740-1742. – Jean-Baptiste Mestraud, receveur des revenus de la châellenie de Verneuil, contre

Antoinette Thonier ; et ladite Thonier contre Gilbert Méchin et Gilberte Méténier, sa femme, Germain Madet et Françoise Meunier, sa femme, Jean Bouchet, écuyer, seigneur de Laras.

1 C 477 (liasse) - 48 pièces papier, 1 pièce parchemin

Chambre du Domaine

1742-1746. – Le procureur du roi en la Chambre du Domaine de Bourbonnais, poursuite et diligence de Jean-Baptiste Mestraud, receveur de la châtellenie de Verneuil, contre Pierre Bauculat.

1 C 478 (liasse) - 23 pièces, papier

Chambre du Domaine

1682-1742. – Magdeleine Lucron, veuve de François Tisserant, contrôleur des scellés de la ville de Saint-Pourçain, contre Jean Bouchet, écuyer, sieur de Laras, Jean-Baptiste Heuillard de Monteuil et autres.

1 C 479 (liasse) - 13 pièces, papier

Chambre du Domaine

1751-1754. – Jean-Baptiste Mestraud, fermier de la châtellenie de Verneuil, contre Antoine Roussat, marchand, Alexandre Reigron, vigneron ; et lesdits Roussat et Reigron contre Antoine Michel, sieur de Boucherolle, ancien capitaine d'infanterie.

1 C 480 (liasse) - 53 pièces, papier. Mauvais état

Chambre du Domaine

1762-1764. – Le procureur du roi en la Chambre du Domaine et le prince de Condé, poursuite et diligence de Gilbert Vidal, receveur de la châtellenie d'Hérisson, contre Jacques Bonnet, marchand, la dame de la Trolière, le sieur de Duras, Martin Gilberton, Marguerite Cousson, le sieur de Bergerolle, le sieur de Rochedragon et le sieur de Neuchaise.

1 C 481 (liasse) - 19 pièces, papier

Chambre du Domaine

1745. – Le procureur du roi en la Chambre du Domaine et le prince de Condé, poursuite et diligence de Jean-Baptiste Mestraud, receveur de la châtellenie de Verneuil, contre Jean Boutry, laboureur.

1 C 482 (liasse) - 62 pièces, papier

Chambre du Domaine

1738-1742. – Le procureur du roi en la Chambre du Domaine et le prince de Condé, poursuite et diligence de Jean-Marie Butin, fermier de la châtellenie de Verneuil, contre Gilbert Barathon, sieur des Granges, ce dernier demandeur contre Jean-Baptiste Audiat, Marcelin Elie et Gilberte Martinet, sa femme.

1 C 483 (liasse) - 25 pièces papier, 1 pièce parchemin. Mauvais état

Chambre du Domaine

1745-1754. – Le procureur du roi en la Chambre du Domaine et le prince de Condé, poursuite et diligence de Jean-Baptiste Mestraud, receveur de la châtellenie de Verneuil, contre Antoine Michel, sieur de Boucherolles.

1 C 484 (liasse) - 1 pièce, papier

Chambre du Domaine

1691. – Charles Tonnelier, fermier de la châtellenie de Billy, contre Madeleine Héron, veuve de Gilbert Paire.

1 C 485 (liasse) - 14 pièces, parchemin

Chambre du Domaine

1720-1745. – Contraintes de la Cour du Parlement à destination des fermiers, sous-fermiers et receveurs du Domaine de Bourbonnais.

1 C 486 (liasse) - 174 pièces, papier

Chambre du Domaine

1636. – Sentences.

1 C 487 (liasse) - 56 pièces, papier

Chambre du Domaine

1668. – Sentences.

1 C 488 (liasse) - 21 pièces, papier

Chambre du Domaine

1669. – Sentences.

1 C 489 (liasse) - 24 pièces, papier

Chambre du Domaine

1670. – Sentences.

1 C 490 (liasse) - 22 pièces, papier

Chambre du Domaine

1671. – Sentences.

1 C 491 (liasse) - 6 pièces, papier

Chambre du Domaine

1676. – Sentences.

1 C 492 (liasse) - 1 pièce, papier

Chambre du Domaine
1682. – Sentences.

1 C 493 (liasse) - 1 pièce, papier
Chambre du Domaine
1719. – Sentences.

1 C 494 (liasse) - 43 pièces, papier
Chambre du Domaine
1680. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 495 (liasse) - 36 pièces, papier
Chambre du Domaine
1681. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 496 (liasse) - 69 pièces, papier
Chambre du Domaine
1682. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 497 (liasse) - 10 pièces, papier
Chambre du Domaine
1683. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 498 (liasse) - 3 pièces, papier
Chambre du Domaine
1684. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 499 (liasse) - 16 pièces, papier
Chambre du Domaine
1685. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 500 (liasse) - 1 pièce, papier
Chambre du Domaine
1686. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 501 (liasse) - 58 pièces, papier
Chambre du Domaine
1688. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 502 (liasse) - 77 pièces, papier

Chambre du Domaine

1689. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 503 (liasse) - 104 pièces, papier

Chambre du Domaine

1690. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 504 (liasse) - 73 pièces, papier

Chambre du Domaine

1691. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 505 (liasse) - 43 pièces, papier

Chambre du Domaine

1692. – Procès-verbaux d'hôtel.

1 C 506 (liasse) - 14 pièces, papier

Chambre du Domaine

1761-1763. – Jean-Baptiste Delan, fermier receveur des châtelainies de Chantelle, Ussel et grenier de Charroux, contre Elisabeth Jobier, veuve Aumaître, et Antoine Bertrand, son métayer.